



R A P P O R T A N N U E L 1 9 9 9



## Présentation de BNP PARIBAS ..... page 2

- |  |  |
|--|--|
| 2 BNP Paribas, la puissance<br>d'une banque internationale | 14 Membres du Comité<br>de Direction Générale (BNP)      |
| 4 Chiffres clés  | 15 Gouvernement d'entreprise                             |
| 6 Entretien avec Michel Pébereau                           | 20 Rapprochement BNP Paribas,<br>principes et méthode    |
| 10 BNP Paribas dans le monde                               | 22 Une gestion prévisionnelle<br>des ressources humaines |
| 12 Comité exécutif BNP Paribas                             |  |
| 13 Conseil d'administration (BNP)                          |  |

## La BNP et ses actionnaires ..... page 24

## Les métiers du groupe ..... page 30

- |   |  |
|---|--|
| 32 Banque de Détail en France                   | 54 Banque Privée, Gestion d'Actifs,<br>Titres, Assurance et Immobilier |
| 36 Banque de Détail à l'International           | 60 Paribas Capital   |
| 39 Services Financiers Spécialisés              |  |
| 46 Banque de Financement<br>et d'Investissement |  |

## Données financières ..... page 62

### Rapport du Conseil d'administration ..... page 66

### Comptes consolidés ..... page 88

### Comptes sociaux ..... page 169

### Renseignements de caractère général ..... page 187

### Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes ..... page 188

### Table de concordance COB ..... page 189

### Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 ..... page 189



# BNP PARIBAS

## LA PUISSANCE D'UNE

### *Naissance d'un leader européen...*

Le rapprochement de la BNP et de Paribas est un événement majeur de l'histoire bancaire européenne. Grâce à sa taille critique et à son large portefeuille de métiers, BNP Paribas aborde en position de force la consolidation de l'industrie bancaire en Europe.

BNP Paribas est le premier groupe bancaire coté en France. Il se situe au premier rang en France par son résultat net et au quatrième rang européen par ses capitaux propres. Sa capitalisation boursière le place au deuxième rang de la zone euro.

### *... à vocation mondiale*

BNP Paribas dispose de l'un des premiers réseaux internationaux au monde, fort d'une présence dans 83 pays, articulée autour de sept places financières de premier plan. La complémentarité de ses activités commerciales et financières permet à BNP Paribas de s'imposer dès à présent comme un acteur majeur de la banque de grandes clientèles et de marchés, de la banque privée internationale et de la gestion d'actifs. BNP Paribas a été choisie comme banque par 80 des 100 plus grands groupes mondiaux.

### *Une offre unique en France*

En France, l'offre de la Banque de Détail à la clientèle des entreprises et des particuliers est sans égale, notamment en gestion de patrimoine, en crédit à la consommation, en crédit-bail et dans les sphères de l'immobilier. BNP Paribas détient ainsi 10 % du marché des particuliers en France.



# BANQUE INTERNATIONALE

La banque dispose d'une réelle capacité d'innovation et d'une véritable expertise en matière de nouveaux canaux de distribution et de nouvelles technologies : BNP Net, Cortal et Banque Directe occupent le premier rang dans les services bancaires par Internet en France avec plus de 250 000 clients en ligne.

## *Une plate-forme puissante de croissance et de création de valeur*

Avec 20 milliards d'euros de capitaux propres, le nouvel ensemble a les moyens de saisir toutes les opportunités créées par la naissance de l'euro et du marché européen des services financiers. L'objectif de BNP Paribas est de poursuivre activement son développement pour être un leader européen dans chacun de ses métiers tout en continuant de mener sa stratégie d'amélioration de sa rentabilité et de création de valeur pour ses actionnaires.



# CHIFFRES CLÉS

## Rating long terme de la BNP

(au 31 décembre 1999)

Moody's **Aa3**

Standard & Poor's **A+**

FITCH IBCA **AA-**

Les notes ont été confirmées après mise sous surveillance lors des OPE

(en millions d'euros)

ACTIVITÉ	1999	1998 <sup>(3)</sup>
Total bilan	698 625	611 997
Dépôts clientèle	149 003	139 240
Prêts bruts clientèle	223 268	205 724
<b>Capitaux propres, part du groupe<sup>(1)</sup></b>	<b>19 789</b>	<b>nd</b>
<b>Ratio international de solvabilité<sup>(2)</sup></b>	<b>10,1 %</b>	<b>nd</b>
dont noyau dur <sup>(2)</sup>	7,1 %	nd

(1) Avant affectation du résultat.

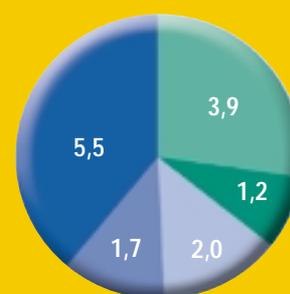
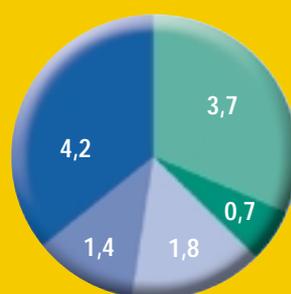
(2) Avant déduction des fonds propres du montant maximal éventuel à verser au titre du CVG en 2002. Après déduction, le ratio ressort à 9,6 % dont 6,6 % pour le noyau dur.

(3) Groupe BNP Paribas pro forma.

## Produit net bancaire pro forma

En milliards d'euros

-  Banque de Détail en France
-  Banque de Détail à l'International
-  Services Financiers Spécialisés
-  Banque Privée, Gestion d'Actifs, Titres, Assurance
-  Banque de Financement et d'Investissement



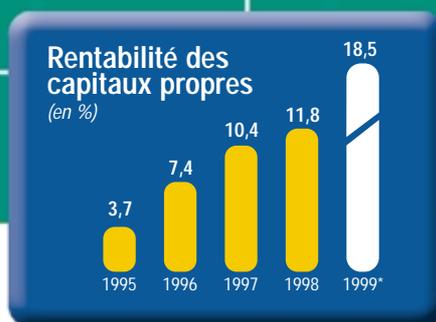
# Les effectifs du groupe

## 77 000 collaborateurs dans le monde

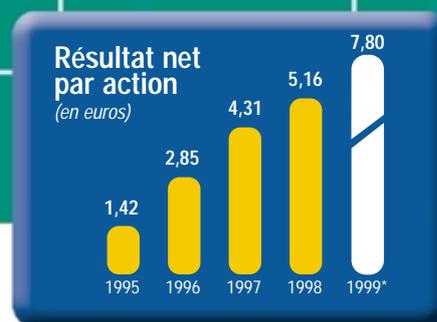
	1999
France	49 000
International	28 000



(\*) Résultat net groupe BNP Paribas pro forma, avant provision pour restructuration.

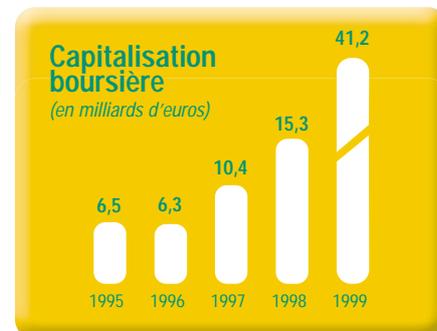


(\*) BNP seule, avant provision pour restructuration.

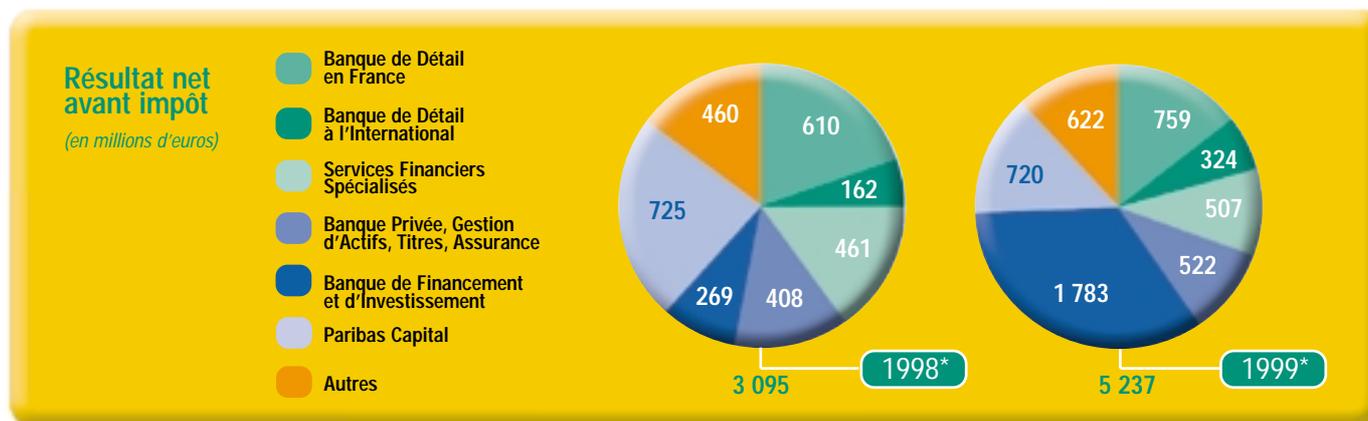


(\*) Avant provision pour restructuration.

Résultats (en millions d'euros)	1999 <sup>(2)</sup>	1998 <sup>(2)</sup>
Produit net bancaire	14 339	11 814
Résultat brut d'exploitation	4 790	3 311
Résultat net avant impôt <sup>(1)</sup>	5 237	3 095
Résultat net d'ensemble <sup>(1)</sup>	3 578	2 313
<b>Résultat net, part du groupe<sup>(1)</sup></b>	<b>3 266</b>	<b>2 116</b>



(1) Avant provision pour restructuration de 400 millions d'euros en 1998 et de 651 millions d'euros en 1999 (y compris les frais encourus par Paribas pour le projet SG-Paribas et reprise de 6 millions d'euros correspondant à l'ajustement au projet BNP Paribas de la provision pour restructuration provenant du projet SG-Paribas).  
 (2) Groupe BNP Paribas pro forma.



\* Groupe BNP Paribas pro forma avant provision pour restructuration.



## ENTRETIEN avec Michel Pébereau



*Quelque six mois après le rapprochement effectif de la BNP et de Paribas, quels en sont les effets ?*

Le rapprochement a donné naissance à l'une des toutes premières banques européennes, par le niveau de ses fonds propres et de ses résultats. Tant en termes de métiers que d'implantation géographique, la BNP et Paribas s'avèrent encore plus complémentaires que nous ne l'imaginions.

*Avec le recul, quel regard portez-vous sur les offres publiques lancées le 9 mars 1999 ?*

L'existence même de ces offres et le fait qu'elles aient connu un tel succès auprès des investisseurs sont avant tout le fruit du formidable parcours accompli par la BNP depuis sa privatisation en 1993, grâce à la mobilisation de ses équipes autour de son projet d'entreprise. C'est parce qu'elle est passée – seule – en six ans de 2,2 % à 18,5 % de retour sur fonds propres, c'est parce qu'elle s'est profondément modernisée et transformée durant toutes ces années, qu'elle a pu conduire une initiative aussi audacieuse et originale sur le marché. Certes, les autorités nous ont finalement

interdit de conserver les titres qui nous avaient été apportés par les actionnaires de la Société Générale. Nous n'avons donc pas pu réaliser notre projet de rapprochement des trois banques, qui était sans doute le plus créateur de valeur. Mais nous mettons en œuvre avec BNP Paribas la plus grande opération de restructuration bancaire jamais réalisée sur le marché français. Et le potentiel de développement du groupe, dans l'intérêt de nos actionnaires, mais aussi de nos clients et de nos équipes, est considérable.

Dans les métiers de banque de financement et d'investissement, le rapprochement a fait naître un leader européen d'envergure mondiale avec une présence dans plus de quatre-vingts pays et une forte activité dans toutes les grandes places financières. C'est une position que nous avons déjà commencé à exploiter, et qui nous a permis de jouer un rôle important dans de très nombreuses opérations financières, dès le début de l'année 2000 : Mannesmann-Vodafone, Lafarge-Blue Circle, Pacific Century Cyberworks-Hong Kong Telecom pour ne citer que les plus spectaculaires.

BNP Paribas est un leader mondial dans les métiers de la banque privée internationale et un leader européen de la gestion d'actifs. C'est un acteur clé du marché de la banque de détail en France, grâce à l'union des forces de la BNP et du groupe Paribas, avec plus de 10 % de parts de marché pour le crédit aux ménages, le crédit aux entreprises et la gestion d'épargne financière. C'est aussi l'un des leaders des services financiers spécialisés en Europe.

Les deux marques BNP et Paribas sont également complémentaires en termes de notoriété. La BNP est très connue en Europe continentale et en Asie alors que Paribas est particulièrement réputée en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Auprès de la clientèle de particuliers, la BNP jouit d'une forte image de solidité et de modernité, tandis que Paribas est synonyme de qualité, en particulier vis-à-vis des clientèles qui demandent un service sur mesure. Plusieurs enquêtes auprès de nos clients nous ont confirmé que, dans un univers bancaire réputé trop figé, l'adoption de la marque BNP Paribas constituait un signe de changement très positif en termes d'image. Le logo BNP Paribas, qui additionne les deux noms, va être particulièrement efficace.

### *Aujourd'hui, quels sont vos objectifs ?*

Nous avons des objectifs de rentabilité, qui figurent dans notre projet industriel. Nous avons aussi de grandes ambitions de développement. Et nous en avons les moyens, dans chacun de nos métiers. Dans la banque de détail, nous avons vocation à être un acteur important au-delà de la France ; en Europe, où nous figurons déjà parmi les grands acteurs du crédit à la consommation, mais aussi dans des régions du monde où existent soit des opportunités, soit un savoir-faire historique de notre groupe : côte Ouest des États-Unis, Afrique, Moyen-Orient... Dans les autres métiers, notre ambition est d'être une banque européenne de dimension mondiale. Nous entendons construire notre développement à la fois en saisissant les opportunités et en tirant parti de nos positions de leader tant en matière de banque de financement et d'investissement que dans la banque privée internationale ou les métiers de la gestion pour compte de tiers.

Nos résultats, nos fonds propres, notre technicité, notre présence internationale, nous donnent la capacité d'atteindre ces objectifs. Nos équipes, de par le monde, y sont déterminées. Nous avons de très belles perspectives de rentabilité de nos capitaux propres et de création de valeur à moyen terme.

### *Avez-vous les moyens financiers de ces ambitions ?*

Notre bénéfice net, pro forma, avant charges de restructuration, a dépassé 3 milliards d'euros en 1999, et nous disposions de plus de 7 milliards d'euros de plus-values latentes sur actions à la fin de l'année. Notre capitalisation boursière est parmi les premières de la zone euro et fait de nous un pôle de regroupement privilégié pour les restructurations à venir. Dans notre projet industriel, nous avons prévu d'investir 3 milliards d'euros en croissance externe entre 2000 et 2002, sans parler des milliards d'euros que nous allons investir en croissance interne.

### *Au-delà des bénéfices annoncés, comment caractérisez-vous l'exercice 1999 ?*

L'année 1999 a été excellente dans un environnement particulièrement favorable. Nos équipes ont su remarquablement en profiter : le produit net bancaire pro forma (c'est-à-dire en cumulant les résultats des deux banques) de BNP Paribas a progressé de 21,4 %, à 14,3 milliards d'euros et le résultat brut d'exploitation de 44,7 %, à 4,8 milliards d'euros. Ce qui me satisfait le plus, c'est que tous les pôles d'activité du groupe contribuent à l'amélioration du résultat brut d'exploitation. Ce sont donc ce que les spécialistes appellent les "fondamentaux" de l'entreprise qui progressent, pour la BNP comme pour Paribas. Notre résultat net, part du groupe pro forma, qui s'élève à 3,27 milliards d'euros avant charges de restructuration, nous place au premier rang en France et nous situe parmi les plus forts bénéfices de banques en Europe, au-dessus de nos grands concurrents espagnols, italiens ou allemands. Sur cette base, la rentabilité des capitaux propres de BNP Paribas est de 17,1 %. Après charges de restructuration, le résultat s'établit encore à plus de 2,62 milliards d'euros. Avec près de 20 milliards d'euros de capitaux propres et de très bons niveaux de provisionnement, notre banque est solide.

### *Comment se passe l'intégration des deux entités ?*

L'intégration a été engagée très rapidement, et elle est conduite dans les délais, dans les budgets et sans heurts. Nous sommes prêts à mettre en œuvre la fusion dans tous les domaines dès que les actionnaires l'auront décidée. En mai, le nouveau groupe sera opérationnel, tant en termes de management et d'équipes que de choix informatiques, de politique de risques ou de marques. Les 450 groupes de travail que nous avons réunis ont confirmé, par des projets établis métier par métier, les synergies de revenus (120 projets) et les synergies de coûts (830 projets). Nous avons désormais un nouvel objectif : battre le projet industriel que nous avons défini à l'automne 1999.



## avec Michel Pébereau

*Pourtant, les différences culturelles entre les deux maisons sont importantes...*

Je crois au contraire que les deux banques qui composent notre groupe partagent des valeurs essentielles.

La culture de BNP comme celle de Paribas repose sur des traditions solides et sur une capacité d'innovation figurant parmi les meilleures d'Europe. Parallèlement, les hommes et les femmes qui composent le management et les équipes de BNP Paribas se reconnaissent tous dans des valeurs aussi fondamentales que la passion du métier, la quête de l'excellence et le souci permanent de rentabilité, de création de valeur.

Lorsqu'elles existent, les différences tiennent plus aux métiers qu'à l'origine en termes d'entreprise. Entre un opérateur de marché issu de la BNP et un opérateur de marché issu de Paribas, je vois plus de similitudes que de dissemblances. Et lorsqu'il existe de vraies différences d'approche, n'est-ce pas l'occasion pour chacun de nous de remettre en question ses habitudes et d'améliorer ses pratiques ?

Certes, un rapprochement est une opération délicate à mener sur le plan humain, mais nous pouvons aujourd'hui constater que le risque de "fuite des cerveaux", qui a été une constante des fusions précédentes dans la banque d'investissement, a été particulièrement maîtrisé dans le cas de BNP Paribas.

De manière plus prospective, nous avons procédé à une analyse détaillée des perspectives de départs naturels du groupe pour confirmer notre engagement de réaliser le rapprochement sans recourir aux départs contraints en France. De 2000 à 2002, ils représenteront chaque année 2 500 personnes, comme en 1999. Compte tenu de la diminution prévue de 1 700 postes par an, cela laisse la place pour une politique de recrutement active, en particulier de jeunes.

*Le développement d'Internet a un impact sur presque tous les métiers...*

*Quelles conséquences en tirez-vous pour la banque ?*

Il faut être conscient que, plus encore que pour d'autres métiers, Internet constitue pour nous une véritable révolution. En effet, dans de nombreux secteurs économiques, Internet est un moyen de développer une relation avec un client et débouche directement sur une commande qu'il faut ensuite livrer. Dans les secteurs financiers, Internet peut assurer, à lui seul, toute la chaîne : la relation avec le client, la commande et la livraison. C'est un changement de donne radical, qui bouleverse la relation avec les clients qui l'utilisent et les conditions de la concurrence.

Aussi avons-nous considéré dès l'origine Internet comme une fantastique opportunité. Pour la saisir, une entreprise doit avoir des réflexes rapides. Il faut donc transformer en profondeur les modes de management car la nécessité de réagir vite oblige à modifier l'ensemble des schémas d'organisation et de décision. C'est un changement de culture. Il implique de faire appel à des talents nouveaux, avec des conséquences évidentes sur notre politique de recrutement et de rémunération.

Nous avons redéfini la stratégie de tous les métiers en conséquence en donnant la priorité à l'utilisation au service des clients, et nous accélérons nos investissements et nos partenariats. Internet concerne directement notre pôle Banque de Financement et d'Investissement, notre pôle Gestion Privée et Gestion d'Actifs, et nos activités de Banque de Détail. C'est dire qu'Internet est aujourd'hui partie intégrante de toute notre stratégie.

La BNP et Paribas avaient l'une et l'autre bien anticipé l'arrivée en force d'Internet dans nos sociétés et nos modes de vie. Ils l'avaient déjà pris en compte par leur organisation de l'Intranet, mais aussi en lançant des projets visant les relations tant d'entreprise à entreprise qu'avec le consommateur final.





Grâce à sa capacité d'innovation technologique et à la puissance de ses systèmes informatiques, le groupe est aujourd'hui leader de l'e-finance en France. Nous avons la ferme intention de le rester. Et nous ne baissons pas la garde : avec nos équipes de recherche, celles de Produits et Marchés, de l'Atelier et au sein de Paribas Capital, nous disposons de véritables spécialistes d'Internet qui suivent quotidiennement son développement et réfléchissent à ses implications pour nos métiers.

### *Très concrètement, quelle politique et quels moyens mettez-vous en œuvre ?*

Dans la banque de détail et les services financiers spécialisés, nous avons déjà plusieurs grandes marques. BNP Net est la banque électronique des clients de la BNP. Elle est typiquement "la banque de la famille qui décide d'utiliser l'Internet". Elle comptait déjà 200 000 clients au 20 mars et 30 % de parts de marché en France. Avec ses 60 000 clients dont 16 000 internautes réguliers, Banque Directe est, pour sa part, la seule banque française totalement virtuelle à ce jour. Elle s'adresse à la cible plus "avant-gardiste" des adeptes du "tout à distance". Dans le domaine en forte croissance du courtage en ligne, nous sommes largement numéro un en France avec e-Cortal qui comptait 56 000 comptes en ligne et 40 % de parts de marché en mars 2000. Enfin, Cetelem a distribué plus de 100 millions de francs de crédits en ligne l'année dernière et développe ses services sur le Net au rythme de 1 500 accords de crédit par mois.

Dans la perspective de la révolution induite par les nouvelles technologies dans la banque de détail, nous avons lancé dès juin 1998 notre projet de Banque de Détail Multicanal (BDM), qui entrera progressivement en service au second semestre 2001. Ce projet représente un investissement global de 230 millions d'euros, dont 50 déjà engagés. Grâce à l'interconnexion de tous nos réseaux de distribution, nos clients pourront avoir une relation continue avec leur banque en utilisant indifféremment les différents modes d'accès, et en disposant toujours d'informations à jour, en temps réel.

Nous sommes également très présents dans le domaine du commerce électronique. La BNP gère déjà le site de trois cents entreprises pour la sécurisation et le traitement des flux sur Internet. Nous leur proposons notre service de paiement sécurisé Mercanet et, pour ceux qui veulent aller plus loin, une gestion complète du commerce électronique, dans le cadre du partenariat "Télécommerce" avec France Télécom. Nous sommes très actifs dans Cyber-comm, la solution de paiements sécurisés sur Internet par lecteur de carte à puce. L'Atelier, notre département de veille technologique, a créé un portail destiné aux entreprises. Nous sommes également précurseurs du e-procurement, c'est-à-dire des services achats par l'intermédiaire du Net. En matière de banque d'investissement, nous avons créé des services pour les émissions primaires d'actions et d'obligations via le Net.

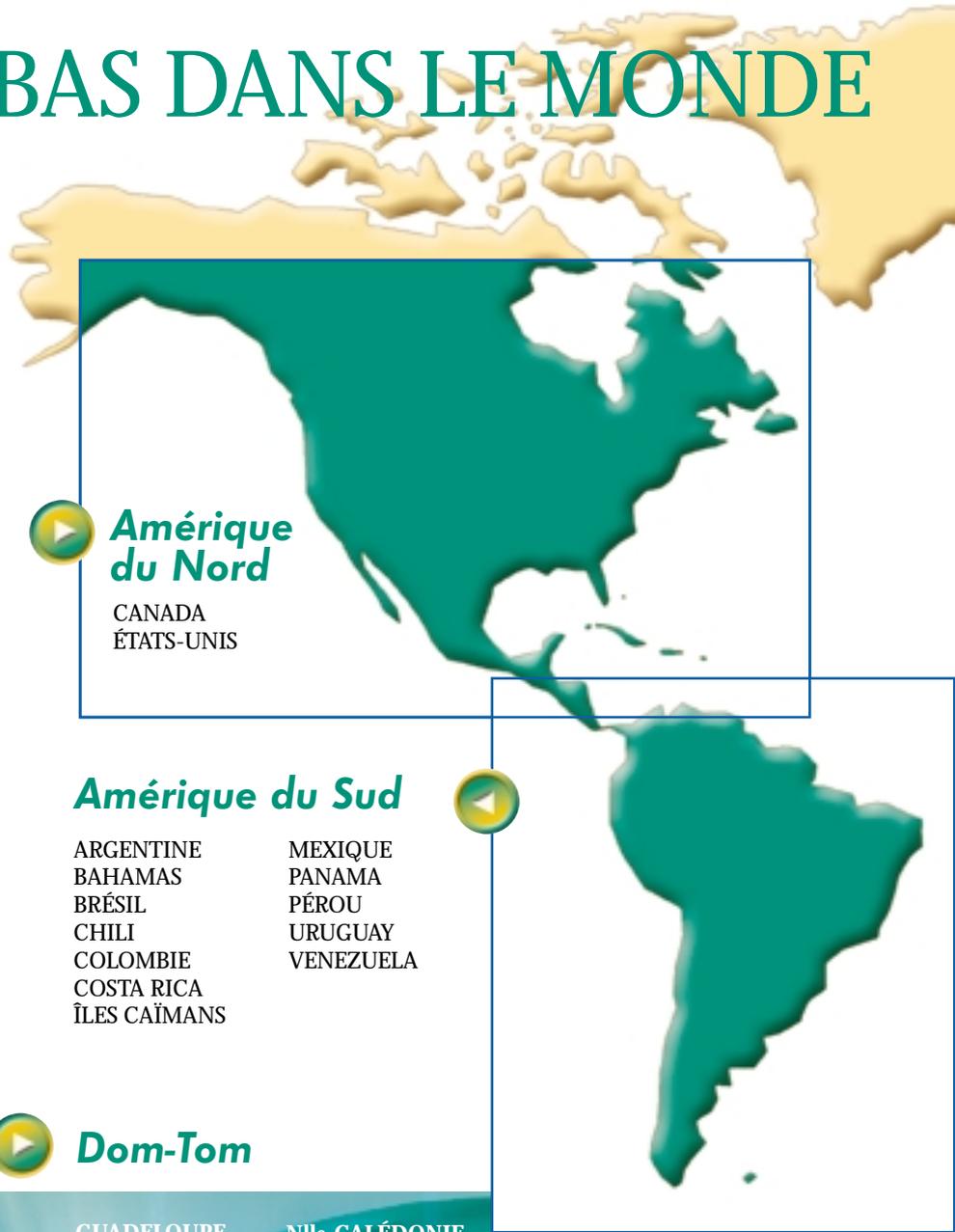
Cela dit, prendre en compte la révolution Internet ne signifie pas que nous allons tout sacrifier à l'Internet ! Aujourd'hui, 11 % des Français et 25 % des cadres supérieurs se disent prêts pour une banque "tout Internet". Cela signifie, a contrario, que neuf Français sur dix et trois cadres sur quatre sont décidés à maintenir tout ou partie de leur relation bancaire en dehors du Web. Notre stratégie est de proposer une offre de services bancaires et financiers répondant au mieux aux attentes des uns et des autres, et adaptée à l'évolution de ces attentes.

Parallèlement au progrès technique, nous allons poursuivre le combat – par définition sans fin – que nous menons pour améliorer la qualité du service et de l'accueil. Malgré la révolution Internet, neuf Français sur dix souhaitent pouvoir continuer à se rendre dans une agence. Chez BNP Paribas, nous entendons leur montrer que la relation humaine, directe, est irremplaçable à certains moments de la vie. ■



# BNP PARIBAS DANS LE MONDE

La forte complémentarité des implantations de la BNP et de Paribas dans les plus grandes places financières permet au groupe d'atteindre une taille critique.



## Amérique du Nord

CANADA  
ÉTATS-UNIS

## Amérique du Sud

ARGENTINE	MEXIQUE
BAHAMAS	PANAMA
BRÉSIL	PÉROU
CHILI	URUGUAY
COLOMBIE	VENEZUELA
COSTA RICA	
ÎLES CAÏMANS	

## Dom-Tom

GUADELOUPE	Nlle-CALÉDONIE
GUYANE	RÉUNION
MARTINIQUE	WALLIS-ET-FUTUNA



## Europe

ALLEMAGNE  
AUTRICHE  
BELGIQUE  
BULGARIE  
CHYPRE  
CROATIE

ESPAGNE  
GRANDE-BRETAGNE  
GRÈCE  
GUERNESEY  
HONGRIE  
IRLANDE  
ITALIE  
JERSEY  
LUXEMBOURG  
NORVÈGE  
OUZBÉKISTAN  
PAYS-BAS  
POLOGNE

PORTUGAL  
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE  
ROUMANIE  
RUSSIE  
SLOVAQUIE  
SUISSE  
TURQUIE  
UKRAINE

## Asie

CHINE  
CORÉE  
HONG KONG  
INDE  
INDONÉSIE  
JAPON  
MACAO  
MALAISE  
MYANMAR  
PHILIPPINES  
SINGAPOUR  
TAIWAN  
THAÏLANDE  
VIETNAM



## Moyen-Orient

BAHREÏN  
ÉGYPTE  
ÉMIRATS ARABES UNIS  
IRAN  
ISRAËL  
OMAN  
LIBAN  
QATAR

## Océanie

AUSTRALIE  
Nlle-ZÉLANDE



## Afrique

AFRIQUE DU SUD  
ALGÈRIE  
ANGOLA  
BURKINA FASO  
COMORES  
CÔTE D'IVOIRE

DJIBOUTI  
GABON  
GUINÉE  
MADAGASCAR  
MALI  
MAROC

ÎLE MAURICE  
NAMIBIE  
SÉNÉGAL  
TOGO  
TUNISIE  
ZIMBABWE

**Une présence  
dans 83 pays**



## COMITÉ EXÉCUTIF BNP PARIBAS



**Baudouin PROT**  
Administrateur,  
Directeur Général



**Michel PÉBEREAU**  
Président-Directeur  
Général



**Dominique HOENN**  
Directeur Général



**Philippe BLAVIER**  
Banque de Financement  
et d'Investissement



**Georges CHODRON  
de COURCEL**  
Banque de Financement  
et d'Investissement



**Jean CLAMON**  
Finances et Contrôle



**Vivien LÉVY-GARBOUA**  
Banque Privée, Gestion  
d'Actifs, Titres, Assurance  
et Immobilier



**Bernard LEMÉE**  
Ressources Humaines



**Alain MOYNOT**  
Banque de Détail  
en France



**Michel FRANÇOIS-PONCET**  
Président du Conseil  
de Surveillance de Paribas,  
participe aux réunions du Comité



**Bernard MÜLLER**  
Services Financiers  
Spécialisés



**Laurent TRÉCA**  
Rapporteur  
du Comité  
BNP Paribas



**Amaury-Daniel de SEZE**  
Paribas Capital



## CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 7 MARS 2000 (BANQUE NATIONALE DE PARIS)

**Michel PÉBEREAU** Président-Directeur Général  
*58 ans, mandat renouvelé pour 6 ans le 22 mai 1997  
Propriétaire de 55 003 actions*

### ADMINISTRATEURS

**Patrick AUGUSTE**  
Cadre de la BNP  
*48 ans, élu pour 6 ans le 6 mars 2000*

**Jean-Louis BEFFA**  
Président-Directeur Général  
de Saint-Gobain  
*57 ans, nommé pour 6 ans le 22 mai 1997  
Propriétaire de 9 393 actions*

**Jacques DELAGE**  
Salarié de la BNP  
*54 ans, élu pour 6 ans le 28 février 2000*

**Jacques FRIEDMANN**  
Président du Conseil  
de Surveillance d'AXA  
*67 ans, mandat renouvelé pour 6 ans  
le 4 mai 1999  
Propriétaire de 2 471 actions*

**François GRAPPOTTE**  
Président-Directeur Général  
de la Société Legrand  
*63 ans, nommé pour 6 ans le 4 mai 1999  
Propriétaire de 337 actions*

**Philippe JAFFRÉ**  
Administrateur de sociétés  
*55 ans, nommé pour 6 ans le 22 mai 1997  
Propriétaire de 400 actions*

**Alain JOLY**  
Président-Directeur Général  
de L'Air Liquide  
*61 ans, nommé pour 6 ans le 22 mai 1997  
Propriétaire de 2 076 actions*

**Yves-Marie JOUBERT**  
Salarié de la BNP  
*55 ans, élu pour 6 ans le 28 février 2000*

**Jean-Marie MESSIER**  
Président-Directeur Général  
de Vivendi  
*43 ans, nommé pour 6 ans le 4 mai 1999  
Propriétaire de 200 actions*

**Lindsay OWEN-JONES**  
Président-Directeur Général de  
L'Oréal  
*54 ans, nommé pour 6 ans le 13 mai 1998  
Propriétaire de 1 000 actions*

**David PEAKE**  
Chairman BNP-UK Holdings  
Limited  
*65 ans, nommé pour 6 ans le 13 mai 1998  
Propriétaire de 375 actions*

**Louis SCHWEITZER**  
Président-Directeur Général  
de Renault  
*57 ans, nommé pour 6 ans le 13 mai 1998  
Propriétaire de 1400 actions*

**René THOMAS**  
Président d'Honneur  
*71 ans, mandat renouvelé pour 6 ans  
le 4 mai 1999  
Propriétaire de 3 264 actions*

**Jacques Henri WAHL \***  
Conseiller du Président  
*68 ans, mandat renouvelé pour 6 ans  
le 4 mai 1999  
Propriétaire de 4 141 actions*

**Bernhard WALTER**  
Porte-parole du Directoire  
de Dresdner Bank  
*58 ans, mandat renouvelé pour 6 ans  
le 4 mai 1999  
Propriétaire de 10 actions*

**\* Baudouin PROT,**  
Directeur Général  
*a été coopté comme administrateur  
le 7 mars 2000 en remplacement  
de Jacques Henri Wahl.*





## MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE (BANQUE NATIONALE DE PARIS)

**Michel PÉBEREAU**  
Président-Directeur Général

**Baudouin PROT**  
Directeur Général

**Georges CHODRON  
de COURCEL**  
Directeur Général Délégué

**Vivien LÉVY-GARBOUA**  
Directeur Général Délégué

**Christian AUBIN**  
Conseiller du Président

**Jacques Henri WAHL**  
Conseiller du Président

**Bernard LEMÉE**  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des Relations  
et des Ressources Humaines

**Alain MOYNOT**  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des Réseaux France

**Philippe BORDENAVE**  
Directeur de Contrôle et Finances

**Jacques DESPONTS**  
Directeur du Commerce  
International

**Hervé GOUEZEL**  
Directeur de l'Organisation  
et des Systèmes d'Information

**Michel KONCZATY**  
Directeur des Financements  
Structurés

**Marc LAVERGNE**  
Inspecteur Général

**Pierre MARIANI**  
Président du Directoire de la Banexi

**Yves MARTRENCHAR**  
Directeur de Produits et Marchés

**Chantal MAZZACURATI**  
Directeur des Marchés d'Actions

**Michel PASSANT**  
Directeur des Opérations  
et de l'Appui Technique

**Ervin ROSENBERG**  
Directeur Central des Grandes  
Entreprises et Institutionnels

**Édouard SAUTTER**  
Directeur Central des Risques

**Jean THOMAZEAU**  
Directeur Banques et Risques

**Laurent TRÉCA**  
Directeur du Développement

Secrétaire du Comité :  
**Antoine SIRE**, Directeur de la  
Communication et de la Publicité



# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



La BNP figure parmi les précurseurs en matière de gouvernement d'entreprise :

Elle a mis en œuvre une organisation et des procédures qui ont anticipé les recommandations des comités CNPF-Afep de juillet 1995 et Medef-Afep de juillet 1999. Distinguée en 1999 par le cabinet Deminor comme lauréate dans le domaine du respect des droits des actionnaires parmi les sociétés constituant l'indice boursier CAC 40, la BNP ne cesse d'améliorer et d'adapter son dispositif afin de prendre en compte les orientations les plus pertinentes d'une discipline très évolutive au niveau mondial.

Le **Conseil d'administration** comprend seize membres dont le mandat est de six années. Il s'est réuni quatorze fois en 1999. Sa composition reflète la qualité, la diversité et la complémentarité des expertises réunies, tant dans le domaine bancaire que dans celui de l'entreprise en France et à l'étranger\* :

- deux administrateurs, Michel Pébereau et Jacques Henri Wahl, sont membres du Comité de Direction Générale de la banque ;
- onze administrateurs sont extérieurs à la BNP : *Jean-Louis Beffà, Jacques Friedmann, François Grappotte, Philippe Jaffré, Alain Joly, Jean-Marie Messier, Lindsay Owen-Jones, David Peake, Louis Schweitzer, René Thomas et Bernhard Walter*. M. René Thomas, Président d'Honneur, suit plus particulièrement les questions soulevées par les actionnaires individuels ;
- trois administrateurs représentent les salariés : *Patrick Auguste, Jean-Marie Gianno et Philippe Mussot*.

Le gouvernement français a manifesté son intention de légiférer sur l'organisation des pouvoirs dans l'entreprise. Le Conseil d'administration de BNP Paribas en délibérera et proposera aux actionnaires de se prononcer dès que les dispositions retenues par les pouvoirs publics seront connues avec précision.

(\*) M. David Peake est également Président (non exécutif) de BNP UK Holdings Ltd. M. René Thomas n'exerce plus de responsabilités exécutives au sein de la BNP depuis 1993. Les administrateurs indépendants au sens du rapport Medef-Afep de juillet 1999 figurent en italiques. La BNP considère que les administrateurs représentant les salariés sont également indépendants, compte tenu de leur mode d'élection et de leur statut.



Le Conseil d'administration a adopté en 1997 une **Charte de l'administrateur**, qui constitue son règlement intérieur ; cette charte codifie notamment les responsabilités des administrateurs, les droits et obligations qui s'attachent à l'exercice de leur mandat, les modalités de répartition des jetons de présence, la quotité des actions de la banque qu'il est estimé souhaitable que chacun détienne.

Le Conseil d'administration a examiné les principes et les modalités de sa composition et de son fonctionnement. Il a constaté que sa composition, qui lui assurait déjà le concours des compétences et des expériences requises par l'importance du groupe, a été encore enrichie de l'apport des nouveaux membres et qu'elle respecte les recommandations du Comité Medef-Afep pour la proportion des administrateurs indépendants. En outre, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil, la fréquence de ses réunions, la consistance des dossiers de séance, la mise à la disposition du Conseil d'informations préalables et permanentes suffisantes, pertinentes et de qualité, la participation aux réunions de personnalités qualifiées extérieures au Conseil ainsi que celle d'experts extérieurs au groupe constituent les autres fondements d'une pratique permettant au Conseil – et notamment dans les circonstances exceptionnelles qu'a traversées la société en 1999 – de servir avec diligence et efficacité les intérêts de l'ensemble de ses actionnaires.

Au cours de la période des offres publiques d'échange, le Conseil a été systématiquement informé du déroulement des opérations. Il a été réuni dix fois sur ce sujet. Les dispositions appropriées ont été assurées pour permettre aux administrateurs parfois empêchés d'assister aux séances d'être exactement informés et d'exprimer leur avis en connaissance de cause. Conformément aux recommandations du Comité Medef-Afep de juillet 1999, le Conseil a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de limiter à trois années la durée du mandat des nouveaux administrateurs.

Dès 1994, la BNP a institué, au sein du Conseil d'administration, des **comités spécialisés**, présidés par des administrateurs indépendants ; depuis 1997, les membres de l'exécutif de la banque n'en sont plus membres, tout en participant naturellement en tant que de besoin aux séances accompagnés de leurs collaborateurs. Ces dispositions vont au-delà des recommandations du Règlement n° 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif au contrôle interne et du Comité Medef-Afep de juillet 1999.

Le Conseil a délibéré, sur le rapport de leurs présidents respectifs, de la composition, de l'organisation et du fonctionnement de ses comités spécialisés : comptes, contrôle interne et des risques, nominations et rémunérations. Il a constaté que, dans leur composition, ces comités ne comprennent plus depuis 1997 de membres de l'exécutif de la banque, et que la recommandation Medef-Afep tendant à instaurer une proportion minimale d'administrateurs indépendants a été largement anticipée par la banque.

## Des comités spécialisés





Le **Comité des comptes**, de six membres, présidé par Philippe Jaffré, comprenait en 1999 Patrick Auguste, Jean-Marie Messier, Lindsay Owen-Jones, David Peake et René Thomas, tous administrateurs indépendants. La mission essentielle du comité est de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle de l'information les garantissent. Sa compétence s'exerce également sur les états financiers et sur l'information financière et comptable du groupe.

La publication de comptes trimestriels a eu pour effet de porter à cinq sessions la fréquence des réunions en 1999. Le comité a analysé les recettes et les résultats bruts d'exploitation par centre de profit, les modalités et effets de la fusion BankWest Holding-First Hawaiian, la comptabilisation des activités de marché, les procédures et outils de gestion des risques. Il a également analysé les opérations financières et comptables liées au rapprochement de la BNP et de Paribas, et plus particulièrement la provision pour restructuration et l'application des méthodes de consolidation. Le comité n'a pas eu à se prononcer sur le choix d'un nouveau référentiel comptable, compte tenu du caractère très évolutif et encore incertain des orientations nationales et internationales sur ce sujet. Enfin, le Comité des comptes a lancé en mars 2000 une procédure d'appel d'offres restreint pour la sélection des Commissaires aux comptes qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le **Comité du contrôle interne et des risques**, qui se réunit deux fois par an au moins, comprenait en 1999 Jacques Friedmann, Président, Jean-Marie Gianni, François Grappotte, Philippe Mussot, Louis Schweitzer, René Thomas. Il exerce sa compétence sur l'ensemble des procédures du contrôle interne, qu'elles soient propres à la BNP ou de nature réglementaire. Il est aussi chargé d'examiner les grandes orientations de la politique de crédit du groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations, qui lui sont communiquées.

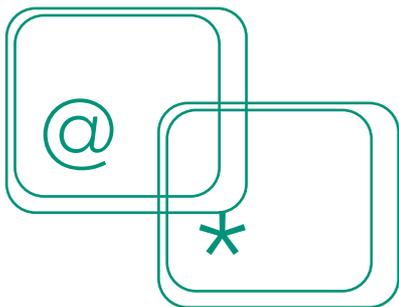
En 1999, il s'est réuni quatre fois et a analysé le rapport annuel du contrôle interne établi en conformité avec les prescriptions de l'autorité régulatrice, la rentabilité de la nouvelle production du réseau France, les rapports de suivi du passage à l'an 2000. Ses travaux ont aussi été consacrés à examiner la politique d'engagement de la banque sur les secteurs d'activités et les zones géographiques méritant une attention particulière ainsi que les conclusions des enquêtes de la Commission bancaire sur la maîtrise des engagements sur la clientèle des petites et moyennes entreprises d'une part, sur la maîtrise des risques pays au sein du groupe BNP d'autre part. Il a noté l'intérêt, en termes de qualité, de la certification ISO 9001 obtenue par le contrôle interne de la banque.



Le **Comité des rémunérations et des nominations** est chargé de proposer au Conseil des décisions correspondant à toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux. De même, il prépare les propositions pour les nominations d'administrateurs. Il est composé de trois membres, Alain Joly, Président, Jean-Louis Beffa et Philippe Jaffré. Il s'est réuni deux fois en 1999 et a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration, qui a approuvé ses propositions.

### *La gestion de l'entreprise est exercée de façon collégiale*

Pendant l'année 1999 et jusqu'au mois de mars 2000, le **Comité de Direction Générale de la BNP**, comprenant vingt-trois membres au 31 décembre, s'est réuni une fois par semaine et périodiquement en séminaire pour préparer les décisions stratégiques et arrêter les principales orientations de gestion. Ses travaux étaient préparés par un comité restreint. Au mois de septembre 1999, un Comité BNP Paribas a été constitué pour coordonner le rapprochement et l'action des deux banques pendant la période intermédiaire.



Au mois de mars 2000, de nouvelles instances de direction du groupe ont été mises en place. Sous l'autorité du Comité exécutif BNP Paribas, cinq comités de Direction Générale sont constitués pour "Banque de Financement et d'Investissement", "Banque de Détail", "Services Financiers Spécialisés", "Banque Privée, Gestion d'Actifs-Métiers Titres" et pour les "Fonctions centrales". En outre, un comité est en charge de la politique des risques .

### **Détermination des rémunérations des dirigeants**

La rémunération des membres du Comité de Direction Générale du groupe comporte une part fixe qui tient compte de la nature et de l'importance de leurs responsabilités, et une part variable déterminée en fonction de leurs performances.

Cette performance est appréciée au regard de la réalisation des objectifs qui leur sont fixés chaque année au titre de leur contribution au projet d'entreprise. L'évaluation de la performance est fondée sur des indicateurs de rentabilité ou de productivité aussi précis et mesurables que possible ; elle prend également en considération une appréciation plus globale de l'application des principes de management du groupe.

La rémunération variable des mandataires sociaux est déterminée en fonction de la réalisation des objectifs de rentabilité des fonds propres retenus par le Conseil d'administration.

### **Principes généraux de fixation des rémunérations fixes et variables**

Alors que les rémunérations fixes sont déterminées par référence au marché d'une part et par comparaison des niveaux de responsabilité au sein de l'entreprise d'autre part, les règles de fixation des rémunérations variables obéissent à des règles différentes selon les activités :



🟢 Dans les Fonctions centrales et dans la Banque de Détail, les rémunérations variables des cadres sont fixées en tenant compte de la réalisation de leur mission telle qu'elle ressort de leur évaluation professionnelle, cette dernière comportant des critères différenciés selon l'activité du responsable concerné. Les salariés commerciaux perçoivent une rémunération variable, selon des modalités définies chaque année et étroitement liées au plan de développement du réseau.

🟢 Dans les activités de Banque de Financement et d'Investissement, les règles de détermination des bonus tiennent compte de la rentabilité finale des métiers et des "desks", ainsi que de la performance individuelle afin de conserver dans le groupe les meilleurs éléments, en France et dans le monde.

La **Charte du Management** : les principes retenus par la BNP pour son management sont rassemblés dans un document de référence dont une nouvelle version a été diffusée en 1997. Ce document rappelle l'objectif que s'est assigné la BNP dans son projet d'entreprise : le développement dans la rentabilité. Il guide l'action de ses cadres pour que leur valeur ajoutée personnelle, ainsi que l'exercice de leur responsabilité collective, contribuent efficacement aux performances de la banque.

Le **Dispositif déontologique** dont la BNP s'était déjà doté a été renforcé en 1999 pour ce qui est du périmètre concerné et des effectifs affectés à cette fonction non seulement en France mais dans les implantations étrangères.

Sous la responsabilité de Jacques Henri Wahl, Conseiller du Président-Directeur Général, responsable de la déontologie pour l'ensemble du groupe, la fonction "déontologie-compliance" a continué de s'assurer du respect des textes édictés par les autorités régulatrices, notamment dans les domaines suivants en France :

- le contrôle des services d'investissement, au sens du règlement général du Conseil des Marchés

Financiers ; ce contrôle concerne également toutes les gestions pour compte de tiers ;

- la définition et le contrôle des engagements déontologiques des personnels sensibles, initiés permanents et hypersensibles (déontologie des opérations des personnels) ;
- la participation active à la prévention du blanchiment de l'argent d'origine criminelle dont la responsabilité au niveau central appartient au premier chef au responsable du contrôle interne. Cette mission sera étendue à la prévention de la corruption prévue notamment par une convention internationale de laquelle la France est partie prenante.

La constitution de BNP Paribas permettra d'uniformiser l'organisation de la fonction "déontologie-compliance" en s'inspirant des meilleures pratiques de chacun des deux établissements.

La fonction "déontologie-compliance" continuera d'être placée sous la responsabilité de Jacques Henri Wahl ; elle comportera un élément central constitué par le déontologue du groupe, les déontologues de chaque pôle d'activité et le responsable du secrétariat déontologie.

Cette organisation centrale sera complétée à l'échelle de chaque ligne de métier, et dans chaque site géographique par des responsables spécialisés de la fonction déontologique.

L'objectif de BNP Paribas est de continuer à être exemplaire dans ce domaine.



# Rapprochement BNP PARIBAS, PRINCIPES ET MÉTHODE

*BNP Paribas était confrontée à un enjeu considérable : réunir deux entreprises pour donner naissance à une banque d'envergure mondiale implantée dans 83 pays, forte de 77 000 collaborateurs, aux produits et services diversifiés. Cela nécessitait d'agir rapidement, tout en s'appuyant sur une méthode précise et structurée.*

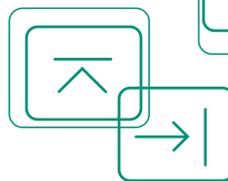
La méthodologie du rapprochement a été élaborée avec l'aide du Boston Consulting Group, un cabinet indépendant de conseil aux entreprises qui a déjà accompagné d'autres grandes sociétés en cours de fusion. Elle repose sur cinq principes clairement énoncés, une organisation rigoureuse des travaux, et un calendrier précis.

## *Cinq principes clés*

Pour favoriser le développement d'un nouvel esprit d'entreprise entre les collaborateurs de la BNP et ceux de Paribas, il était indispensable que le rapprochement se fasse sur un pied d'égalité. C'est pourquoi cinq principes ont guidé les opérations de rapprochement : transparence, concertation, équité, équilibre et responsabilité.

La **transparence** implique de préciser les modes de désignation des différents responsables et de faire connaître à chacun le contexte professionnel dans lequel il exercera son activité. Le principe de **concertation** s'applique essentiellement à la méthodologie du rapprochement, approuvée par les instances dirigeantes des deux banques, et au dialogue social, afin d'associer en amont les représentants du personnel à la création de BNP Paribas. L'**équité** se traduit par le fait que les choix effectués, notamment dans le domaine des ressources humaines, soient fondés sur des analyses factuelles et impartiales. Un **équilibre** global est recherché entre les entités du groupe ; il tient compte du choix des meilleures pratiques et de la complémentarité des compétences. Enfin, les dirigeants désignés pour chaque pôle ou direction fonctionnelle assument la pleine **responsabilité** du rapprochement des activités de leur domaine.

## Six jours, six semaines, six mois...



### *Une organisation rigoureuse des travaux de rapprochement*

Le processus de rapprochement est placé sous le contrôle direct de la Direction Générale du groupe, le Comité BNP Paribas, qui arrête les grands principes de sa mise en œuvre.

Sous l'autorité de Baudouin Prot et Dominique Hoenn, qui agissent par délégation du Comité, la mission de rapprochement est entièrement dédiée au pilotage du processus. Elle assure la coordination des travaux de rapprochement et le suivi des objectifs, notamment financiers. Elle veille au respect des délais fixés pour chaque étape du rapprochement. La mission de rapprochement se compose d'une équipe centrale légère et de coordinateurs détachés dans les pôles d'activités et les directions fonctionnelles, où ils ont pour rôle d'assister les responsables dans le cadre du rapprochement de leurs entités. Ce principe offre l'avantage de permettre une large implication des dirigeants, tout en évitant de mobiliser toutes les forces des deux entreprises qui doivent poursuivre leurs activités opérationnelles sous peine de compromettre la réussite du nouveau groupe.

Les responsables de métiers ou de fonctions ont été chargés de mettre en place des "task force", qui ont chacune pour mission de définir et de diriger les activités de plusieurs groupes de travail. Ainsi, trente-cinq "task force" ont été créées, supervisant près de 450 groupes de travail. Ces groupes de travail, composés pour la plupart à la fois de collaborateurs de la BNP et de Paribas, sont spécialisés par type d'activité, par type de client,

par implantation géographique ou par problématique fonctionnelle. Afin de faire jouer au mieux les synergies, certains groupes sont communs à deux pôles d'activités ou à deux directions fonctionnelles.

Les groupes de travail font des préconisations en termes tant d'organisation que de méthodes de travail pour dégager les synergies demandées. La méthodologie est précise : ils doivent impérativement comparer l'existant dans les deux entreprises avant de faire leurs propositions qui débouchent sur un plan concret de mise en œuvre, validé par le pôle d'activité ou la direction fonctionnelle, puis par le Comité BNP Paribas.

### *Un calendrier précis*

Un calendrier précis a été défini pour ce rapprochement, selon le principe énoncé le 23 août 1999 de "six jours, six semaines, six mois". Six jours pour mettre en place l'équipe dirigeante, six semaines pour lancer le processus de rapprochement à tous les niveaux et six mois pour débiter la mise en œuvre. Dans cette dernière période, des étapes incontournables, qui ont été respectées, avaient été fixées à chacun des groupes de travail :

- fin janvier 2000, pour la finalisation des propositions d'organisation et de synergies ;
- fin février 2000, pour la détermination des impacts budgétaires du rapprochement pour l'année en cours ;
- fin mars 2000, pour la livraison d'un programme concret de mise en œuvre. Selon les domaines, cette mise en œuvre pourra intervenir plus ou moins rapidement, de quelques mois pour les sujets les plus simples jusqu'à dix-huit mois ou deux ans pour les plus techniques, comme par exemple l'informatique.



# Une gestion prévisionnelle des RESSOURCES HUMAINES

*L'année 1999 a été marquée par deux événements majeurs qui vont profondément influencer la gestion des ressources humaines des années à venir :*

Étape décisive de l'intégration, par tous les métiers de la banque, de la dimension européenne, l'avènement de l'euro a été un puissant facteur d'accélération d'une organisation en lignes d'activités et en fonctions mondiales. Mise en œuvre dès le début du rapprochement par BNP Paribas, une telle organisation conduira à accélérer les évolutions précédemment engagées dans les domaines du recrutement, de la formation et de la gestion des carrières.

En France, la signature d'une nouvelle convention collective a fourni à la profession bancaire un cadre moderne protecteur pour les salariés et adapté à la vie des entreprises, notamment en matière de rémunération.

Depuis plusieurs années déjà, la gestion des ressources humaines de la BNP et de Paribas anticipait ces tendances ; le contexte particulier de 1999 n'en a pas modifié l'orientation.

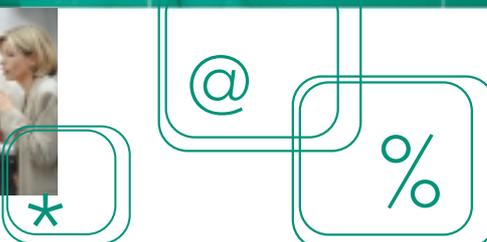
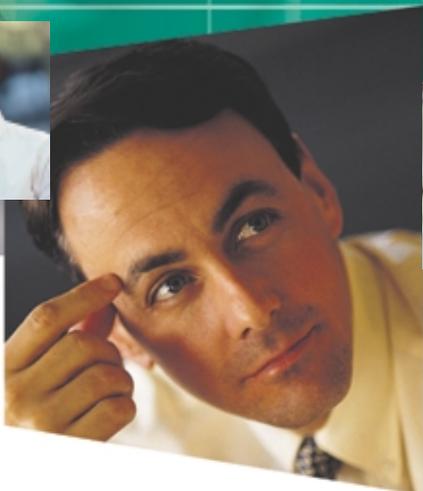
C'est ainsi que la BNP a poursuivi, à hauteur de 530 équivalents postes à temps plein, la réduction de ses effectifs affectés aux fonctions de support et de back-office. Cette réduction a été, volontairement, un peu plus faible que celle des années précédentes, d'une part pour anticiper les effets de la réduction du temps de travail, d'autre part pour tenir compte du développement de l'activité et de la nécessité d'accélérer le renouvellement des générations. Plus de 1 200 jeunes, pour la plupart diplômés de l'enseignement supérieur, ont ainsi été recrutés. Au cours de la même année, Paribas a également recruté 410 jeunes diplômés.

De la même manière, la BNP et Paribas ont poursuivi, en 1999, leur politique destinée à favoriser la performance au travers du développement des rémunérations variables et des mécanismes d'intéressement et de participation des salariés aux résultats de leur entreprise.

Ces évolutions seront amplifiées en 2000 et contribueront à la réalisation du projet de BNP Paribas dans quatre domaines essentiels :

Le niveau de l'emploi sera adapté au plan mondial et de manière permanente pour tenir compte des conséquences du développement des technologies comme des synergies liées au rapprochement.





En France, cette adaptation des effectifs sera effectuée conformément à l'engagement pris de ne pas procéder à des départs contraints et en tenant compte des dispositions de l'accord professionnel du 4 janvier 1999 sur la réduction du temps de travail. Pour atteindre cet objectif, toutes les entreprises du groupe en France s'inspireront des méthodes de gestion prévisionnelle des emplois, de formation et de mobilité professionnelle, qui ont permis à la BNP de procéder, chaque année, à la reconversion de plus de 750 collaborateurs. Pour anticiper les départs à la retraite qui s'accéléreront à partir de 2003-2004, BNP Paribas maintiendra également un recrutement de haut niveau quantitatif et qualitatif.

Hors de France, toutes les dispositions seront prises en conformité avec les réglementations locales pour que la réduction des effectifs soit réalisée au rythme des réformes d'organisation qui accompagneront le rapprochement.

*La gestion des carrières et des rémunérations sera effectuée de manière cohérente.*

La réalisation de cet objectif implique que, dans le cadre d'une politique de ressources humaines sélective, la diversité internationale des métiers et des marchés soit prise en considération, afin de conforter la mobilisation des salariés. Mais l'organisation du nécessaire redéploiement des moyens au sein du groupe, notamment en France, exige aussi que soient définies des règles de gestion connues, communes à toutes les entités de BNP Paribas et acceptées par elles.

**Une gestion de l'emploi au niveau mondial**

**Une politique de ressources humaines sélective**

**Plus de 1 600 jeunes recrutés en 1999**

*De nouvelles règles sociales seront adaptées aux structures juridiques de BNP Paribas en France.*

À la commission paritaire de concertation, d'information et de suivi mise en place par des accords interentreprises dès le début du rapprochement, succéderont au cours de l'année 2000 de nouvelles instances représentatives au sein desquelles un dialogue moderne et structuré sera développé. Ces instances auront notamment à traiter les questions relatives à l'harmonisation progressive des règles sociales actuellement en vigueur.

*Enfin, l'émergence de valeurs fédératrices, transposables en principes de management, sera favorisée.*

La réflexion d'ores et déjà engagée sur ce thème par les principaux responsables opérationnels du groupe facilitera cette recherche. Au-delà des mille cadres supérieurs déjà désignés au 1<sup>er</sup> février 2000, tout l'encadrement de BNP Paribas a vocation à s'associer à cette démarche au cours de l'année 2000, afin de mobiliser les salariés autour d'un projet d'entreprise ambitieux.



## COURS DE L'ACTION

(en euros) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997



**1999, une année majeure**

# LA BNP ET SES ACTIONNAIRES

*À la suite des offres publiques d'échange de 1999 sur Paribas, le groupe compte près d'un million d'actionnaires, en France et dans le monde. Sa capitalisation boursière a triplé en 1999.*



## Le marché de l'action

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le règlement mensuel, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation. Le titre est également négocié à Londres sur le SEAQ international et à la Bourse de Francfort. De plus, un programme ADR 144A est actif aux États-Unis depuis la privatisation (1 ADR = 1 action BNP), Bank of New York agissant en tant que banque dépositaire. Ce programme d'ADR devrait, au cours

de l'exercice 2000, être élargi à un programme Level I, qui donnera un accès plus étendu au marché des investisseurs américains. En outre, l'action BNP est cotée à la Bourse de Tokyo depuis le 13 mars 2000. La BNP fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993. Elle a intégré l'indice Euro Stoxx 50 le 1<sup>er</sup> novembre 1999.

Le cours de l'action BNP a connu une forte volatilité en 1999. Au 30 décembre 1999, l'action cotait 91,60 euros, en hausse de 30,6 % par rapport au 31 décembre 1998. L'année 1999 a été marquée pour la BNP par une compétition boursière sans précédent autour de la Société Générale et de Paribas. Une fois le rapprochement avec Paribas engagé, la progression du cours de l'action BNP sur les quatre derniers mois de 1999 a été supérieure à l'indice des valeurs bancaires françaises (Datastream).

La capitalisation boursière de la BNP s'élevait à 41,2 milliards d'euros au 30 décembre 1999, en hausse de 269,3 % par rapport au 31 décembre 1998.

Les volumes de transactions se sont aussi sensiblement accrus, atteignant 1 264 000 titres en moyenne sur l'année 1999.

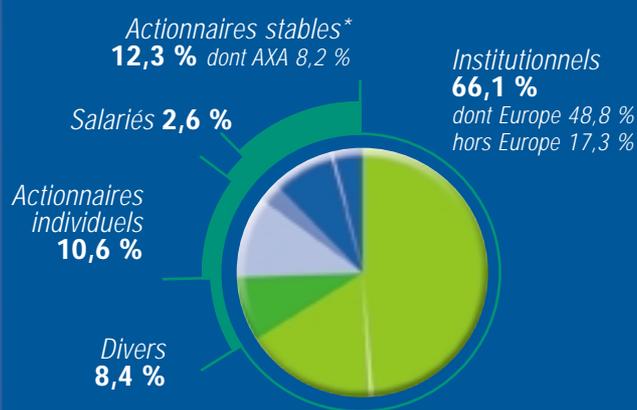
## Offres publiques d'échange (OPE) sur les actions de Paribas :

La première OPE (par ailleurs assortie de certificats de valeur garantie) s'est terminée le 6 août 1999 ; pour les actionnaires de Paribas qui avaient amené leurs titres à l'offre, le prix d'entrée de l'action BNP est de 74,4 euros (488,03 francs), soit une valeur d'échange de l'action Paribas de 107,88 euros (ou encore 707,65 francs),

Pour ce qui est de l'offre publique d'échange simplifiée clôturée au 21 octobre 1999, le prix retenu pour l'action BNP est de 85 euros (557,56 francs), soit une valeur de cession du titre Paribas fixée à 123,25 euros (808,47 francs).

## COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

au 31 décembre 1999

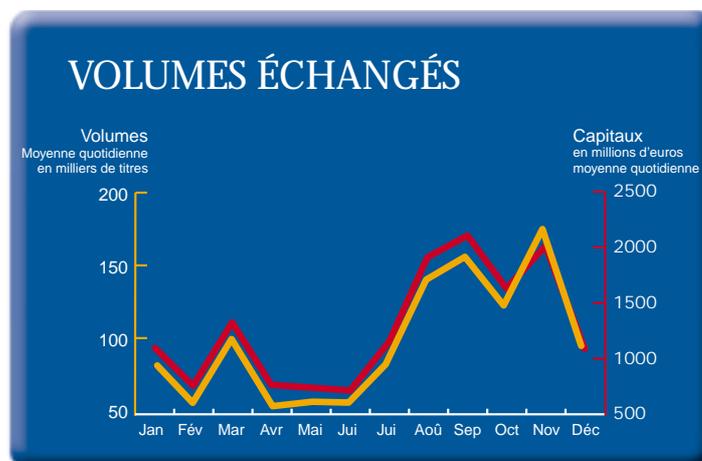


(\*) Les actionnaires stables comprennent AXA et le groupe des actionnaires stables, lui-même composé de : Sogelfa et Société d'Etude et de Gestion (groupe Elf), Compagnie de Saint-Gobain, Grande Armée Participation (groupe PSA), Financière Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, General Electric, Eagle Star Securities Ltd.



## Principes d'attribution des stock-options

Les options ont été attribuées en 1999 au prix de marché, dans la continuité d'une pratique qui, au fil des plans successifs, a accru le nombre des bénéficiaires. Cette extension progressive a vocation à concerner tous les salariés de l'entreprise qui, par leur action personnelle, contribuent de manière éminente à la création de valeur, indépendamment de leur niveau de rémunération. En décembre 1999, des options de souscription d'actions ont été attribuées aux 642 principaux responsables chargés du rapprochement et de la réalisation du projet d'entreprise. Cette attribution a été réalisée en prenant en considération les objectifs de valorisation boursière du groupe. C'est ainsi que l'exercice de ces options sera subordonné à la condition du non-paiement des



certificats de valeur garantis au 30 juin 2002. En cas d'exercice des certificats de valeur garantis, les options deviendront caduques.

Ces principes s'appliquent naturellement aux membres de l'équipe de direction.

## TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	1999	1998	1997	1996	1995
Nombre de titres au 31 décembre	449 666 744	218 410 671	213 244 188	207 434 993	192 183 938
Résultat net, part du groupe, par action <sup>(1)</sup>	7,80 <sup>(3)</sup>   5,57 <sup>(3)</sup>	5,16	4,31	2,85	1,42
Actif net par action	43,07	45,45	42,21	40,83	38,59
Dividende global par action <sup>(2)</sup>	2,63 <sup>(4) (5)</sup>	2,25 <sup>(7)</sup>	1,6 <sup>(8)</sup>	1,23	0,82 <sup>(9)</sup>
Taux de distribution (en %)	30,1 <sup>(4) (6)</sup>	29,4	25,0	29,0	38,9
Cours					
• Plus haut	93,45	87,35	53,36	34,36	40,35
• Plus bas	66,25	40,11	29,85	26,15	27,82
• Fin de période	91,60	70,16	48,77	30,61	33,68
Indice CAC 40	5 958,32	3 942,66	2 998,91	2 315,73	1 871,97

(1) Sur la base du nombre moyen d'actions de l'exercice.

(2) Avoir fiscal compris.

(3) 7,80 sur la base du résultat net, part du groupe, avant coûts de restructuration,

soit 2 079 millions d'euros, et 5,57 sur la base du résultat net, part du groupe, après coûts de restructuration, soit 1 484 millions d'euros.

(4) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

(5) Sur la base de 450 129 494 actions compte tenu des 462 750 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1999, créées le 26 janvier 2000 à la suite de la souscription de salariés au plan d'option.

(6) Sur la base du résultat net part du groupe pro forma, après coûts de restructuration, soit 2 615 millions d'euros.

(7) Sur la base de 218 488 800 actions compte tenu des 78 129 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1998, créées le 5 janvier 1999 à la suite de souscription de salariés au plan d'option.

(8) Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1997, créées le 29 janvier 1998 à la suite de la souscription de salariés au plan d'option.

(9) Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'OPE sur les actions BNP España.

## Communication avec les actionnaires

La BNP a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière et homogène, en conformité avec les recommandations des autorités boursières :

Une équipe **Relations investisseurs** informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du groupe, ses résultats et les développements significatifs. Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des analystes financiers sont organisées plusieurs fois par an au moment de la publication des résultats annuels et semestriels, ainsi qu'à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP et sa stratégie.

Une équipe **Relations actionnaires** est à la disposition et à l'écoute des actionnaires individuels. Les actionnaires membres du cercle BNP reçoivent chaque trimestre une lettre d'information reprenant les principaux développements du groupe et sont invités, en cours d'année, dans différentes villes de France, à des réunions où la politique de la banque est exposée par la Direction Générale.

Depuis 1998, le site **Internet BNP** (adresse : <http://www.bnpgroup.com>, page "Relations Investisseurs et Information Financière") permet d'obtenir des informations sur le groupe telles que les communiqués de presse et les chiffres clés. Il est aussi possible de consulter et de télécharger les rapports annuels et semestriels, ainsi que les présentations destinées plus particulièrement aux analystes financiers et investisseurs institutionnels. Le service Minitel 3614 BNPACTION permet aussi bien d'obtenir des informations récentes sur le groupe que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

## Le dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 un dividende net de 1,75 euro, soit 2,625 euros, avoir fiscal compris. Le détachement et la mise en paiement du coupon auront lieu le 26 mai 2000. Le montant total de la distribution proposée s'élève à 787,7 millions d'euros, contre 327,7 millions d'euros en 1998, soit une augmentation de 140,4 %. Le taux de distribution est de 30,1 %, sur la base du résultat net du groupe pro forma, après coûts de restructuration.

### ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (en euros par action)



## Le nominatif pur

Les actionnaires de la Banque Nationale de Paris inscrits sous la forme du nominatif pur bénéficient depuis le début de l'exercice 2000 :

-  d'un Numéro Vert (appel gratuit) : 0 800 600 700 pour les prises d'ordre.
-  de tarifs de courtage préférentiels.

# Assemblée Générale :

## 23 mai 2000

### *L'Assemblée Générale des actionnaires*

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires, sous réserve de limitation statutaire, soit au moins dix actions dans le cas de la BNP. Elle se réunit au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) réunit tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils détiennent. Elle est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. La BNP tiendra son AGM le 23 mai 2000 sur deuxième convocation.

#### *A. Comment les actionnaires sont-ils avisés ?*

Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative depuis un mois au moins avant la date de l'Assemblée sont convoqués par simple lettre, qui leur fournit notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions et un formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme "au porteur" sont avisés par voie de presse (convocations ou informations dans la presse financière).

#### *B. Comment peuvent-ils assister aux Assemblées Générales ?*

Sous réserve de détenir plus de dix actions pour participer à une Assemblée Générale Ordinaire, ou une action pour une Assemblée Générale Mixte ou Extraordinaire, tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte cinq jours au moins avant

l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres "au porteur", de présenter une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

#### *C. Comment peuvent-ils voter ?*

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à la BNP le formulaire joint à la convocation.

Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire ;
- soit de donner pouvoir au président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire.

### *Déclarations des franchissements de seuils statutaires*

En complément des seuils prévus par la loi, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

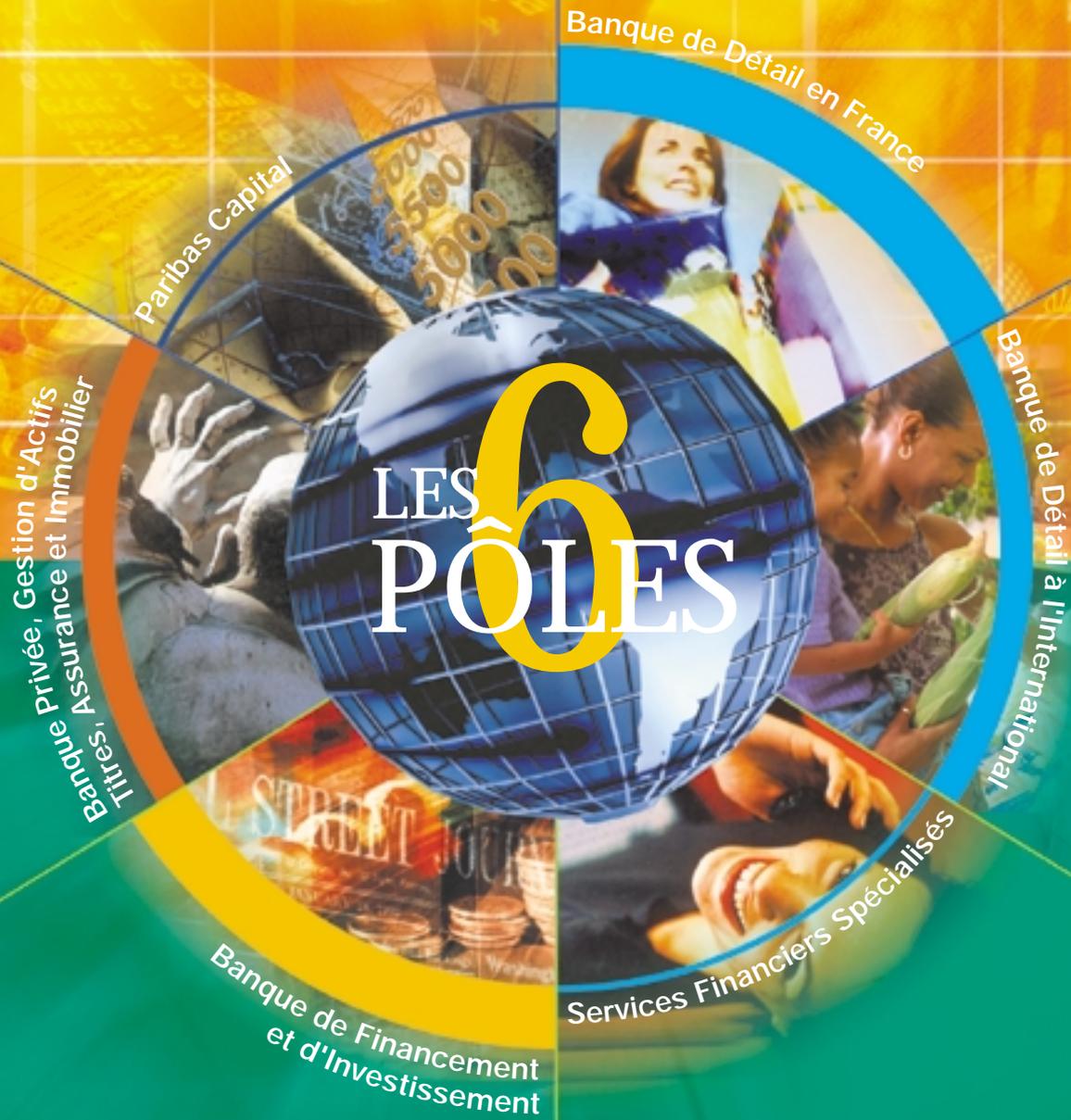
Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.



Les métiers du groupe





**L'organisation de BNP Paribas**  
*est structurée autour de pôles qui regroupent  
l'ensemble des métiers sur lesquels la banque  
a choisi de se développer.*



# BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

	En M€	Var.
PNB	3 910	+ 5,0 %
Frais de gestion	2 905	+2,4 %
RBE	1 005	+13,6 %
Provisions	203	+ 3,0 %
Rés. av. impôt	759	+ 24,4 %
ROE	19%	+ 3 pts



**Avec un réseau de 2 100 agences réparties sur l'ensemble du territoire français et au travers des nouveaux canaux de distribution tant électroniques que téléphoniques, BNP Paribas distribue ses produits et services bancaires à 6 millions de clients. Le réseau d'agences ainsi que celui de la Banque de Bretagne, filiale du groupe, se sont profondément transformés et modernisés au cours des dernières années. Depuis 1993, les effectifs commerciaux ont été augmentés de 19 % tandis que les effectifs administratifs étaient réduits de 42 %. L'implantation des agences a également fait l'objet de profondes évolutions permettant au réseau de mieux répondre aux attentes de ses clients et de mieux les accompagner dans les régions en expansion.**



*Un réseau puissant au service de ses clients*

Banque ouverte à tous, BNP Paribas dirige particulièrement ses efforts de prospection vers certaines clientèles. Une communication et des produits spécifiques visent à attirer et à fidéliser une clientèle jeune, source de revenus futurs pour la banque. Dans le même temps, BNP Paribas occupe une position de leader sur la clientèle privée haut de gamme, avec un taux de pénétration supérieur à 24 % dans les foyers percevant un revenu supérieur à 40 000 francs mensuels. Cette clientèle bénéficie de conseils personnalisés et d'une offre de gestion sous mandat assurés par plus de 450 conseillers en patrimoine de haut niveau, bénéficiant d'une formation continue aux nouveaux produits et aux nouvelles techniques.

Partenaire historique des entreprises, BNP Paribas a pour stratégie d'accompagner celles-ci tout au long de leur développement. Un tiers des PME françaises – plus de 40 % parmi les firmes exportatrices – et la plupart des grandes entreprises implantées sur le territoire national figurent parmi ses clients. La banque doit cette forte présence à la densité de son réseau d'agences et au dynamisme de ses équipes régionales. Pour sa clientèle d'entreprises, BNP Paribas a mis en place une organisation commerciale particulièrement efficace : 207 "pôles entreprises" rassemblent une force décentralisée de 818 commerciaux dédiés, eux-mêmes

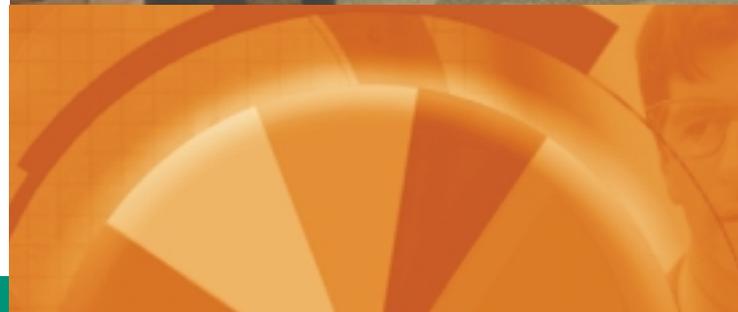
en prise directe avec tous les spécialistes de la banque. Huit salles de marchés et une centaine de cellules de commerce international sont implantées au niveau local et les nombreux points d'ancrage de la banque à l'étranger lui permettent de soutenir le développement de ses clients à l'échelle mondiale. Enfin BNP Paribas apporte une attention particulière aux attentes spécifiques de certaines catégories de clientèle, comme les agriculteurs ou les professions libérales. Le prix BNP des entrepreneurs en région récompense chaque année de nombreux créateurs d'entreprises à l'échelon local.

 **Une très bonne année**

1999 confirme la reprise de la croissance économique en France (+2,7 %), avec une accélération de l'investissement des entreprises et de la consommation des ménages, dont le pouvoir d'achat a continué d'augmenter. L'inflation, avec un taux de hausse des prix inférieur à 1 %, reste faible et maîtrisé. Les taux d'intérêt ont connu une évolution contrastée. Après la baisse généralisée de 1998, les taux à court terme ont retrouvé en fin d'année leur niveau de début 1999, tandis que les taux à long terme ont fortement augmenté à partir du second semestre. Le réseau commercial a su tirer parti de cette conjoncture favorable. Grâce à son dynamisme, 1999 a été une très bonne année pour le pôle d'activités Banque de Détail en France. Le produit net bancaire de ce pôle augmente de 5 % toutes les activités contribuant à cette bonne performance. La croissance des encours d'épargne a été vive, notamment pour les OPCVM (+20,8 %), qui ont bénéficié d'une conjoncture boursière favorable, et pour l'assurance-vie (+14,5 %). Les dépôts à vue progressent pour leur part de 13,4 %. Le parc de cartes bancaires est en hausse de 12,5 %. Favorisés par le bas niveau des taux d'intérêt, les encours moyens de crédits augmentent de 4,5 % par rapport à l'année 1998. Ce sont les crédits à la consommation et les crédits à l'habitat, entraînés par la reprise des transactions sur le marché immobilier, qui enregistrent la croissance la plus vigoureuse.

 **Priorité à l'euro**

Déterminée à demeurer la banque de référence de l'euro, BNP Paribas va poursuivre en 2000 une politique active de communication et d'information, vis-à-vis tant de sa clientèle, notamment des entreprises, que de ses équipes. L'objectif est de convaincre dès maintenant les clients de la nécessité d'anticiper le passage à l'euro avant la fin de l'année 2001, et de les accompagner dans cette transition. La perspective de la sortie du "ni-ni" – ni facturation des chèques, ni rémunération des comptes – sera au cœur de la réflexion afin d'adapter l'offre de produits et de services à l'évolution de la réglementation. La montée en puissance d'Internet et du commerce électronique offre à BNP Paribas des opportunités nouvelles que la Banque de Détail s'est de longue date préparée à saisir. Depuis 1996, son département de recherche Produits & Marchés, fort de plus de 300 personnes, est chargé de traduire ce nouvel environnement en potentiel commercial.



 **Évolution des ressources réseau BNP**

1999, moyennes mensuelles	Milliards d'€	Var.
Assurance-vie	24,8	+ 14 %
OPCVM	38,2	+ 20,8 %
Dépôts à vue	19,8	+ 13,4 %
CERS	29,5	=

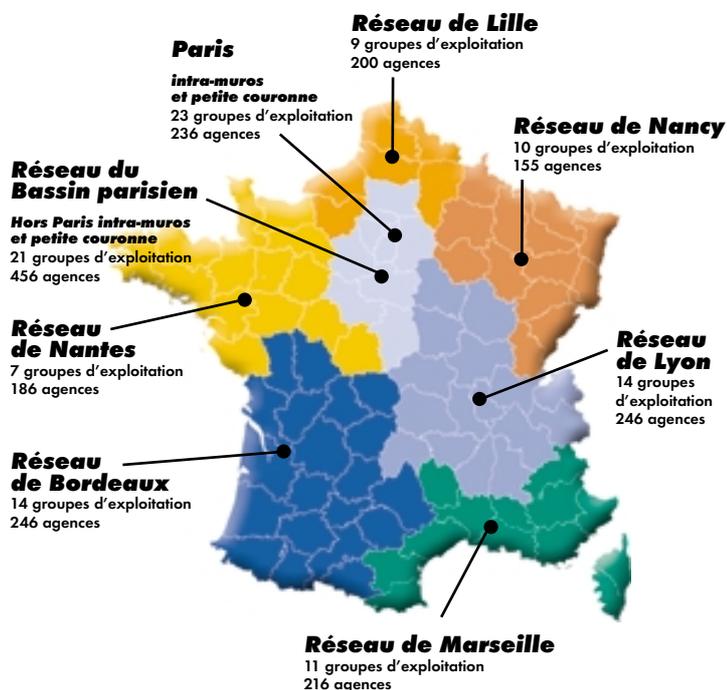


## Leader en France

- N°1 sur la banque par Internet
- N°1 pour les cartes bancaires
- N°1 pour la part des commissions dans le RBE

Évolution des crédits réseau BNP		
1999, moyennes mensuelles	Milliards d'€	Var.
Total	63,1	+ 4,5 %
Crédits commerciaux	30,7	+2,2 %
Crédits particuliers	25,3	+8,6 %
dont consommation	5,1	+10,1 %
dont immobilier	20,2	+8,2 %

### Répartition des points de vente par réseau



### Bénéfices du rapprochement

La Banque de Détail en France bénéficiera de la dynamique de développement née du rapprochement de la BNP et de Paribas. L'utilisation de la marque BNP Paribas, dès la fin du premier semestre 2000, permettra de capitaliser à la fois sur la réputation de solidité et de proximité de la BNP et sur celle de dynamisme et d'innovation de Paribas. Par exemple, les clients particuliers de Paribas auront accès à un large réseau d'agences et aux technologies bancaires de pointe offertes par la BNP. De même pour les entreprises, la notoriété de Paribas, entre autres dans les activités de haut de bilan, facilitera l'action du réseau.

La clientèle des deux banques bénéficiera d'une gamme de produits enrichie. L'apport d'UCB, de Cortal ou d'Arval, par exemple, permettra au réseau, dont la modernisation sera accélérée à l'occasion du rapprochement, d'élargir son offre à la clientèle. Enfin, la mise en commun de certaines fonctions supports, avec le pôle Services Financiers Spécialisés, aura pour effet de réduire les coûts.

### Un enjeu : la banque à domicile

La relation du client avec sa banque, traditionnellement centrée sur ses contacts avec son chargé de clientèle et son agence, n'a cessé de s'enrichir de nouveaux moyens d'accès à distance : les serveurs vocaux, le Minitel et Internet. Les transactions courantes (consultations, virements, ordres de Bourse, commande de chèquiers...) sont de plus en plus effectuées par l'intermédiaire des canaux électroniques. En revanche, celles qui nécessitent un niveau de conseil élevé restent le domaine privilégié des agences. La qualité et l'étendue des moyens d'accès proposés devient pour chacun un critère essentiel dans le choix de son établissement bancaire.

BNP Paribas a très tôt identifié cet enjeu. Pour le réseau de Banque de Détail, la banque à domicile est un instrument déterminant de conquête de parts de marché

## Un acteur représentatif

- 10 % du marché des particuliers
- 1<sup>re</sup> banque des PME
- en relation commerciale avec les 100 plus importantes entreprises françaises



*BNP Net : extraits de la campagne publicitaire lancée au 1<sup>er</sup> semestre 2000.*

et de fidélisation de la clientèle. Son département Produits & Marchés rassemble des équipes puissantes de recherche et de mise en application commerciale des nouvelles technologies. Aujourd'hui, les clients de BNP Paribas peuvent effectuer des transactions ou consulter l'ensemble de leurs comptes en temps réel et 24 heures sur 24, par l'intermédiaire des plates-formes téléphoniques BNP en ligne, des serveurs vocaux, du Minitel et du site Internet BNP Net.

En 1999, les clients de la BNP ont transmis par ces divers canaux de banque à distance 2,5 millions de virements et jusqu'à 40 % des ordres de Bourse de la banque en fin d'année. Les connexions annuelles, en constante progression, se chiffrent en millions : 17 pour le Minitel, 3 pour BNP Net en 1999, auxquelles il faut ajouter les 16 millions d'appels reçus sur les serveurs vocaux. Des offres d'accès par téléphone mobile (par l'extension des services WAP déjà opérationnels depuis 1999), par agenda électronique et via la télévision interactive viendront prochainement compléter les moyens de transmission existants.



### BNP Net

Première offre nationale de banque à distance par Internet lancée en avril 1997, BNP Net ne cesse de séduire de nouveaux clients. Avec plus de 155 000 abonnements à la mi-mars 2000, soit 190 000 clients connectés et 500 000 comptes gérés, la BNP occupe une place de leader du secteur avec une part de marché d'environ 30 %. La qualité reconnue du service proposé, et la sécurité offerte à l'épargnant par l'adossement d'une banque par Internet à une solide banque de réseau expliquent cette position dominante. La volonté de promouvoir activement BNP Net s'est traduite, en février 2000, par une campagne de publicité de grande ampleur.

Avec BNP Net, les clients ont accès depuis leur micro-ordinateur à des fonctions de consultation et de passation d'ordres pour l'ensemble des comptes qu'ils gèrent, et ce dans des conditions conciliant économie, confort et sécurité. La personnalisation de la relation avec le client est aussi une priorité : BNP Net différencie le contenu de son site en fonction des types de clientèle. Ainsi, les jeunes ou les professionnels (médecins, agriculteurs...) se voient proposer des informations et des offres de services spécifiques.

Les équipes de la BNP travaillent à développer de nouvelles fonctionnalités. Dans les prochains mois, l'offre de transactions boursières sera étendue aux marchés étrangers et s'enrichira notamment d'une fonction "conseil". Le client aura la possibilité de paramétrer et de personnaliser son accès à BNP Net en fonction de ses besoins ; un système d'alerte par message sur téléphone mobile ou par e-mail le préviendra de tout événement le concernant. Enfin, les travaux en cours au sein du consortium Cyber-comm permettront d'accroître encore la sécurisation des opérations en identifiant formellement le client internaute grâce à un lecteur de carte à puce connecté à son micro-ordinateur ; ils lui ouvriront surtout la possibilité d'effectuer sur Internet des paiements par carte bancaire parfaitement sécurisés.



# BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL



- Plus de 1 750 000 clients
- Une présence sélective dans des marchés clés
- Des marques reconnues et des parts de marché significatives
- Une rentabilité élevée et récurrente



**Ce pôle regroupe les activités de banque de détail dans les pays étrangers et les départements et territoires d'outre-mer, au travers de BancWest et l'ensemble BNPI-SFOM.**

**BancWest est issu de la fusion entre deux banques généralistes : Bank of the West et First Hawaiian Bank. Cet ensemble constitue l'une des grandes banques régionales de l'Ouest américain, avec plus de 220 agences et 800 000 clients.**

**Présent en Afrique, au Proche et Moyen-Orient et dans l'océan Indien, l'ensemble BNPI-SFOM s'appuie sur un réseau de 330 agences et compte près d'un million de clients. La BNPI assure par ailleurs la gestion des filiales de BNP Paribas situées dans les départements et territoires d'outre-mer.**

	En M€	Var.
PNB	1 183	+ 66,6 %
Frais de gestion	705	+ 56,7 %
RBE	478	+ 83,8%
Provisions	107	+ 18,9%
Rés. av. impôt	324	x 2
ROE	30 %	+ 2 pts



## BancWest



### Profil

**La BNP est le premier actionnaire de BancWest Corp, avec 45 % de son capital. Cotée à New York, BancWest est issue de la fusion au 1<sup>er</sup> novembre 1998 de deux banques régionales très complémentaires, tant sur le plan géographique que par leurs gammes de produits : Bank of the West et First Hawaiian Bank. L'ensemble constitue l'une des grandes banques régionales de l'Ouest américain.**

**Banques généralistes ayant conservé leur marque commerciale, ces deux banques de proximité sont des établissements de taille moyenne, ce qui leur permet d'offrir un service décentralisé et très personnalisé à une clientèle de PME et de particuliers. Leur réunion au sein de BancWest leur donne la taille critique et la puissance financière nécessaires pour proposer à leurs clients des produits et services de haute qualité et bien exploiter les possibilités offertes par le développement des nouvelles technologies. Leurs principales activités s'articulent autour du crédit à la consommation, du financement immobilier, de la banque commerciale, de la banque privée et de la gestion d'actifs.**

**La couverture géographique de BancWest s'étend d'Hawaii à la Californie ainsi qu'à l'Oregon, l'Idaho, le Nevada, l'État de Washington, et les îles de Guam et Saipan. Avec 800 000 clients au 31 décembre 1999, BancWest est la 4<sup>e</sup> banque de Californie et, avec plus de 30 % de parts de marché, la 2<sup>e</sup> banque de Hawaii.**



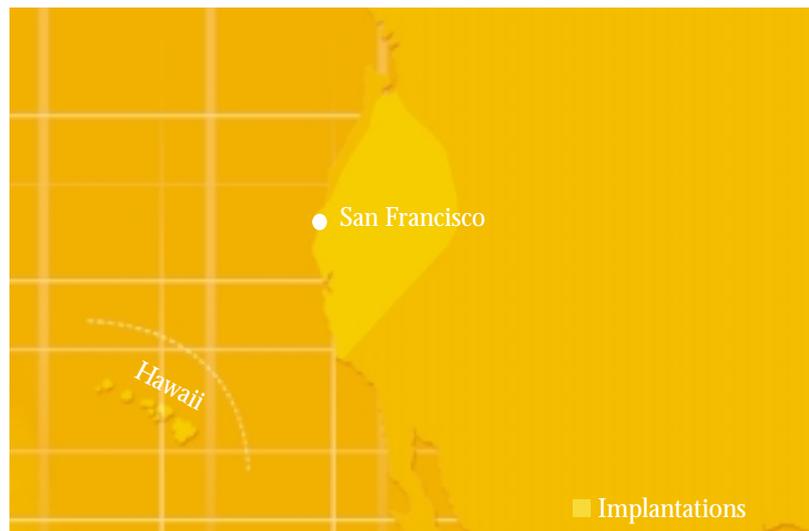
### Un développement par croissance externe

En 1999, BancWest a poursuivi son développement par croissance externe en procédant à la fusion, le 1<sup>er</sup> juillet, de sa filiale Bank of the West avec SierraWest Bank, une banque régionale bien implantée en Californie et dans le Nevada. Ce rapprochement renforce sa présence régionale et lui permet de commercialiser ses produits et services bancaires vers une base de clientèle plus importante.



### Un site Internet "nouvelle génération"

Première banque à Hawaii à proposer une offre de banque électronique accessible par micro-ordinateur, First Hawaiian Bank est déterminée à conserver son avance technologique et à tirer parti de toutes les possibilités offertes par Internet. Elle a annoncé le 8 juillet 1999 qu'elle s'était associée à la société Intelidata Technologies, leader américain de la conception de serveur Internet, pour travailler au développement d'un site Internet intégrant les technologies les plus récentes. Les utilisateurs, qui accéderont à ce site bancaire par une page totalement personnalisée en fonction de leurs centres d'intérêt, auront la possibilité de consulter l'ensemble de leurs comptes et d'effectuer de manière très simple et rapide des opérations financières, des plus communes aux plus sophistiquées. Ergonomique et convivial, ce site Internet offrira aux clients de First Hawaiian Bank une nouvelle porte d'accès à leur banque. Bank of the West va proposer très prochainement un service de même nature.





## BNPI-Afrique



### Profil

**Présent en Afrique, au Proche et Moyen-Orient et dans l'océan Indien, l'ensemble BNPI-SFOM s'appuie sur un réseau de 330 agences et compte près d'un million de clients. La BNPI assure par ailleurs la gestion des filiales BNP Paribas situées dans les départements et territoires d'outre-mer. Banque de proximité à l'étranger, la BNPI exploite, depuis de nombreuses années, la solide expertise acquise en France. En fonction des pays dans lesquels elle est implantée, elle propose une gamme de plus en plus large de produits et services bancaires à une clientèle de PME, de grandes entreprises, de sociétés importatrices et exportatrices, d'institutionnels et de particuliers.**



### Une activité soutenue

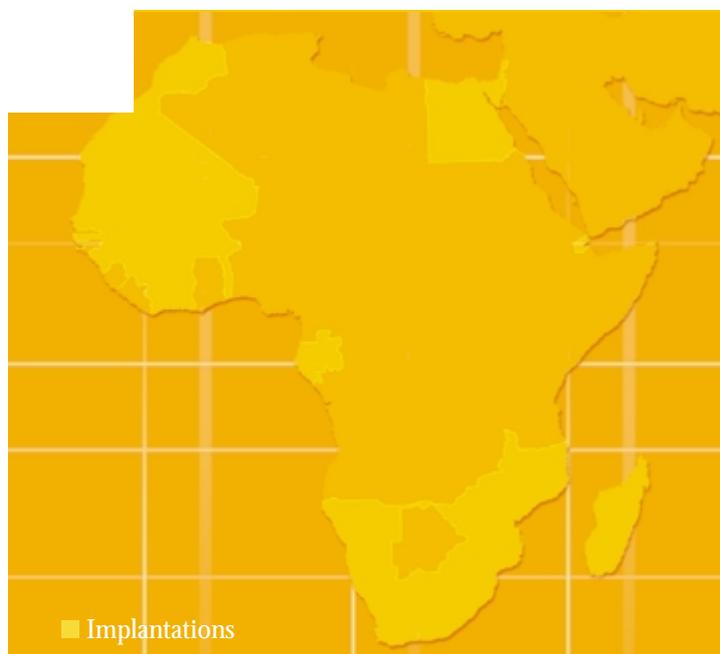
La BNP avait renforcé en 1998 son contrôle majoritaire de la BNPI en portant sa participation dans le capital à 97 %. Elle a lancé en mars 2000 une offre publique de retrait pour assurer un contrôle à 100%. Par ailleurs, elle a acquis, en 1999, 26 % supplémentaires du capital de la SFOM, amenant ainsi sa participation à 74 %. La SFOM porte des participations dans onze banques d'Afrique subsaharienne, notamment les "BICI's". Dans un contexte peu favorable d'évolution des taux directeurs et de concurrence accrue sur l'ensemble des marchés, les marges d'intermédiation se sont à nouveau resserrées. La banque a néanmoins réussi à réaliser de bonnes performances et à accroître sa rentabilité. Elle a notamment élargi son offre et ainsi augmenté ses commissions. Elle améliore son coefficient d'exploitation.

BNP Paribas fait bénéficier ses implantations africaines de l'expertise acquise en France sur les services financiers et le crédit à la consommation. De nouvelles Sicav ont été créées au Maroc, en Tunisie, et de nouveaux fonds ont été conçus pour le marché libanais. L'élargissement de la gamme de produits et services à la clientèle privée s'appuie notamment sur les canaux de distribution les plus modernes, en particulier Internet au Liban, à l'Île Maurice et au Maroc.

Les activités financières poursuivent leur développement : par exemple, création, fin 1999, d'une activité de trust à la BNPI Maurice, bonne évolution des activités financières au Maroc et en Tunisie, avec des mandats de conseil ou d'arrangeur lors de privatisations ou d'introductions en Bourse.

Au total, le groupe détient des parts significatives sur les marchés et y trouve une bonne dynamique de développement dans la rentabilité. Les résultats 1999 sont satisfaisants et permettent de nourrir des ambitions de croissance.

Dans les Dom-Tom, l'activité suit évidemment l'évolution des économies locales ; de ce fait, sa croissance s'est ralentie. Cependant, la Guyane a retrouvé un équilibre d'exploitation après la mise en place de son plan industriel.





# SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS



**Ce pôle est constitué des filiales spécialisées dans les métiers du crédit à la consommation (Cetelem), des services financiers aux entreprises (BNP Lease et UFB Locabail), de la location longue durée d'équipements lourds – qu'il s'agisse d'automobiles (Arval), de camions (Artegy) ou de matériels informatiques (Arius) –, des financements immobiliers (UCB), de la vente à distance de produits d'épargne aux particuliers (Cortal) et de la banque directe pour les particuliers (Banque Directe).**

**Les sociétés qui le composent sont spécialisées dans des métiers en fort développement et s'appuient sur une importante présence européenne. Elles possèdent pour la plupart une culture et un savoir-faire en matière de partenariat qui se traduit dans leur organisation et leurs pratiques : respect du partenaire, de ses intérêts et, au premier chef, de sa clientèle. Ainsi, les sociétés veillent systématiquement à l'instauration de murailles de Chine isolant les différentes clientèles.**



**N°1 français en crédit à la consommation, crédit-bail, courtage en ligne, gestion de flotte automobile hors filiales des constructeurs**



**Top 3 européen en crédit à la consommation, crédit-bail, gestion de flotte automobile hors filiales des constructeurs**



**Plus de 12 millions de clients particuliers en Euroland**



## Objectifs

- ▶ *accélération de la croissance*
- ▶ *montée en puissance de Cortal et Banque Directe*
- ▶ *exportation du savoir-faire : poursuite des développements hors de France*
- ▶ *développement de partenariats*
- ▶ *BNP Lease - UFB Locabail : mise en œuvre du rapprochement et développement hors de France*



	En M €	Var.
Encours	47 107	+ 9 %
Production	22 253	+ 22%
Rés. av. impôt	507	+10%
ROE	23%	=



## Financement de l'équipement des particuliers

### Cetelem



#### Profil

**Cetelem est leader en France et en Europe sur le marché du financement de l'équipement des particuliers : crédits à la consommation, crédits automobiles, financement de travaux... Les produits proposés couvrent toute la gamme des besoins de financement, des prêts personnels destinés à une utilisation spécifique aux comptes renouvelables. Il est présent dans 16 pays.**

**Cetelem commercialise ses produits par plusieurs canaux de distribution complémentaires permettant aux consommateurs d'accéder facilement et rapidement à ses services : par prescripteurs sur le lieu de vente, via des partenariats, par marketing direct, par téléphone, Minitel, Internet...**

**Le partenariat est l'un des piliers de la stratégie commerciale de Cetelem et de ses filiales. Cetelem a ainsi passé de nombreux accords, en France et hors de France, avec de grands distributeurs, des banques et des compagnies d'assurances, qui distribuent ses financements et services associés directement sur leurs points de vente. À ses partenaires, Cetelem propose des solutions de financement simples d'utilisation, personnalisées en fonction des besoins de leurs clients, ainsi qu'une gestion automatisée et rapide des opérations de crédit, grâce à l'informatique, à la télématique et à Internet. Produit phare de Cetelem, la carte Aurore est une carte de crédit utilisable comme moyen de paiement, réserve d'argent et support multiservice. Émise à ses couleurs ou à celles de ses partenaires, elle est aujourd'hui acceptée dans plus de 200 000 points de ventes et détenue par plus de 11 millions de particuliers, dont près de 4 millions hors de France.**



#### Cetelem

	En M€	Var.
Production	12 280	+ 16 %
France	8 946	+ 11 %
International	3 334	+ 32 %
Encours	17 704	+ 13 %
France	13 987	+ 8 %
International	3 717	+ 36 %
Contribution au RNAI	329	+ 8 %



## Développement des partenariats en 1999

En 1999, la reprise de la consommation des ménages en France a entraîné un recours accru au crédit dont Cetelem a bénéficié. L'année a également été marquée par la montée en puissance des sociétés financières créées en partenariat (Ikéa, Darty, Conforama, But), la signature d'accords commerciaux importants avec la SNCF et le groupe Lapeyre-GME-K par K (groupe Saint-Gobain), et par la mise en œuvre des accords passés avec Boulanger et Damart. Par ailleurs, l'activité induite par les partenariats avec des institutions financières, comme par exemple les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires, a progressé de 35 % en un an. Cetelem a lancé son projet d'entreprise, "les engagements Cetelem", qui traduit son éthique professionnelle en répondant aux attentes exprimées par les consommateurs en termes de clarté, de souplesse, de maîtrise et de sécurité.

Hors de France, Cetelem a poursuivi sa stratégie qui consiste à intensifier ses positions en Europe et à accompagner ses partenaires, comme Carrefour, dans leur développement hors de France.



## Des synergies prometteuses

L'adossement de Cetelem à la puissance financière de BNP Paribas et à son réseau ouvre la perspective de synergies prometteuses : diffusion élargie de la carte Aurore, accès aux distributeurs automatiques pour les porteurs de cette carte, mise en commun d'outils d'évaluation de la clientèle (scores), gestion du contentieux...



*Leader du "crédit en ligne" aux particuliers*

Avec 100 millions de francs de crédits produits par ce canal en 1999, Cetelem est déjà présent sur Internet en France et dans sept pays européens. Une quatrième version du site cetelem.fr a été lancée

en 1999 pour inclure des outils de dialogue direct avec les consommateurs, tandis que les partenaires de la distribution bénéficient d'une nouvelle version du réseau sécurisé et exclusif Extranet. Par ailleurs, la carte Aurore est actuellement acceptée comme moyen de paiement sur plus de 150 sites marchands.



*Financement des entreprises, des professionnels et des particuliers*

**BNP Lease - UFB Locabail**



Profil

**Les deux filiales ont en commun un métier – le financement des investissements – que chacune exerce avec des spécificités.**

**BNP Lease est leader français du crédit-bail mobilier aux entreprises et aux professionnels et l'un des principaux opérateurs en crédit-bail immobilier. Cette filiale de la BNP offre des solutions de financement aux particuliers, notamment dans le domaine de l'automobile et des loisirs. UFB Locabail s'adresse aux entreprises et leur offre principalement des services de financement de biens d'équipement et d'affacturage. Cette filiale de Paribas est aussi un des rares distributeurs de "floor plan" (gestion financière des ventes des constructeurs et importateurs de biens d'équipement à leurs distributeurs). BNP Lease et UFB Locabail réalisent aujourd'hui l'un et l'autre les deux tiers de leurs ventes par le canal de partenaires prescripteurs. Pour BNP Lease, le reste des ventes est réalisé par le réseau d'agences BNP, alors qu'UFB Locabail traite ses clients en direct.**

**BNP Lease - UFB Locabail**

	En M€	Var.
Production	6 485	+ 23 %
Encours	14 974	+ 9 %
France	13 146	+ 6 %
International	1 827	+ 35 %
Contribution au RNAI	133	- 5 %



*Hausse de l'activité*

Dans un environnement porteur, BNP Lease et UFB Locabail ont tous les deux augmenté leur production de plus de 20 % en 1999. Ils détiennent ensemble 25 % du marché français dont ils sont leaders. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, BNP Lease est en charge de la ligne de métier mondiale de crédit-bail du groupe BNP, avec pour mission d'appuyer les vingt entités de leasing de la BNP, filiales ou succursales, présentes en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Afrique et en Australie. Son encours d'opérations hors de France est supérieur à un milliard d'euros. De son côté, UFB Locabail dispose d'un réseau de huit filiales dans l'Union Européenne et au Maroc. La production des sociétés implantées hors de France représente un tiers de la production globale, avec un encours de près de deux milliards d'euros.



*Un futur leader européen*

Avec un maillage très serré du territoire national, des relations fortes avec leurs partenaires prescripteurs, une présence très complémentaire à l'International, le rapprochement de BNP Lease et UFB Locabail et la mise en commun des meilleures pratiques de chacun est particulièrement riche de création de valeur. L'ambition du nouvel ensemble est de devenir le leader en Europe et un acteur significatif à l'international grâce à une politique dynamique de croissance interne et externe.



## Les métiers du groupe



### Un Internet Business to Business

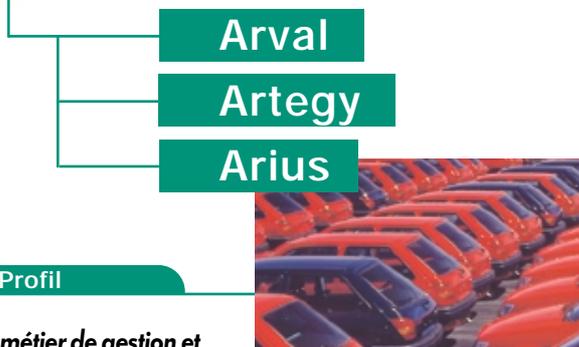
L'objectif est de construire un canal novateur de relation clientèle, en complément des canaux traditionnels tant en France qu'à l'international. Les deux sites créés par BNP Lease et par UFB Locabail permettent notamment aux clients et aux prescripteurs d'être informés en temps réel des opportunités de financements, d'établir des financements en ligne,

et de suivre leurs contrats de façon interactive dans un univers sécurisé.

UFB Locabail a lancé, en 1998, sa filiale Business Village pour faciliter l'accès des PME et PMI aux divers services professionnels disponibles sur Internet, en les fédérant autour de communautés d'intérêts. Le site de Business Village a reçu, en 1999, le Clic d'or du meilleur site *Business to Business*.



### Gestion et location de parcs de biens d'équipement



#### Profil

**Le métier de gestion et de location de parcs de biens d'équipement donne aux entreprises la possibilité d'externaliser la gestion et le financement de leurs parcs de véhicules ou de matériels : voitures avec Arval, véhicules industriels avec Artegy, matériels informatiques et bureautiques avec Arius. Arval se situe au 1<sup>er</sup> rang en France et en Italie (hors filiales de constructeurs) et au 3<sup>e</sup> rang en Europe, Arius au 3<sup>e</sup> rang en France.**



### Forte croissance de l'activité

Ces activités bénéficient d'une conjoncture porteuse, car elles répondent à la nécessité, pour les entreprises, d'optimiser la gestion de leurs équipements logistiques : la production d'Arval a progressé de plus de 50 % en un an, le parc géré atteignant au 31 décembre 137 000 véhicules. Actuellement présent dans dix pays en Europe, Arval a pour objectif d'étendre encore son dispositif pour s'imposer comme leader européen. Avec une offre innovante, Artegy gère fin 1999, au terme de sa première année d'activité, 2 400 véhicules industriels. La production d'Arius a progressé de plus de 20 %. Le parc géré s'élève à plus de 100 000 unités (PC, terminaux informatiques et mini-ordinateurs).

#### Arval

	En M€	Var.
Production	539	+ 50 %
France	271	+ 23 %
International	269	+ 91 %
Encours	870	+ 54 %
France	460	+ 27 %
International	410	+ 103 %
Contribution au RNAI	17	+ 6 %

Arius a pour objectif de devenir l'un des deux leaders de son métier en France et d'acquérir une dimension européenne significative.

#### Annonce post-clôture

Le groupe BNP Paribas et Avis Group Holdings Inc. ont conclu une alliance pour donner naissance à la première marque des gestionnaires de flotte en Amérique du Nord et en Europe. Ce partenariat réunira le groupe Arval de BNP Paribas et le groupe PHH Vehicle Management Services d'Avis. Dans le cadre de cette alliance, BNP Paribas doit acquérir, pour 800 millions de dollars, une participation de 80 % dans PHH Europe. Avis accordera à Arval la licence de PHH InterActive™, sa technologie informatique de pointe pour la gestion de flotte. La transaction doit être conclue au cours du deuxième trimestre. L'objectif est, dans un second temps, de fusionner PHH Europe avec Arval. La nouvelle entité ainsi constituée, Arval/PHH, sera le n° 1 de son métier en Europe et disposera en outre d'une alliance stratégique avec PHH US, n°2 de son métier.



### Une base de clientèle élargie

Grâce à l'approche intensive des clientèles et à la mise en place d'une collaboration avec les responsables commerciaux en charge des "grandes entreprises" et le métier de banque commerciale, le rapprochement des entités de gestion et location de parcs de matériels issues de BNP et de Paribas devrait accélérer la croissance déjà soutenue de l'activité.



### Gestion des parcs sur Internet

Les différentes sociétés veulent offrir à leurs clients la possibilité d'obtenir en ligne, en temps réel et 24 heures sur 24, les informations les concernant. Arval va ainsi proposer dès le premier semestre 2000 une gamme de produits sur Internet : Cameleon net services.

Grâce à Internet, les clients d'Arius pourront, à partir du deuxième trimestre 2000, gérer en ligne leur parc informatique, en s'appuyant sur des outils de simulation de location et d'évolution de parc. Par ailleurs, Arius lancera courant 2000 une offre de services de conception et d'hébergement de sites pour l'e-commerce.



### Financements immobiliers

#### UCB



#### Profil

**UCB finance l'acquisition de biens immobiliers, principalement pour les particuliers. Elle exerce son activité en s'appuyant sur des réseaux nationaux de prescripteurs : agents immobiliers, promoteurs, constructeurs de maisons individuelles, notaires, conseillers en gestion de patrimoine. Ces partenaires orientent leurs clients vers l'un des 170 points de ventes du réseau UCB, constitué d'agences propres et d'agents indépendants, agents d'assurances pour la plupart. Dans le cadre de sa stratégie de partenariats, UCB a conclu des contrats avec d'autres établissements financiers pour les faire bénéficier de ses services d'acceptation de dossiers et de gestion après-vente. Hors de France, UCB est implantée en Italie, en Espagne (en partenariat avec le Banco de Santander) et depuis 1999 au Portugal.**

#### UCB

	En M€	Var.
Production	3 065	+ 46 %
France	2 049	+ 48 %
International	1 016	+ 43 %
Encours	13 935	+ 1 %
France	10 603	- 3 %
International	3 333	+ 20 %
Contribution au RNAI	99	+ 40 %



### Un marché immobilier porteur

Après une décennie de crise, le marché immobilier est redevenu porteur en France en 1999. Les prix des transactions sont repartis à la hausse et le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, a encouragé les particuliers à recourir au crédit. Cela a permis à UCB de compenser les demandes de renégociation ou de remboursement anticipé de prêts. À noter que les prêts à taux variable représentent l'essentiel de la production d'UCB, car ils permettent d'offrir des conditions attractives aux clients tout en préservant les marges financières. En 1999, les crédits immobiliers accordés par UCB ont augmenté très fortement en France (48 %), dans de bonnes conditions de risques et de marges grâce à une sélection rigoureuse des emprunteurs. À l'International, la production est en hausse de 21 %, avec une activité très satisfaisante en Espagne et en Italie.



### Un outil informatique commun

Première retombée du rapprochement BNP-Paribas, la BNP a décidé d'utiliser le logiciel Météor d'UCB pour la gestion de l'ensemble des crédits immobiliers commercialisés par son réseau bancaire en France. D'autres modalités de collaboration sont à l'étude, dans le domaine de l'offre commerciale notamment.



## Les métiers du groupe



### Des sites interactifs

Le site Internet d'UCB permet aux clients potentiels d'étudier la faisabilité de l'opération qu'ils envisagent et de choisir un crédit sur mesure. Il donne également la possibilité à tous les clients, notamment les

entreprises, de demander une intervention sur un contrat en cours, avec l'assurance d'une réponse sous 48 heures. En outre, UCB a mis en service des sites Extranet qui simplifient l'échange de données avec ses divers partenaires apporteurs d'affaires.



## Épargne des particuliers

### Cortal



#### Profil

**Cortal est spécialisée dans la vente aux particuliers de produits d'épargne par marketing direct. Premier courtier en ligne en France, 6<sup>e</sup> en Europe (source JP Morgan, juin 1999), Cortal propose à ses clients une offre unique en Europe couvrant l'ensemble des fonds d'investissement et tous les principaux marchés boursiers. Elle se développe depuis l'origine, seule ou en partenariat, en utilisant de multiples canaux de distribution : Minitel, Internet, téléphone, courrier, face à face.**

#### Cortal

	En milliards d'€	Var.
Épargne collectée	1,2	+ 16 %
Flux Bourse	5,5	+ 68 %
Actifs gérés	7,4	+ 49 %
Contribution au RNAI (en M€)	23	+ 23 %



### 1<sup>er</sup> courtier français en ligne

Fin 1999, Cortal comptait 473 000 clients. Elle a connu un fort développement commercial en 1999, avec une croissance de 27 % de son produit net bancaire. L'activité provient à 60 % de la vente de produits d'épargne et à 40 % du courtage en Bourse, essentiellement transmis par voie

électronique et notamment par Internet. Poursuivant la stratégie d'innovation qui a fait son succès, Cortal a commercialisé en 1999 des "certificats thématiques". Constitués d'un nombre limité d'actions choisies sur un thème précis, ces nouveaux produits permettent aux particuliers de bénéficier du développement d'un secteur prometteur, comme Internet, la téléphonie mobile ou les jeux interactifs, à partir d'un choix de valeurs européennes effectué par des professionnels.

Cortal a lancé à l'automne 1999 le premier service paneuropéen d'investissement en ligne. Accessible aux investisseurs particuliers dans huit pays, par Internet et via une plate-forme téléphonique en cinq langues, e-cortal offre l'accès à neuf places boursières internationales grâce à l'ouverture d'un compte off shore géré de France. Misant sur le développement de l'investissement en ligne, et grâce à une offre unique en Europe, Cortal a pour ambition de conserver sa place de premier courtier français en ligne, et de se placer parmi les cinq premiers européens d'ici à 2002.



### Tirer parti de plates-formes communes

La naissance de BNP Paribas va par exemple permettre à Cortal de développer, en collaboration avec BNP Equities, des plates-formes communes de passation et de traitement des ordres de Bourse en France, et faciliter le passage des ordres sur les États-Unis. Certains des produits de Cortal, tels que la Centrale des Sicav, pourront également enrichir l'offre faite aux clients du réseau BNP Paribas.



### e-cortal

Pour Cortal, Internet est un outil essentiel à double titre. Nouveau mode de liaison avec la clientèle, Internet correspond aux attentes des épargnants grâce à la richesse de contenus et à la rapidité d'accès

à l'information qu'il permet. Nul jusqu'en 1998, le pourcentage d'ordres de Bourse transmis via Internet est passé à 65 % fin décembre 1999. À travers le site [www.e-cortal.com](http://www.e-cortal.com), les investisseurs individuels peuvent accéder à un ensemble de services à valeur ajoutée

(cotations, warrants...) auparavant réservés aux investisseurs institutionnels. Nouveau canal de recrutement de clients en Europe, le site e-cortal renforce les campagnes de marketing direct traditionnelles.



## Banque directe des particuliers

### Banque Directe



#### Profil

**Lancée en 1994 au sein du groupe Paribas comme banque par téléphone, Banque Directe est devenue en 1999 la première banque française entièrement à distance, y compris pour son recrutement de nouveaux clients. Banque généraliste "tout Internet", exclusivement dédiée à la clientèle particulière, son offre comprend moyens de paiement, produits d'épargne et de crédit. Ses 63 000 clients (fin 1999) sont le plus souvent des cadres moyens ou supérieurs, habitant en région parisienne et dans de grandes agglomérations.**

#### Banque Directe

En M€

Var.

Nombre de comptes	47 100	+ 31 %
Encours de crédits	44	+ 49 %
Encours de dépôts	192	+ 49 %
Contribution au RNAI	- 28	ns



#### 1<sup>re</sup> banque française entièrement à distance

Banque Directe fonde sa stratégie de développement sur l'élargissement de son offre. En 1999, Banque Directe a lancé "4 x 4 Direct, l'épargne tout terrain", un produit de gestion à court terme mixant OPCVM monétaires, obligataires, actions françaises et actions étrangères pour allier le rendement et la sécurité. Outre les clients

de Banque Directe, ce produit a séduit 2 500 prospects. En l'an 2000, Banque Directe mettra à la disposition de ses clients le meilleur service d'opérations de Bourse disponible actuellement : celui d'e-cortal.



#### Une offre enrichie

Au sein de BNP Paribas, Banque Directe aura un accès plus large aux produits financiers conçus pour la clientèle particulière par toutes les entités du groupe. Par ailleurs, elle bénéficiera des travaux de BNP Paribas pour suivre et adapter toutes les technologies récentes : possibilité de consulter ses comptes sur téléphone mobile, porte-monnaie électronique, et systèmes de sécurisation des paiements. Une stratégie ambitieuse de développement à moyen terme de Banque Directe est en cours de définition dans ce cadre nouveau et dans une perspective d'essor très rapide des services Internet.



#### Un client sur deux utilise Internet

Tout en conservant un service par téléphone et par Minitel de grande qualité, la banque conquiert, aujourd'hui, 25 % de sa clientèle par Internet et la majorité des contacts avec ses clients passent désormais par ce canal : 52 % en décembre 1999, contre 20 % en début d'année. En juin 1999, Banque Directe a été la première banque à proposer un forfait tout Internet, pour un prix sans concurrence de 25 francs par mois (carte Visa internationale comprise) qui permet à l'internaute de réaliser lui-même à tout moment ses opérations bancaires.

En outre, Banque Directe s'est associée en 1999 à Yahoo!, l'un des principaux moteurs de recherche sur Internet. Ses clients peuvent ainsi consulter sa situation bancaire au jour le jour dans la page du site qui traite de ses sujets d'intérêt particuliers. Banque Directe est la première banque virtuelle en France.



# BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT



**Ce pôle regroupe les activités de banque de financement et de banque de marchés de capitaux de la BNP et de Paribas. Il compte près de 16 000 collaborateurs dont plus des deux tiers sont implantés hors de France. La combinaison des forces des deux entreprises permet au groupe BNP Paribas de se classer parmi les principaux acteurs européens. Il dispose notamment d'une importante présence sur les places financières de Paris et de Londres. Il est aussi un intervenant très significatif en Asie et aux États-Unis. Désormais à la taille critique pour s'organiser au niveau mondial, chaque métier a des objectifs précis d'utilisation et de rentabilité du capital. Le client est au cœur du dispositif : deux unités spécifiques de relations clientèle veillent au développement des offres croisées, les relations avec les grandes entreprises et le Financial Institution Group.**



## Une stratégie Internet volontariste

La Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas a parfaitement intégré la vague technologique Internet dans sa stratégie de développement. L'objectif est d'utiliser ce nouveau média à tous les niveaux, internes et externes, et dans toutes les implantations géographiques à un horizon de deux ans, pour poursuivre deux objectifs principaux : réduire les coûts opérationnels ; élargir et consolider ses segments de marchés. Depuis 1997, la BNP mettait sur Internet, à la disposition de ses clients, des informations sur les encours de papier commercial. Elle diffuse maintenant les publications de la Recherche de Marché sur son site Internet et permet par exemple, avec Net Trade Geolink, d'ouvrir un crédit documentaire directement sur Internet. En 1999, Paribas a développé une application sur mesure pour faciliter l'offre d'échange de la BEI, qui a conduit à la plus large transaction financière sur le Web. La Banque a également lancé Issue Master, un système de placement obligataire qui offre la possibilité aux investisseurs de réserver sur Internet leurs obligations lors d'émission.



	En M€	Var.
PNB	5 540	+ 30,4 %
Frais de gestion	3 325	+ 11,2 %
RBE	2 215	+ 75,9 %
Provisions	434	- 56,8 %
Rés. av. impôt	1 783	x 6,6
ROE	20 %	+ 16 pts



## Corporate Finance



### Profil

**BNP Paribas propose à une clientèle de grandes et moyennes entreprises, de gouvernements et d'institutions internationales une offre globale en matière de haut de bilan : conseil, origination et structuration d'opérations de marché.**  
**Pour le conseil en fusions et acquisitions, BNP Paribas arrive en tête des banques-conseils en France pour les transactions terminées et annoncées en 1999 et se classe au 11<sup>e</sup> rang pour les opérations réalisées en Europe (source : Thomson Financial Securities Data).**  
**Pour l'origination et la structuration d'opérations de marché, l'offre du groupe est très complète : introduction en Bourse, augmentation du capital, restructuration du capital, privatisation, bought deal... Sur la période 1994-1999, BNP Paribas figure en tête pour les émissions d'actions en tant que chef de file en France, en 4<sup>e</sup> position en Europe et au 6<sup>e</sup> rang dans le monde (source : Bondware).**



### Une banque de référence

En France, BNP Paribas a été associée aux opérations majeures de l'année : rapprochement de Total Fina et Elf dans le secteur pétrolier ; offre publique d'échange de Carrefour sur Promodès ; émission par Rhône Poulenc d'obligations échangeables en actions Rhodia et placement de 35 % du capital de Rhodia ; chef de file des deux appels au marché de Bouygues et de l'émission d'obligations convertibles d'AXA ; appels au marché de Vivendi...

Les secteurs des médias/télécommunications et de la technologie ont connu une activité intense : en France avec les introductions en Bourse de Soitec, GL Trade et Business Objects, et le chef de file de l'émission d'obligations convertibles d'Atos ; en Allemagne, où BNP Paribas a acquis une forte position sur le Neuer Market ; en Espagne (privatisation d'Indra Sistemas) et en Italie (introduction de Tiscali).

En Asie, pour son deuxième exercice au sein de BNP, Peregrine occupe la première place en émission d'actions pour les institutionnels de Hong Kong et de Chine. L'année 2000 se présente sous d'excellents auspices avec la participation à l'une des plus grosses opérations réalisées depuis la crise financière asiatique : la prise de contrôle des télécommunications de Hong Kong par Pacific Century Cyberworks et leur fusion.



### Une dimension internationale

Désormais fort de trois cents professionnels combinant expertise financière et compétences sectorielles, solidement ancré sur son territoire national, déployé en Europe, en Asie et en Amérique latine, capable d'offrir des solutions originales intégrées et d'accompagner les groupes internationaux dans leurs opérations de marché, BNP Paribas entend figurer parmi les dix premières banques d'investissement en Europe en matière de Corporate Finance.



### Positionné sur des secteurs porteurs

Pour 2000, les objectifs du métier sont de conforter ses positions actuelles et d'élargir encore la clientèle européenne grâce à l'action des *Investment Bankers* et au renforcement de ses équipes, notamment en Italie et en Allemagne. Le métier se concentrera sur les secteurs ayant un fort potentiel de croissance : médias/télécommunications, services à l'industrie, nouvelles technologies, et continuera à accompagner les entreprises moyennes (dans les technologies de pointe...) dans leur expansion en facilitant leur introduction en Bourse. Le développement se poursuivra dans les pays émergents en privilégiant quelques secteurs (services publics, infrastructure...) et des pays clés d'Europe centrale (Pologne...) ; en Asie, outre la constitution au cours de l'année 2000 d'une équipe au Japon, les activités du Corporate Finance poursuivront leur développement grâce à la forte présence de BNP Paribas Peregrine ; en Amérique latine, le métier s'appuiera sur les positions acquises à l'occasion des privatisations pour participer activement aux prochaines opérations de fusions et acquisitions.



### Actions



#### Profil

**Relais naturel du Corporate Finance, le métier Actions est en charge de l'intermédiation et de la syndication des placements sur les marchés d'actions et leurs dérivés. 120 analystes couvrant aujourd'hui 800 valeurs européennes classent BNP Paribas parmi les grands bureaux de recherche européens et alimentent un réseau de vente mondial. En 1999, la BNP a été classée numéro un pour les options sur actions et numéro deux sur l'ensemble des produits dérivés actions par Risk Magazine, tandis que Paribas dispose de compétences fortes sur les options sur indices.**



#### Forte activité en 1999

Les transactions sur actions ont pleinement profité de la conjoncture boursière favorable sur les différentes places. S'agissant des dérivés, l'activité a été très forte sur les indices boursiers, les stratégies de couverture et les offres de garantie. Dans un contexte de volumes exceptionnels et de volatilités élevées, la diversification des supports proposés aux clients et le professionnalisme des équipes ont permis à BNP Paribas de progresser en résultats comme en parts de marché. Ainsi, en 1999, BNP Equities France est passée de la troisième à la première place sur la Bourse de Paris avec près de 8 % des volumes échangés (source : Fédération Internationale des Bourses de Valeurs).



#### Des équipes complémentaires

BNP Paribas mise sur les synergies nées du rapprochement pour s'affirmer en Europe et en Asie. La banque entend également conserver son leadership mondial sur les marchés de dérivés actions. Avec 1 800 collaborateurs, la complémentarité des équipes de la BNP et de Paribas donne au groupe les moyens de ses ambitions et renforce ses capacités, notamment en analyse fondamentale et quantitative. L'addition de clientèles elles aussi complémentaires – prestigieuse avec de grands investisseurs institutionnels pour Paribas, très rentable avec une dominante d'entreprises moyennes et de particuliers pour la BNP – devrait générer une activité supérieure à celle des deux entités séparées. C'est donc sur des bases très solides que BNP Paribas va poursuivre sa politique d'investissement dans le métier Actions.



#### Une offre adaptée à la clientèle

Dans un environnement en mutation rapide, marqué par l'apparition de nouveaux intervenants et par l'impact des nouvelles technologies sur les conditions de concurrence et les coûts d'exécution, la stratégie engagée vise à différencier l'offre et à anticiper les attentes de la clientèle. Dans cet esprit, la banque va renforcer son dispositif de vente et de *trading* en Europe, ainsi qu'au Japon et en Australie. Elle enrichira également son offre de produits en unifiant la recherche sectorielle en Europe. En Asie, BNP Paribas Peregrine va poursuivre sa croissance en misant sur les compétences variées et intégrées qui ont assuré le développement de l'activité jusqu'à présent (corporate finance, intermédiation institutionnelle et courtage pour les particuliers) et en concentrant l'effort sur les secteurs où l'activité s'annonce particulièrement intense, tout en améliorant encore la capacité de service et d'exécution.



**N°1 du marché secondaire des actions en France**





## Taux et change



### Profil

**Composante essentielle des services offerts par BNP Paribas dans un marché de capitaux en développement très rapide, cette activité offre aux investisseurs et aux émetteurs l'information et la liquidité qui leur sont nécessaires pour optimiser leur situation financière et la gestion de leurs risques.**



## Un acteur majeur

### Obligations

La création de l'euro a ouvert une ère nouvelle pour les marchés de capitaux européens, qui peuvent désormais travailler à partir d'une devise disposant d'un statut international comparable à celui du dollar. Elle a été mise en œuvre à un moment où les investisseurs cherchaient à dynamiser leur portefeuille en achetant des obligations offrant des rendements supérieurs à ceux des emprunts d'État, et a incité de nombreux emprunteurs internationaux à faire appel au marché. Paribas a largement contribué à en amener de nouveaux sur le marché de l'euro, comme le montre l'émission de quatre cents millions d'euros d'Enron Corp, société pétrolière basée à Houston, notée BBB. Ce mouvement s'est accompagné d'une augmentation du montant unitaire des transactions et d'un accroissement de la liquidité du marché. Pour la première fois, les émissions en euros ont dépassé les émissions en dollars. En 1999, Paribas a conservé une position de leader pour le placement des obligations libellées en euros et est considéré comme l'un des meilleurs spécialistes en obligations de la décennie.

Parallèlement, la banque a conservé sa position de leader auprès des émetteurs souverains et supranationaux. En mai, Paribas a dirigé, en tant que chef de file, une émission de 1 milliard de dollars pour le royaume d'Espagne, la seconde du genre : plébiscitée par les investisseurs, cette transaction a été désignée par *Euroweek* comme l'une des deux meilleures opérations de l'année 1999 auprès d'émetteurs souverains. Dans un marché des émissions obligataires pour les institutionnels européens en très forte progression, la BNP a été très active en dirigeant par exemple des opérations importantes dans des secteurs comme l'automobile (Renault, Volvo), la distribution (Carrefour, Casino), l'énergie et les services (Elf, Suez-Lyonnaise des Eaux, Endesa), les matériaux (Saint-Gobain)... D'un montant souvent important, ces émissions ont été placées à travers l'Europe grâce à de multiples contacts avec des investisseurs multinationaux : l'émission de 1,7 milliard d'euros par British American Tobacco a connu à cet égard un très grand succès.

### Dérivés et titrisation

L'effort a été poursuivi sur les activités dérivées en direction à la fois des émetteurs et des investisseurs. Paribas s'affirme comme l'un des acteurs majeurs du marché en croissance des dérivés de crédit et s'est classé numéro un des opérations de titrisation non américaines. Ainsi, Paribas s'est vue décerner deux des trois prix *Deal of the Year* 1999 attribués par la revue *Institutional Investor* aux opérations de titrisation non américaines. Ce marché a crû de 70 % l'an dernier en Europe. Sur les dérivés de taux, la BNP a enregistré les meilleurs résultats de son histoire, grâce à une offre de service globale et performante et à une gamme de produits complète. Cette rentabilité est assise sur un développement fort de l'activité commerciale et est réalisée dans un contexte de maîtrise des risques de marchés et de contrepartie.



**N°3 mondial pour les émissions en euros**



### *Une présence internationale accrue*

Dans une optique européenne ambitieuse, le rapprochement de BNP et de Paribas permet d'accroître la présence de la banque dans tous les centres financiers internationaux importants et dans les marchés émergents. Il crée d'énormes potentialités, notamment en Asie. L'alliance de la capacité technique et d'innovation

de Paribas et de la force de distribution de la BNP assure la position de leader du groupe sur un marché obligataire privé européen en croissance accélérée. En France, elle permettra de structurer et de distribuer un plus large éventail de produits financiers à une plus large cible d'investisseurs en combinant la clientèle de grandes entreprises et la force de vente du réseau.



### *Financements structurés*



#### Profil

**Au confluent des activités de crédit et de marché, ce métier propose au niveau mondial le montage et la distribution de financements complexes, innovants et à forte valeur ajoutée : crédits syndiqués, financements d'acquisitions, financements de projets, financements d'optimisation et d'actifs.**

**BNP Paribas occupe des positions prépondérantes dans ce domaine : il figure parmi les cinq premières banques arrangeuses pour les opérations syndiquées et les crédits à effet de levier en Europe, et parmi les quinze premières banques arrangeuses de financements de projets dans le monde.**



**N°2 européen pour les crédits syndiqués**



### *Hausse de l'activité*

La tendance générale à la désintermédiation et à la recherche de financements à valeur ajoutée s'est poursuivie. Elle a favorisé l'activité du groupe. BNP Paribas a également su tirer profit du phénomène général de consolidation, de dérégulation et de fusions/acquisitions des entreprises d'envergure mondiale, notamment en Europe, et a obtenu des mandats prestigieux, parmi lesquels celui d'arrangeur pour Vodafone (30 milliards d'euros), Elf Aquitaine (18 milliards d'euros) et Air Liquide (4,2 milliards de livres). Parmi les opérations de financements structurés réalisées en 1999 : Sidi Krir – centrale électrique en Égypte –, salué comme le "Deal of the Year Project Finance", l'acquisition d'une autre centrale électrique d'un montant de 730 millions de dollars par Orion Power New York, ou encore le financement de l'acquisition de Mumm et Perrier-Jouët pour un montant de près de 300 millions d'euros par Hicks Muse, l'un des premiers fonds LBO américains.



### *Doublement des équipes*

Le rapprochement BNP Paribas double la taille du dispositif dont disposait chacune des deux banques. Plus de 450 professionnels sont désormais au service des entreprises dans le monde entier, faisant de BNP Paribas un des leaders dans le domaine des financements structurés, avec des compétences diversifiées et une réelle réputation de maîtrise et d'innovation.



### *Un positionnement mondial*

Dans un contexte économique qui devrait rester porteur, le groupe va renforcer sa présence sur les trois grandes zones continentales (Europe, Amériques et Asie) et tirer parti de ses positions mondiales pour porter l'accent sur les opérations transfrontalières.



## Commerce international



### Profil

**Le métier Commerce international regroupe l'ensemble des services (conseil, appui technique, émissions de garanties internationales...) et des financements liés aux échanges internationaux, à l'aéronautique et aux financements de navires de commerce.**



### N°1 en France

En 1999, le financement à moyen terme des exportations par la banque a connu une progression de son activité, malgré un marché en léger déclin et une pression concurrentielle accrue. BNP Paribas occupe la première place en France sur ce secteur avec 29 % de parts de marché en 1999. Les crédits multisources sont en croissance accélérée, notamment à partir du Japon, et ce phénomène devrait se poursuivre. Dans le secteur des services et financements à court terme liés aux échanges internationaux, la BNP est leader en France. Elle a obtenu en 1999 la certification ISO 9002 de la filière des crédits documentaires pour l'ensemble du réseau national, ce qui atteste de la qualité de son service. Cette démarche volontariste se poursuit à travers le réseau international de la banque, notamment en Asie.

Les financements aéronautiques ont donné lieu en 1999 à vingt-sept opérations nouvelles pour la BNP et Paribas, dont quinze en qualité d'arrangeur. C'est le résultat d'une politique sélective sur un marché qui s'est stabilisé. Ayant intégré l'appauvrissement du marché asiatique, les deux banques ont concentré plus particulièrement leurs efforts sur l'Europe, gagnant ainsi de nombreux mandats. La BNP a également conforté sa position d'intervenant international majeur en matière de *shipping* (financement de navires de commerce). Le portefeuille de la banque n'a pas souffert de marchés du fret extrêmement déprimés en 1998 et 1999.



### Une couverture internationale

S'agissant du financement des exportations, les complémentarités entre la BNP, leader en France, et l'internationalisation de Paribas donnent naissance à un intervenant majeur. En relation avec les assureurs crédits des principaux pays de l'OCDE et des institutions financières multilatérales de premier plan, le nouvel ensemble vise à offrir aux grandes entreprises une couverture internationale leur permettant de suivre leurs opérations sur les grands marchés mondiaux grâce à quatorze bureaux locaux. BNP Paribas ambitionne de rejoindre, d'ici à trois ans, les trois premières banques mondiales dans cette activité. Le rapprochement devrait s'avérer également positif en matière de *shipping*, activité que la banque Paribas n'exploitait pas et pour laquelle elle dispose d'un potentiel de clientèle important.



## Financement des matières premières et énergie



### Profil

**Du fait de l'expérience et de la qualité des équipes de la BNP comme de Paribas, le groupe joue un rôle dominant au niveau mondial pour le financement des matières premières, qu'il s'agisse des ressources naturelles (énergie, acier et métaux non ferreux) ou des matières premières agricoles et tropicales. Une large gamme de produits (financements transactionnels, financements structurés, instruments de couverture, prêts contre réserves pétrolières, facilités syndiquées...) est offerte aux différents intervenants de la chaîne, du producteur au distributeur jusqu'à l'utilisateur final.**



### *Une expertise reconnue*

De grands mandats ont été obtenus en 1999 : la gestion du "Programme alimentaire contre pétrole" des Nations unies (7 milliards de dollars) ; des restructurations importantes de préfinancement export, particulièrement dans des pays producteurs où BNP Paribas est considéré comme un des tout premiers intervenants financiers, comme en Iran, en Angola, au Congo ; ou encore l'arrangement de plusieurs programmes d'importations pour le compte de contreparties choisies dans des marchés émergents comme le Brésil...



### *Un leader mondial*

Le rapprochement des 400 spécialistes de BNP et de Paribas confère au nouvel ensemble une position de leader au niveau mondial. Le métier voit s'ouvrir des possibilités de ventes croisées de produits dérivés à ses clients existants. Une couverture géographique encore améliorée et l'accès à un réseau élargi vont également permettre d'accentuer la sélectivité, de renforcer les procédures de contrôle et la gestion des risques.



### *Un métier en fort développement*

Au-delà des opportunités créées par la volatilité des prix pour les différents acteurs, plusieurs facteurs plus structurels confèrent un solide avenir à ce métier : faute d'accès aisé au marché des capitaux, les économies émergentes continueront à avoir recours aux techniques de financement structuré ; la consolidation bancaire en cours réduira le nombre des participants ; enfin la déréglementation, les privatisations et les rapprochements industriels renforceront le rôle de certains clients. BNP Paribas va capitaliser sur les besoins croissants des entreprises en matières premières et le regain attendu des financements transactionnels. Dans les pays émergents, certaines opérations de financements structurés seront facilitées par des joint-ventures ponctuelles avec les équipes de financement du commerce international et des financements de projets. Enfin, le métier va développer activement les ventes croisées et élargir sa gamme de produits aux contrats à terme et aux dérivés sur matières premières, afin de créer des opportunités nouvelles pour l'ensemble de la banque de financement et d'investissement.



### *Financement média et télécommunications*



#### Profil

**Compte tenu de l'expansion rapide du secteur média/télécommunications et de ses caractéristiques, BNP Paribas a décidé de créer un métier de financements spécifiques afin de faciliter le suivi des clients, de leur offrir un savoir-faire sectoriel complet et une compétence éprouvée dans le montage de financements à haute valeur ajoutée (financements de cash-flows et financements d'actifs spécialisés).**

**BNP Paribas exerce cette activité au niveau mondial, avec des équipes régionales en Europe, aux États-Unis et en Asie, de façon à pouvoir accompagner les clients de la banque dans leur développement à l'étranger.**



### *Acteur des grandes opérations*

Parmi les principales transactions du groupe en 1999, un grand nombre d'opérations ont été réalisées en tant qu'arrangeur, par exemple Olivetti/Telecom Italia, Vodafone/Airtouch, AT&T / Mediaone, Telewest, UPC, CLT UFA, Telekabel, Future Network, Mobinil, StarHub.



### *Des clientèles complémentaires*

La complémentarité des clientèles – présence auprès des grands groupes pour la BNP, auprès des Midcaps (entreprises moyennes) pour Paribas – et la technicité acquise par les équipes des deux banques assurent à BNP Paribas un rôle de premier plan au niveau européen et mondial.

 *Un secteur en fort développement*

Les perspectives de développement sont favorables. Le dynamisme exceptionnel du secteur (téléphonie mobile, réseaux fixes alternatifs, télévision à péage, Internet, convergence média/télécommunications ...), la qualité des relations du groupe avec les principaux opérateurs et la notoriété acquise par les deux banques confèrent

à BNP Paribas un vrai potentiel de croissance dans ce métier. Il s'agit pour le groupe de se positionner régulièrement en tant qu'arrangeur de dettes bancaires senior, en prenant en charge la syndication si nécessaire, mais aussi d'offrir à ses clients des solutions sophistiquées incluant plusieurs catégories de dettes, *high yield* (haut rendement) notamment.

 *Banque commerciale*



Profil

**Le métier de Banque commerciale comporte à la fois la gestion des flux et des moyens de paiement, l'émission de garanties, ainsi que, de manière générale, les activités de prêts et dépôts.**

**Parmi les clients du groupe, on trouve à la fois les grandes entreprises d'envergure internationale et les entreprises de taille moyenne lorsqu'elles sont soit cotées en Bourse (Midcaps), soit fortement exportatrices, ou encore lorsqu'elles interviennent sur certains secteurs d'activité sélectionnés, tel l'agroalimentaire aux États-Unis.**

**BNP Paribas se situe parmi les trois premiers intervenants européens de ce métier.**

 *Croissance de l'activité*

L'activité a connu un développement satisfaisant dans un contexte de maîtrise des encours et des risques, mais aussi de tassement des marges.

 *Un fonds de commerce élargi*

Paribas avait concentré son activité dans ce domaine sur un nombre limité d'entreprises. Avec plus de 1 000 collaborateurs dans 37 pays, le rapprochement permet au groupe d'accroître sa base de clientèle et de se renforcer sur un certain nombre de places européennes importantes. Ce fonds de commerce élargi sera valorisé par le développement de la vente croisée de produits, en s'appuyant sur la diversité des compétences des équipes de BFI.

 *Une politique commerciale ambitieuse*

Les objectifs du métier sont précis : il s'agit tout d'abord de réduire les capitaux affectés à l'activité de prêts en éliminant les crédits "secs" à faible marge, lorsqu'ils ne s'accompagnent pas de recettes additionnelles liées à la vente d'autres produits ou services, mais il faut aussi développer des services à valeur ajoutée de gestion des flux et des moyens de paiement, et accroître la vente croisée des produits fournis par les autres métiers de la Banque de Financement et d'Investissement.

Ces développements s'appuieront sur une politique commerciale ambitieuse établie : sélection des prospects en fonction des caractéristiques des marchés locaux, segmentation de la clientèle acquise par rentabilité et par risque grâce à l'utilisation d'outils de type "Raroc", et évolution des produits en intégrant les possibilités des nouvelles technologies (notamment en matière de gestion de trésorerie).



# BANQUE PRIVÉE, GESTION D'ACTIFS, TITRES, ASSURANCE ET IMMOBILIER



**Ce pôle d'activité réunit les métiers de la BNP et de Paribas dans les domaines de la Banque Privée, la Gestion d'Actifs, l'Assurance, la conservation et compensation de Titres. BNP Paribas y dispose dès à présent de fortes positions : présence dans plus de vingt pays pour les activités de banque privée et de gestion d'actifs ; 3<sup>e</sup> rang en France pour l'assurance-vie, 1<sup>er</sup> rang européen et 6<sup>e</sup> rang mondial pour la conservation de titres. Une politique active de développement sera menée dans tous ces métiers, aux résultats fortement récurrents, à l'échelle européenne mais aussi, pour plusieurs d'entre eux, en Asie et en Amérique. À ce pôle sont rattachées les activités du groupe dans le secteur immobilier.**



## Banque Privée



### Profil

Dans le domaine de la Banque privée, BNP Paribas propose une gamme complète de produits et de services internationaux à forte valeur ajoutée, conçue pour répondre aux attentes de la clientèle des particuliers fortunés : conseil en investissements financiers et autres types d'actifs (immobilier, œuvres d'art...), gestion sous mandat, crédits structurés, ingénierie patrimoniale, etc. Elle emploie 1 580 collaborateurs répartis entre 23 pays. Métier à forte rentabilité, à revenus récurrents et à faible consommation de fonds propres, cette activité est exercée à l'échelle mondiale dans un marché très prometteur. La fortune des clients privés est évaluée, au niveau mondial, à 23 000 milliards de dollars américains et sa croissance moyenne annuelle est estimée à environ 10 % sur les trois prochaines années.



### Une année de croissance

Dans un environnement de marché favorable en 1999, la Banque privée BNP Paribas a fortement développé ses activités et significativement amélioré son dispositif :

- renforcement des équipes commerciales (Europe, Amérique latine, Moyen-Orient...);
- développement d'une activité de banque privée onshore au Japon avec la création de BNP Private Banking Japan Ltd ;

	En M€*	Var.
PNB	1 691	+ 21,5 %
Frais de gestion	1 082	+ 19,8 %
RBE	609	+ 24,5 %
Rés. av. impôt	522	+ 27,9 %
ROE	25 %	=

\* Hors immobilier



- élargissement de l'offre de produits ;
- mise en place progressive d'un standard informatique mondial, gage indispensable de qualité des prestations offertes.



### Une ambition mondiale

Fort de sa taille, de son rang de leader en France et de ses positions significatives sur les principales places financières d'Europe et d'Asie, BNP Paribas ambitionne de devenir l'un des premiers acteurs mondiaux de la Banque Privée. Dans un contexte de globalisation et d'internationalisation des activités, le rapprochement donne à la nouvelle entité la taille critique pour se développer sur les marchés à fort potentiel (Moyen-Orient, Amériques, Japon...), notamment au travers d'opérations de croissance externe. Bénéficiant d'une offre de produits enrichie, d'une visibilité accrue et d'une capacité d'attraction

et de fidélisation des meilleurs talents, la Banque Privée BNP Paribas dispose des moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Grâce aux synergies prévues en termes de revenus et de coûts, elle doit devenir une puissante plate-forme de création de valeur.

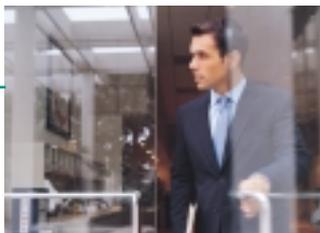


### Un site Internet informatif et transactionnel

En 2000, BNP Paribas poursuivra une politique dynamique de développement de sa force commerciale et d'extension de sa couverture géographique. L'accent continuera d'être mis sur l'innovation au niveau des services offerts et de leur mode de distribution. C'est ainsi que la Banque Privée développe un site Internet dédié comportant un ensemble de fonctionnalités informatives et transactionnelles pour répondre aux attentes d'une clientèle haut de gamme.



### Gestion d'Actifs



#### Profil

**BNP Paribas exerce le métier de gestion d'actifs pour compte de tiers au niveau mondial, avec plus de 1 000 collaborateurs, avec deux approches :**

- sous mandat personnalisé pour une clientèle de grands institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraite, fonds de pension, banques centrales, organismes internationaux, grandes entreprises...);
- à travers des fonds collectifs couvrant toutes les classes d'actifs (produits monétaires, obligations, actions, gestion diversifiée, produits structurés), diffusés en direct ou par des distributeurs externes (banques, établissements financiers, conseillers patrimoniaux, courtiers internationaux...).

**Le rapprochement de BNP Gestions, filiale spécialisée de la BNP, et de Paribas Asset Management, filiale de Paribas, fait du nouvel ensemble l'un des quinze premiers intervenants européens en terme de taille d'actifs gérés. Sur le marché français des OPCVM grand public, il occupe désormais la 2<sup>e</sup> place avec 10,5 % du marché (statistiques Europerformance).**

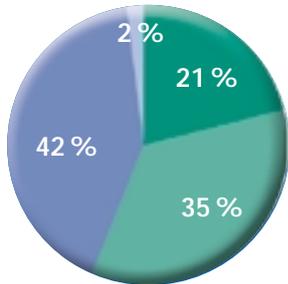


### Une excellente année

Malgré la hausse des taux à long terme qui a pénalisé les marchés obligataires, l'année 1999 a été excellente en France et dans le monde, grâce à la très bonne tenue des marchés d'actions. Les encours gérés des deux filiales ont significativement progressé. BNP Gestions a lancé plusieurs nouveaux produits pour répondre à la demande croissante d'une gestion des risques "profilée", tandis que Paribas a développé sa distribution externe en Europe et élargi à cinquante-cinq la gamme des compartiments de Parvest, l'une des toutes premières Sicav luxembourgeoises. Des succès significatifs ont été enregistrés : alliances stratégiques incluant une participation au capital avec le gérant américain

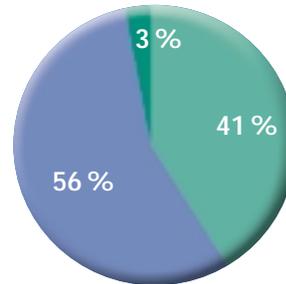


## Un acteur majeur dans la gestion d'actifs



Répartition par type d'actifs

- Monétaire
- Obligataire
- Actions et diversifiés
- Alternatif



Répartition par type de clientèle

- Entreprises et institutionnels
- Particuliers
- Distribution externe

Fisher Francis Trees and Watts (30 milliards de dollars américains gérés) et le groupe Dongwon, sixième courtier coréen, pour la BNP ; gestion de fonds pour le premier fonds de pension italien, Cometa (industrie des métaux et mécanique), et montage avec Carrefour de son produit de placement "Carrefour Millenium" pour Paribas. Enfin la qualité de la gestion à long terme de BNP Gestions a été à nouveau saluée par un Laurier d'argent de la revue *Investir* pour sa gestion actions/obligations à cinq ans, et une seconde place décernée par *Mieux Vivre Votre Argent* pour sa gestion globale à cinq ans.

haut de gamme, un réseau dense de relations avec les prescripteurs internationaux, et une tradition de mandats de gestion prestigieux pour de grands institutionnels français et étrangers ;

- en termes de produits, la BNP a la gamme la plus complète d'OPCVM en France et Paribas possède, avec Parvest, la gamme la plus complète au Luxembourg. Un regroupement des gammes luxembourgeoises va être opéré dès 2000. Certaines spécialités vont s'ajouter : gestions structurées et garanties d'origine BNP Gestions, gestions indicielles et quantitatives, et prêts de titres d'origine Paribas.



### Des atouts majeurs

La stratégie et les objectifs pour 2000 se confondent avec la recherche des bénéfices du rapprochement BNP Paribas dans un métier sensible à la réputation et à la qualité des performances sur le long terme, à l'effet de taille et aux économies d'échelle. Favorables à la fusion des équipes, les complémentarités sont fortes :

- en termes de clientèle, la BNP est un acteur majeur sur le marché français de l'épargne collective ; Paribas renforce ce fonds de commerce par sa clientèle privée



### Des sites Internet dédiés

Accessible en direct via le site Internet de la BNP, la partie consacrée aux OPCVM a été sensiblement remodelée. Une version anglaise est prévue pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2000. En outre, la deuxième génération du site parvest.com, lancé il y a deux ans, verra le jour à l'été 2000. Un site commun de la société de gestion après regroupement juridique sera mis en place avant la fin de l'année.



### Titres



Profil

**Outre la compensation et la conservation des titres, BNP Paribas propose tous les services liés à la vie d'un titre : paiement des dividendes, récupération**

**d'impôts, traitement des diverses opérations sur titres, et gestion des flux d'espèces. La banque offre également à ses clients des prestations à forte valeur ajoutée :**

- pour les investisseurs institutionnels européens, des services de compensation et de conservation internationale sur plus de soixante pays, au travers d'un point d'entrée unique ; et des services de comptabilité et d'administration de fonds, de banque dépositaire et d'agent de transfert en Allemagne, Espagne, France, Italie et au Luxembourg ;
- pour les grandes banques et sociétés de Bourse internationales, des services de règlement-livraison



et conservation locale en Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Turquie et au Portugal (accord de coopération avec Ottoman Bank); et des services de sous-traitance d'activité pour le compte de sociétés de Bourses ;

- pour les émetteurs, des services de gestion de l'actionariat (assemblées, stock-options...) et d'agent payeur ;
- pour l'ensemble des clients, des services de gestion de liquidités titres (prêt/emprunt de titres) et espèces ; et des services de gestion de garanties (collateral).

**Le métier Titres de BNP Paribas occupe une place de premier plan en Europe et figure parmi les dix premiers intervenants mondiaux avec, en 1999, plus de 1 000 milliards d'euros d'actifs en conservation et plus de 10 millions de transactions traitées dans l'année.**

Services et opérations titres :  
classement des différentes revues spécialisées

	Global Custodian	ICB	Global Investor
France	Service excellent	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>
Belgique	Service excellent	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>
Allemagne	Service recommandé	1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>
Espagne	Service excellent	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>
Italie	Service excellent	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>
Grèce	Service excellent	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>
Portugal	Service excellent	2 <sup>e</sup>	

### Forte hausse de l'activité

L'année 1999 a été marquée par un double défi technologique, avec le lancement réussi de l'euro et le passage à l'an 2000.

Le métier Titres a fait face avec succès à une explosion des actifs conservés (+ 50 %) et des volumes de transactions traitées (+ 60 %), du fait de la forte volatilité et de l'importante activité des marchés boursiers, de la conquête de nombreux nouveaux clients et de l'extension des prestations à de nouvelles zones géographiques.

### Innovation et technologie

En 1999, le métier Titres a continué d'appliquer avec succès sa stratégie :

- offrir des produits innovants ;
- investir dans une technologie toujours plus performante ;
- créer des services à valeur ajoutée pour ses clients, notamment les investisseurs institutionnels européens, dans un nombre croissant de pays.

### Un rapprochement bénéfique

- croissance des actifs en conservation et développement de l'offre de services aux sociétés de gestion importantes ;
- potentiel de développement de la couverture géographique ;
- élargissement des capacités de traitement des dérivés ;
- renforcement de la position de leader français pour les services aux émetteurs et accélération du développement de cette activité au niveau européen.

### PBLink

Paribas a développé sur Internet son outil de reporting électronique clients, PBLink, pour offrir un usage plus confortable et une plus grande sécurité de communication. Internet a été également utilisé comme moyen de communication dans le cadre d'offres publiques d'échange où le groupe était agent centralisateur : des sites spécifiques ont été créés pour diffuser, de manière sécurisée, les informations relatives à l'échange entre les différents participants.

### **Exemple d'opérations significatives :**

*OPA d'Olivetti sur Telecom Italia.*  
Pour cette opération représentant 60 milliards d'euros de capitalisation boursière qui a été la plus importante OPA non sollicitée en Europe, le métier Titres de Paribas Milan a agi en tant que banque dépositaire et agent collecteur des titres Telecom Italia, et a centralisé leur apport à Olivetti pour ses clients et ceux des autres banques locales.



## Assurance



### Profil

**Le métier Assurance est issu du rapprochement des sociétés d'assurance de la BNP et de Paribas :**

- filiale à 100 % de la BNP, Natio-Vie conçoit et gère les contrats d'assurance-vie et de prévoyance distribués par la BNP en France ;
- détenu avec AXA à parité, Natio Assurances propose aux particuliers une gamme de contrats d'assurance dommages auto et habitation commercialisée jusqu'à maintenant quasi exclusivement par les agences de la BNP ;
- Cardif conçoit et gère une gamme complète de produits d'épargne et de prévoyance pour les particuliers et les entreprises (assurance-vie, financement des engagements de retraite, assurance des emprunteurs...) diffusée en direct ou par l'intermédiaire de banques et d'établissements financiers, de courtiers et de conseillers en gestion de patrimoine. Spécialiste du multipartenariat, en France comme à l'étranger (vingt-deux pays), Cardif réalise 80 % de son activité hors de son groupe d'appartenance, et 42 % de son activité est réalisée hors de France. Le groupe BNP Paribas se classe au 3<sup>e</sup> rang des assureurs vie français, au 2<sup>e</sup> rang en terme d'internationalisation et figure parmi les 30 premiers assureurs mondiaux en assurance de personnes. En France, le nouvel ensemble est le leader des contrats multisupports.



### Une conjoncture favorable

L'assurance-vie représente près de 60 % du flux des placements financiers des ménages français. Après quelques années perturbées par les changements de fiscalité, le marché a bénéficié de l'excellente tenue de la Bourse et renoué avec la croissance.

En 1999, la collecte de Natio-Vie et Cardif a progressé nettement plus vite que le marché, en France, notamment en direction des contrats multisupports. Natio-Vie a lancé plusieurs produits nouveaux, dont Natio-Vie Multihorizon, ciblé sur une clientèle plus jeune, soucieuse de préparer sa retraite, et la complémentaire santé BNP Santé. De son côté, Cardif propose une offre de "multigestion" permettant d'investir dans une grande variété de supports nationaux et internationaux. L'activité internationale de Cardif a connu en 1999 une croissance de 65 %.

En assurance dommages, le portefeuille de contrats AXA précédemment vendus par la BNP a été transféré au 4<sup>e</sup> trimestre 1999 à Natio Assurances, qui commercialise depuis cette date une gamme spécifique, économique et personnalisée.



### Des marques autonomes

Au-delà des synergies attendues de la mise en commun de certaines plates-formes techniques, BNP Paribas entend maintenir des marques qui ont fait leurs preuves et appliquera un principe de muraille de Chine pour les équipes dédiées aux différents partenaires. Chaque société va poursuivre sa stratégie. Pour Natio-Vie, l'objectif est de continuer à améliorer sa position sur le marché de l'assurance-vie épargne et de participer au développement du marché très rémunérateur de la prévoyance. Cardif entend poursuivre son développement sur ce qui fait sa spécificité, le multipartenariat multipays. De son côté, Natio Assurances va s'appuyer sur le pôle des Services Financiers Spécialisés pour élargir ses canaux de distribution.

Une forte complémentarité

en milliards d'€

	Natio-Vie	Cardif
Collecte	3,735	3,967
Variation	+ 26,5 %	+ 38 %*
Encours	26,1	21,6
Variation	+ 13,4 %	+ 26 %

\* dont +65 % à l'International



### *Se développer sur le Web*

Les nouvelles technologies s'avèrent de puissants outils de conquête et de fidélisation de la clientèle. L'année 2000 verra l'ouverture de sites sur Internet propres à Natio-Vie et Natio Assurances, ainsi qu'une participation active de Natio-Vie et de Cardif à des projets Internet du groupe.

Cardif développe également une dizaine de sites Extranets à destination de ses partenaires. "Finagora", destiné aux professionnels indépendants de la gestion de patrimoine, compte plus de 1 100 abonnés 18 mois après son lancement. Cardif coopère également avec ses partenaires dans l'équipement en sites Web d'assurances, dont certains, comme Cetelem, avec un service de vente on line.



### *Immobilier*



#### **Profil**

**L'année 1999 a été marquée par un fort dynamisme de la demande en bureaux et en logements. Du fait de l'accroissement de la consommation des ménages, elle a été très favorable au secteur "centres commerciaux". Dans ce contexte porteur, l'activité et la rentabilité des filiales immobilières de BNP Paribas ont connu un développement satisfaisant.**

**Avec plus de 900 professionnels, BNP Paribas est un acteur de tout premier plan en France, et dispose d'une offre complète et intégrée d'activités immobilières, structurée autour de trois départements :**

#### *Promotion et Commercialisation*

BNP Paribas, au travers de sa filiale Meunier, se situe au premier rang des acteurs du marché immobilier en Île-de-France, tant pour la promotion d'immobilier d'entreprises avec 28 % de parts de marché en 1999 que pour l'administration de biens dans le secteur des bureaux. Le groupe est également présent sur le marché de la promotion et de la commercialisation d'immobilier de logement.

#### *Financement et Services Immobiliers*

BNP Paribas est un acteur majeur du métier de financement aux professionnels de l'immobilier. La maîtrise du risque est une des préoccupations permanentes des équipes concernées. Ces activités comportent une forte composante de services, en matière de conseil, d'administration de biens pour les logements, d'expertise et de gestion pour le compte de tiers : avec 16 % de parts de marché en 1999, le groupe se place en tête des gestionnaires de SCPI, grâce à Antin Gérance et Vendôme Gestions.

#### *Klépierre*

Klépierre est la quatrième foncière cotée à Paris. Elle se situe au second rang dans l'immobilier commercial et est un des leaders de la gestion des centres commerciaux en Europe. La stratégie de Klépierre est clairement orientée vers la croissance. Sa politique d'investissements est axée sur les bureaux parisiens et de la première couronne ainsi que sur les centres commerciaux en France et en Europe. Sur ce dernier segment, Klépierre bénéficie de l'expertise de sa filiale Ségécé, un des leaders européens du développement et de la gestion des centres commerciaux. Un projet représentatif de cette activité est l'ouverture fin 2000 du centre Val d'Europe à proximité de Disneyland Paris (plus de 90 000 m<sup>2</sup>).

Après avoir cédé 4,5 % du capital de Klépierre au fonds de pension hollandais ABP en 1999, BNP Paribas contrôle, fin 1999, 61 % du capital.

Le rapprochement BNP Paribas permet de proposer une offre immobilière complète et intégrée. La réorganisation entreprise, la complémentarité des offres et des expertises confèrent au groupe une forte position sur ce marché.



# PARIBAS CAPITAL



**Paribas Capital regroupe l'activité d'investisseur en capital de PAI (Paribas Affaires Industrielles) et de BNP Private Equity (BNP PE) avec une double mission :**

- conseiller le groupe BNP Paribas sur son portefeuille existant et les investissements réalisés en direct ;
- et, pour une part croissante de son activité, gérer ou conseiller des fonds associant le groupe et des investisseurs tiers.

**Leader dans ce domaine en Europe, Paribas Capital occupe la première position au classement des investisseurs en Private Equity français en 1998\* et la première position pour le montage d'opérations de LBO en Europe continentale pour 1998\*. L'année 1999 a également été très active. Paribas Capital exerce également son activité en Amérique du Nord et en Asie.**



### Spécialiste du Private Equity

La stratégie poursuivie vise à développer activement la gestion de fonds ouverts à des investisseurs tiers. Paribas Capital accompagne les entreprises dans leur développement et accroît leur valeur dans l'intérêt de tous leurs actionnaires. Grâce au rapprochement de BNP et Paribas, Paribas Capital est désormais en mesure d'exercer en Europe tous les aspects du métier du Private Equity :

- les moyens et grands LBO au travers de PAI LBO Fund, fonds commun de placement à risques d'un montant de 650 millions d'euros, clos le 4 mai 1999 ;
  - les LBO de taille moyenne via Parconexi I, joint-venture associant BNP/Banexi et Parcom (ING) ;
  - les investissements dans le secteur média/télécommunications et des sociétés Internet grâce à Banexi Ventures, PAI et BNP Europe Telecom and Media II dont les engagements ont atteint 100 millions de dollars (clôture finale en mars 2000) ;
  - le capital risque, en France au travers de Banexi Venture II d'un montant de 60 millions d'euros, et aux États-Unis via Nazem C'I ;
  - les financements mezzanine via les fonds Euromezzanine. Le premier closing d'Euromezzanine 3 a atteint 184 millions d'euros, le closing définitif devant intervenir au plus tard en juin 2000.
- S'agissant du portefeuille détenu en direct, Paribas Capital gère pour 7,7 milliards d'euros de participations, ce qui en fait l'un des premiers portefeuilles industriels en Europe.



### Une année 1999 active

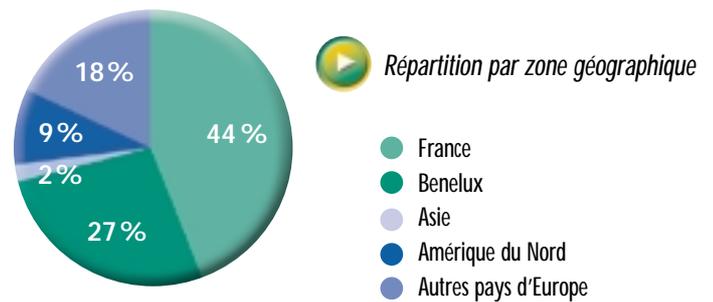
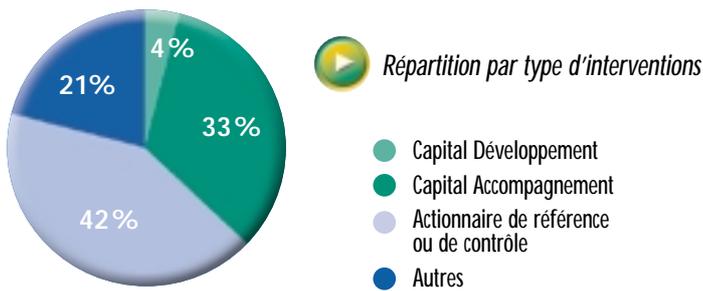
Afin de le valoriser au mieux, la gestion est active, ce qui s'est traduit en 1999 par d'importantes cessions, pour une valeur de 1,5 milliard d'euros, et 700 millions d'euros d'investissements nouveaux.

#### Principales cessions

- cession de la dernière tranche de l'opération de cession de Poliet (16,9 % du capital) au groupe Saint-Gobain conformément au protocole de cession échelonnée conclu en 1996 ;
- cession d'un bloc de 4 % de titres Sema Group sur le marché, ce qui a permis de réaliser une importante plus-value grâce aux excellentes performances de la société ;
- cession au groupe suédois Gunnebo du contrôle de Fichet-Bauche ;
- participation à l'introduction en Bourse d'Equant, génératrice d'une plus-value très importante ;
- accords de cessions échelonnées sur la période 2000-2002 pour les participations détenues dans Via-GTI, Saupiquet et Audiofina ;

\* Dernier classement publié.

## Répartition du portefeuille



- cession par Cobepa (filiale d'investissement du groupe pour le Benelux et le Canada) d'un nouveau bloc de titres Aegon acquis dans le cadre de l'opération de scission de Gevaert en 1997 ;
- cession par Cobepa d'un bloc d'actions Mobistar.

### Principaux investissements

Les fonds gérés ou conseillés ont intensifié leur rythme d'investissement dans les secteurs des média/télécommunications, d'Internet et du venture capital. Les principaux investissements ont été réalisés dans Mobilix (opérateur danois de téléphonie), Dolphin (opérateur paneuropéen de radiocommunications professionnelles), Multimania

(leader des sites de communauté sur Internet), Freelotto (site Internet de loterie gratuite), Keeboo (archivage de pages Internet), Kelkoo (site de comparaison de produits sur Internet). S'agissant de l'activité de venture capital, les principales opérations concernent Meristem (biotechnologie, production de protéines), Teem Photonics (composants optiques). Au total, l'activité de Paribas Capital se traduit, en 1999 encore, par des résultats très positifs, dont il faut souligner la récurrence. Sur le moyen terme, Paribas Capital vise un ROE de 25 % avec un objectif de réduction des fonds propres alloués.

## Quelques exemples de nouveaux investissements

### Ceva Santé Animale

Par l'intermédiaire de son fonds d'investissement PAI LBO Fund, PAI a acquis, aux côtés du management, la totalité du capital de Sanofi Santé Nutrition Animale (SSNA), filiale regroupant les activités de Sanofi-Synthélabo dans le domaine de la pharmacie vétérinaire et de la nutrition animale. Sous la nouvelle dénomination de Ceva Santé Animale, l'entreprise réalise un chiffre d'affaires consolidé d'environ 150 millions d'euros dont 120 millions d'euros en santé animale, avec des taux de croissance de 10 et 18 % sur ses axes de spécialisation. Près de 75 % de l'activité est réalisée hors de France.

Ceva Santé Animale a initié depuis 1996 une stratégie de spécialisation et d'internationalisation. Le chiffre d'affaires de la santé animale a connu une croissance moyenne de 1995 à 1998 de plus de 10 % et de 18 % sur les axes de spécialisation sur lesquels s'est concentrée la société. L'acquisition de Ceva Santé Animale par PAI LBO Fund permettra à celle-ci

de poursuivre son développement de manière autonome, et de mettre en œuvre une stratégie de croissance et de création de valeur.

### Belron

Cobepa et son partenaire, D'Ieteren, ont acquis 100 % du groupe Belron. Leader mondial du remplacement et de la réparation de vitrages automobiles, Belron opère directement en Europe sous les enseignes Carglass et Autoglass, ainsi qu'au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande, et indirectement aux États-Unis à travers une participation dans Safelite. Belron réalise un chiffre d'affaires de 800 millions d'euros de même que Safelite. Sa taille et son leadership technique lui permettent d'offrir des prix extrêmement compétitifs et un haut niveau de service tant aux compagnies d'assurances et aux gestionnaires de flottes qu'aux clients individuels.

Cette opération s'est faite à travers une joint-venture 30 % Cobepa - 70 % D'Ieteren. Cobepa participe depuis cinq ans, à concurrence de 7 % du capital,

au grand succès de D'Ieteren dans ses activités de distribution automobile et de location automobile au travers d'Avis Europe. Belron constituera un nouveau pôle de croissance dans cet ensemble à la fois par expansion géographique et par la diffusion des "best practices" entre les différentes entités locales de l'entreprise.

Cet investissement s'élève à 100 millions d'euros pour la part de Cobepa. Il illustre à la fois la capacité du groupe de monter des opérations très complexes au niveau mondial et sa volonté de soutenir le développement des sociétés dont il est partenaire.

### Oberthur Smart Cards

Filiale d'Oberthur (monétique), OSC produit des cartes à puce. Dans le cadre du financement de l'acquisition de la société De La Rue (2 000 MF), BNP Private Equity a conseillé à la Banexi un investissement de 15,8 M€ au capital de OSC.

La Banexi est présente au capital de la maison mère Oberthur depuis 1992.





**BNP PARIBAS**

# DONNÉES FINANCIÈRES



- ▶ Rapport du Conseil d'administration  
Groupe BNP PARIBAS 1999 pages 66 à 87
- ▶ Comptes consolidés pages 88 à 168
- ▶ Comptes sociaux pages 169 à 186
  
- ▶ Renseignements de caractère général page 187
- ▶ Responsable du document de référence  
et responsables du contrôle des comptes page 188
- ▶ Table de concordance COB page 189
- ▶ Résolutions soumises à l'Assemblée Générale  
Mixte du 23 mai 2000 pages 189 à 200

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Groupe BNP PARIBAS 1999

L'année 1999 a été une année historique pour votre entreprise. À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP a pu procéder à un rapprochement entre égaux avec Paribas. Pour chacun des deux groupes, cet événement est

le plus important depuis sa privatisation. Il change la dimension de votre entreprise et lui ouvre des perspectives nouvelles. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.

### BNP PARIBAS : dates clés

- 1<sup>er</sup> février 1999* : annonce de l'offre publique d'échange de la Société Générale sur Paribas.
- 9 mars 1999* : dépôt au Conseil des Marchés Financiers (CMF) et à la Commission des Opérations de Bourse (COB) des offres publiques d'échange de la BNP sur la Société Générale et Paribas.
- 16 mars 1999* : décision de recevabilité des offres de la BNP par le CMF.
- 29 mars 1999* : autorisation des offres par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI), visa de la COB sur les notes d'information.
- 15 juin 1999* : surenchère de la Société Générale sur Paribas.
- 1<sup>er</sup> juillet 1999* : surenchères de la BNP sur Paribas et la Société Générale.
- 23 août 1999* : publication des résultats définitifs par le CMF. La BNP détient 65 % de Paribas.
- 27 août 1999* : décision du CECEI interdisant à la BNP de lever les titres de la Société Générale apportés par les actionnaires.
- 1<sup>er</sup> septembre 1999* : premières nominations des responsables de BNP Paribas et en particulier du Comité BNP Paribas.
- 20 septembre 1999* : présentation aux marchés financiers du plan industriel BNP Paribas. Annonce de l'offre publique d'échange complémentaire portant sur le solde des actions Paribas.
- 4 novembre 1999* : publication par le CMF des résultats de l'offre publique d'échange complémentaire clôturée le 21 octobre. La BNP détient 96 % de Paribas.
- 1<sup>er</sup> février 2000* : à l'issue de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire des actions Paribas, la BNP détient 100 % de Paribas.

Ce succès a été rendu possible par les progrès réalisés par la BNP depuis sa privatisation. La modernisation en profondeur de l'entreprise et la mobilisation de ses équipes entre 1993 et 1999 ont permis de multiplier son résultat net par 12<sup>(1)</sup>, son bénéfice par action par 7, la rentabilité des capitaux propres passant de 2,2 % à 18,5 %.

Dans cette année de bataille boursière, les équipes opérationnelles de la BNP, comme celles de Paribas, ont su se concentrer sur leurs activités et tirer pleinement parti de l'environnement économique favorable.

L'exercice 1999 est remarquable aussi par la progression des résultats.

### BNP seule rentabilité des capitaux propres\* multipliée par 8



\* ROE : résultat net, part du groupe, capitaux propres moyens, part du groupe, (après distribution).

(1) Sur la base du résultat net, part du groupe, de l'exercice 1999, hors Paribas et avant coûts de restructuration (1 906 millions d'euros).



## RÉSULTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA DU NOUVEAU GROUPE BNP PARIBAS

Les résultats consolidés pro forma du groupe BNP Paribas, pour l'année 1999, ont été établis en ajoutant aux résultats comptables du groupe BNP (qui incluent la contribution de Paribas aux normes BNP pour le dernier trimestre) les

résultats de Paribas (aux normes Paribas), pour les neuf premiers mois. Ils dégagent un résultat net (part du groupe), avant charges de restructuration, de 3 266 millions d'euros, en hausse de 54,3 % par rapport à la somme des résultats de BNP et de Paribas en 1998. Ce résultat est la conséquence des très bonnes performances de chacune des deux sociétés.

En millions d'euros	Résultats pro forma		
	1999	1998	Variations
Produit net bancaire .....	14 339	11 814	+ 21,4 %
(Frais de gestion) .....	(9 549)	(8 503)	(+ 12,3 %)
<b>Résultat brut d'exploitation</b> .....	<b>4 790</b>	<b>3 311</b>	<b>+ 44,7 %</b>
(Coût du risque) .....	(1 075)	(1 769)	(- 39,2 %)
<b>Résultat d'exploitation</b> .....	<b>3 715</b>	<b>1 542</b>	<b>+ 140,9 %</b>
Mises en équivalence, plus-values et divers .....	1 522	1 553	- 2,0 %
(Impôt sur les bénéfices) .....	(1 659)	(782)	(+ 112,1 %)
(Intérêts minoritaires) .....	(312)	(197)	(+ 58,4 %)
<b>Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration</b> .....	<b>3 266</b>	<b>2 116</b>	<b>+ 54,3 %</b>
(Charges de restructuration) <sup>(1)</sup> .....	(651)	(400)	(+ 62,8 %)
<b>Résultat net, part du groupe, après charges de restructuration</b> .....	<b>2 615</b>	<b>1 716</b>	<b>+ 52,4 %</b>

Le produit net bancaire progresse de 21,4 % à 14,3 milliards d'euros (17,7 % à périmètre constant<sup>(2)</sup> et sur base comparable<sup>(3)</sup>). Compte tenu d'une augmentation de 12,3 % des frais de gestion (7,7 % à périmètre constant), le résultat brut d'exploitation (RBE) atteint 4,8 milliards d'euros, en hausse de 44,7 % (+ 44,0 % à périmètre constant et sur base comparable). Le coefficient d'exploitation s'établit à 66,6 % (72,0 % en 1998).

Les dotations aux provisions (1,1 milliard d'euros) sont en baisse de 39,2 % par rapport à 1998, année qui avait été marquée par la crise de plusieurs pays émergents. Les autres éléments de résultat (mises en équivalence, résultats de cessions de participations, résultats exceptionnels et divers) baissent de 2 % à 1,5 milliard d'euros. Le résultat net avant

impôt est ainsi en hausse de 69,2 % à 5,2 milliards d'euros. Le retour sur capitaux propres pro forma du nouveau groupe s'établit à 17,1 % avant charges de restructuration et 14,2 % après charges de restructuration.

## RÉSULTATS COMPTABLES DU GROUPE BNP

Les deux sociétés ayant évolué séparément au cours des neuf premiers mois de l'année, les résultats consolidés de la BNP, au sens comptable strict, n'intègrent Paribas que sur le dernier trimestre. Ils se décomposent de la façon suivante<sup>(4)</sup> :

Le résultat net du groupe BNP, incluant la contribution de Paribas pour le dernier trimestre 1999, s'établit avant charges de restructuration à 2,1 milliards d'euros, en hausse de

(1) Soit 595 millions d'euros pour la BNP et 56 millions d'euros correspondant à la reconstitution, dans le cadre du projet BNP Paribas, de la provision dotée par Paribas en 1998 (400 millions d'euros) et utilisée à hauteur de 62 millions d'euros pour le projet SG-Paribas.

(2) Les principaux changements de périmètre concernent la fusion Bank of the West / First Hawaiian et le rachat de Sierra West ainsi que l'intégration globale de l'UEB.

(3) C'est-à-dire en neutralisant l'effet des titrisations des dettes souveraines de la Côte d'Ivoire et du Kenya intervenues en 1998.

(4) Les comptes 1999 ont été établis conformément à la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les filiales Natio-Vie, Meunier Promotion et BNP Ré, auparavant consolidées par mise en équivalence, sont désormais intégrées globalement. Les exercices précédents ont été retraités en conséquence. L'impact sur le produit net bancaire 1998 du groupe BNP s'élève à 209 millions d'euros.

Par ailleurs, les impôts différés sont désormais comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée.

L'analyse par le Comité d'urgence du CNC des conditions d'application de la méthode dérogatoire prévue à l'article 215 du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable rend éligible l'opération de rapprochement de la BNP et de Paribas à cette méthode, communément appelée "mise en commun d'intérêts". La valeur nette comptable des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de Paribas retraités aux normes comptables du groupe BNP a ainsi été substituée au coût d'acquisition des titres de Paribas.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres Paribas et la valeur d'entrée des actifs et des passifs constitutifs des capitaux propres de Paribas a été imputé sur la prime d'émission liée à l'augmentation de capital née de l'échange des titres.



	(1) BNP 1998	(2) BNP 1999 Hors Paribas	(3) Contribution Paribas 4 <sup>e</sup> trim. 1999	(2) + (3) = (4) BNP 1999 (publié)	Var. (2)/(1)	Var. (4)/(1)
Produit net bancaire .....	7 575	9 015	1 191	10 206	+ 19,0 %	+ 34,7 %
(Frais de gestion) .....	(5 081)	(5 775)	(967)	(6 742)	(+ 13,7 %)	(+ 32,7 %)
<b>Résultat brut d'exploitation</b> .....	<b>2 494</b>	<b>3 240</b>	<b>224</b>	<b>3 464</b>	<b>+ 29,9 %</b>	<b>+ 38,9 %</b>
(Coût du risque) .....	(1 206)	(598)	(104)	(702)	(- 50,4 %)	(- 41,8 %)
<b>Résultat d'exploitation</b> .....	<b>1 288</b>	<b>2 642</b>	<b>120</b>	<b>2 762</b>	<b>+ 105,1 %</b>	<b>+ 114,4 %</b>
Mises en équivalence, plus-values et divers .....	361	449	232	681	+ 24,4 %	+ 88,6 %
(Impôt sur les bénéfices) .....	(482)	(1 033)	(168)	(1 201)	(+ 114,3 %)	(+ 149,2 %)
(Intérêts minoritaires) .....	(53)	(152)	(11)	(163)	(+ 186,8 %)	(+ 207,5 %)
<b>Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration</b> .....	<b>1 114</b>	<b>1 906</b>	<b>173</b>	<b>2 079</b>	<b>+ 71,1 %</b>	<b>+ 86,6 %</b>
(Charges de restructuration) .....	-	(595)	-	(595)	-	-
<b>Résultat net, part du groupe, après charges de restructuration</b> .....	<b>1 114</b>	<b>1 311</b>	<b>173</b>	<b>1 484</b>	<b>+ 17,7 %</b>	<b>+ 33,2 %</b>

86,6 %. Le résultat hors Paribas atteint 1,9 milliard d'euros, en hausse de 71,1 %, soit un retour sur capitaux propres de 18,5 %, en très forte progression.

Le produit net bancaire progresse de 34,7 % à 10,2 milliards d'euros. Pour la BNP seule, le produit net bancaire s'élève à 9,0 milliards d'euros en hausse de 19 %. Cette évolution est portée par la hausse des commissions (+ 16 %), de la valeur ajoutée sur capitaux (+ 13 %) et de la marge technique et financière des sociétés d'assurance. L'effet de ciseaux positif provenant de la moindre progression des frais de gestion alimente la dynamique soutenue du résultat brut d'exploitation qui augmente de 38,9 % à 3,5 milliards d'euros en comprenant la contribution de Paribas et de 29,9 % à 3,2 milliards d'euros pour le seul groupe BNP. Le coefficient d'exploitation est ramené à 64 % pour le seul groupe BNP contre 67 % en 1998. Après dotations aux provisions en forte baisse du fait de la diminution des risques pays et de la bonne conjoncture en France, le résultat d'exploitation double, pour s'établir à 2,8 milliards d'euros (2,6 milliards d'euros pour le seul groupe BNP). La baisse du coût du risque ne s'est pas faite au détriment de la couverture des encours douteux spécifiques, qui s'améliore. Les autres éléments de résultat

augmentent de 88,6 % (24,4 % hors Paribas). Les résultats des sociétés mises en équivalence diminuent de 29 à 19 millions d'euros, du fait de dotations complémentaires au sein des filiales africaines. Les plus-values augmentent de 90,6 % (44,8 % hors Paribas). Les charges exceptionnelles progressent de 22,8 % et comprennent notamment la cotisation au fonds de garantie des dépôts, une provision relative à la prolongation du Plan d'Adaptation de l'Emploi, ainsi qu'un complément de provision concernant le passage à la monnaie unique.

Après charge d'impôts de 1,2 milliard d'euros, intérêts minoritaires de 163 millions d'euros et charges de restructuration de 595 millions, le résultat net après charges de restructuration s'élève à 1,5 milliard en progression de 33,2 %.

#### RÉSULTATS PRO FORMA PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Les comptes de résultat des six pôles d'activité du groupe BNP Paribas sont établis en cohérence avec les principes comptables du groupe BNP à l'exception des neuf premiers mois de Paribas arrêtés selon les principes comptables qui lui étaient propres.

## DESCRIPTION DES SIX PÔLES D'ACTIVITÉS

### **Banque de Détail en France**

Ce pôle comprend principalement le réseau domestique de la BNP, la Banque de Bretagne et BNP Développement.

### **Banque de Détail à l'International**

Ce pôle comprend BancWest, le groupe BNPI, le groupe SFOM ("BICIs"), et les filiales de la BNP dans les départements et territoires d'outre-mer.

### **Services Financiers Spécialisés**

Ce pôle comprend principalement les filiales suivantes :

Cetelem, UFB Locabail, BNP Lease, UCB, Cortal, Arval, Europcarlease et Banque Directe.

### **Banque Privée et Gestion d'Actifs, Titres, Assurance**

Ce pôle couvre les filiales de gestion (BNP Gestions, PAM), les activités de Banque Privée, les sociétés d'assurance-vie (Natio-Vie, Cardif) et d'assurance de biens (Natio Assurances) et le métier de conservation de titres de Paribas.

### **Banque de Financement et d'Investissement**

Ce pôle couvre les activités de marché (Actions, Taux-Change, Trésorerie), le conseil aux entreprises ("corporate finance"), la banque commerciale et les financements spécialisés (financements structurés, financements de projet, commerce international et financements particuliers aux secteurs des matières premières, de l'énergie, des télécommunications et des médias).

### **Paribas Capital**

Ce pôle comprend Paribas Affaires Industrielles et l'activité "private equity" de la Banexi.

Ne sont pas repris dans les six pôles d'activité : la Gestion Actif-Passif, les activités immobilières, l'immobilier patrimonial et le portefeuille financier.

## ALLOCATION DE CAPITAL

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond aux exigences et méthodes de calcul du ratio international de solvabilité et s'effectue sur la base de 6 % des actifs pondérés. Pour compléter cette approche dans les métiers de Banque Privée et de Gestion d'Actifs, il est ajouté un montant de 0,25 % des actifs sous gestion. De même, pour les activités de portefeuille d'actions, il est ajouté un pourcentage de la valeur nette comptable des titres, variable selon la nature de la participation, de façon à refléter le niveau réel des risques encourus. Enfin, le capital alloué à l'activité Assurance est calqué sur l'exigence spécifique de fonds propres liée à la réglementation des assurances.

### **Banque de Détail en France : une forte dynamique de croissance du résultat brut d'exploitation, des commissions et des nouveaux produits.**

Les recettes du réseau domestique de la BNP, à fonds propres normalisés, progressent de 5,0 % à 3 835 millions d'euros. Elles sont constituées pour 43,3 % de commissions, dont les volumes ont encore progressé en 1999 (+ 6,6 %), malgré la baisse des commissions de change consécutive à l'introduction de l'euro. Les frais de gestion augmentent de 1,1 %, hors intéressement et participation. Ils incluent un effort soutenu de développement des nouveaux produits et des

nouveaux canaux de distribution. Le résultat brut d'exploitation à fonds propres normalisés de la banque de détail en France s'établit ainsi à plus d'un milliard d'euros, en hausse de 13,6 % par rapport à 1998.

Le coût du risque étant resté modéré, à 203 millions d'euros (+ 3,0 %), le résultat net avant impôt progresse de 24,4 % à 759 millions d'euros. Le retour sur capitaux propres avant impôt est en hausse sensible à 19 % (16 % en 1998). Dans un environnement économique porteur, tant en ce qui concerne la demande de crédits que les volumes de dépôts et de l'épargne, BNP Paribas s'est attaché

	En millions d'euros	Var.
PNB .....	3 910	+ 5,0 %
Frais de gestion .....	(2 905)	(+ 2,4 %)
RBE .....	1 005	+ 13,6 %
Provisions .....	(203)	(+ 3,0 %)
Résultat avant impôt .....	759	+ 24,4 %
ROE .....	19 %	+ 3 pts

à défendre sa marge d'intermédiation. Les encours de crédits progressent de 4,5 %, l'accent étant mis sur les crédits à la consommation aux particuliers (+ 10,1 %). Les dépôts à vue sont en hausse de 13,4 %, les encours d'assurance-vie de 14,5 % et ceux d'OPCVM de 20,8 %. Le nombre de comptes a été accru de 63 700. Le parc de cartes bancaires a été augmenté de 12,5 %. Le dispositif au service de la clientèle patrimoniale a été renforcé et compte 450 conseillers

en gestion de patrimoine au 31 décembre 1999. Le nombre de clients suivis par ces équipes de gestionnaires augmente de 28 % pour atteindre 48 500. La Banque de Détail en France poursuit son effort de modernisation, d'intégration des nouvelles technologies pour proposer à sa clientèle une offre complète multimédia et multicanal, et d'amélioration de la qualité de ses services. Elle vise sans relâche à poursuivre l'accroissement de sa rentabilité.

	En millions d'euros	Var.
Encours .....	47 107	+ 9 %
Production .....	22 253	+ 22 %
Résultat avant impôt .....	507	+ 10 %
ROE .....	23 %	=

**Services Financiers Spécialisés :**  
**poursuite d'une politique soutenue de développement et d'investissement.**

Le groupe a poursuivi sa politique d'investissement de croissance. À l'étranger, onze nouvelles ouvertures ont été réalisées en 1999, dont sept en Europe. Un quart de la production est désormais réalisé hors de France. Les partenariats ont été renforcés avec Cassa di Risparmio di Firenze (doublement de la participation du groupe à son capital), avec Halifax (démarrage opérationnel de la filiale commune en Grande-Bretagne), avec Carrefour (partenariat mondial et intégration informatique des opérations sur les plates-formes Cetelem).

Le groupe est numéro 1 en France et dans les trois premiers en Europe en matière de crédit à la consommation, crédit-bail, gestion de flottes automobiles. Cetelem a augmenté sa production de crédits de 16 % et ses encours de 13 %.

UFB Locabail et BNP Lease ont ensemble augmenté leur production de 23 %. Arval a élargi ses services aux véhicules utilitaires et a augmenté ses encours de 54 %. L'UCB a augmenté sa production de 46 % et conclu un accord de mise à disposition de ses plates-formes techniques avec la Société Générale. Les encours de crédits et de dépôts de Banque Directe ont progressé de 49 %.

Avec un flux d'ordres de Bourse accru de 68 % et des actifs gérés en augmentation de 49 %, Cortal a accéléré sa croissance et comptait 473 000 clients fin 1999.

Au total, ce pôle d'activité dégage un résultat brut d'exploitation de 731 millions d'euros (+ 4,3 %), un résultat net avant impôt de 507 millions d'euros (+ 10 %) et un retour sur capitaux propres avant impôt stable à 23 %. Il conduira dans les prochaines années une stratégie volontariste de développement et d'investissement en Europe et dans le monde.

Encours gérés en millions d'euros	1998	1999	1999/1998
<b>Cetelem</b> .....	<b>15 719</b>	<b>17 704</b>	<b>+ 13 %</b>
<i>dont France</i> .....	12 979	13 987	+ 8 %
<i>dont International</i> .....	2 740	3 717	+ 36 %
<b>Leasing</b> .....	<b>13 736</b>	<b>14 974</b>	<b>+ 9 %</b>
<i>dont France</i> .....	12 381	13 146	+ 6 %
<i>dont International</i> .....	1 355	1 827	+ 35 %
<b>Arval</b> .....	<b>565</b>	<b>870</b>	<b>+ 54 %</b>
<i>dont France</i> .....	363	460	+ 27 %
<i>dont International</i> .....	202	410	+ 103 %
<b>UCB</b> .....	<b>13 760</b>	<b>13 935</b>	<b>+ 1 %</b>
<i>dont France</i> .....	10 975	10 603	- 3 %
<i>dont International</i> .....	2 785	3 333	+ 20 %
<b>Banque directe</b> .....	<b>40</b>	<b>52</b>	<b>+ 31 %</b>
<i>dont France</i> .....	40	52	+ 31 %
<b>Total SFS</b> .....	<b>43 416</b>	<b>47 107</b>	<b>+ 9 %</b>
<i>dont France</i> .....	36 335	37 820	+ 4 %
<i>dont International</i> .....	7 081	9 287	+ 31 %

Contribution des filiales au résultat avant impôt									
	Cetelem	UFB / BNP Lease	UCB	Arval	Cortal	Banque Directe	CFS	Autres	Total
RNAI	329	133	99	17	23	- 28	- 4	- 61	507
Var.	+ 8 %	- 5 %	+ 40 %	+ 6 %	+ 23 %	ns	ns	ns	+ 10 %

### Banque de Détail à l'International : une nouvelle étape de croissance externe et d'amélioration de la rentabilité.

La Banque de Détail dans les pays étrangers et l'outre-mer a poursuivi sa politique d'expansion avec l'acquisition dans l'ouest des États-Unis de Sierra West (Nevada, Californie). Le rapprochement Bank of the West et First Hawaiian dégage des synergies en avance sur le calendrier prévu, dans le contexte d'une reprise économique à Hawaï. Le groupe a accru sa participation (jusqu'à hauteur de 74 %) dans la

Société Financière pour l'Outre-Mer qui porte des participations dans onze banques africaines, notamment les BICI's. Dans ce contexte de croissance externe, la Banque de Détail à l'International a réalisé en 1999 un produit net bancaire en hausse de 66,6 % à 1 183 millions d'euros, avec un résultat brut d'exploitation qui a doublé, à 478 millions d'euros. Son résultat net avant impôt à fonds propres normalisés double également et s'établit à 324 millions d'euros <sup>(1)</sup>. Son retour sur capitaux propres avant impôt augmente de 2 points à 30 %.

	En millions d'euros	Var.	Var. à périmètre constant
PNB .....	1 183	+ 66,6 %	+ 8,5 %
Frais de gestion .....	(705)	+ 56,7 %	+ 1,3 %
RBE .....	478	+ 83,8 %	+ 20,9 %
Provisions .....	(107)	+ 18,9 %	-
Résultat avant impôt .....	324	x 2	+ 37,3 %
ROE .....	30 %	+ 2 pts	-

(1) À périmètre constant, le PNB progresse de 8,5 %, le RBE de 20,9 % et le résultat net avant impôt de 37,3 %.



**Banque Privée, Gestion d'Actifs : des métiers en développement rapide et aux résultats fortement récurrents.**

Le nouveau groupe BNP Paribas se situe d'emblée parmi les premiers en Europe dans le domaine de la gestion comme de la banque privée. Il est l'un des deux leaders européens de la conservation de titres.

En 1999, ces activités ont tiré parti de la forte croissance du marché. Les encours gérés sont passés de 147 à 209 milliards d'euros. Ils enregistrent le plein effet du passage de 50 à 100 % de la participation au capital de l'Union Européenne de Banque, qui fait de BNP Paribas la première banque privée étrangère en Suisse, et d'alliances stratégiques avec des gestionnaires d'actifs spécialisés : FFTW aux États-Unis,

Dongwon en Asie. Dans le domaine de l'assurance, Cardif a accru ses encours de 26 % à 21,6 milliards d'euros ; Natio-Vie de 13 %, à 26,1 milliards d'euros.

Au total, ce pôle d'activités a dégagé un produit net bancaire de 1 691 millions d'euros, en progression de 21,5 %, et un résultat brut d'exploitation de 609 millions d'euros, en progression de 25 %. Son retour sur capitaux propres avant impôt s'établit à 25 %.

La taille du groupe ainsi que l'étendue de sa couverture géographique et de son expertise permettent à ce pôle d'activité de se fixer pour objectif le renforcement de sa position d'acteur mondial par la poursuite de son internationalisation et une forte croissance.

	En millions d'euros	Var.
PNB .....	1 691	+ 21,5 %
Frais de gestion .....	(1 082)	+ 19,8 %
RBE .....	609	+ 24,5 %
Résultat avant impôt .....	522	+ 27,9 %
ROE .....	25 %	=

**Banque de Financement et d'Investissement : un très bon exercice dans un environnement favorable.**

Dans un contexte économique et financier favorable, la Banque de Financement et d'Investissement du groupe BNP Paribas a effectué une année record. Le produit net bancaire pro forma à fonds propres normalisés progresse de 30,4 %, à 5 540 millions d'euros, et le résultat brut d'exploitation de 75,9 %, à 2 215 millions d'euros. Le retour à la normale de la situation économique dans les pays émergents a permis une baisse sensible du coût du risque par rapport à 1998 : 434 millions d'euros (- 56,8 %). Le retour sur capitaux propres avant impôt est de 20 %. Le rapprochement de la BNP et de Paribas crée un leader dans plusieurs métiers de la Banque de Financement et d'Investissement, actif sur toutes les grandes places financières internationales, présent dans plus de 80 pays et solidement implanté localement, notamment en Europe et en Asie.

En 1999, BNP Paribas a effectué une année particulièrement remarquable sur les actions et dérivés d'actions. Il a confirmé son positionnement de premier plan sur les émissions obligataires en euros (numéro 3 mondial), sur les arrangements de crédits syndiqués (numéro 9 mondial, numéro 2 en Europe) et sur les financements de projets. Il a été partie prenante des grandes opérations d'acquisition qui ont marqué l'exercice. Il est le leader mondial du financement du négoce de matières premières.

Une sélectivité accrue dans la distribution de crédit jointe à un renforcement de l'utilisation des techniques de gestion de portefeuille et de titrisation a permis de réduire les fonds propres moyens alloués à ce pôle de 9,2 à 9 milliards d'euros.

Dans plusieurs métiers de la Banque de Financement et d'Investissement, BNP Paribas détient des positions de leader qui légitiment ses fortes ambitions européennes et mondiales de développement.

	En millions d'euros	Var.
PNB .....	5 540	+ 30,4 %
Frais de gestion .....	(3 325)	(+ 11,2 %)
RBE .....	2 215	+ 75,9 %
Provisions .....	(434)	(- 56,8 %)
Résultat avant impôt .....	1 783	x 6,6
ROE .....	20 %	+ 16,0 pts

**Paribas Capital : une excellente performance et un redéploiement vers la gestion de fonds de "private equity".**

	1999	1998
Plus-values .....	638	675
RNAI .....	720	725
ROE .....	36 %	35 %

Le développement des activités de "private equity funds" a été accéléré, comme prévu. La phase d'investissement des

fonds pour compte de tiers se poursuit (Paribas LBO Fund notamment). Paribas Capital a cédé des participations pour une valeur de 1,5 milliard d'euros (Poliet, Sema, Equant...) et procédé à des investissements nouveaux de 700 millions d'euros.

Malgré la réalisation de 638 millions d'euros de plus-values, les plus-values latentes du portefeuille ont augmenté de 850 millions d'euros en 1999 pour atteindre 4,8 milliards d'euros en fin d'exercice. Le résultat net avant impôt reste comparable à celui de 1998, à 720 millions d'euros. Le retour sur capitaux propres avant impôt s'établit à 36 %.

Paribas Capital va continuer à réduire le volume des capitaux engagés par le groupe, tout en mettant les compétences de leader de ses équipes au service d'investisseurs extérieurs au groupe dans le cadre de "private equity funds".

## Principales participations de Paribas Capital au 31 décembre 1999

Activité	% détenu <sup>(1)</sup>	Pays	Valeur boursière (en millions d'euros)	
<b>Positions de contrôle et actionnaire de référence</b>				
Atos (ex-Axime)	Informatique bancaire et financière	12,7	France	418
Royal Canin	Leader français et européen de l'aliment sec pour chien	56,4	France	398
GIB (Cobepa)	Leader belge de la distribution grand public	21,9	Benelux	317
GTI <sup>(2)</sup>	Leader français du transport de voyageurs	71,1	France	276
Carbone Lorraine	Un des leaders mondiaux dans la fabrication de composants à base de carbone	21,8	France	102
GNA	Leader français des fabricants d'aliments pour le bétail	64,0	France	91
Hurel-Dubois	Conception et production d'éléments de structures aéronautiques	50,9	France	63
Fives Lille	Spécialiste mondial de la fourniture d'équipements industriels sur mesure	29,3	France	53
Saupiquet <sup>(2)</sup>	Numéro 1 de la conserverie de poissons en France et en Allemagne	37,1	France	41
La Rochette	Emballage	24,0	France	40
Collins & Aikmann	Un des leaders américains de la fabrication de revêtements de sols	39,2	États-Unis	Non coté
Coparex	1 <sup>er</sup> groupe pétrolier français indépendant	95,3	France	Non coté
Diana	Ingrédients naturels pour les industries alimentaires et pharmaceutiques	100,0	France	Non coté
Financière SAE-Fougerolle	Leader français du BTP	49,8	France	Non coté
Mayroy (Beaufour)	Un des quatre laboratoires pharmaceutiques français indépendants	4,6 (part directe)	France	Non coté
Mestrezat et Domaines	Vignes et négoce de vins	86,5	France	Non coté
Polaris	Leader mondial des appareils de nettoyage automatique de piscines	60,6	États-Unis	Non coté
Via North America	Jus d'orange (Floride)	100,0	États-Unis	Non coté
<b>Participations de PAI LBO Fund</b>				
Panzalim	Leader français des pâtes, sauces, condiments et plats cuisinés	50,0	France	Non coté
IPC Magazines	Leader britannique de l'édition de magazines grand public et de l'édition sur Internet	16,0	Grande-Bretagne	Non coté
Stoeffler	Leader français de la charcuterie alsacienne	75,0	France	Non coté
Gerflor	Numéro 2 européen de sols PVC pour le bâtiment	49,0	France	Non coté
Beaufour	Un des quatre laboratoires pharmaceutiques français indépendants	9,2 <sup>(3)</sup>	France	Non coté
JB Baillièrre Santé	Publications médicales en France	97,0	France	Non coté
Feinkost	Numéro 1 de la salade composée en Allemagne	20,0	Allemagne	Non coté
Ceva Santé Animale	Produits vétérinaires	78,0	France	Non coté
Mobilix	3 <sup>e</sup> opérateur de télécommunications au Danemark	4,5 <sup>(4)</sup>	Danemark	Non coté
Carreman	Fournisseur de tissus moyen / haut de gamme pour l'habillement	100,0	France	Non coté

(1) Incluant les intérêts minoritaires.

(2) Cessions protocolées.

(3) 11,2 % après dilution. 16,8 % avec la participation détenue en direct par Paribas et après dilution.

(4) 8,9 % avec la participation détenue par Paribas.

Activité		% détenu <sup>(1)</sup>	Pays	Valeur boursière (en millions d'euros)
<b>Participations minoritaires significatives</b>				
Sema Group Plc	2 <sup>e</sup> groupe de services informatiques européen	10,0	Grande-Bretagne	831
Mobistar (Cobepa)	Téléphonie mobile en Belgique	8,7	Benelux	308
Versatel (Cobepa)	Téléphonie mobile en Belgique	12,4	Benelux	255
Phone.com	Logiciel pour opérateurs de téléphonie mobile permettant d'offrir des services de type Internet	1,8	États-Unis	136
Equant	Services de transmissions de données	0,5	Benelux	114
Pochet	Leader mondial de la fabrication de flacons en verre pour la parfumerie haut de gamme	34,2	France	92
TIW	Téléphonie	3,1	Canada	81
SR Téléperformance (ex Rochefortaise Communication)	Télémarketing, marketing services et communication santé	11,5	France	76
UBC - United Broadcasting Corp.	1 <sup>er</sup> opérateur de Pay-TV en Thaïlande	3,8	Thaïlande	20
Bormioli Rocco	Leader italien (3 <sup>e</sup> en Europe) de l'emballage en verre et arts de la table	11,9	Italie	Non coté
Bouygues Telecom	Téléphonie mobile	6,5	France	Non coté
Concorde	Un des leaders mondiaux dans la production de carrelage pour le bâtiment	15,0	Italie	Non coté
Doux	1 <sup>er</sup> producteur européen (3 <sup>e</sup> mondial) de poulets	20,2	France	Non coté
Elior (ex Bercy Management)	Leader français de la restauration collective	5,2	France	Non coté
Intercos	Conception et fabrication de produits de maquillage	20,0	Italie	Non coté
UGC SA	1 <sup>er</sup> groupe cinématographique français	15,1	France	Non coté
Sonepar	Distribution de matériel électrique	3,0	France	Non coté
Oberthur Smart Card	Cartes à puce	4,9	Grande-Bretagne	Non coté
<b>Autres participations</b>				
Aegon (Cobepa)	Une des plus importantes compagnie d'assurance mondiale	2,2	Benelux	1 235
Audiofina <sup>(2)</sup>	Un des leaders européens dans le secteur des médias	8,9	Benelux	418
Pargesa (Cobepa)	Holding de GBL et Parfinance	14,5	Benelux	391
President Chain Stores	Leader taiwanais de la distribution alimentaire	1,9	Taiwan	42
Bayantel	2 <sup>e</sup> opérateur télécoms aux Philippines	0,8	Philippines	Non coté

(1) Incluant les intérêts minoritaires.

(2) Cessions protocolées.

## PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 1999 marque une première avancée vers les objectifs fixés pour 2002 par le projet industriel BNP Paribas présenté à l'automne, tant par le redéploiement des fonds propres au bénéfice des activités de banque de détail, de banque privée et de gestion d'actifs, que par les progrès de rentabilité des pôles d'activité. Les groupes de travail mis en place pour organiser le rapprochement des deux entreprises ont permis de confirmer les objectifs de synergies, tant de revenus que de coûts, prévus par ce projet.

Internet bouleverse les conditions d'exercice des activités bancaires et financières. Tant BNP que Paribas avaient,

chacun de son côté, commencé à investir depuis plusieurs années pour anticiper les évolutions induites dans leurs métiers par cette nouvelle donne économique. Chacune des deux banques détenait déjà des positions de précurseur qui se révèlent très complémentaires : BNP Paribas est leader de l'e-finance en France.

BNP Paribas est clairement leader français des services bancaires sur la Toile pour les particuliers : avec plus de 200 000 clients au 20 mars et 30 % de parts de marché, BNP est leader français de la banque électronique ; Banque Directe est la seule banque française totalement virtuelle à ce jour ; et e-Cortal, avec 56 000 clients en ligne, détient

40 % du marché français du courtage en ligne. Le champ d'action de BNP Paribas, large et ouvert, couvre aussi les services entre entreprises de l'Internet ("B to B") avec notamment le portail Business Village, auquel participent 16 000 entreprises. BNP Paribas est également le premier intervenant français sur les paiements sécurisés, avec : Cyber-comm, associant Visa, France Télécom, Gemplus, Cap Gemini, Alcatel ; Mercanet, système de paiement sur Internet au standard SSL ; ItiAchat, système de paiement par téléphone mobile, avec France Télécom. Engagé depuis mi-1998, un projet de banque multicanal vise à permettre à chacun des six millions de clients du réseau de choisir son mode d'accès aux services de la banque – banque de proximité (agences, guichet automatique de banque) ou banque à distance (Internet, Minitel, téléphone fixe ou mobile, télévision...) – en bénéficiant de réponses homogènes et mises à jour quel que soit le canal utilisé. Sa mise en œuvre progressive, à partir du second semestre 2001, fera de BNP Paribas une des premières banques européennes à modèles intégrés. Ainsi, l'Internet est au cœur de l'évolution du groupe. Au total, c'est une enveloppe de 700 millions d'euros qui sera consacrée à Internet dans les trois prochaines années. Chacun des pôles d'activité intègre la révolution Internet à sa stratégie et une petite cellule multidisciplinaire directement

rattachée à la direction générale a pour mission notamment de coordonner et de développer les partenariats, de susciter des projets communs à plusieurs pôles de l'entreprise, et de promouvoir la culture de la Toile dans l'ensemble du groupe.

BNP Paribas est un groupe de taille internationale. Avec des capitaux propres, part du groupe, après affectation du résultat de 19,0 milliards d'euros, son fonds pour risques bancaires généraux (1 milliard d'euros), sa provision pour risques sectoriels éventuels (218 millions d'euros) et ses provisions à caractère général pour risques pays (2,9 milliards d'euros), le groupe dispose de bases très solides pour faire face aux défis du futur. Les résultats des groupes de travail BNP Paribas sont venus conforter les objectifs du projet industriel. Le groupe entend désormais relever un nouveau défi : faire encore mieux que le plan qui fixe à l'horizon 2002 un objectif de retour sur capitaux propres de 16 % et une progression moyenne annuelle du résultat net par action de 16 % sur la période 1998-2002.

Le Conseil d'administration rend hommage aux équipes de la BNP et de Paribas pour leur comportement exemplaire en 1999 et la qualité des résultats obtenus. Il sait qu'il peut compter sur leur mobilisation commune pour bâtir le succès de leur nouvelle entreprise : BNP Paribas.

PRO FORMA	1998		1999		Objectifs 2002	
	Capital alloué	ROE avant impôt	Capital alloué	ROE avant impôt	Capital alloué	ROE avant impôt
Total Banque de Détail	6,6	20 %	7,3	22 %	9,7	27 %
Banque de Détail en France	3,7	16 %	4,0	19 %	4,5	23 %
Banque de Détail à l'International	0,9	28 %	1,1	30 %	2,1	35 %
Services Financiers Spécialisés	2,0	23 %	2,2	23 %	3,1	27 %
Banque Privée et Gestion d'Actifs Assurance et Titres <sup>(1)</sup>	1,6	25 %	2,1	25 %	2,4	30 %
Banque de Financement et d'Investissement	9,2	4 %	9,0	20 %	8,1	21 %
Paribas Capital	2,2	35 %	2,0	36 %	1,4	25 %
Total capital alloué	19,6	14 %	20,4	23 %	21,6	25 %

Retour sur fonds propres après amortissement des survaleurs y compris intérêts minoritaires sauf pour Paribas Capital ; opérations de croissance externe incluses.  
(1) Hors immobilier.

## Résultats de la BNP SA

En millions d'euros	1997	1998	1999	Var. 99/98	Var. 98/97
Produit net bancaire .....	5 206	5 483	5 784	5,5 %	5,3 %
(Frais de gestion) .....	(3 688)	(3 782)	(3 918)	(3,6 %)	(2,5 %)
<b>Résultat brut d'exploitation</b> .....	<b>1 518</b>	<b>1 701</b>	<b>1 866</b>	<b>9,7 %</b>	<b>12,1 %</b>
(Coût du risque) .....	(840)	(973)	(507)	(- 47,9 %)	(15,8 %)
<b>Résultat d'exploitation</b> .....	<b>678</b>	<b>728</b>	<b>1 359</b>	<b>86,7 %</b>	<b>7,4 %</b>
Plus-values et divers .....	(408)	367	530	44,4 %	n.s.
(Impôt sur les bénéfices) .....	50	(17)	(323)	n.s.	n.s.
Résultat net avant charges de restructuration .....	320	1 078	1 566	45,3 %	236,9 %
(Charges de restructuration) .....	-	-	(594)	-	-
Résultat net après charges de restructuration .....	320	1 078	972	- 9,8 %	236,9 %

### LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES EN 1999

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 les modalités suivantes de répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 1999, soit 971 519 140,76 euros, complété du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 428 341 286,21 francs, soit un ensemble d'un montant de 1 399 860 426,97 euros :

- affectation à la réserve légale : 96 625 467,22 euros ;
- dotation aux autres réserves et au report à nouveau : 515 508 345,25 euros ;
- distribution aux actionnaires d'un dividende total de 787 726 614,50 euros.

Débit		Crédit	
Réserve légale .....	96 625 467,22	Report antérieur .....	428 341 286,21
		Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges .....	971 519 140,76
Solde disponible, ainsi réparti :			
• Réserves diverses .....	15 853 548,20		
• Attribution aux actionnaires .....	787 726 614,50		
• Report à nouveau .....	499 654 797,05		
<b>Total .....</b>	<b>1 399 860 426,97</b>	<b>Total .....</b>	<b>1 399 860 426,97</b>

## L'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital
<b>Situation au 5/1/1999</b> .....	<b>218 488 800</b>	<b>873 955 200</b>
Souscription aux plans d'options .....	180 395	721 580
Souscription réservée aux adhérents du PEE .....	1 507 499	6 029 996
1 <sup>re</sup> OPE sur les actions de Paribas .....	154 628 116	618 512 464
OPE simplifiée sur les actions de Paribas .....	74 861 934	299 447 736
<b>Situation au 31/12/1999</b> .....	<b>449 666 744</b>	<b>1 798 666 976</b>
Souscription aux plans d'options .....	462 750	1 851 000
<b>Situation au 26/1/2000</b> .....	<b>450 129 494</b>	<b>1 800 517 976</b>

Au 31 décembre 1999, le groupe BNP Paribas détenait 8 590 667 actions d'autocontrôle.  
Les 462 750 actions créées en janvier 2000 portent jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

## Les ratios prudentiels

Ratio international de solvabilité Au 31 décembre	1999	1999	1998
	BNP Paribas Avant CVG	BNP Paribas Après CVG <sup>(1)</sup>	BNP -
En milliards d'euros et en %			
Risques pondérés	298,9	298,9	180,2
Fonds propres prudentiels :			
- Noyau dur	30,1	28,7	18,8
- Éléments complémentaires	21,2	19,8	11,6
	8,9	8,9	7,2
Ratio	10,1 %	9,6 %	10,4 %
Dont noyau dur	7,1 %	6,6 %	6,4 %

(1) En déduisant des fonds propres le montant maximal éventuel à verser au titre du CVG en 2002

### ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 1999, l'exigence de fonds propres pour le groupe BNP Paribas, calculée en application des règlements et instructions transposant en France la directive européenne "Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit", s'analyse comme suit : le ratio fonds propres disponibles sur fonds propres exigés s'établit à 118 % sans tenir compte des fonds propres surcomplémentaires (129 % en 1998, hors Paribas). Il atteint 127 % en intégrant les fonds propres surcomplémentaires (136 % en 1998, hors Paribas).

### AUTRES RATIOS

La BNP respecte par ailleurs les normes de contrôle des

grands risques, les ratios de liquidité (103 % en 1999) et les coefficients de fonds propres et de ressources permanentes (106 %). Au sein du groupe, les entités ayant le statut de banque respectent les normes réglementaires en matière de liquidité.

### LA MAÎTRISE DES RISQUES

L'unification et l'harmonisation des structures et des processus de suivi et de maîtrise des risques du nouveau groupe est un enjeu prioritaire dans le processus de rapprochement entre BNP et Paribas. Cet exercice est facilité par la convergence des évolutions mises en œuvre par les deux banques, en particulier depuis 1998 et au début de 1999, tant dans l'organisation que dans les processus et modèles. Il est en cours d'achèvement, au

niveau des principes, avec les derniers arbitrages sur le choix des meilleures pratiques identifiées au sein de chacun des deux établissements.

## PRINCIPES DE SUIVI DES RISQUES DU NOUVEAU GROUPE

### UN POSITIONNEMENT DE LA FONCTION RISQUES INDÉPENDANT DES PÔLES ET DES MÉTIERS

La Direction Générale du groupe arrête les décisions stratégiques en matière de politique de risques. Elle établit les conditions dans lesquelles les risques sont pris par les pôles d'activité et métiers au travers des mécanismes de délégations et de limites de risques mis en place en liaison avec la Gestion des Risques Mondiaux (GRM).

L'évolution du dispositif de suivi et de maîtrise du risque du groupe n'a pas touché le principe, considéré comme pierre angulaire, de la responsabilité première du pôle d'activité/métier en matière de risque. À ce titre, chaque pôle d'activité/métier veille à développer la culture risque de ses équipes et à assurer l'adaptation permanente de son organisation et de ses procédures, lesquelles établissent clairement les responsabilités permanentes de chacun en matière d'autocontrôle.

Déclinant ce dispositif, GRM assure le "deuxième regard" et apporte la "deuxième signature" obligatoire pour la prise de risques des différents pôles et métiers. Sa mission de contrôle, exercée de façon conjointe avec les pôles et métiers, s'exerce en continu *a priori* sur l'ensemble des risques pris par ces derniers. La localisation physique des équipes GRM au sein des différents pôles et métiers garantit la proximité et la pertinence du contrôle effectué ; le rattachement hiérarchique direct du responsable de GRM aux mandataires sociaux du groupe en garantit l'indépendance.

Par ailleurs, une distinction claire est établie entre le contrôle de deuxième niveau *a priori* et en continu et par le contrôle de la qualité du portefeuille, dont la responsabilité est celle des Risques, et l'évaluation menée *a posteriori* par la fonction d'audit interne et par l'Inspection

générale en sanctionnant l'ensemble du dispositif de maîtrise des risques mis en place ainsi que sa pratique par ses différents acteurs.

### LES MISSIONS DE GRM COUVRENT L'ENSEMBLE DES DOMAINES ET DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PRISE DE RISQUES

GRM a pour mission générale de veiller à ce que les risques pris par le groupe se situent à un niveau cohérent avec ses objectifs de rating et de rentabilité.

Cette mission couvre six grands domaines : les risques de crédit, les risques de contrepartie liés aux opérations de marché, les risques de marché et de liquidité, les risques opérationnels, les méthodologies quantitatives d'analyse et de mesure des risques et le calcul du capital économique. L'autorité de GRM s'exerce tout au long des étapes successives des processus de prise de risques du groupe. Elle se décline selon les fonctions suivantes :

1 *Fonction "politiques"* : formuler, pour la Direction Générale, des recommandations en matière de politiques de prise de risques et assurer la validation des nouveaux produits et des nouvelles activités exposant le groupe à de nouvelles situations de risques ;

1 *Fonction "mesure et analyse"* : garantir la qualité et la cohérence des méthodologies appliquées et la disponibilité des outils de mesure et d'analyse des risques et du capital économique ;

1 *Fonction "anticipation"* : assurer, en liaison avec la Direction des études économiques, la conception des outils et des études permettant d'anticiper les effets des changements de l'environnement sur le portefeuille du groupe ;

1 *Fonction "approbation des crédits et des limites de trading"* : veiller, au titre du deuxième regard, à ce que les risques pris par les pôles et métiers se situent à un niveau acceptable pour le groupe et cohérent avec ses objectifs de rating, de rentabilité et d'optimisation de son capital économique ;

1 *Fonction "suivi et contrôle"* : garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi des risques et assurer le contrôle de conformité ; garantir la bonne évaluation de ses actifs,

tant engagements de crédit que positions de marché, et des garanties et sûretés qui leur sont attachées, la qualité des paramètres de valorisation utilisés pour cette évaluation (notation des contreparties, taux global de récupération, paramètres de marché) et la correcte détermination du besoin de provisionnement (risques de crédit et de contrepartie comme risques de marché et de liquidité) ;

<sup>1</sup> *Fonction "reporting"* : assurer un reporting exhaustif et fiable de nos risques pour la Direction Générale, les Pôles et Métiers, les Auditeurs, les Autorités Réglementaires et les Agences de rating.

GRM assure la couverture de l'ensemble des activités de BNP Paribas. À ce titre, la déclinaison de ses missions au travers de son organisation et de son implantation dans les différents Pôles, Métiers et Sites tient compte, de façon pragmatique, de l'organisation de ces derniers et des différences qu'ils présentent en matière de profils de risques et de degré de sophistication et de durée de leurs activités.

UNE ORGANISATION DE GRM TRADUISANT

UNE APPROCHE INTÉGRÉE MAIS DÉLOCALISÉE DU RISQUE

<sup>1</sup> L'organisation de GRM est fondée sur les principes suivants :

- la responsabilité de GRM doit être mondiale ;
- les équipes doivent être très proches des pôles et métiers, localisées auprès d'eux dans les implantations et dans les salles de marché et parfaitement informées de leur environnement et de leur activité afin d'obtenir un processus de décision efficace et rapide et une plus large délégation de pouvoirs ;
- les équipes doivent cependant demeurer complètement indépendantes des pôles et métiers dans le respect des responsabilités de chacun. À ce titre, elles se doivent d'apporter la deuxième signature avant la décision d'engagement, dans le cadre des pouvoirs délégués. Elles exercent leur responsabilité de validation des nouveaux produits ou nouvelles activités pour toute nature de risque : les fonctions crédit s'appuient sur une administration du crédit intégrée à GRM pour le suivi des risques de crédit et de contrepartie ;

- bien que spécialisées par types de risques (crédit, contrepartie, marché), les équipes risques doivent travailler ensemble, comme un même groupe, au niveau de chaque implantation. Cette intégration doit permettre, en évitant les duplications, un contrôle optimisé des produits présentant des natures de risques entremêlés dans une sophistication croissante ;

- le regroupement d'équipes praticiennes spécialistes de risques de crédit et de contrepartie, de risques de marché et de liquidité et de risques opérationnels et d'équipes de méthodologie et d'analyse industrielle et de portefeuille doit permettre une standardisation des méthodes et des outils de suivi et de monitoring du groupe tout en assurant leur cohérence.

<sup>1</sup> L'organisation GRM se décline, au plan fonctionnel, en cinq entités opérationnelles et deux entités de support.

#### **Entités opérationnelles**

*Pour les risques de crédit :*

- l'équipe Risque de crédit - France (CRF) se présente comme une fonction centrale Siège, les entités risques du pôle de la Banque de Détail en France lui étant rattachées à titre fonctionnel ;

- les deux équipes Risque de crédit – International (CRI) et Risque de contrepartie – Institutions Financières (CRFI), délocalisées dans les pôles et métiers preneurs de risques (hors Banque de Détail en France), assurent respectivement le suivi du risque de crédit sur la clientèle entreprises du Réseau international, les grandes entreprises multinationales (y compris financières) suivies par les lignes de grande clientèle ainsi que sur les financements spécialisés et structurés pour la première et le suivi du risque de contrepartie (risque de défaut sur contreparties de marché). L'équipe CRI assure, en outre, le suivi des risques pays pris par le groupe et présente les Comités sur les pays sensibles.

*Pour les risques de marché,* l'équipe Risques de Marché et de Liquidité (MLR), délocalisée elle aussi dans les pôles et métiers preneurs de risques, assure le suivi indépendant de l'ensemble des risques pris, garantissant une analyse détaillée des positions et leur correcte évaluation, la validation des

modèles de réévaluation du groupe et la détermination des réserves sur produits complexes, la consolidation de l'information et la qualité du reporting et des outils de suivi du risque mis en place.

Pour les risques opérationnels, l'équipe centrale Risques Opérationnels (RO) a vocation à établir un diagnostic d'ensemble d'exposition, à mesurer le risque et à sensibiliser les pôles, métiers et sites, sur les actions de minimisation du risque par une approche transversale.

### Entités de support :

Une entité de Reporting et Analyse des Risques Industriels et de Portefeuille ou Industry and Portfolio Analysis (IPA), rassemblant notamment les équipes des études industrielles et sectorielles et de l'analyse de portefeuille, est créée avec quatre missions :

- obtenir, notamment au moyen du capital économique, une vision consolidée et homogène de l'ensemble des risques de crédit et de contrepartie et produire le tableau de bord des risques de crédit et de contrepartie du groupe assorti de son commentaire à l'intention de la Direction Générale et des pôles ;
- analyser la structure, la concentration et l'évolution du portefeuille de crédits et proposer, en liaison avec les pôles et les métiers, des actions de rééquilibrage visant à éviter les concentrations potentiellement excessives et à contribuer à l'optimisation de l'utilisation du capital économique ;
- identifier et suivre, avec leurs caractéristiques, des ensembles économiques particuliers ou évaluer les perspectives économiques et financières d'entreprises ou de projets à la demande du métier bancaire et des autres métiers ou du directeur des risques. Cet avis est obligatoire pour toute décision d'autorisation de crédit significative impliquant les affaires relevant des "Industries Globales" (secteurs à problématiques de risques particulières et nécessitant une coordination mondiale au plan des risques) ;
- anticiper les évolutions de la qualité des risques en s'appuyant sur les scénarii des études économiques et sur l'expertise sectorielle précitée, complétée d'outil d'alerte *ad hoc*.

Une entité de méthodologies risques "**Risks and Economic Capital Analytics**" (Reca) a la vocation de proposer – en liaison avec chacune des entités Risques opérationnelles concernées – une approche cohérente de mesure des différents types de risques et de contribuer à la définition et au calibrage des outils de mesure du risque de groupe.

1 Au niveau géographique, l'implantation internationale des équipes délocalisées des entités de GRM dans les différents sites du groupe (équipes CRI, CRFI et MLR) se décline en douze sites "hiérarchiques" (hors Paris), présentant une identité d'organisation et regroupant des spécialistes risque de crédit et risque de contrepartie, des spécialistes d'administration du crédit pour ces fonctions et des spécialistes des risques de marché et quatre plates-formes ("hubs"), auxquelles sont rattachées les entités risques des autres sites du groupe et assurant sur ces entités le contrôle local et le suivi des risques.

1 Au plus haut niveau du groupe, quatre Comités de Direction Générale assureront la supervision d'ensemble de ce dispositif :

Le **Risk Policy Committee** (RPC) est un comité d'orientation stratégique, présidé par le Président-Directeur Général, qui se prononce sur les grandes politiques de risques, tout en prenant en compte les aspects liés tels que la politique de développement, la génération de recettes, la consommation de capital réglementaire et de capital économique... Le RPC, sur proposition de GRM, se prononce sur les grands outils de mesure des risques et les seuils de tolérance aux risques qu'ils intègrent.

Le **Comité de Crédit de Direction Générale** est l'instance de décision pour les décisions dont le montant excède la délégation donnée aux responsables de pôles. Présidé par le Directeur Général ou, en cas d'indisponibilité de celui-ci, par le directeur des Risques, il se réunit au moins deux fois par semaine. Le directeur des Risques dispose d'un droit de veto sur toutes ses décisions.

Le **Comité des Débiteurs de la Direction Générale** est l'instance de décision pour les provisions relatives aux risques compromis et dont le montant excède la délégation donnée

aux responsables de pôles. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général et se réunit une fois par mois. Le **Comité des Activités et des Risques de Marché**, instance de surveillance générale des risques de marché groupe, chargée de définir la doctrine du groupe en matière d'activités de marché, de valider les méthodes d'identification et les normes d'évaluation des risques de marché proposées par GRM et les procédures de contrôle des risques de marché, et mettre en place les limites par grandes activités. Ce Comité contrôle mensuellement le niveau d'utilisation des limites de risque général de marché et les résultats qui en sont issus, par site et par ligne de métier mondiale, ainsi que les gains ou pertes remarquables déclarés par les sites ou par les lignes de métier mondiales. Il rend compte semestriellement de l'utilisation de l'enveloppe aux mandataires sociaux. Le Conseil d'administration en est informé par le canal du Comité du Contrôle Interne et des Risques.

## ÉVOLUTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 1999

Au cours de l'année 1999, les actions entreprises par les fonctions Risques respectives de BNP et de Paribas ont progressivement été réorientées pour prendre en compte des principes de suivi des risques qui se dégagent des travaux de rapprochement des deux groupes.

### ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

<sup>1</sup> Pour la BNP, l'année 1999 a été marquée par :

- l'achèvement du développement de l'outil de type Raroc TM de la BNP, Record, destiné au macrosegment des PME françaises, clients et prospects. Il s'agit d'un outil intégré dont la mise en œuvre, dès le début 2000, auprès de l'ensemble des acteurs de la filière Entreprises (commerciaux, censeurs risques...), permettra d'assurer une gestion optimale du couple risques/rentabilité ;

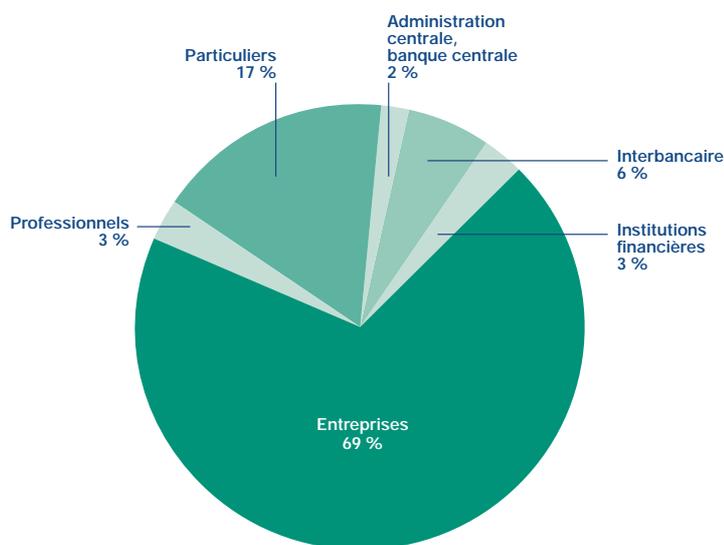
- la poursuite du déploiement de la méthode Valrisk de mesure de l'exposition au risque courant sur une contrepartie donnée compte tenu de l'ensemble des opérations en portefeuille avec cette contrepartie et de l'évolution probabilisée des conditions futures de marché et des règles de compensation ("close out netting"), en exprimant le risque sous forme de profils de risque ;
  - la refonte du dispositif de reporting mondial des risques de crédit et de contrepartie. La nouvelle architecture s'appuie sur deux canaux d'alimentation : Capri, pour les risques de crédit à l'International et Global Limits, pour les risques de contrepartie qui alimentent une base de données mondiale, la Base Reporting des Risques (BRR). Celle-ci centralisera au plan mondial, mensuellement et par une alimentation automatique, les opérations individuelles, tout en autorisant des regroupements selon les axes principaux d'analyse (risques pays, clientèles, zones géographiques, secteurs économiques, rating interne...).
- <sup>1</sup> Pour Paribas, les principales évolutions de l'année 1999 sont :
- la révision du processus de décision en matière de crédit avec l'adaptation de l'ensemble du dispositif des délégations de crédit pour s'articuler sur les différentes politiques de crédit diffusées sur chaque activité spécialisée et sur les nouvelles politiques et échelles de rating (distinguant rating intrinsèque de contrepartie, d'une part, et taux de récupération globale par facilité, d'autre part) dont la refonte a été activement poursuivie en 1999 ;
  - l'amorce d'une gestion active du portefeuille avec, dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouvelles délégations, la réaffirmation de la responsabilité des credit officers en matière de rating (qualité des ratings intrinsèques et de taux de récupération attribués en Comités de crédit sur les différents portefeuilles et valeur des actifs et adéquation des provisions sur les différents portefeuilles), la mise en place de premières revues globales de ratings (réalisées en collaboration étroite entre credit officers et équipes d'analyse de portefeuille) et les approfondissements méthodologiques apportés aux modalités de calcul du capital économique au titre des risques de crédit et de contrepartie.

### 1 Ventilation des risques de crédit spécifiques

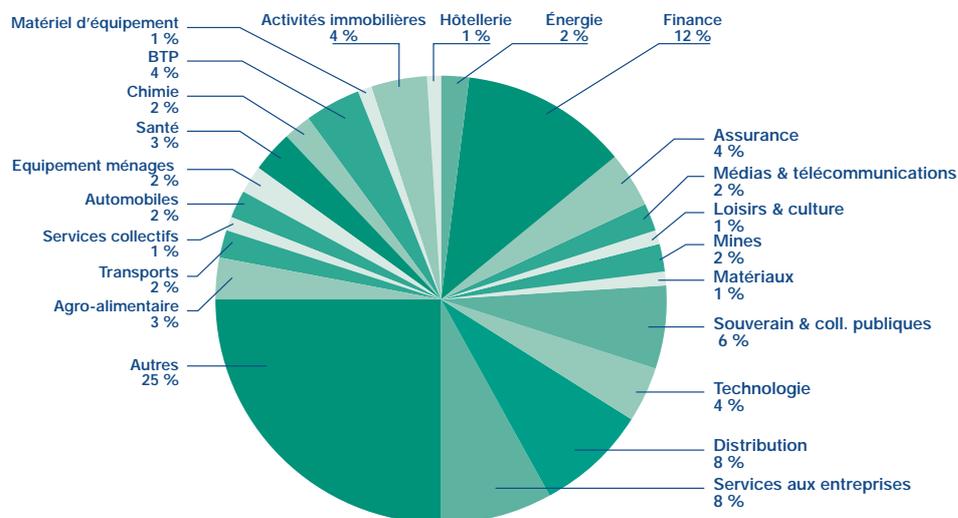
Les ventilations suivantes portent sur les encours bruts (avant prise en compte des garanties), bilan et hors bilan (avals, cautions, ouverture de crédit documentaire, partie

non utilisée des crédits confirmés), hors risques de contreparties sur opérations de marché du groupe BNP Paribas.

### Ventilation par type de contrepartie (encours total 345,2 milliards d'euros)

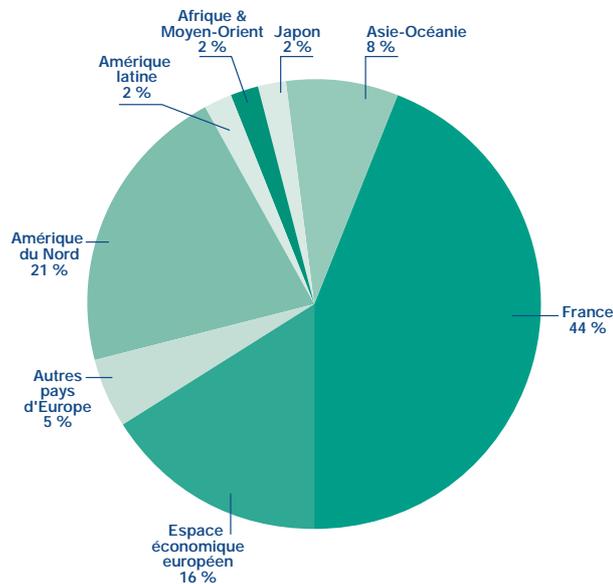


### Ventilation par secteur économique (encours total<sup>(1)</sup> 93,6 milliards d'euros)



(1) Réseau France et métier bancaire Paribas France (hors particuliers).

## Ventilation par secteurs géographiques (encours total 345,2 milliards d'euros)



## Encours douteux par type de contrepartie

En milliards d'euros et en %	Entreprises et divers	Professionnels	Particuliers	Collectivités publiques, banques et institutions financières	Total
Encours douteux brut .....	10,1	1,1	2,8	0,1	14,1
Provisions spécifiques et garanties .....	6,5	0,9	1,9	0,1	9,4
Taux de couverture .....	65 %	82 %	69 %	86 %	66 %

### <sup>1</sup> Risques pays

Le stock de provisions générales affecté aux risques pays s'élève à 2 871 millions d'euros au 31 décembre 1999 contre 2 853 millions d'euros au 31 décembre 1998 (dont 538 millions d'euros pour Paribas). Il comprend 542 millions d'euros (dont 266 millions d'euros pour Paribas) au titre des cinq pays asiatiques jugés les plus sensibles contre 661 millions d'euros au 31 décembre 1998 (dont 300 millions d'euros pour Paribas).

Pour l'ensemble BNP Paribas, l'encours à risques sur ces pays, correspondant au total des engagements hors court terme commercial et après déduction des garanties formelles reçues de la part de sociétés ou d'organismes extérieurs à ces pays,

s'élevait au 31 décembre 1999 à 4 622 millions de dollars contre 5 177 millions de dollars au 31 décembre 1998.

### ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE RISQUES DE MARCHÉ

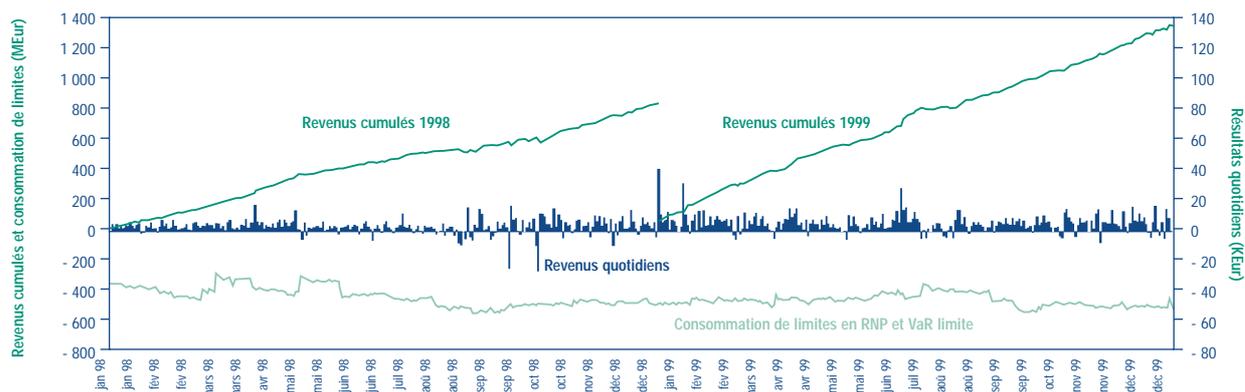
<sup>1</sup> **Pour la BNP**, l'amélioration des normes appliquées pour la mesure des risques de marché a porté en particulier sur :

- le développement d'une méthode de calcul de la Valeur en Risques ou Value at Risk (VaR) par une simulation de Monte-Carlo pour les produits optionnels-actions ;
- le domaine suivi en Risque Notionnel de Perte (RNP), avec l'extension du périmètre des devises normées en termes de risque de change et de risque de taux, ainsi que du péri-

- mètre des titres de propriété et indices d'action normés en termes de risque de prix ;
- l'accroissement des contrôles des risques dits de Modèles sur les outils de calcul du prix des portefeuilles de dérivés complexes.

Durant l'année 1999, les utilisations ont représenté pour la BNP en moyenne 49,4 % de l'enveloppe globale autorisée. Comme le montre le graphique ci-dessous, les revenus ont été en forte croissance et récurrents sans augmentation des risques :

### BNP : évolution des revenus et de la consommation de limites



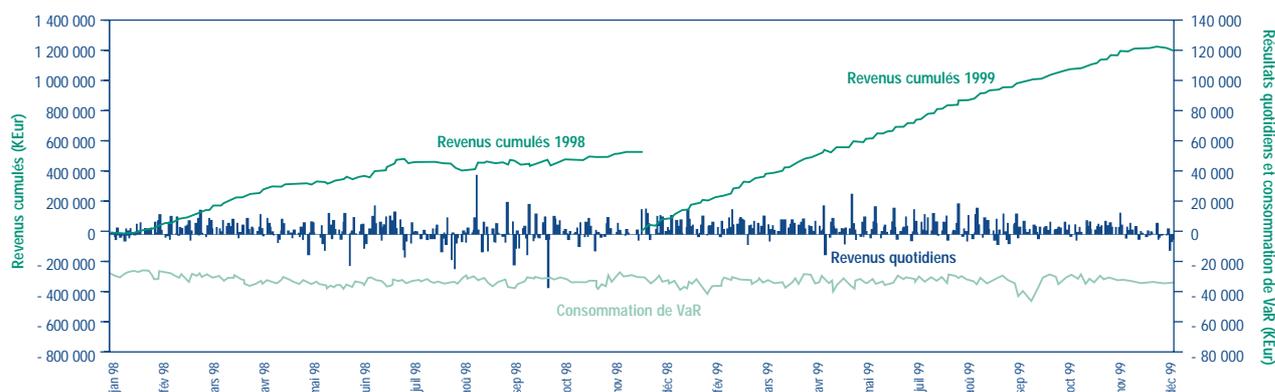
1 **Pour Paribas**, les évolutions marquantes de l'année 1999 sont :

- les affinements méthodologiques apportés à la mesure du risque de marché (VaR) avec, d'une part, la capture des corrélations entre catégories de facteurs de risques (de taux, de change et actions) permettant l'intégration des effets de diversification du risque induits et, d'autre part, la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de négoce de risque de crédit ;
- le déploiement et le perfectionnement des outils et le ren-

forcement des procédures d'examen et de suivi des transactions sur les marchés primaires obligataire et action ont permis une maîtrise accrue du risque émetteur dans les activités de marché.

Il est important de noter que le modèle VaR de Paribas, s'il intègre les compensations entre les activités, ne tient pas encore compte en 1999 des corrélations entre quatre grandes catégories de sous-jacents : marchés de taux, de change, d'actions et marchés émergents. Il reste par conséquent relativement conservateur. Cela est une des raisons pour lesquelles, malgré des conditions de marché relativement volatiles, la VaR n'a jamais été dépassée au cours de l'année 1999.

### Paribas : évolution des revenus et de la consommation de limites



## ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE RISQUES OPÉRATIONNELS

<sup>1</sup> **Pour Paribas**, les principales réalisations de l'année 1999 sont :

- la poursuite des actions de sensibilisation entamées en 1998 avec la réunion régulière du Comité des Risques Opérationnels (auquel participent des représentants de l'ensemble des métiers et fonctions de la banque) sur des sujets transversaux de risque : démarche intégrée de gestion au sein d'un métier, systèmes de gestion du risque opérationnel au sein des back-offices, développement d'indicateurs dans l'appréciation qualitative du risque (indicateurs ressources humaines, procédures...), bases de données et développement d'outils statistiques d'analyse du risque ;
- l'approfondissement de la démarche de quantification périodique du risque avec la déclinaison de l'approche de mesure au niveau le plus fin des différentes activités à partir de la démarche d'auto-évaluation mise en place en 1998, complétée, en 1999, par une évaluation contradictoire en Comité d'appréciation du risque opérationnel, créé avec la participation des activités et fonctions concernées.

## CONTRÔLE INTERNE

Au-delà des exigences du règlement n° 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, la BNP a choisi, dès 1994, de concevoir un dispositif de contrôle interne intégré à l'exercice de ses activités.

Après la parution du référentiel du contrôle interne en 1997 et les actions menées en 1998, l'exercice 1999 est marqué par la consolidation du dispositif au sein des tutelles hiérarchiques et fonctionnelles de la Banque selon les principes de responsabilisation du système mis en place par le groupe BNP. La Banque a poursuivi ses actions d'amélioration de l'organisation générale de la gestion des risques en favorisant, en priorité, le principe de séparation des fonctions, l'événement majeur, à ce titre, concernant la création d'une Direction centrale des risques responsable des risques, de crédit, de contrepartie et de marché.

Des efforts importants ont été consentis dans la mise en place ou l'actualisation des référentiels d'instructions selon les dysfonctionnements constatés et l'évolution des structures et des métiers. Ces travaux permanents, qui permettent une meilleure connaissance de la politique générale de la banque, des organisations et des procédures à appliquer, bénéficient d'un engagement constant, tant en métropole que dans les sites étrangers.

La définition et la mise en place d'outils de contrôle, comme les points de surveillance fondamentaux, se sont poursuivies tout au long de l'exercice. Ces actions participent à la maîtrise des familles de risque par les responsables fonctionnels et opérationnels. Elles permettent, en outre, de vérifier la bonne application des délégations.

Indispensable à la diffusion de la culture du contrôle interne au sein de l'entreprise et à l'amélioration de la maîtrise des risques, les actions de formation se sont poursuivies sur plusieurs familles de risque. Par ailleurs, plusieurs supports de communication ont été élaborés et diffusés à grande échelle dans le groupe afin de favoriser, notamment, le partage des connaissances et des meilleures pratiques.

La définition de procédures et de circuits de traitement des opérations, l'implication du management dans la démarche et l'adhésion des opérationnels, nécessaire à la mise en place et au bon fonctionnement de ces dispositifs, constituent des similitudes évidentes entre le système de contrôle interne et la certification qualité ISO 9000.

S'inscrivant dans la politique qualité engagée par le groupe BNP, une démarche qualité ISO a été initiée sur les activités de conception, coordination et suivi du contrôle interne. Elle a conduit à une certification ISO 9001 délivrée par l'Afaq à l'automne 99. Ainsi, après avoir élaboré et instauré son système de contrôle interne, le groupe BNP a souhaité se positionner dans une démarche de progrès, pour en assurer la pérennité, la pertinence et une ample communication.

La démarche de certification fait dorénavant partie des outils de management au service de la propagation de la culture de contrôle interne.

## LES PERSPECTIVES POUR 2000

Les actions projetées sur l'année 2000 s'inscrivent dans l'organisation mise en place au niveau du groupe BNP Paribas. La recherche des meilleures pratiques a permis de fixer les grandes orientations au travers d'un système de contrôle interne reposant sur 4 principes essentiels :

- la **responsabilité du contrôle interne**, indissociable de l'activité elle-même puisqu'elle en donne la maîtrise ;
- la pratique de la **délégation**, qui constitue le système de fonctionnement fondamental du groupe en instituant des relais responsables ;
- la **séparation des fonctions**, qui se matérialise principalement entre les équipes qui sont à l'origine des opérations et celles qui les mettent en œuvre ;
- l'existence d'un **référentiel d'instructions**.

Pour renforcer le dispositif de contrôle interne du groupe, l'Inspection Générale est en charge d'une double responsabilité : la coordination mondiale des audits internes et l'inspection.

La fonction de coordination mondiale des audits internes est responsable de l'animation et de l'impulsion des travaux des pôles et fonctions centrales sur la définition et la mise en œuvre de leur dispositif de contrôle interne, avec l'objectif d'améliorer la cohérence et l'efficacité du système. À ce titre, l'instance de coordination développe des liens étroits avec les équipes d'audit dédiées aux pôles de métier et remplit trois missions principales :

- assurer la cohérence et l'efficacité des fonctions d'audit interne en participant à la gestion des ressources humaines, en validant les moyens et les principes d'organisation et de délégation, en définissant les reporting périodiques et en assurant la cohérence et la pertinence des plans d'audit ;
- animer les travaux des auditeurs internes des pôles d'activité et des fonctions centrales afin d'adapter leur système de contrôle interne aux évolutions des activités du groupe, des technologies et des réglementations et assurer le partage des meilleures pratiques ;
- assurer la maintenance du référentiel du contrôle interne

et la rédaction du rapport de contrôle interne du groupe BNP Paribas.

L'Inspection assure l'ultime niveau de contrôle en évaluant l'efficacité et en détectant les éventuels dysfonctionnements du système au travers de 4 missions principales :

- dans son rôle sécuritaire, en assurant le 4<sup>e</sup> type de contrôle prévu dans le système de contrôle interne ;
- dans son rôle de représentant de la Direction Générale, en assurant la cohérence avec le projet d'entreprise des politiques menées localement, l'utilisation optimale des ressources et la conformité du management aux valeurs que l'entreprise souhaite promouvoir ;
- dans son rôle de formation, en contribuant à la préparation de l'encadrement de la banque ;
- dans son rôle de conseil, en repérant les dysfonctionnements pour les faire disparaître, en s'assurant que les performances économiques des entités inspectées sont optimisées, en identifiant les pistes d'amélioration, en validant et en diffusant les bonnes pratiques.

## LA GESTION DE BILAN

La Gestion Actif-Passif-Trésorerie a la responsabilité de la maîtrise du risque de marché au titre de la gestion des risques financiers structurels du groupe BNP Paribas. Elle doit identifier les opérations et les risques de marchés liés à l'exploitation bancaire, définir le système de taux de cessions internes et adosser en conséquence les grandes masses du bilan. Elle assure le funding, la liquidité de la banque et le pilotage des flux de trésorerie ; elle gère les risques résiduels de marchés. Bien que son objectif principal ne soit pas de maximiser ses profits, elle est organisée de façon à pouvoir mesurer ses résultats.

Avec le rapprochement BNP-Paribas, la Gestion Actif-Passif-Trésorerie exerce désormais cette responsabilité dans le cadre de deux comités :

- un comité Gestion Actif-Passif-Trésorerie/Banque de Détail, chargé des décisions liées aux principes de transformation et d'adossement des grandes masses du bilan de la banque commerciale et de la gestion des risques de taux

qui lui sont associés. Le comité assure le suivi des résultats de cette politique ainsi que des résultats liés aux risques de marchés résiduels (adossements imparfaits, options implicites) gérés sous la responsabilité directe de la Gestion Actif-Passif-Trésorerie ;

- un comité plus particulièrement chargé de coordonner l'action de la Gestion Actif-Passif-Trésorerie avec les métiers de la Banque d'investissement. Ce comité est compétent pour toutes les décisions relatives aux émissions et aux règles de gestion des fonds propres ; il assure le pilotage et le contrôle des risques de marché associés à la gestion actif-passif.

En 1999, la structure du bilan des opérations avec la clientèle non financière n'a pas enregistré de déformation notable : la demande de crédit a été en ligne avec la progression des ressources clientèle.

#### **1 Gestion de la liquidité**

Les besoins de financement du groupe ont légèrement augmenté en 1999. La croissance observée en France a été en partie compensée par la baisse des besoins des réseaux extérieurs. Les émissions de ressources à moyen et long terme ont atteint 1,95 milliard d'euros dont un peu plus de 0,5 milliard sous forme subordonnée. Plus de 80 % des émissions ont été réalisées en euros.

Le ratio de liquidité réglementaire à un mois de BNP SA s'est établi à 110 % en moyenne sur l'année. Le coefficient de fonds propres et ressources permanentes à 5 ans atteint 106,5 % fin 1999 pour une norme minimale de 60 %.

Les impasses de liquidité à plus d'un an du groupe sont suivies régulièrement par les comités de gestion actif-passif. Au 31 décembre 1999, l'impasse de liquidité des emplois/ressources avec échéances contractuelles (y compris crédits confirmés non tirés pondérés à 30 %) était couverte à hauteur de 75 % par les fonds propres nets des immobilisations et les ressources sans échéances de la clientèle nettes des emplois de même nature (dépôts à vue nets des comptes débiteurs, livrets d'épargne...) qui proviennent d'un peu plus de 10 millions de comptes de particuliers et d'entreprises et présentent, de ce fait, une grande stabilité.

BNP Paribas dispose aussi d'actifs liquides ou rapidement négociables : avoirs à vue, bons du Trésor, valeurs reçues en pension, créances négociables, fonds d'État et titres à revenu fixe ou variable en diverses monnaies. La solidité financière du groupe lui assure un accès aisé aux marchés monétaire et financier dans de très bonnes conditions.

#### **1 Gestion du risque de taux structurel**

L'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, futures et conditionnelles, est pris en compte pour le suivi et l'analyse du risque de taux. La Gestion Actif-Passif-Trésorerie définit les règles méthodologiques d'adossesment pour l'ensemble du groupe et gère le "livre de taux" des opérations commerciales et des fonds propres de la BNP en France.

La position de taux née des opérations en francs du réseau France revêt un caractère structurel. Le métier d'une banque universelle consiste, en effet, en une activité de transformation d'une fraction des dépôts de la clientèle en des opérations de prêts à moyen et long terme aux entreprises et aux particuliers. La structure du bilan n'a pas enregistré de déformation notable sur les opérations clientèle à taux fixe. Les dépôts à vue ont continué à progresser à un rythme soutenu (+ 9 %) ; les dépôts à taux réglementé (plan d'épargne logement, livrets) sont en revanche restés égaux.

Parallèlement, les encours de crédit à moyen et à long terme à taux fixe ont progressé à un rythme un peu supérieur à 5 % en dépit du maintien d'un haut niveau de remboursements anticipés (8,8 % des encours à taux fixe ont fait l'objet d'un remboursement anticipé). Les prêts à l'habitat ont été le moteur principal de cette croissance.

Ces évolutions ont permis, compte tenu des écoulements conventionnels de ressources sans échéances, une bonne adéquation des adossesments entre les ressources et les emplois à taux fixe. De ce fait, les couvertures de taux réalisées par la Gestion Actif-Passif dans le marché ont été modestes en 1999.

#### **1 Gestion du risque de change**

Les positions de change liées aux résultats rapatriables des filiales et succursales étrangères sont gérées de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif-Trésorerie qui effectue les couvertures mensuellement.



# COMPTES CONSOLIDÉS

Les informations comptables et financières consolidées du groupe BNP, présentées dans les pages 92 à 168 résultent de l'application des principes comptables généraux et des règles de consolidation applicables en France aux établissements de crédit. La consolidation réglementaire du groupe Paribas – dont la BNP détient au 31 décembre 1999 à l'issue de deux offres publiques d'échange 96,48 % du capital – y est effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1999.

Pour l'exercice 1999, le compte de résultat comprend donc les résultats du groupe BNP hors Paribas pour la totalité de l'exercice 1999 ainsi que les résultats du dernier trimestre du groupe Paribas.

Le bilan au 31 décembre 1999 correspond, bien entendu, à la consolidation des deux groupes à cette date. Les éléments de 1998 et 1997 qui figurent dans cette présentation

réglementaire sont dans tous les cas (bilan, compte de résultat, notes annexes) ceux qui ont été publiés à ces dates par le groupe BNP dans son périmètre de l'époque, retraités afin de tenir compte de l'application en 1999 de la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et à la comptabilisation des impôts différés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée. Afin de pouvoir évaluer la véritable capacité bénéficiaire du nouveau groupe BNP Paribas et la comparer de façon pertinente à celle de l'exercice précédent, des comptes pro forma ont été établis en agrégeant les comptes des groupes Paribas et BNP pour la totalité de l'exercice 1999 ainsi que pour l'année 1998. Les principaux éléments de ces comptes sont présentés dans le rapport de gestion page 66 à 75.

# COMPTES CONSOLIDÉS

► Bilan consolidé	page 92
► Compte de résultat consolidé	page 94
► Tableau de financement consolidé	page 95
► <b>Notes annexes</b>	pages ↓
Note 1 Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés	96
Note 2 Périmètre de consolidation	106
Note 3 Contribution aux états financiers du groupe BNP de Paribas et de ses filiales	121
Note 4 Opérations interbancaires et assimilées	122
Note 5 Opérations avec la clientèle	123
Note 6 Placements financiers des entreprises d'assurance	123
Note 7 Opérations sur titres de transaction, de placement et d'investissement	124
Note 8 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	125
Note 9 Provisions pour créances douteuses et risques pays	127
Note 10 Immobilisations incorporelles et corporelles	130
Note 11 Comptes de régularisation et autres actifs	131
Note 12 Écarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées	131
Note 13 Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires	132
Note 14 Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables	132
Note 15 Emprunts obligataires	133
Note 16 Provisions techniques des activités d'assurance	133
Note 17 Comptes de régularisation et autres passifs	134
Note 18 Provisions pour risques et charges	134
Note 19 Dettes subordonnées	135
Note 20 Fonds pour risques bancaires généraux	136
Note 21 Capitaux propres consolidés	137
Note 22 Engagements hors bilan	142
Note 23 Opérations sur instruments financiers à terme	143
Note 24 Exposition au 31 décembre 1999 du groupe BNP aux risques de marchés liés aux opérations sur instruments financiers	145
Note 25 Régimes de retraite et de prévoyance	148
Note 26 Échéances des emplois et des ressources	150
Note 27 Intérêts et produits et charges assimilés	151
Note 28 Produits et charges sur opérations avec les établissements de crédit	151
Note 29 Produits et charges sur opérations avec la clientèle	151
Note 30 Revenus des portefeuilles-titres	152
Note 31 Commissions nettes	153
Note 32 Marge technique et financière des entreprises d'assurance	154
Note 33 Frais de personnel	155
Note 34 Plan d'options d'achat et de souscription d'actions	155
Note 35 Gains nets sur actifs immobilisés	157
Note 36 Résultat exceptionnel	158
Note 37 Informations sectorielles	160
Note 38 Impôt sur les bénéfices	161
Note 39 Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	162
Note 40 Effectif moyen	163
Note 41 Éléments de comparaison entre les états financiers consolidés publiés aux 31 décembre 1997 et 1998 et les états financiers retraités	164
Note 42 Compte de résultat consolidé réglementairement publiable	166
► Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 168



# BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE BNP

## ACTIF

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
<b>Opérations interbancaires et assimilées (note 4)</b>			
Caisse, banques centrales, CCP .....	6 031	3 666	1 809
Effets publics et valeurs assimilées (note 7) .....	61 803	40 394	37 883
Créances sur les établissements de crédit .....	159 772	71 298	75 039
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>227 606</b>	<b>115 358</b>	<b>114 731</b>
<b>Opérations avec la clientèle (note 5)</b>			
Créances sur la clientèle .....	197 114	138 283	126 846
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées .....	16 281	9 258	8 484
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>213 395</b>	<b>147 541</b>	<b>135 330</b>
<b>Placements des entreprises d'assurance (note 6)</b>	<b>47 929</b>	<b>23 127</b>	<b>19 721</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe (note 7)</b>	<b>57 278</b>	<b>16 614</b>	<b>17 295</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable (note 7)</b>	<b>26 682</b>	<b>6 570</b>	<b>4 976</b>
<b>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 8)</b>			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille .....	3 477	1 691	1 585
Participations et parts dans les entreprises liées .....	4 341	1 785	1 731
<b>Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées</b>	<b>7 818</b>	<b>3 476</b>	<b>3 316</b>
<b>Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence</b>			
Financières .....	2 158	144	140
Non financières .....	105	87	68
<b>Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence</b>	<b>2 263</b>	<b>231</b>	<b>208</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles (note 10)</b>	<b>5 170</b>	<b>2 411</b>	<b>2 127</b>
<b>Comptes de régularisation et autres actifs (note 11)</b>	<b>109 095</b>	<b>31 339</b>	<b>32 441</b>
<b>Écarts d'acquisition (note 12)</b>	<b>1 389</b>	<b>215</b>	<b>79</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>698 625</b>	<b>346 882</b>	<b>330 224</b>
<b>HORS BILAN</b>			
Engagements de financement donnés (note 22) .....	121 791	67 690	60 540
Engagements de garantie donnés (note 22) .....	56 963	31 603	28 944
Engagements sur titres (note 22) .....	10 236	5 956	9 695
Opérations sur instruments financiers à terme (note 23) .....	7 377 840	2 575 033	2 209 564



## PASSIF

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
<b>Opérations interbancaires et assimilées (note 13)</b>			
Banques centrales, CCP .....	459	3 399	3 648
Dettes envers les établissements de crédit .....	230 614	103 704	97 700
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>231 073</b>	<b>107 103</b>	<b>101 348</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle (note 14)</b>	<b>149 003</b>	<b>117 483</b>	<b>108 964</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>			
Bons de caisse (note 14) .....	5 793	4 863	2 690
Titres du marché interbancaire (note 13) .....	623	172	267
Titres de créances négociables (note 14) .....	55 005	24 081	25 278
Emprunts obligataires (note 15) .....	15 617	6 413	7 149
Autres dettes représentées par un titre .....	61	108	116
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>77 099</b>	<b>35 637</b>	<b>35 500</b>
<b>Provisions techniques des entreprises d'assurance (note 16)</b>	<b>47 724</b>	<b>24 020</b>	<b>20 937</b>
<b>Comptes de régularisation et autres passifs (note 17)</b>	<b>151 738</b>	<b>39 109</b>	<b>42 122</b>
<b>Provisions pour risques et charges (note 18)</b>	<b>6 166</b>	<b>2 866</b>	<b>2 127</b>
<b>Dettes subordonnées (note 19)</b>	<b>11 977</b>	<b>8 258</b>	<b>8 212</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (note 20)</b>	<b>1 040</b>	<b>1 038</b>	<b>1 024</b>
<b>Capitaux propres (note 21)</b>			
Capital souscrit .....	1 799	832	813
Primes d'émission et d'apport .....	11 709	3 421	3 183
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence :			
- Part du groupe .....	4 797	4 887	4 324
- Part des intérêts minoritaires .....	2 853	1 061	722
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>21 158</b>	<b>10 201</b>	<b>9 042</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>			
Part du groupe .....	1 484	1 114	909
Part des intérêts minoritaires .....	163	53	39
<b>Résultat net d'ensemble</b>	<b>1 647</b>	<b>1 167</b>	<b>948</b>
<b>Total du passif</b>	<b>698 625</b>	<b>346 882</b>	<b>330 224</b>
<b>HORS BILAN (note 22)</b>			
Engagements de financement reçus .....	11 233	3 791	1 511
Engagements de garantie reçus .....	40 034	23 348	24 210
Engagements sur titres .....	12 725	8 604	7 954



# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	1999	1998	1997
Intérêts et produits assimilés (note 27) .....	24 413	20 686	18 710
Intérêts et charges assimilés (note 27) .....	(20 628)	(17 156)	(15 290)
Net des intérêts et produits assimilés .....	3 785	3 530	3 420
Revenus des titres à revenu variable (note 30) .....	175	128	136
Commissions nettes (note 31) .....	3 198	2 557	2 226
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation .....	2 465	1 365	994
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés .....	67	20	95
Autres charges nettes d'exploitation bancaire .....	(157)	(143)	(169)
Marge technique et financière des entreprises d'assurance (note 32) .....	562	73	185
Produits nets des autres activités .....	111	45	31
<b>Produit net bancaire (note 37)</b> .....	<b>10 206</b>	<b>7 575</b>	<b>6 918</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>			
Frais de personnel (note 33) .....	(4 040)	(3 113)	(2 918)
Autres frais administratifs .....	(2 277)	(1 633)	(1 482)
<b>Total des charges générales d'exploitation</b> .....	<b>(6 317)</b>	<b>(4 746)</b>	<b>(4 400)</b>
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	(425)	(335)	(324)
<b>Résultat brut d'exploitation (note 37)</b> .....	<b>3 464</b>	<b>2 494</b>	<b>2 194</b>
Coût du risque (note 9) .....	(702)	(1 206)	(1 034)
<b>Résultat d'exploitation</b> .....	<b>2 762</b>	<b>1 288</b>	<b>1 160</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence .....	19	29	36
Gains nets sur actifs immobilisés (note 35) .....	911	478	357
<b>Résultat courant avant impôt</b> .....	<b>3 692</b>	<b>1 795</b>	<b>1 553</b>
Résultat exceptionnel (note 36) .....	(156)	(127)	(209)
Impôts sur les bénéfices (note 38) .....	(1 201)	(482)	(359)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition .....	(111)	(16)	(16)
Reprise (dotation) des fonds pour risques bancaires généraux .....	18	(3)	(21)
Intérêts minoritaires .....	(163)	(53)	(39)
<b>Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas</b> .....	<b>2 079</b>	<b>1 114</b>	<b>909</b>
Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas (note 39) .....	(595)	-	-
<b>Résultat net, part du groupe, après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas</b> .....	<b>1 484</b>	<b>1 114</b>	<b>909</b>
<b>Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas, par action en euros</b> .....	<b>7,80</b>		
<b>Résultat net, part du groupe, par action en euros</b> .....	<b>5,57</b>	<b>5,16</b>	<b>4,31</b>



# TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	1999	1998
<b>Ressources en capitaux permanents</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation :		
Résultat net consolidé .....	1 647	1 167
Dotations nettes aux comptes d'amortissements .....	425	335
Dotations nettes aux comptes de provisions .....	460	1 162
Résultats des sociétés mises en équivalence .....	(19)	(29)
<b>Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation .....</b>	<b>2 513</b>	<b>2 635</b>
Distribution externe		
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves :	(941)	(378)
Sur la part du groupe .....	7 205	3
Sur les intérêts hors groupe .....	1 789	316
<b>Augmentation des ressources en capitaux propres .....</b>	<b>10 566</b>	<b>2 576</b>
<b>Augmentation des fonds pour risques bancaires généraux .....</b>	<b>2</b>	<b>14</b>
<b>Augmentation des dettes subordonnées .....</b>	<b>3 719</b>	<b>46</b>
<b>Augmentation des ressources en capitaux propres .....</b>	<b>14 287</b>	<b>2 636</b>
<b>Autres ressources</b>		
Augmentation des opérations interbancaires .....	123 970	5 755
Augmentation des dépôts de la clientèle .....	31 520	8 519
Augmentation des dettes représentées par un titre .....	41 462	137
Augmentation des provisions techniques des entreprises d'assurance .....	23 704	3 083
Augmentation (Diminution) des autres comptes financiers .....	38 826	(1 126)
<b>Augmentation des autres ressources .....</b>	<b>259 482</b>	<b>16 368</b>
<b>Augmentation de l'ensemble des ressources .....</b>	<b>273 769</b>	<b>19 004</b>
<b>Emplois</b>		
Augmentation (Diminution) des prêts interbancaires .....	90 842	(1 850)
Augmentation des prêts consentis à la clientèle .....	66 758	12 969
Augmentation des opérations sur titres .....	70 347	2 321
Augmentation des placements des entreprises d'assurance .....	24 802	3 406
Augmentation des immobilisations financières .....	17 836	1 539
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles .....	3 184	619
<b>Augmentation de l'ensemble des emplois .....</b>	<b>273 769</b>	<b>19 004</b>

## NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

### ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION PERMETTANT LA COMPARABILITÉ

La Banque Nationale de Paris a pris le contrôle en 1999 de la société Paribas SA. Cette société ainsi que ses filiales sont consolidées au sein du groupe BNP pour la première fois au 31 décembre 1999 ; les conséquences sur le compte de résultat de l'exercice 1999 et sur le bilan au 31 décembre 1999 du groupe BNP de la première intégration de Paribas et de ses filiales d'une part, et de la méthode comptable utilisée pour leur consolidation d'autre part, sont présentées respectivement en notes 3 et 21.

Le groupe BNP a fait application dès 1999 de la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. La présentation des états financiers relatifs aux exercices 1997 et 1998 a été retraitée en conséquence pour tenir compte de l'intégration globale des filiales à activités dissemblables (assurance, promotion immobilière). Les éléments permettant la comparaison entre les états financiers consolidés publiés au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998 et les états financiers retraités sont présentés en note 41.

### RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

#### RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

##### **Première application de la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation**

Le groupe BNP applique le règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de

consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, pour les comptes afférents à l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, utilisant ainsi la faculté d'application anticipée prévue par l'article 5 dudit règlement.

Les principales modifications apportées par l'application du règlement CRC n° 99-07 aux comptes consolidés du groupe BNP sont les suivantes :

- l'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque Nationale de Paris et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes, en particulier l'assurance et la promotion immobilière, est désormais consolidé par intégration globale ;
- les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée, cette nouvelle approche ayant entre autres pour conséquence, d'une part, de constater des impôts différés non plus seulement probables mais également latents et, d'autre part, de déterminer les impôts différés sur l'intégralité de la réserve latente des sociétés de crédit-bail du groupe BNP.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNP. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP.

Les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 99-07 ont été calculés de façon rétrospective, conformément aux dispositions de ce règlement ; leur incidence après effet d'impôt a été déterminée à l'ouverture de l'exercice 1999 et imputée sur les réserves consolidées (note 21).

##### **Première consolidation de Paribas et de ses filiales**

La BNP ayant recueilli plus de 90 % des titres de Paribas à l'issue des deux offres publiques d'échange intervenues en



1999, l'interprétation faite par le comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité des conditions d'application de l'article 215 de l'annexe au règlement CRC n° 99-07 rend éligible l'opération de rapprochement de la BNP et de Paribas à la méthode prévue par cet article. Cette méthode consiste à substituer au coût d'acquisition des titres de Paribas la valeur nette comptable des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de Paribas retraités aux normes comptables du groupe BNP. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la valeur d'entrée des actifs et des passifs de Paribas a été imputé sur la prime d'émission liée à l'augmentation de capital née de l'échange des titres (note 21). Les méthodes comptables de la société Paribas et de ses filiales ont été harmonisées pour se conformer à celles du groupe BNP ; l'incidence des harmonisations de méthodes comptables a été imputée sur les capitaux propres de cette société à la date de son entrée dans le périmètre de consolidation.

#### PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

La présentation du compte de résultat consolidé du groupe BNP se conforme aux dispositions de la recommandation professionnelle bancaire sur la présentation des soldes intermédiaires de gestion diffusée en décembre 1999. Les états financiers relatifs aux exercices 1997 et 1998 ont été retraités en conséquence.

### PÉRIMÈTRE, MÉTHODES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

#### PÉRIMÈTRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de la Banque Nationale de Paris et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises dont le total de bilan est supérieur à 15 millions d'euros, les sociétés nouvellement créées et appelées à un fort déve-

loppement, et celles dont la contribution au résultat du sous-groupe auquel elles appartiennent est jugée significative. Lorsqu'une société du groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. En revanche sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n'est pas exercé dans le seul intérêt d'une société du groupe, ce pouvoir relevant d'une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l'intérêt des différentes parties prenantes à l'opération, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure. Tel est le cas en particulier des participations acquises par la BNP du fait du rapprochement avec Paribas qui sont destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité Paribas Capital. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

#### MÉTHODES DE CONSOLIDATION

##### **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée ;

- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

#### **Sociétés consolidées par intégration proportionnelle**

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

#### **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direc-

tion, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20 % par le groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

#### RÈGLES DE CONSOLIDATION

#### **Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

##### **• Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

##### **• Écart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle sont présentés sous la rubrique "Écarts d'acquisition". La part de l'écart d'acquisition affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique

“Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence”.

#### • **Écart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

#### **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

#### **Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

#### • **Opérations de crédit-bail**

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique “Opérations de crédit-bail et assimilées” du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves conso-

lidées pour le montant net des impôts différés constitués.

#### **Conversion des comptes en devises étrangères**

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat de la période au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en “Écart de conversion” dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères.

#### **Actions émises par la BNP détenues par le groupe**

Les actions émises par la BNP détenues par le groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours sont enregistrées en titres de placement et évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou du prix de marché, et celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché ;
- les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation ;
- les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

#### **Intégration globale des compagnies d'assurance**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans

les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants :

- **Placements des entreprises d'assurance,**

- les placements immobiliers**

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements représentatifs des contrats en unités de comptes, et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance-vie et des autres contrats d'assurance. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition, et les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée. Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition, net des revenus courus de la date du dernier détachement à la date d'achat. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement fait l'objet d'une imputation *pro rata temporis* au compte de résultat selon un calcul actuariel sur la durée résiduelle des titres. Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur prix d'achat. En cas de risque de dépréciation durable des placements immobiliers et des valeurs mobilières à revenu variable, une provision pour dépréciation est constituée.

- **Provisions techniques des entreprises d'assurance**

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de comptes sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance-vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés compte tenu de leur probabilité de versement. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer, incluant les frais de gestion, sont constituées.

La réserve de capitalisation, destinée à couvrir la déprécia-

tion des valeurs comprises dans l'actif de la compagnie d'assurance et la diminution de leur revenu, est constituée lors des cessions (vente ou conversion) réalisées avant l'échéance des valeurs mobilières amortissables réglementées (à l'exception des obligations à taux variable). Les dotations et reprises effectuées sur cette réserve de capitalisation dans les comptes individuels des compagnies d'assurance ont été maintenues dans les comptes consolidés. Cette réserve est présentée parmi les provisions techniques.

- **Marge technique et financière des activités d'assurance**

La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat intra-groupe.

## AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

### CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.



Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible. Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité, la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable, ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement. Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels. Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

## TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire

(notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables), les actions et les autres titres à revenu variable. Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

### **Titres de transaction**

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

### **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation *pro rata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au groupe BNP, calculée à par-

tir des informations disponibles les plus récentes, pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique “Revenus des titres à revenu variable”.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode “premier entré, premier sorti”. Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique “Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés” du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

#### **Titres d'investissement**

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en “Titres d'investissement” lorsque existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique “Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe”.

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

#### **Titres immobilisés de l'activité de portefeuille**

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principa-

lement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt-quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique “Revenus des titres à revenu variable”.

#### **Titres de participation**

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt-quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé. Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique “Gains nets sur actifs immobilisés” du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'assemblée générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique “Revenus des titres à revenu variable”.

#### **Titres mis en équivalence**

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique “Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence” et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique “Réserves consolidées”. La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part des capitaux

propres revenant au groupe lors de l'acquisition des titres, est également inscrite sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

## IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a, en 1991 et 1992, apporté à sa filiale la Compagnie Immobilière de France l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au *pro rata* du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France, ou aux réglementations locales pour certaines filiales étrangères. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital. Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles". Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement

sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

La BNP et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles". Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de cinq ans.

## DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus non échus

attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

#### PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée, d'une part, sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et, d'autre part, sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

#### PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

#### FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires. Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

#### INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont

contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

#### **Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction, est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux microcouvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

#### **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

#### **Instruments de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont



dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

#### **Instruments composites**

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

#### DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

#### IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Les sociétés du groupe BNP sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus- et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 10 % du capital, ou lorsque le montant de la participation est supérieur à 150 millions de francs. Le gouvernement français a institué une contribution

conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 dont la durée d'application est indéterminée et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997 ramenée à 10 % pour l'exercice 1999, dernière année d'application. Une nouvelle contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du groupe BNP comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments de bilan.

#### PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, la BNP et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

#### RÉGIMES DES PENSIONS DE RETRAITE ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIÉS

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité. À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants. En France, en application d'un accord professionnel

conclu en septembre 1993 entre l'Association française des banques et les représentants des personnels, et relatif à la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994 :

- les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes ;
- les Caisses de retraite du groupe BNP et les Caisses de retraite bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraite et peut en conséquence être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

## NOTE 2 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION A ÉVOLUÉ EN 1998 ET 1999 COMME SUIT :

**En 1998 :**

### ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, la banque est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

### ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

### OPÉRATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

- quatre sociétés créées, BNP Emergis, BNP Equities Asia, BNP Prime Peregrine Holding (South East Asia) et BNP Prime Peregrine Ltd (Greater China), ainsi



- qu'une société acquise, BNP Pasfin SIM (Italie), sont consolidées par intégration globale ;
- deux sociétés précédemment mises en équivalence, BNP Financière du Régent (Belgique) et la Banque du Caire et de Paris (Égypte), cinq sociétés précédemment consolidées par intégration proportionnelle, UEB Holding, UEB Genève, UEB Monaco, UEB Luxembourg et UOB Trust Bahamas, ainsi que BNP Cooper Neff Advisors, BNP Futures HKG et BNP Securities HKG ayant franchi les seuils de consolidation, sont désormais consolidées par intégration globale, ainsi que la Société de Courtage d'Assurance Universel précédemment sous-consolidée par le Crédit Universel ;
- BNP Bail et Crédit Universel ayant fait l'objet d'une fusion, désormais reprises sous la raison sociale BNP Lease et Locafinance, absorbée par Natiolocation, restent consolidées par intégration globale ;
- après échange de la participation détenue dans BancWest Corp, société holding détenant les titres de Bank of the West, contre une participation de 45 % dans la société holding détenant les titres de First Hawaiian Bank, et de Bank of the West, les sous-groupes Bank of the West et First Hawaiian Bank sont consolidés par intégration globale sous la raison sociale groupe BancWest Corp ;
- une entité précédemment mise en équivalence, BNP Dresdner Bank Bulgaria, est désormais consolidée par intégration proportionnelle ;
- ne sont plus consolidées globalement BAI SA et BAI Asset Management, ces deux sociétés ayant cessé leurs activités, ainsi que KB Norge ne répondant plus aux critères de consolidation.

**En 1999 :**

- à la faveur des deux opérations d'offre publique d'échange sur les actions de Paribas et de l'acquisition d'actions Paribas auprès des salariés de cette dernière, titulaires de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, la BNP possédait, au 31 décembre 1999, 96,48 % de Paribas SA (note 21). Cette dernière ainsi que l'ensemble des entités de ce sous-groupe répondant aux critères de consolidation du groupe BNP sont, par conséquent, repris à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1999 dans les comptes consolidés du groupe BNP ;

- quatre sociétés créées, BNP Prime Peregrine Capital Ltd HKG, BNP Prime Peregrine Securities Singapour, BNP Capital Market LLC et la société Jovacienne de Participations ainsi qu'une société acquise, BNP Prime Peregrine Securities Thaïlande, deux sociétés ayant franchi les seuils de consolidation, BNP Securities Australia, Immobilière des Bergues, et la SFOM, consolidée précédemment par intégration proportionnelle, sont consolidées par intégration globale ;
- la restructuration du groupe Suisse a donné lieu à la déconsolidation de l'UEB Holding et à la consolidation par intégration globale d'une nouvelle holding, BNP Suisse Holding SA ;
- en application des nouvelles règles d'établissement des comptes consolidés (note 1), les deux sociétés d'assurance Natio-Vie, BNP RE Luxembourg, la société de promotion immobilière Meunier Promotion, précédemment mises en équivalence, sont désormais consolidées par intégration globale ;
- une société conjointement acquise par la BNP et Cofinoga, Creation Financial Services, deux sociétés créées, BNP Dresdner Bank Croatia et BNP Dresdner European Bank AG, ainsi que Natio-Assurances, par franchissement de seuil, sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- quatre sociétés créées, BNP Prime Peregrine Futures Ltd HKG, BNP Prime Peregrine Services Ltd HKG, BNP Prime Peregrine Inc (Philippines), et BNP Andes, ainsi qu'une société acquise, Fisher Francis Tree and Watts (USA), et une société ayant franchi le seuil de consolidation, SIFIDA, sont mises en équivalence ;
- les sociétés Natiolocation, Sapeg et Bridoise de Participation ayant fait l'objet d'une fusion absorption respectivement par BNP Lease, Financière BNP et CIP ne sont plus consolidées.
- les sociétés BNP Leasing Ltd et Négocquip consolidées précédemment par intégration globale ainsi que les sociétés Euromezzanine SCA, DGC Participations, Béarnaise de Participations, SFDI, Cimoxi, Chinonaise de Participations, Ufac et BTICI Togo, ne répondant plus aux critères de seuil et précédemment mises en équivalence, ne sont plus consolidées.



## Entités du groupe BNP hors PARIBAS

## SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Établissements de crédit</b>		
Banexi <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
Banque de Bretagne <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
Banque de la Cité <sup>(1)</sup>	99,96	99,96
Banque de Wallis-et-Futuna	51,00	51,00
Natiobail	78,22	78,22
Natiocrédibail	100,00	100,00
Natiocrédimurs	100,00	100,00
Natioénergie	100,00	100,00
BNPI <sup>(1)</sup>	97,85	97,85
BNP Factor <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
BNP Finance <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
BNP Guadeloupe <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
BNP Guyane <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
BNP Lease <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
BNP Martinique <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
BNP Nouvelle-Calédonie	100,00	100,00
<b>Établissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
Arius Finance	100,00	100,00
Arius SA	100,00	100,00
Banexi Communication SA <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
Banexi Société de Capital-Risque	100,00	100,00
BNP Arbitrage <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
BNP Développement SA	100,00	100,00
BNP Gestions <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
BNP Immobilier <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
BNP Emergis <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
BNP Equities France <sup>(1)</sup>	99,81	99,81
Codexi	99,91	99,91
Compagnie d'Investissement de Paris CIP	100,00	100,00
Financière BNP <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
Immo Investissements BNP <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
Jovacienne de Participations <sup>(1)</sup>	100,00	97,85
Natiocrédit <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
Natioinformatique	100,00	100,00
Promopart BNP <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
Société Cristolienne de Participations <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
Société de Courtage d'Assurance Universel	100,00	100,00
Société Française Auxiliaire SFA <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
<b>SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>		
<b>Établissements de crédit</b>		
<b>Europe</b>		
BNP Bank NV (Pays-Bas)	100,00	100,00
BNP Capital Finance Ltd (Irlande)	100,00	100,00
BNP España (Espagne)	99,15	99,15
BNP Factor (Portugal)	100,00	100,00
BNP Finans A/S Norge (Norvège)	100,00	100,00
BNP Ireland Ltd (Groupe)	100,00	100,00
BNP Leasing Spa (Italie)	100,00	100,00
BNP Luxembourg	100,00	99,02
BNP Plc Londres (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Suisse	100,00	99,99
Groupe United European Bank UEB (Suisse)	100,00	99,99

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de la BNP SA au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>Amérique</b>		
Banco BNP Brasil SA (Brésil)	100,00	100,00
Groupe BancWest Corp. (EU)	43,77	43,77
BNP (Canada)	100,00	99,76
BNP (Mexico) SA	100,00	100,00
BNP (Panama) SA	91,80	90,96
BNP (Uruguay) SA	100,00	100,00
BNP Leasing Corporation Dallas (EU)	100,00	100,00
BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd (Bahamas)	100,00	100,00
<b>Asie - Océanie</b>		
BNP Arbitrage Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP Prime East Securities (Hong Kong)	100,00	90,00
BNP Securities Australia	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Utama Leasing (Indonésie)	80,00	56,00
<b>Afrique</b>		
Banque Malgache de l'Océan Indien BMOI (Madagascar)	75,00	64,51
Banque pour le Commerce et l'Industrie (Comores)	51,00	49,90
BCI Mer Rouge (République de Djibouti)	51,00	49,90
BMCI (Maroc)	50,00	48,93
Banque du Caire et de Paris (Égypte)	76,00	76,00
BMCI Leasing Maroc	71,83	35,15
UBCI (Tunisie)	50,00	48,93
Union Tunisienne de Leasing (Tunisie)	34,72	19,40
<b>Établissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
<b>Europe</b>		
BNP Financière du Régent (Belgique)	100,00	100,00
BNP Pasfin SIM SPA (Italie)	100,00	100,00
BNP SIM SA Milan (Italie)	100,00	100,00
BNP Suisse Holding	99,99	99,99
BNP UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Cipango Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Interconti - Finance (Irlande)	100,00	100,00
Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer - SFOM (Suisse)	74,18	74,18
<b>Amérique</b>		
BNP Capital Market LLC (EU)	100,00	100,00
BNP Cooper Neff (EU)	100,00	100,00
BNP Cooper Neff Advisors (EU)	100,00	100,00
BNP Mexico Holding (Mexique)	100,00	100,00
BNP Securities INC (EU)	100,00	100,00
BNP US Funding LLC (EU)	100,00	100,00
French American Banking Corporation - FABC (EU)	100,00	100,00
<b>Asie - Océanie</b>		
BNP Equities Group Australia (Australie)	82,63	82,63
BNP Equities Asia (Malaisie)	100,00	100,00
BNP Finance Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP Futures HKG (Hong Kong)	100,00	100,00
BNP IFS Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP Pacific Ltd (Australie)	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Singapore Ltd	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine South East Asia (Malaisie)	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Securities Thailand	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Capital Ltd HKG (Hong Kong)	100,00	90,00
BNP Prime Peregrine Securities Singapour	70,00	70,00
BNP Prime Peregrine Ltd Greater China (Malaisie)	90,00	90,00
BNP Securities HKG (Hong Kong)	100,00	100,00
BNP Vila Ltd (Vanuatu)	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Indonesia (Indonésie)	70,00	70,00
<b>Afrique</b>		
BMCI Offshore (Maroc)	100,00	48,93

## ENTITÉS DU GROUPE BNP HORS PARIBAS

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Immobilier</b>		
Compagnie Immobilière de France CIF <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
Fleurantine de Participations <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
Immobilière des Bergues	100,00	100,00
Meunier Promotion (groupe) <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
SNC Immobilier Haussmann 1	100,00	100,00
<b>Assurance</b>		
Natio-Vie (groupe) <sup>(1)</sup>	100,00	100,00
<b>SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>		
<b>Assurance</b>		
BNP RE Luxembourg	100,00	99,91
<b>Immobilier</b>		
90 William Street Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de la BNP SA au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES  
PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Établissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
CFJPE	50,00	50,00
Europcar Lease	50,00	50,00
<b>SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>		
<b>Établissements de crédit</b>		
<b>Europe</b>		
BNP AK Dresdner Bank AS (Turquie)	30,00	29,70
BNP Dresdner Bank AD (Bulgarie)	40,00	40,00
BNP Dresdner Bank CR/AS (République tchèque)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank ZAO (Russie)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank (Polka) SA	50,00	50,00
BNP KH Dresdner Bank Rt (Hongrie)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank Croatia (Croatie)	50,00	50,00
BNP Dresdner European Bank AG (Autriche)	50,00	50,00
Creation Financial Services (Royaume-Uni)	76,13	76,13
<b>Amérique</b>		
Dresdner Banque Nationale de Paris Chile (Chili)	44,15	44,15
Inversiones Dresdner BNP Chile (Chili)	50,00	50,00
<b>Asie - Océanie</b>		
International Bank of Paris and Shanghai (République populaire de Chine)	50,00	50,00
<b>Établissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
<b>Europe</b>		
BNP AK Dresdner Finansal Kiralama (Turquie)	30,00	29,69
<b>Amérique</b>		
Dresdner BNP Chile Corredores de Bolsa (Chili)	50,00	50,00



Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Assurance</b>		
Natio-Assurances .....	50,00	50,00

## SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Établissements de crédit</b>		
Société Française du Chèque de Voyage .....	21,00	21,00
<b>Établissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
Euromezzanine SCA 2 .....	31,65	31,65

### SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

#### Établissements de crédit

##### Afrique

BICIA Burkina Faso .....	51,00	40,04
BICI Côte d'Ivoire .....	55,35	46,29
BICI Gabon .....	46,66	40,76
BICI Sénégal .....	54,11	44,83
International Bank of Southern Africa - SFOM Ltd (Afrique du Sud) .....	81,60	60,53
The Commercial Bank of Namibia Ltd CBON (Namibie) .....	43,84	32,52

##### Amérique

BNP Andes (Pérou) .....	100,00	100,00
-------------------------	--------	--------

##### Asie

BNP Prime East Indonesia .....	100,00	93,40
--------------------------------	--------	-------

#### Établissements financiers autres qu'établissements de crédit

##### Amérique

BNP Canada - Valeurs mobilières .....	100,00	99,76
Fisher Francis Trees and Watts (États-Unis) .....	24,90	60,00

##### Europe

Sifida (Luxembourg) .....	70,33	48,03
---------------------------	-------	-------

##### Asie - Océanie

BNP Prime Peregrine Futures Ltd HKG (Hong Kong) .....	100,00	90,00
BNP Prime Peregrine Services Ltd HKG (Hong Kong) .....	100,00	90,00
BNP Prime Peregrine Inc. Philippines .....	100,00	100,00

## Entités PARIBAS

## SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Établissements de crédit</b>		
Paribas SA	100,00	96,48
Accea Finances	100,00	96,45
Antee	100,00	96,47
Arval Service Lease	100,00	96,46
Banque Cortal	100,00	96,48
Banque Directe	100,00	96,48
Banque Financière Cardif	100,00	96,48
Banque Paribas	100,00	96,48
Carnegie et Cie	100,00	96,41
Cetelem	100,00	96,48
Cetelem Immobilier	100,00	96,40
Cie Gle Location Industrielle	100,00	96,46
Cie Médicale Fin. Voitures	99,96	96,41
Claas Financial Services SAS	90,00	86,82
Cofica	99,97	96,45
Cofica Bail	100,00	96,45
Cofiparc SNC	100,00	96,45
Corelim SNC	100,00	96,41
Credial	100,00	96,47
Crédit Moderne Antilles	100,00	96,47
Crédit Moderne Guyane	100,00	96,47
Crédit Moderne Océan Indien	97,14	93,72
Effico Sarl	100,00	96,47
Fac Location SNC	100,00	96,46
Fidem	51,00	49,20
Foncière de Cetelem	100,00	96,47
Inchcape Finance	51,00	49,19
Klebail SA	100,00	96,47
Massilia Bail	100,00	96,46
Neuilly Contentieux	94,80	91,53
Norbail Location SNC	100,00	96,46
Norbail SNC	100,00	96,46
Norrskan Finance	51,00	49,20
Paribas Banque Privée Monaco	100,00	96,46
Paribas Dérivés Garantis	100,00	96,48
Paricomi	100,00	96,41
Parifergie	99,42	95,92
Parilease	100,00	96,48
Prêts et Services	100,00	96,41
SA Finance et Gestion	70,00	67,52
SA Level 3	100,00	96,47
Same Deutz-Fahr Finance	99,97	96,43
Services et Finance	51,00	49,19
Socappa	99,93	96,40
Sofracem	100,00	96,47
UCB	99,93	96,41
UCB Bail	100,00	96,41
UCB Entreprise	100,00	96,41
UCB Locabail Immobilier	100,00	96,40
UFB Locabail	100,00	96,46
Via Banque	59,94	57,83
Via Crédit Banque - Banque des Îles	97,60	56,63

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>Établissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
Cardif Asset Management	100,00	96,48
Conseil Investissement	99,99	96,47
Cybele RE	100,00	96,48
Firem	100,00	96,47
Gerfonds	99,96	96,44
Institut de Télémarketing	99,92	96,40
Paribas Asset Management	100,00	96,48
SNC Cortal Fund Management	100,00	96,47
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>		
NHG Guyomarc'h	100,00	94,53

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

<b>Établissements de crédit</b>		
Arval Belgium	95,00	91,63
Arval España	99,94	96,40
Arval Italie	55,00	59,23
Arval Luxembourg	100,00	91,64
Arval Portugal	100,00	96,46
Banca UCB (IT)	100,00	96,44
Banco Cetelem Argentine	60,00	57,89
Banque Paribas Luxembourg	100,00	96,48
Banque Paribas Suisse	99,98	96,46
BBD Indonesia	88,00	84,90
Cetelem Belgium	60,00	57,87
Cetelem Benelux BV (Pays-Bas)	100,00	96,45
Cetelem CR (RT)	65,00	62,71
Cetelem SFAC (Pologne)	100,00	96,47
Cie Bancaire UK Fonds A (Grande-Bretagne)	100,00	96,47
Cie Bancaire UK Fonds B (Grande-Bretagne)	100,00	96,48
Cie Bancaire UK Fonds D (Grande-Bretagne)	100,00	96,46
CLAAS Leasing GMBH (Allemagne)	100,00	86,82
Cortal Bank Luxembourg	100,00	96,48
Eurocredito (Espagne)	80,00	77,18
Fimestic (Espagne)	100,00	96,47
Fimestic Expansion (Espagne)	100,00	96,48
Finer (Italie)	60,00	57,87
Magyar Cetelem (Pays-Bas)	76,52	73,82
Paribas Bank of Canada	100,00	96,48
Paribas Côte d'Ivoire	84,38	81,41
Paribas Deutschland BV (Pays-Bas)	100,00	96,48
Paribas Finance INC (EU)	100,00	96,48
Paribas Finanzaria SPA (Italie)	100,00	96,48
Paribas Japan LTD	100,00	96,48
Paribas Limited - PB Net (Grande-Bretagne)	100,00	96,48
Paribas Merchant BK. Asia LTD (Singapour)	100,00	96,48
Paribas North America (EU)	100,00	96,48
Paribas Principal INC (EU)	100,00	96,48
Paribas Suisse Guernesey (Guernesey)	100,00	96,46
PNA - Paribas Properties Incorporated (EU)	100,00	96,48
Ryland Multifleet Services (Grande-Bretagne)	75,00	72,34
UCB Group LTD (Grande-Bretagne)	100,00	96,48
UCB Socobail Immobiliare (Italie)	100,00	96,44
UCI Grupo (Espagne)	50,00	48,21
UFB Factoring Italia	100,00	96,45
UFB Finfactor (Espagne)	100,00	96,46
UFB Group (Grande-Bretagne)	100,00	96,47
UFB Kredit Bank (Allemagne)	100,00	96,46
UFB Leasing Italia	100,00	96,45
UFB Locobail Deutschland	100,00	96,46
UFB Systema Leasing (Allemagne)	100,00	96,46
Unifactors Belgium	100,00	96,45
United European Credit BV (Pays-Bas)	100,00	96,45

## ENTITÉS PARIBAS

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>Établissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
Centro Di Telemarketing (Italie)	50,00	48,24
Cie Bancaire UK Fonds C (Grande-Bretagne)	100,00	96,48
European RE (Guernesey)	100,00	85,53
Fund Services (Pologne)	100,00	96,48
PAM Asia Ltd Singapour	100,00	96,48
PAM Japan Ltd	100,00	96,48
PAM Ltd Bahamas	100,00	96,48
PAM Luxembourg	100,00	96,48
PAM UK Limited	100,00	96,48
Paribas Asia Equity Jasereh (Indonésie)	85,00	82,01
Paribas Asia Equity Ltd (Hong Kong)	100,00	96,48
Paribas Asia Equity Phils Inc (Philippines)	100,00	96,48
Paribas Asia Ltd (Hong Kong)	100,00	96,48
Paribas Bahamas Ltd Suisse (Bahamas)	100,00	96,46
Paribas Capital Markets Ltd (Hong Kong)	100,00	96,48
Paribas Do Brasil Consultaria Projeto	100,00	96,48
Paribas E & B Limited (Grande-Bretagne)	100,00	96,48
Paribas Fonds Marketing (Allemagne)	100,00	96,48
Paribas Futures Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	96,47
Paribas Group Australia	100,00	96,48
Paribas Investissement Asia (Hong Kong)	100,00	96,48
Paribas Investment Managt GMBH (Allemagne)	100,00	96,48
Paribas Ltd - PBAS Capital Markets GRP Ltd	100,00	96,48
Paribas Ltd - Wigmore Loan Finance Ltd	100,00	96,48
Paribas UK Holding Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	96,48
Paribas UK Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	96,48
PNA - Paribas Asset Management Incorporated (EU)	100,00	96,48
PNA - Paribas Corporation (EU)	100,00	96,48
PNA - Paribas Futures Incorporated (EU)	83,00	96,48

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Assurance</b>		
Cardif RD	100,00	96,48
Cardif SA	100,00	96,48
Cardif Sté Vie	100,00	96,48
Gestion Croissance	72,40	80,94
<b>Immobilier</b>		
Antin Bail	100,00	96,48
Antin Gérance	95,10	91,75
CB Pierre	99,00	58,31
Cerenicim	100,00	96,48
Foncière Mulhouse Nord	100,00	58,90
Immob. Marché St-Honoré SCI	100,00	96,48
KLE 31	99,88	58,89
Klépierre	61,11	58,90
Loisirs Finance SA	51,00	49,19
SA 25 Kléber	100,00	96,36
SA 37 La Pérouse	100,00	96,48
SA Cecobil	50,00	29,45
SA Centrale Immobilière	100,00	58,90
SA De Flers	100,00	96,48
SA Klecentres	87,50	51,53



Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
SA Soaval	49,92	24,99
SA Socoseine	74,88	41,91
SA Tours Nationale	100,00	51,53
Saint-André PEY Berland	100,00	51,53
SAS 192 Charles-de-Gaulle	100,00	58,90
SAS 21 Kléber	100,00	59,27
SAS 21 La Pérouse	100,00	58,90
SAS 43 Grenelle	100,00	58,90
SAS 43 Kléber	100,00	58,90
SAS 46 Notre-Dame-Victoires	100,00	58,90
SAS 5 Kléber	100,00	96,48
SAS 5 Turin	100,00	58,92
SAS 52 Iena	100,00	60,77
SAS Baudin Levallois	100,00	58,90
SAS Baudot Massy	100,00	58,90
SAS Bègles Arcins	75,00	38,65
SAS Cande	100,00	58,89
SAS Centre Villepinte	100,00	51,55
SAS Centre Jauze Clermont	100,00	51,54
SAS Colombier Carrière	100,00	96,28
SAS Combs-la-Ville	100,00	96,48
SAS Concorde Puteaux	100,00	58,90
SAS Daumesnil Reuilly	100,00	58,90
SAS Doumer Caen	100,00	51,55
SAS Espace Dumont-d'Urville	100,00	58,90
SAS Espace Kléber	100,00	58,90
SAS Étoile Résidence	100,00	96,29
SAS Flandre	100,00	58,89
SAS Fontenay La Redoute	100,00	58,94
SAS Kléber Levallois	100,00	58,90
SAS Kléber Montigny	100,00	96,48
SAS Klébureaux	100,00	58,90
SAS Kléfinances	100,00	96,29
SAS Klégestion	100,00	58,90
SAS Klémurs	100,00	58,90
SAS Langevin Herblay	100,00	58,90
SAS Le Havre Capelet	100,00	58,90
SAS Le Havre Tourneville	100,00	58,90
SAS Leblanc Paris 15	100,00	58,90
SAS Louis-Philippe	100,00	96,48
SAS Melun St Pères	100,00	51,54
SAS Oise Cergy	100,00	77,65
SAS Paul-Doumer Rueil	100,00	58,93
SAS Poitiers Alienor	100,00	58,90
SAS Sinkle	100,00	96,29
SAS Sommer Antony	100,00	58,90
SAS Strasbourg La Vigie	100,00	51,60
SAS Suffren Paris 15	100,00	58,90
SAS Taitbout Paris 9	100,00	96,29
SAS Vanne Montrouge	100,00	60,77
SAS Varennes Ormes	100,00	58,90
SC Bourse	85,00	44,91
SC Cecocord	100,00	58,89
SC Rouen Cande	100,00	58,89
SCI Boulogne d'Aguesseau	99,90	58,25
SCI Étoile Quinzième	99,90	58,25
SCI Les Ellipses	99,90	58,25
SCI Levallois Anatole-France	99,90	58,25
SCI Levallois Michelet	99,90	58,25
SCI Paris Suffren	99,90	58,25
SCI Rue du Sentier	100,00	58,90
SCI Rueil Hermès	99,90	58,25
SCI Square Chaptal 2	100,00	58,90
SCI Villepinte Le Tropical	99,90	58,25
Secmarne	61,67	28,98



## ENTITÉS PARIBAS

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
<b>Immobilier</b>		
Ségécé .....	89,99	50,06
Segefico .....	100,00	96,28
Setic .....	100,00	96,28
SI Immobilière 36 Av. Opéra .....	100,00	96,48
SNC 86 Anatole-France .....	100,00	58,90
SNC Cecoville .....	99,90	58,84
SNC Cortal Pierre Gestion .....	100,00	96,48
SNC Couperin Foncière .....	100,00	58,90
SNC Foncière Saint-Germain .....	100,00	58,90
SNC Général-Leclerc 11/11bis Levallois .....	100,00	58,90
SNC Godefroy Puteaux .....	100,00	58,90
SNC Kléber La Pérouse .....	100,00	58,90
SNC Liège 25 Paris 8 <sup>e</sup> .....	100,00	58,90
SNC Soccendre .....	100,00	50,07
SNC Université Paris 7 <sup>e</sup> .....	100,00	58,90
Solorec .....	100,00	53,79
STE du 23, avenue Maignan .....	100,00	58,90
<b>Autres</b>		
Beti SNC .....	100,00	96,48
Bincofi .....	100,00	96,28
Capefi .....	100,00	96,48
Cie d'Entreprises Industrielles et Commerciales (CEIC) .....	98,80	95,31
Compagnie d'Entreprises et de Chemins de Fer .....	100,00	96,48
Courcoux Bouvet .....	100,00	96,48
Financière Kléber .....	100,00	96,48
Foncière de la CB .....	100,00	96,48
Gam CB .....	92,68	87,40
GEP CB .....	96,35	90,41
KLE 22 .....	99,92	96,40
KLE 65 .....	99,80	96,29
KLE 66 .....	100,00	96,48
Omnium Gestion Dévelop. Immob. ....	100,00	96,28
Opatra .....	100,00	96,45
Ottofrance International .....	100,00	96,45
Pai Management .....	100,00	96,48
Parfici .....	100,00	96,48
Paribas International .....	100,00	96,48
Paribas Investissement Dévelpt .....	100,00	96,48
Paribas Santé SA .....	100,00	96,47
Quatch .....	99,96	96,41
Safadeco SP .....	100,00	96,48
Safadeco SA .....	100,00	96,48
Sagal .....	100,00	94,90
SGCF .....	99,97	96,45
Société Centrale d'Investissement .....	100,00	96,48
Société d'Informatique et de Systèmes (SIS) .....	100,00	96,48
Sogimo SA .....	99,99	96,47

**SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

**Assurance**

Cia Seguros De Vida (Chili)	100,00	96,48
Cardif Assicurazioni (Italie)	100,00	96,48
Cardif CIA SEG. VIDA (Argentine)	100,00	96,48
Cardif Leven (Belgique)	100,00	96,48
Cardif Provita (République tchèque)	100,00	96,48
Compania De Seguros Generales (Chili)	100,00	96,48
Investlife Luxembourg SA	100,00	96,48
Pinnacle Holding (Grande-Bretagne)	88,65	85,53
Pinnacle Insurance (Grande-Bretagne)	100,00	85,53
Pinnacle Insurance Mangt Serv. (Grande-Bretagne)	100,00	85,53
Pinnafrica Holding Ltd (Afrique du Sud)	100,00	85,53
Pinnafrica Insurance CY (Afrique du Sud)	100,00	85,53
Pinnafrica Insurance Life (Afrique du Sud)	100,00	85,53

**Immobilier**

Ejenorte (Espagne)	100,00	96,30
Ejesur (Espagne)	100,00	96,29
Great Central Railway Land (France)	99,80	96,29
Immobiliare Magnolia SRL (Italie)	85,00	50,06
Monopoly (Grande-Bretagne)	100,00	96,48

**Autres**

Amparzo (Pays-Bas)	100,00	45,68
Cobema (Belgique)	100,00	57,44
Cobepa (Belgique)	61,52	57,44
Cobepa - Belvucio (Belgique)	77,89	44,16
Cobepa - CFA SA (Belgique)	82,10	47,16
Cobepa - Cie de Particip Intern SA (Luxembourg)	97,50	56,01
Cobepa - Cie de Particip Intern BV (Pays-Bas)	100,00	45,66
Cobepa - Cie Financière et Mobilière (Belgique)	100,00	57,44
Cobepa - Cie Forestière "Cosylva" (Belgique)	100,00	45,67
Cobepa - Cie Gestion & Dévelop Informatiq (Belgique)	100,00	57,44
Cobepa - Cippar (Belgique)	100,00	45,67
Cobepa - Clairville (Belgique)	100,00	57,44
Cobepa - Cobepa Finance (Luxembourg)	100,00	57,44
Cobepa - Cobepa Technology (Belgique)	100,00	57,44
Cobepa - Copabel SA (Belgique)	100,00	56,01
Cobepa - Coparin (Luxembourg)	100,00	56,01
Cobepa - Financ Dévelop & Particip (STE)	50,00	28,72
Cobepa - Financière Cristal SA (Luxembourg)	100,00	45,67
Cobepa - Groupe Financier Liégeois (Belgique)	100,00	45,68
Cobepa - Group T SA (Belgique)	100,00	45,68
Cobepa - Holnor (Pays-Bas)	100,00	56,02
Cobepa - Internat Financing Partners SA (Luxembourg)	100,00	45,67
Cobepa International (Pays-Bas)	100,00	57,44
Cobepa - Libelux (Luxembourg)	99,98	57,43
Cobepa - Libenel (Pays-Bas)	100,00	57,44
Cobepa - Lim (Pays-Bas)	100,00	57,44
Cobepa - Limaco (Belgique)	100,00	44,16
Cobepa - Lucht et Licht NV (Pays-Bas)	100,00	44,16
Cobepa - Mascagni (Belgique)	100,00	44,14
Cobepa - Paribas Participation Limitée (Canada)	97,50	56,01
Cobepa - Ramlux (Luxembourg)	100,00	44,16
Cobepa - Regio Invest Ontwik Maats (Belgique)	100,00	44,16
Cobepa - SA Mosane (Belgique)	79,52	45,67
Cobepa - Sté Financière & de Réalisation (Belgique)	100,00	57,44
Cobepa - Texaf (Belgique)	82,10	47,16
Cobepa - Tradexco SA (Belgique)	100,00	57,44
Cobepa - Vobis Finance (Belgique)	50,00	28,72

## ENTITÉS PARIBAS

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
<b>Autres</b>		
Cobepa - Paribas Deelnemingen NV (Pays-Bas)	100,00	54,12
Luxpar Réassurance (Luxembourg)	100,00	96,48
Ottomane Cie Financière (Luxembourg)	96,15	92,74
Paribas Cap Inv (Grande-Bretagne)	100,00	96,48
Paribas International BV (Pays-Bas)	100,00	96,48
Paribas Ltd - Paribas Managt Service LTD (Grande-Bretagne)	100,00	96,48
Paribas Sante Intern. BV (Pays-Bas)	100,00	96,47
Paribas Trust Luxembourg	100,00	96,48
Plagefin (Luxembourg)	99,99	96,47
Sagip (Belgique)	100,00	96,48

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES  
PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Établissements de crédit</b>		
Case Credit Europe	50,00	48,23
<b>Établissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
Antarius	50,00	48,24
Axeria Assurances	35,00	33,77
Dartem	50,00	48,24
Finaref RD	40,00	38,59
Finaref VIE	40,00	38,59
<b>SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>		
<b>Établissements de crédit</b>		
Arval Suisse LHS	50,00	48,23
Attijari Cetelem (Maroc)	50,00	48,24
Attijari Locabail (Maroc)	50,00	48,23
Case Crédit Europe (Allemagne)	50,00	48,23
Case Leasing (Allemagne)	50,00	48,23
Case Crédit UK Ltd	50,00	48,23
<b>Établissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
Centro Vita ASS (Italie)	49,00	47,27
Cortal Direct (Afrique du Sud)	50,00	48,24
Poczsta Polska (Pologne)	48,00	46,31



Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
-----------------------------	------------	-----------

## SOCIÉTÉS FRANÇAISES

### Immobilier

SCI Antin Vendôme .....	50,00	29,45
SAS Brescia .....	50,00	25,77
SAS Espace Cordeliers .....	50,00	29,45
SAS Le Havre Lafayette .....	40,00	23,56
SAS Le Havre Vauban .....	40,00	23,56

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

### Sociétés immobilières

ICD SPA (Italie) .....	50,00	21,90
------------------------	-------	-------

# SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
-------------------------	------------	-----------

## SOCIÉTÉS FRANÇAISES

### Établissements de crédit

3 CVD .....	15,00	14,47
BQE Petrofigaz .....	44,81	43,23
CLF Locabail SAS .....	40,00	38,59
Cofinoga .....	44,00	42,45
Covofi .....	34,00	32,80
Facet .....	38,85	37,48
Finalion .....	49,00	47,27
Finama .....	49,00	47,27
STE Paiement Pass .....	40,01	38,60
VIA Credit Banque - Sagefi .....	38,78	22,43

### Établissements financiers autres qu'établissements de crédit

Assurances Banque Populaire .....	15,00	14,47
Laser .....	9,80	9,46
Novacredit .....	34,00	32,80

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

### Établissements de crédit

ATF Turquie .....	30,00	39,94
Banco Servicios Financieros (Argentine) .....	40,00	38,59
Carrefour Financial Consulting (Taiwan) .....	40,00	38,59
Cetelem America .....	100,00	96,48
Cetelem Polska Expansion (Pologne) .....	100,00	96,47
Cetelem Services Korea .....	100,00	96,48
Cetelem Services Taiwan .....	100,00	96,48
Cofidis Belgium .....	15,00	14,47
Cofidis Hispania .....	15,00	14,47
Cofidis UK (Grande-Bretagne) .....	15,00	14,47
Fimaser (Belgique) .....	40,00	38,58
Findomestic (Italie) .....	42,74	41,23
Fipryca (Espagne) .....	34,00	38,59
Fortis Credit (Belgique) .....	45,00	26,04
Halifax Cetelem Finance Ltd (Grande-Bretagne) .....	50,00	48,24
Vecofin (Italie) .....	15,00	14,47

### Établissements financiers autres qu'établissements de crédit

Cortal Belgique .....	40,00	38,59
Nationale A Portefeuille (CNP) (Belgique) .....	2,40	19,06
Pargesa Holding (Suisse) .....	14,55	12,71

## ENTITÉS PARIBAS

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>		
<b>Immobilier</b>		
Axa Refinance .....	21,00	20,26
Finaxa .....	22,67	21,87
SCI Secovalde .....	40,00	23,56
Ségécé Loisirs et Transactions .....	100,00	47,60
<b>Autres</b>		
RIVP-Régie Immob. Ville Paris .....	30,79	29,71
Sinvim .....	100,00	96,48
<b>SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>		
<b>Autres</b>		
Cobepa - ALL TAG (Belgique) .....	26,47	12,09
Cobepa - Ancorabel (Belgique) .....	19,01	8,39
Cobepa - Ariane Beheer (Belgique) .....	27,45	14,87
Cobepa - Codefi (Belgique) .....	100,00	47,16
Cobepa - Compagnie Centrale 1909 (Belgique) .....	34,00	19,53
Cobepa - Berginvest (Belgique) .....	48,27	22,05
Cobepa - Dehnert & Jansen (Belgique) .....	35,19	19,04
Cobepa - Eurovos (Belgique) .....	20,00	10,82
Cobepa - Floridienne (Belgique) .....	20,15	9,20
Cobepa - GIB (Belgique) .....	22,35	12,67
Cobepa - Groupe Josi (Belgique) .....	23,61	13,53
Cobepa - Interxion (Belgique) .....	24,05	13,01
Cobepa - Languahe Hill (Belgique) .....	31,63	13,97
Cobepa - Mainland Sequoia (Belgique) .....	30,00	16,24
Cobepa - Mediabel (Belgique) .....	22,52	10,29
Cobepa - Neurones (Belgique) .....	38,36	17,52
Cobepa - SAIT Radioholland (Belgique) .....	67,31	38,67
Cobepa - SENS Label (Belgique) .....	24,94	13,50
Cobepa - Sopex (Luxembourg) .....	49,90	22,04
Cobepa - Spaas (Belgique) .....	49,00	21,64
Cobepa - T-Palm (Belgique) .....	63,24	28,89
Cobepa - UCO Engineering (Belgique) .....	100,00	44,16
Cobepa - UCO Textile (Belgique) .....	60,86	25,47
Cobepa - Vegobeheer (Belgique) .....	25,00	13,53
Cobepa - Zetes (Belgique) .....	26,75	15,37
Erbe SA (Belgique) .....	45,48	40,71

## NOTE 3 - CONTRIBUTION AUX ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE BNP DE PARIBAS ET DE SES FILIALES

### A) Bilan consolidé au 31 décembre 1999 : contribution de Paribas et de ses filiales

En millions d'euros	BNP et filiales (hors Paribas)	Paribas et filiales	Groupe BNP
<b>Actif</b>			
Opérations interbancaires et assimilées .....	134 045	93 561	227 606
Opérations avec la clientèle .....	154 180	59 215	213 395
Placements financiers des activités d'assurance .....	27 927	20 002	47 929
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	23 629	33 649	57 278
Actions et autres titres à revenu variable .....	12 529	14 153	26 682
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées .....	3 075 <sup>(1)</sup>	4 743	7 818
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence .....	233	2 030	2 263
Immobilisations incorporelles et corporelles .....	2 572	2 598	5 170
Comptes de régularisation et autres actifs .....	50 218	58 877	109 095
Écarts d'acquisition .....	226	1 163	1 389
<b>Total de l'actif</b>	<b>408 634</b>	<b>289 991</b>	<b>698 625</b>
<b>Passif</b>			
Opérations interbancaires et assimilées .....	118 616	112 457	231 073
Comptes créditeurs de la clientèle .....	122 847	26 156	149 003
Dettes représentées par un titre .....	43 704	33 395	77 099
Provisions techniques et autres passifs des sociétés d'assurance .....	27 849	19 875	47 724
Compte de régularisation et autres passifs .....	70 526	81 212	151 738
Provisions pour risques et charges .....	3 139	3 027	6 166
Dettes subordonnées .....	9 117	2 860	11 977
Fonds pour risques bancaires généraux .....	1 037	3	1 040
Capitaux propres <sup>(1)</sup> .....	10 336	10 822	21 158
Résultat net de l'exercice .....	1 463	184	1 647
- Part du groupe .....	1 311	173	1 484
- Part des minoritaires .....	152	11	163
<b>Total du passif</b>	<b>408 634</b>	<b>289 991</b>	<b>698 625</b>
<b>Hors-bilan</b>			
Engagements de financements donnés .....	87 622	34 169	121 791
Engagements de financements reçus .....	4 426	6 807	11 233
Engagements de garanties données .....	38 055	18 908	56 963
Engagements de garanties reçus .....	37 387	2 647	40 034
Titres à recevoir .....	4 574	5 662	10 236
Titres à livrer .....	6 280	6 445	12 725
<b>Opérations sur instruments financiers à terme</b>	<b>3 888 271</b>	<b>3 489 569</b>	<b>7 377 840</b>

(1) Après élimination de la participation de la BNP dans Paribas.

## B) Compte de résultat consolidé de l'exercice 1999 : contribution de Paribas et de ses filiales

En millions d'euros	Résultat de la BNP et de ses filiales (hors Paribas)	Résultat de Paribas et de ses filiales au titre du 4 <sup>e</sup> trimestre 1999	Résultat de l'exercice 1999 du groupe BNP
Produit net bancaire	9 015	1 191	10 206
Résultat brut d'exploitation	3 240	224	3 464
Résultat d'exploitation	2 642	120	2 762
Résultat courant avant impôt	3 324	368	3 692
Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	1 906	173	2 079
Résultat net, part du groupe, après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	1 311	173	1 484

## NOTE 4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

En millions d'euros, au 31 décembre	1999		1998	1997	
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net	
Caisse, banques centrales, CCP	6 032	(1)	6 031	3 666	1 809
Effets publics et valeurs assimilées (note 7)	61 829	(26)	61 803	40 394	37 883
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>					
Comptes ordinaires	11 321	(37)	11 284	4 036	4 047
Comptes et prêts <sup>(1)</sup>	35 229	(532) <sup>(2)</sup>	34 697	28 380	33 525
<b>Opérations de pension</b>					
Titres reçus en pension livrée	106 873		106 873	36 711	35 725
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	6 591		6 591	2 061	1 670
Total des opérations de pension	113 464		113 464	38 772	37 395
Prêts subordonnés	327		327	110	72
<b>Total des créances sur les établissements de crédit</b>	<b>160 341</b>	<b>(567)</b>	<b>159 772</b>	<b>71 298</b>	<b>75 039</b>
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>228 202</b>	<b>(596)</b>	<b>227 606</b>	<b>115 358</b>	<b>114 731</b>
<i>Dont créances rattachées</i>			<i>3 129</i>	<i>1 737</i>	<i>1 755</i>

(1) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, ils recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 9).

(2) Provisions au titre du risque pays.



## NOTE 5 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au 31 décembre	1999		1998	1997	
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net	
<b>Créances sur la clientèle</b>					
Créances commerciales	8 577	(1)	8 576	6 573	5 522
Comptes débiteurs	13 669	-	13 669	11 085	10 749
Autres concours à la clientèle :					
- Crédits de trésorerie	42 655	-	42 655	22 945	22 899
- Crédits à l'habitat	33 211	-	33 211	21 344	20 468
- Crédits à l'équipement	27 768	-	27 768	15 878	15 768
- Crédits à l'exportation	8 572	(1 031)	7 541	3 527	3 066
- Autres crédits à la clientèle	50 746	(10)	50 736	42 910	37 085
<b>Total des autres concours à la clientèle</b>	<b>162 952</b>	<b>(1 041)<sup>(1)</sup></b>	<b>161 911</b>	<b>106 604</b>	<b>99 286</b>
Créances douteuses	12 337	(8 407)	3 930	2 886	2 509
Créances rattachées sur la clientèle	1 282	-	1 282	738	674
Titres et valeurs reçus en pension	7 279	-	7 279	10 267	7 983
Prêts subordonnés <sup>(2)</sup>	509	(42)	467	130	123
<b>Total des créances sur la clientèle<sup>(3)</sup></b>	<b>206 605</b>	<b>(9 491)</b>	<b>197 114</b>	<b>138 283</b>	<b>126 846</b>
<b>Opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>16 663</b>	<b>(382)</b>	<b>16 281</b>	<b>9 258</b>	<b>8 484</b>
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>223 268</b>	<b>(9 873)</b>	<b>213 395</b>	<b>147 541</b>	<b>135 330</b>
<i>Dont créances rattachées</i>			<i>1 491</i>	<i>948</i>	<i>854</i>

(1) Provisions au titre du risque pays.

(2) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 339 millions d'euros au 31 décembre 1999, contre 100 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 78 millions d'euros au 31 décembre 1997.

(3) Les créances éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent à 12 233 millions d'euros au 31 décembre 1999, contre 10 296 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 9 987 millions d'euros au 31 décembre 1997.

## NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
Placements immobiliers	1 015	609	589
Actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable	2 288	1 060	738
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 925	15 524	13 676
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	18 496	5 408	4 230
Parts cessionnaires de provisions techniques	496	26	23
Créances rattachées	709	500	465
<b>Placements financiers des entreprises d'assurance</b>	<b>47 929</b>	<b>23 127</b>	<b>19 721</b>

## NOTE 7 - OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros, au 31 décembre	1999				1998		1997	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
<b>Titres de transaction</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	32 136		32 136	32 136	20 220	20 220	18 169	18 169
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 899		31 899	31 899	6 237	6 237	7 041	7 041
Actions et autres titres à revenu variable	25 252	(2)	25 250	25 250	6 208	6 208	4 785	4 785
Actions propres détenues par le groupe	63		63	63	7	7	2	2
<b>Total des titres de transaction</b>	<b>89 350</b>	<b>(2)</b>	<b>89 348</b>	<b>89 348</b>	<b>32 672</b>	<b>32 672</b>	<b>29 997</b>	<b>29 997</b>
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>836</i>		<i>836</i>	<i>836</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>594</i>	<i>594</i>
<b>Titres de placement</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	8 019	(26)	7 993	8 133	1 191	1 186	1 349	1 361
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 949	(720)	11 229	11 572	3 834	3 934	4 414	4 625
Actions et autres titres à revenu variable	1 420	(54)	1 366	1 508	355	407	189	234
Actions propres détenues par le groupe	3		3	4	-	-	-	-
<b>Total des titres de placement</b>	<b>21 391</b>	<b>(800)</b>	<b>20 591</b>	<b>21 217</b>	<b>5 380</b>	<b>5 527</b>	<b>5 952</b>	<b>6 220</b>
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>2 527</i>	<i>(607)</i>	<i>1 920</i>	<i>2 126</i>	<i>1 123</i>	<i>1 195</i>	<i>612</i>	<i>630</i>
<b>Titres d'investissement</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	21 674		21 674		18 983	19 479	18 365	18 595
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 191	(41)	14 150		6 543	6 504	5 840	5 935
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>35 865</b>	<b>(41)</b>	<b>35 824</b>		<b>25 526</b>	<b>25 983</b>	<b>24 205</b>	<b>24 530</b>
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>1 335</i>	<i>(4)</i>	<i>1 331</i>		<i>706</i>	<i>706</i>	<i>303</i>	<i>303</i>
<b>Total des titres de transaction, de placement et d'investissement <sup>(1)</sup></b>	<b>146 606</b>	<b>(843)</b>	<b>145 763</b>		<b>63 578</b>	<b>64 182</b>	<b>60 154</b>	<b>60 747</b>
<i>Dont :</i>								
- Effets publics et valeurs assimilées	61 829	(26)	61 803		40 394	40 885	37 883	38 125
- Obligations et autres titres à revenu fixe	58 039	(761)	57 278		16 614	16 675	17 295	17 601
<i>Dont obligations non cotées</i>					<i>1 752</i>	<i>1 820</i>	<i>1 347</i>	<i>1 364</i>
- Actions et autres titres à revenu variable	26 738	(56)	26 682		6 570	6 622	4 976	5 021
<i>Dont actions non cotées</i>					<i>377</i>	<i>380</i>	<i>162</i>	<i>163</i>

(1) Les parts d'OPCVM détenues par le groupe s'élevaient à 2 106 millions d'euros au 31 décembre 1999 (405 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 113 millions d'euros au 31 décembre 1997). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 917 millions d'euros dont 798 millions d'euros d'origine française (99 millions d'euros en 1998 dont 23 millions d'euros d'origine française et 53 millions d'euros au 31 décembre 1997 dont 42 millions d'euros d'origine française).

Au cours des trois derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice (en millions d'euros)		
		1999	1998	1997
Titre de transaction	Titre de placement	535	232	341
Titre de placement	Titre d'investissement	8	567	5
Titre d'investissement	Titre de placement	74	2	79
Titre de transaction	Titre d'investissement	15	12	291

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 1999 à 494 millions d'euros (153 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 274 millions d'euros au 31 décembre 1997) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 1999 à 3 264 millions d'euros (409 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 363 millions d'euros au 31 décembre 1997).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 994 millions d'euros au 31 décembre 1999,

contre 658 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 649 millions d'euros au 31 décembre 1997.

Conformément à la résolution prise par l'Assemblée Générale, autorisant la BNP à procéder à des interventions pour régularisation de marché sur ses propres actions, le groupe BNP a, durant l'exercice 1999, vendu 11 063 187 titres au cours moyen de 79,50 euros et acheté 11 198 724 titres au cours moyen de 79,83 euros. Au 31 décembre 1999, le groupe BNP détenait 45 000 actions émises par la BNP SA (note 21). En outre, une des filiales du groupe intervenant sur des opérations d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 1999, 156 471 actions émises par la BNP SA comptabilisées en titres de transaction.

## NOTE 8 - TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES

En millions d'euros, au 31 décembre	1999			1998		1997	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité
<b>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</b>							
Titres non cotés .....	1 556	1 243	1 582	326	372	296	336
Titres cotés .....	2 322	2 234	5 562	1 365	2 164	1 289	2 042
<b>Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille</b>	<b>3 878</b>	<b>3 477</b>	<b>7 144</b>	<b>1 691</b>	<b>2 536</b>	<b>1 585</b>	<b>2 378</b>
<b>Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées<sup>(1)</sup></b>							
Parts dans les entreprises liées non consolidées .....	475	296	340	290	300	212	227
<b>Titres de participation</b>							
Titres non cotés .....	2 817	2 389	3 140	682	811	441	470
Titres cotés .....	1 675	1 656	5 135	813	1 658	1 078	1 419
<b>Total des titres de participation</b>	<b>4 492</b>	<b>4 045</b>	<b>8 275</b>	<b>1 495</b>	<b>2 469</b>	<b>1 519</b>	<b>1 889</b>
<b>Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées</b>	<b>4 967</b>	<b>4 341</b>	<b>8 615</b>	<b>1 785</b>	<b>2 769</b>	<b>1 731</b>	<b>2 116</b>
<b>Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées</b>	<b>8 845</b>	<b>7 818</b>	<b>15 759</b>	<b>3 476</b>	<b>5 305</b>	<b>3 316</b>	<b>4 494</b>

(1) La valeur d'utilité des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 540 millions d'euros et

17 millions d'euros au 31 décembre 1999, contre 276 millions d'euros et 59 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 203 millions d'euros et 39 millions d'euros au 31 décembre 1997.

Les principales entreprises composant le poste "Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées" dont la

valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 100 millions d'euros sont les suivantes :

En millions d'euros	Siège social	Montant des capitaux propres consolidés en 1998 <sup>(1)</sup>	Résultat consolidé de l'exercice 1998	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP
<b>Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %</b>				
Axa .....	Paris	13 536	1 531	636
TotalFina .....	La Défense	10 346	886	466
Aegon .....	Pays-Bas	7 934	1 247	254
Saint-Gobain .....	La Défense	8 770	1 097	205
Vivendi .....	Paris	7 840	1 121	201
Schneider Electric .....	Boulogne-Billancourt	3 695	421	108
Air France .....	Roissy	2 704 <sup>(2)</sup>	249	104
<b>Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %</b>				
Cassa Risparmio di Firenze .....	Italie	744	62	112
<b>Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %</b>				
Gib Group .....	Belgique	508	(66)	179
Eiffage .....	Paris	582	41	161
Coparex .....	Issy-les-Moulineaux	101	(29)	104

(1) Selon normes françaises.

(2) Chiffre de l'exercice clos le 31 mars 1999.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille,

évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse de l'exercice, s'élève à 7 941 millions d'euros au 31 décembre 1999 (1 829 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 1 178 millions d'euros au 31 décembre 1997).

## NOTE 9 - PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d'euros	1999	1998	1997
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>8 685</b>	<b>8 570</b>	<b>8 454</b>
Dotation nette aux provisions de l'exercice .....	648	1 028	894
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées .....	(863)	(820)	(939)
Variation du périmètre de consolidation lié à l'intégration de Paribas et de ses filiales .....	3 637		
Variation des parités monétaires et divers .....	326	(93)	161
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>12 433</b>	<b>8 685</b>	<b>8 570</b>
<b>LES PROVISIONS CONSTITUÉES L'ONT ÉTÉ AU TITRE DES OPÉRATIONS SUIVANTES</b>			
<b>Provisions déduites de l'actif</b>			
Relatives aux opérations avec les établissements de crédit <sup>(1)</sup> .....	568	755	1 024
Relatives aux opérations avec la clientèle (note 5) .....	9 873	5 844	6 318
Relatives aux titres <sup>(1)</sup> .....	691	609	451
<b>Total des provisions déduites de l'actif <sup>(2)</sup> .....</b>	<b>11 132</b>	<b>7 208</b>	<b>7 793</b>
<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i> .....	<i>2 193</i>	<i>1 525</i>	<i>2 041</i>
<b>Provisions inscrites au passif</b>			
Relatives aux engagements par signature .....	383	553	389
Relatives aux créances risquées et assimilées .....	918	924	388
<b>Total des provisions inscrites au passif .....</b>	<b>1 301</b>	<b>1 477</b>	<b>777</b>
<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i> .....	<i>678</i>	<i>790</i>	<i>175</i>
<b>Total des provisions pour créances douteuses et risques pays</b>	<b>12 433</b>	<b>8 685</b>	<b>8 570</b>

(1) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 4) porteurs d'un risque pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

(2) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non

spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels. L'encours des provisions sur capital et intérêts, soultes et écarts d'acquisition relatifs aux risques souverains s'établit à 2 871 millions d'euros au 31 décembre 1999, contre 2 315 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 2 216 millions de francs au 31 décembre 1997.

En millions d'euros	1999	1998	1997
<b>Dotations aux provisions de l'exercice</b>			
Clientèle et établissements de crédit .....	1 281	1 463	1 831
Engagements par signature .....	56	214	65
Titres .....	70	338	43
Créances risquées et assimilés .....	21	30	36
<b>Total des dotations aux provisions de l'exercice</b>	<b>1 428</b>	<b>2 045</b>	<b>1 975</b>
<b>Reprises de provisions de l'exercice</b>			
Clientèle et établissements de crédit .....	(523)	(907)	(972)
Engagements par signature .....	(138)	(40)	(69)
Titres .....	(110)	(2)	(31)
Créances risquées et assimilés .....	(9)	(68)	(9)
<b>Total des reprises de provisions de l'exercice</b>	<b>(780)</b>	<b>(1 017)</b>	<b>(1 081)</b>
<b>Dotation nette aux provisions de l'exercice</b>	<b>648</b>	<b>1 028</b>	<b>894</b>
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions .....	138	123	131
Récupération sur créances amorties .....	(44)	(75)	(68)
Annulation de dotation (reprise) de provisions sur intérêts impayés comprises dans le produit net bancaire	(40)	130	77
<b>Total du coût du risque</b> .....	<b>702</b>	<b>1 206</b>	<b>1 034</b>
<i>Dont :</i>			
- Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	812	799	604
- Charge nette des provisions constituées au titre des risques pays	(110)	407	430

## RISQUES SUR LES PAYS JUGÉS SENSIBLES

En 1997 et 1998, le contexte économique de plusieurs pays émergents a été marqué, à des degrés divers, par de fortes récessions, des taux d'intérêt très élevés, la dépréciation des monnaies et la chute des Bourses.

Ces phénomènes ou certains d'entre eux concentrés à partir de 1997 sur cinq pays asiatiques (Corée du Sud, Indonésie, Thaïlande, Malaisie et Philippines) se sont atténués en partie au cours du second semestre 1998. Toutefois, au cours de ce semestre, des évolutions analogues ont affecté la Russie puis le Brésil ; ainsi la Russie s'est-elle trouvée techniquement en défaut de paiement.

Depuis le premier semestre 1999, le risque pays dans le monde tend à diminuer avec la reprise de la croissance, la hausse des prix des matières premières, en particulier le pétrole, et un retour partiel des capitaux privés vers les pays émergents. Ces risques décroissent sensiblement en Asie, Indonésie exceptée. Toutefois, la situation économique

reste fragile en Amérique latine malgré la reprise économique amorcée au second semestre 1999. La position financière de la Russie reste incertaine.

Les engagements recensés sur ces pays comprennent : les risques de bilan et de hors-bilan, les crédits de toute maturité y compris le court terme et les opérations de négoce, les titres en portefeuille y compris le trading (sauf lorsque leurs nominaux sont garantis à l'échéance par des obligations à zéro coupon du Trésor américain et du Trésor français), les crédits en devises et en monnaie locale. Ils incluent l'ensemble de ces opérations faites au profit des États, des banques et des entreprises – hors filiales de sociétés multinationales originaires de pays non sensibles ; ils excluent la partie des risques garantis en dehors des pays sensibles par les institutions publiques (Coface...) et internationales ou par des sûretés en espèces formellement nanties. Les créances commerciales dont la durée initiale est inférieure à dix-huit mois sont prises en compte (trade finance). Les opérations ne présentant qu'un risque de livraison des marchandises financées et dont le remboursement est assuré hors des pays sensibles ne sont pas retenues.

## Pays asiatiques

Engagements directs au 31 décembre En millions d'euros	1999						1998
	Entreprises	Banques	État et secteur public	Total (hors court terme commercial)	Court terme commercial	Total	Total
Corée du Sud .....	610	513	663	1 786	674	2 460	1 332
Indonésie .....	940	66	82	1 088	261	1 349	694
Thaïlande .....	529	53	91	673	105	778	579
Malaisie .....	490	87	115	692	49	741	386
Philippines .....	197	69	96	362	204	566	394
<b>Total</b>	<b>2 766</b>	<b>788</b>	<b>1 047</b>	<b>4 601</b>	<b>1 293</b>	<b>5 894</b>	<b>3 385</b>

Les encours sur la clientèle privée originaire de ces cinq pays s'élèvent à 266 millions d'euros au 31 décembre 1999. Sur les engagements relatifs aux cinq pays asiatiques les plus sensibles, le groupe BNP a maintenu au 31 décembre 1999 deux types de provisions représentant au total 1 261 millions d'euros (743 millions d'euros au 31 décembre 1998), dont 497 millions d'euros constituées par le groupe Paribas :

- une provision au titre des risques spécifiques individuel-

lement identifiés à hauteur de 719 millions d'euros, dont 231 millions d'euros sur les encours portés par Paribas ;

- une provision générale pour risques pays complémentaire constituée à titre précautionnel, déterminée forfaitairement sur la base d'une approche multicritère appliquée par le groupe BNP permettant notamment d'estimer les conséquences d'une détérioration supplémentaire du risque liée à une aggravation éventuelle de la situation économique et financière de ces pays.

## Autres pays

Engagements directs au 31 décembre En millions d'euros	1999						1998
	Entreprises	Banques	État et secteur public	Total (hors court terme commercial)	Court terme commercial	Total	Total
Russie	116	75	341	532	15	547	633

L'encours des opérations effectuées avec la Russie ne donnant lieu qu'à un risque de livraison des marchandises s'élève au 31 décembre 1999 à 745 millions d'euros.

Engagements directs au 31 décembre En millions d'euros	1999						1998
	Entreprises	Banques	État et secteur public	Total (hors court terme commercial)	Court terme commercial	Total	Total
Brésil	146	164	298	608	543	1 151	736

L'encours des titres Brady garantis (par des obligations à zéro coupon du Trésor US) détenus sur le Brésil s'élève au 31 décembre 1999 à 193 millions d'euros.

## NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros au 31 décembre	1999			1998	1997
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels informatiques .....	568	(446)	122	115	107
Autres immobilisations incorporelles .....	337	(167)	170	117	114
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>905</b>	<b>(613)</b>	<b>292</b>	<b>232</b>	<b>221</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains et constructions .....	3 336	(1 050)	2 286	1 282	1 137
Immeubles en location simple .....	1 561	(573)	988		
Équipement, mobilier, installations .....	3 769	(2 421)	1 348	797	689
Autres immobilisations corporelles .....	256		256	100	80
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>8 922</b>	<b>(4 044)</b>	<b>4 878</b>	<b>2 179</b>	<b>1 906</b>
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>9 827</b>	<b>(4 657)</b>	<b>5 170</b>	<b>2 411</b>	<b>2 127</b>

### IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a, en 1991 et 1992, apporté à sa filiale la Compagnie Immobilière de France l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité. Cette opération avait conduit à une augmentation de 1 156 millions d'euros de la valeur des actifs dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 21). Afin de tenir compte des effets d'une baisse considérée comme durable de la valeur de référence des actifs immobiliers, le groupe BNP a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration. Cette réestimation a conduit à déprécier de 545 millions d'euros les immobilisations corporelles du groupe. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale (note 21), restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les immobilisations d'exploitation détenues par Paribas et par ses filiales qui n'ont procédé à aucune opération de restructuration de leur patrimoine immobilier sont maintenues à leur coût historique.

Les amortissements et provisions sur immeubles en location simple tiennent compte d'une provision de 152 millions d'euros, dotés en 1997 pour couvrir, en application du principe de prudence, les moins-values latentes du parc immobilier locatif du groupe Compagnie Bancaire.

### IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 1 183 millions d'euros au 31 décembre 1999, contre 29 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 34 millions d'euros au 31 décembre 1997.

### AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice pour la BNP et pour le 4<sup>e</sup> trimestre pour Paribas s'élèvent à 425 millions d'euros en 1999, contre 335 millions d'euros en 1998 et 324 millions d'euros en 1997.



## NOTE 11 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
<b>Comptes de régularisation - actif</b>			
Comptes d'ajustement débiteurs <sup>(1)</sup> .....	9 922	3 209	6 806
Produits à recevoir .....	7 808	2 534	3 115
Comptes d'encaissement .....	4 072	1 924	1 727
Autres comptes de régularisation débiteurs <sup>(2)</sup> .....	6 017	3 268	5 809
<b>Total des comptes de régularisation - actif</b>	<b>27 819</b>	<b>10 935</b>	<b>17 457</b>
<b>Autres actifs</b>			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés .....	56 513	11 873	6 838
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi .....	2 495	2 476	2 412
Impôt différé - actif .....	1 588	432	537
Autres actifs des sociétés d'assurance .....	440	636	734
Actifs divers .....	20 240	4 987	4 463
<b>Total des autres actifs</b>	<b>81 276</b>	<b>20 404</b>	<b>14 984</b>
<b>Total des comptes de régularisation et autres actifs</b>	<b>109 095</b>	<b>31 339</b>	<b>32 441</b>

(1) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(2) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

## NOTE 12 - ÉCARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

En millions d'euros	1999	1998	1997
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>215</b>	<b>79</b>	<b>27</b>
Écarts d'acquisition existant au 1 <sup>er</sup> octobre 1999 dans les actifs du groupe Paribas .....	1 145		
Écarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice faites par la BNP et au quatrième trimestre par Paribas .....	133	163	65
Écart de conversion lié aux fluctuations des parités monétaires ...	12	(3)	4
Dotations aux amortissements .....	(116)	(24)	(17)
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>1 389</b>	<b>215</b>	<b>79</b>

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 1999 à 111 millions d'euros déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 5 millions d'euros, contre 16 millions

d'euros en 1998 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 8 millions d'euros et 16 millions d'euros en 1997 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 1 million d'euros.

## NOTE 13 - COMPTES CRÉDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES ÉMIS SUR LES MARCHÉS INTERBANCAIRES

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
<b>Comptes créditeurs interbancaires et assimilés</b>			
- Comptes ordinaires .....	10 663	6 323	6 874
- Comptes et emprunts .....	102 250	54 224	56 427
- Opérations de pension			
<i>Titres donnés en pension livrée .....</i>	<i>106 147</i>	<i>39 459</i>	<i>32 499</i>
<i>Autres valeurs données en pension ou vendues ferme .....</i>	<i>12 013</i>	<i>7 097</i>	<i>5 548</i>
<b>Total des opérations de pension</b>	<b>118 160</b>	<b>46 556</b>	<b>38 047</b>
<b>Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés</b>	<b>231 073</b>	<b>107 103</b>	<b>101 348</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre</b>			
Titres du marché interbancaire .....	623	172	267
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices</b>	<b>231 696</b>	<b>107 275</b>	<b>101 615</b>
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>3 621</i>	<i>2 081</i>	<i>1 842</i>

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 10 160 millions d'euros au 31 décembre 1999, contre 2 904 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 3 198 millions d'euros au 31 décembre 1997.

## NOTE 14 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE, BONS DE CAISSE ET CRÉANCES NÉGOCIABLES

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>			
- Comptes ordinaires .....	48 407	36 109	30 334
- Comptes à terme .....	62 653	42 486	39 429
- Comptes d'épargne à régime spécial .....	31 639	31 291	31 885
- Opérations de pension			
<i>Titres donnés en pension livrée .....</i>	<i>6 205</i>	<i>7 569</i>	<i>7 312</i>
<i>Autres valeurs données en pension ou vendues ferme .....</i>	<i>99</i>	<i>28</i>	<i>4</i>
<b>Total des opérations de pension</b>	<b>6 304</b>	<b>7 597</b>	<b>7 316</b>
<b>Total des comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>149 003</b>	<b>117 483</b>	<b>108 964</b>
<b>Dettes envers la clientèle représentées par un titre</b>			
Titres de créances négociables .....	55 005	24 081	25 278
Bons de caisse .....	5 793	4 863	2 690
<b>Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre</b>	<b>60 798</b>	<b>28 944</b>	<b>27 968</b>
<b>Total des dépôts de la clientèle</b>	<b>209 801</b>	<b>146 427</b>	<b>136 932</b>
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 081</i>	<i>851</i>	<i>820</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir, s'élèvent à 13 190 millions d'euros au 31 décembre 1999 (9 643 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 10 570 millions d'euros au 31 décembre 1997)

et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 48 797 millions d'euros au 31 décembre 1999 (36 397 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 30 648 millions d'euros au 31 décembre 1997).



## NOTE 15 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 1999, les emprunts obligataires souscrits par le groupe, par devise et par nature de taux selon les

clauses des contrats d'émission, présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux moyen	Encours au 31/12/99	2000	2001	2002	2003	2004	2005 à 2009	Au-delà de 2009
Emprunts émis ou dont le nominal a été converti en euros	Variable 4,66 %	2 597 671	384	1 690 116	796	20	1	84 150	27
Emprunts en devises de la zone euro et dont le nominal n'a pas été converti en euros									
• Emprunts en francs français	Variable 7,58 %	942 10 666	153 3 372	1 259	442	304 266	610	485 4 488	229
• Emprunts en deutsche marks	Variable 7,03 %	15 485	15 281	102	102				
• Autres monnaies	Variable 9,08 %	20 369	20 37			10	78	37 207	
<b>Sous-total des emprunts émis</b>									
En monnaies de la zone euro	Variable 7,45 %	3 574 12 191	188 4 074	1 690 1 477	796 554	304 364	648	569 4 845	27 229
Autres emprunts									
• Emprunts en dollars US	Variable 6,15 %	100 1 429			100 1 244	179			
• Emprunts en yens	Variable 1,35 %	195 337	49 327	146 10					
• Autres monnaies	7,73 %	962	443	30	233	226	13	17	
<b>Total des emprunts émis</b>		<b>18 788</b>	<b>5 087</b>	<b>3 353</b>	<b>2 927</b>	<b>1 073</b>	<b>661</b>	<b>5 431</b>	<b>256</b>
Titres émis détenus par des sociétés consolidées		(3 515)							
<b>Total des emprunts obligataires restant dû par le groupe</b>		<b>15 273</b>							
Dettes rattachées		344							
<b>Total des emprunts obligataires</b>		<b>15 617</b>							

Les primes diverses non amorties représentatives de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts

obligataires, à 35 millions d'euros au 31 décembre 1999, contre 44 millions d'euros au 31 décembre 1998.

## NOTE 16 - PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance-vie	27 533	18 146	16 295
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	874	189	187
Provisions techniques des contrats en unités de comptes	18 889	5 454	4 298
Réserve de capitalisation	428	231	157
<b>Total des provisions techniques des entreprises d'assurance</b>	<b>47 724</b>	<b>24 020</b>	<b>20 937</b>

La réserve de capitalisation est dotée lors de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de

différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel des titres.

## NOTE 17 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
<b>Comptes de régularisation - passif</b>			
Charges à payer .....	7 704	2 297	2 829
Comptes d'ajustement créditeurs <sup>(1)</sup> .....	7 384	4 853	7 091
Comptes d'encaissement .....	774	153	374
Écarts d'acquisition négatifs .....	3	3	-
Autres comptes de régularisation créditeurs .....	6 089	1 486	2 747
<b>Total des comptes de régularisation - passif</b>	<b>21 954</b>	<b>8 792</b>	<b>13 041</b>
<b>Autres passifs</b>			
Dettes attachées aux opérations sur titres .....	21 567	10 262	13 625
Impôts différés - passif .....	2 080	962	775
Autres passifs d'assurance .....	85	1 416	941
Autres créditeurs et passifs divers <sup>(2)</sup> .....	106 052	17 677	13 740
<b>Total des autres passifs</b>	<b>129 784</b>	<b>30 317</b>	<b>29 081</b>
<b>Total des comptes de régularisation et autres passifs</b>	<b>151 738</b>	<b>39 109</b>	<b>42 122</b>

(1) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(2) Incluant notamment les primes liées aux instruments conditionnels vendus. Le groupe Paribas contribue pour 70 167 millions d'euros à ce poste à fin 1999.

## NOTE 18 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
Provisions pour engagements sociaux (note 25) .....	1 154	643	689
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 9) .....	700	706	170
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 9) .....	383	553	389
Provisions pour risques sectoriels éventuels (note 9) .....	218	218	218
Autres provisions pour risques et charges			
- Provision pour restructuration .....	1 110	-	-
- Autres provisions résultant de la première consolidation de Paribas et ses filiales .....	1 927	-	-
- Autres provisions constituées par la BNP et ses filiales .....	674	746	661
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>6 166</b>	<b>2 866</b>	<b>2 127</b>

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 1 384 millions d'euros au 31 décembre 1999 contre 913 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 1 055 millions d'euros au 31 décembre 1997.

Les "Autres provisions pour risques et charges" comprennent au 31 décembre 1999 une provision pour coûts de restructuration liés au rapprochement des groupes BNP et Paribas, soit respectivement 626 millions

d'euros (note 39) et 484 millions d'euros.

Les "Autres provisions résultant de la première consolidation de Paribas et ses filiales" recouvrent à hauteur de 692 millions d'euros avant effet d'impôt au 31 décembre 1999 un ensemble de provisions résultant des retraitements d'harmonisation de normes comptables effectués au 30 septembre 1999 sur les comptes de Paribas et de ses filiales (note 21).

## NOTE 19 - DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
<b>Emprunts subordonnés remboursables</b> .....	<b>9 372</b>	<b>6 261</b>	<b>6 266</b>
<b>Emprunts subordonnés perpétuels</b>			
Titres participatifs .....	347	350	352
<b>Titres subordonnés à durée indéterminée</b>			
Titres en devises .....	904	428	456
Titres en euros .....	305	305	305
<b>Total des titres subordonnés à durée indéterminée</b>	<b>1 209</b>	<b>733</b>	<b>761</b>
Titres perpétuels	707	653	597
<b>Total des emprunts subordonnés perpétuels</b>	<b>2 263</b>	<b>1 736</b>	<b>1 710</b>
<b>Total des dettes subordonnées contractées par le groupe</b>	<b>11 635</b>	<b>7 997</b>	<b>7 976</b>
Dettes rattachées	342	261	236
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>11 977</b>	<b>8 258</b>	<b>8 212</b>

### EMPRUNTS SUBORDONNÉS REMBOURSABLES

Les emprunts subordonnés émis par le groupe sont des titres à moyen et long terme, émis en francs et devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par la BNP SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables *in fine*, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de trente à soixante jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 1999, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours	2000	2001	2002	2003	2004	2005 à 2009	Au-delà de 2009
<b>Dettes subordonnées et autres titres remboursables</b>								
• Émis en euros ou dans des monnaies divisionnaires								
- Émis ou convertis en euros .....	4 668	140		572	903	636	1 989	428
• Non convertis en euros								
- Franc français .....	1 622	1 156	305	153			3	5
- Franc luxembourgeois .....	376	96		81		37	162	
- Autres monnaies .....	71					6	50	15
<b>Total des dettes subordonnées et titres remboursables non convertis en euros</b>	<b>2 069</b>	<b>1 252</b>	<b>305</b>	<b>234</b>		<b>43</b>	<b>215</b>	<b>20</b>
• Émis dans d'autres monnaies								
- Dollar des États-Unis .....	2 448	105		224			1 621	498
- Autres monnaies .....	187	114					73	
<b>Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables</b>	<b>9 372</b>	<b>1 611</b>	<b>305</b>	<b>1 030</b>	<b>903</b>	<b>679</b>	<b>3 898</b>	<b>946</b>

## EMPRUNTS SUBORDONNÉS PERPÉTUELS

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 274 millions d'euros, représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre du 1<sup>er</sup> au 30 juillet des années 1985 à 1988 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 4 millions d'euros. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 305 millions d'euros. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement

de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

## NOTE 20 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

L'encours des fonds pour risques bancaires généraux s'élevait à 1 040 millions d'euros au 31 décembre 1999, contre

1 038 millions d'euros au 31 décembre 1998 et 1 024 millions d'euros au 31 décembre 1997.

## NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation	Amortissements réglementés et complémentaires des Investissements	Écart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Total des réserves consolidées et assimilées	Élimination de l'autocontrôle	Capitaux propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total des capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 31/12/1996</b>											
<b>avant affectation du résultat</b>	<b>791</b>	<b>3 026</b>	<b>859</b>	<b>73</b>	<b>(289)</b>	<b>3 592</b>	<b>4 235</b>		<b>8 052</b>	<b>257</b>	<b>8 309</b>
Résultat 1996						588	588		588	42	630
Distribution au titre de l'exercice 1996						(171)	(171)		(171)	(12)	(183)
<b>Capitaux propres au 01/01/1997</b>	<b>791</b>	<b>3 026</b>	<b>859</b>	<b>73</b>	<b>(289)</b>	<b>4 009</b>	<b>4 652</b>		<b>8 469</b>	<b>287</b>	<b>8 756</b>
• Opérations réalisées sur le capital en 1997											
- Par offre publique d'échange	5	30							35	(35)	
- Autres opérations	17	127							144		144
• Effet de la variation des parités monétaires en 1997											
- Au cours de l'exercice 1997					85		85		85	17	102
- Sur titres en cours de cession					85	(64)	21		21		21
• Correction afférente à la plus-value d'apport sur actifs immobiliers			(420)				(420)		(420)		(420)
• Émission d'actions de préférence										445	445
• Autres variations			(9)			(5)	(14)		(14)	8	(6)
<b>Capitaux propres au 31/12/1997</b>	<b>813</b>	<b>3 183</b>	<b>430</b>	<b>73</b>	<b>(119)</b>	<b>3 940</b>	<b>4 324</b>		<b>8 320</b>	<b>722</b>	<b>9 042</b>
Bénéfice consolidé 1997						909	909		909	39	948
Distribution au titre de l'exercice 1997						(228)	(228)		(228)	(17)	(245)
<b>Capitaux propres au 01/01/1998</b>	<b>813</b>	<b>3 183</b>	<b>430</b>	<b>73</b>	<b>(119)</b>	<b>4 621</b>	<b>5 005</b>		<b>9 001</b>	<b>744</b>	<b>9 745</b>
• Opérations réalisées sur le capital											
- Par offre publique d'échange	7	46							53	(53)	
- Autres opérations	12	192							204		204
• Effet de la variation des parités monétaires											
- Au cours de l'exercice 1998					(119)		(119)		(119)	(65)	(184)
- Dépréciation irréversible de certaines monnaies					39		39		39		39
• Fusion BOW/First Hawaiian										438	438
• Autres variations			(26)		(12)		(38)		(38)	(3)	(41)
<b>Capitaux propres au 31/12/1998</b>	<b>832</b>	<b>3 421</b>	<b>404</b>	<b>73</b>	<b>(199)</b>	<b>4 609</b>	<b>4 887</b>		<b>9 140</b>	<b>1 061</b>	<b>10 201</b>
Bénéfice consolidé 1998						1 114	1 114		1 114	53	1 167
Distribution au titre de l'exercice 1998						(328)	(328)		(328)	(50)	(378)
<b>Capitaux propres au 01/01/1999</b>	<b>832</b>	<b>3 421</b>	<b>404</b>	<b>73</b>	<b>(199)</b>	<b>5 395</b>	<b>5 673</b>		<b>9 926</b>	<b>1 064</b>	<b>10 990</b>
• Opérations réalisées sur le capital en 1999											
- Conversion du capital en euros	41	(41)									
- Par offre publique d'échange sur les titres de Paribas SA	918	16 949							17 867	1 577	19 444
- Autres opérations d'augmentation de capital	8	92							100		100
• Écart résultant de l'application de l'article 215 du règlement 99-07 du CRC <sup>(1)</sup>		(8 712)							(8 712)		(8 712)
• Effet de la variation des parités monétaires en 1999					131		131		131	154	285
• Effet des changements de méthodes comptables liés à l'application du règlement 99-07 du CRC			(85)			(183)	(268)		(268)		(268)
• Autres variations			(13)			5	(8)	(731)	(739)	58	(681)
<b>Capitaux propres au 31/12/1999</b>	<b>1 799</b>	<b>11 709</b>	<b>306</b>	<b>73</b>	<b>(68)</b>	<b>5 217</b>	<b>5 528</b>	<b>(731)</b>	<b>18 305</b>	<b>2 853</b>	<b>21 158</b>

(1) En application de l'article 215 du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, l'écart de première consolidation dégagé sur le groupe Paribas a été déterminé en substituant la valeur des actifs et des passifs constitutifs des capitaux propres de Paribas telle qu'elle ressortait au 30 septembre 1999 des comptes de cette société retraités aux normes comptables du groupe BNP au prix d'émission des titres BNP remis en échange des titres Paribas reçus.

## OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL RÉALISÉES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 1<sup>er</sup> janvier 1997, le capital de la BNP SA était constitué de 207 434 993 actions ordinaires de 25 francs de nominal.

### **Augmentations de capital intervenues en 1997**

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 1995, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 5 mai 1997 de procéder à une offre publique d'échange des actions de la BNP Intercontinentale contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 1 315 122 actions nouvelles de 25 francs de nominal, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 1997 en rémunération des actions de la BNP Intercontinentale apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 6 mars 1997 a décidé, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1996, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Actionnariat". À ce titre, 920 000 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP Actionnariat", pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Le capital a en outre été augmenté par la création de 3 574 073 actions nouvelles en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Au 31 décembre 1997, le capital de la BNP SA était constitué de 213 244 188 actions de 25 francs de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 1 400 actions portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1997 ont été souscrites par les salariés de la BNP durant l'exercice 1997. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 29 janvier 1998.

### **Augmentations de capital intervenues en 1998**

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 1997, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 13 mai 1998 de procéder à une nouvelle offre publique d'échange des actions de la BNP Intercontinentale contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 1 702 410 actions nouvelles de 25 francs de nominal, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 1998 en rémunération des actions de la BNP Intercontinentale apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 4 mars 1998 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1996, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Actionnariat". À ce titre, 1 280 000 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP Actionnariat" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

En outre, le capital a été augmenté de 2 176 932 actions nouvelles en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions, de 5 741 actions nouvelles portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 1998 souscrites par les salariés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1998 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 1998, le capital de la BNP SA était constitué de 218 410 671 actions de 25 francs de nominal entièrement libérées.

Enfin, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 78 129 actions portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1998 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 1998. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 5 janvier 1999.

### **Augmentations de capital intervenues en 1999**

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 13 mai 1998, le Conseil d'administration de la Banque Nationale de Paris a décidé le 9 décembre 1998 de procéder à la conversion en euros du

capital de la Banque Nationale de Paris, dont la valeur nominale de l'action s'établit désormais à 4 euros. Cette dernière valeur résultant de l'arrondi à l'euro immédiatement supérieur au résultat de la conversion de la valeur nominale en francs (25 F), il a été procédé le 5 janvier 1999 à une augmentation du capital social d'un montant correspondant à la somme des arrondis (1,2382 franc par action), soit 270 550 311,26 francs (41 millions d'euros) prélevés sur le poste "Prime d'émission".

En échange des titres de la société Paribas SA reçus à l'issue des offres publiques d'échange intervenues en août et en novembre 1999 (cf. ci-dessous), la Banque Nationale de Paris a créé 229 490 050 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 26 février 1999 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP ACCUEIL". À ce titre, 1 507 499 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP ACCUEIL" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Le capital a également été augmenté de 180 395 actions nouvelles portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1999 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 1999, le capital de la BNP SA est constitué de 449 666 744 actions de 4 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 462 750 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1999 ont été souscrites pour les salariés durant l'exercice 1999.

L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 26 janvier 2000.

## **CONSTITUTION DES PRIMES D'ÉMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT**

En 1997, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises, d'une part, en échange des actions de la BNP Intercontinentale et, d'autre part, en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions et des salariés ayant souscrit à l'augmentation de capital qui leur était réservée. Ces primes d'émission se sont élevées respectivement à 30 millions d'euros après imputation de l'écart d'acquisition lié à l'opération d'échange et à 126 millions d'euros pour les titres souscrits par les actionnaires et les salariés.

En 1998, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises, d'une part, en échange des actions de la BNP Intercontinentale et, d'autre part, en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions et des salariés ayant souscrit à l'augmentation du capital qui leur était réservée. Ces primes d'émission se sont élevées respectivement à 46 millions d'euros après imputation de l'écart d'acquisition lié à l'opération d'échange et à 192 millions d'euros pour les titres souscrits par les actionnaires et les salariés.

En 1999, les primes d'émission ont été réduites de 41 millions d'euros du fait de la conversion du capital social de la BNP SA en euros et augmentées de 91 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur sont réservées.

Les primes d'émission ont, en outre, été augmentées de 16 949 millions d'euros en rémunération des titres émis par la Banque Nationale de Paris pour rémunérer les titres de la société Paribas SA reçus à l'issue des offres publiques d'échange intervenues en 1999 (cf. ci-dessous).

La plus-value d'apport, d'un montant net de 295 millions d'euros, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultat afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une correction de valeur des actifs apportés de 420 millions d'euros (notes 1 et 10) effectuée durant l'exercice 1997 dans un contexte de baisse du marché immobilier désormais jugée durable.

## ACTIONS DE PRÉFÉRENCE EN DEVISES

En décembre 1997, le groupe a effectué une nouvelle émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de la BNP a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. À l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris, au sein des capitaux propres, dans la "Part des intérêts minoritaires"; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Résultat net, part des intérêts minoritaires".

## OPÉRATION PUBLIQUE D'ÉCHANGE SUR LES ACTIONS DE PARIBAS

### Résultat des offres publiques d'échange sur les actions de Paribas

La Banque Nationale de Paris a présenté le 9 mars 1999 une offre publique d'échange portant sur les actions émises par

la société Paribas SA, modifiée le 8 juillet 1999. Cette offre clôturée le 13 août 1999 et proposant 29 actions BNP plus 13 certificats de valeur garantie (CVG) pour 20 actions Paribas a été suivie d'une offre publique d'échange simplifiée entre le 1<sup>er</sup> et le 21 octobre 1999 proposant 29 actions BNP pour 20 actions Paribas.

À l'issue de ces deux offres, la BNP a recueilli respectivement 106 640 080 et 51 628 920 actions Paribas représentant 96,26 % de son capital, et émis 229 490 050 actions (respectivement 154 628 116 actions au prix d'émission de 74,40 euros et 74 861 934 actions au prix d'émission de 85,00 euros) et 69 316 052 CVG donnant droit à leurs titulaires, pour chaque CVG détenu le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et dans la limite de 20 euros par CVG, au versement d'une somme en euros égale à la différence, si celle-ci est positive, entre 100 euros et le cours de référence de l'action BNP. Ce cours de référence sera égal à la moyenne pondérée par les volumes et arrondie à la première décimale la plus proche des cours de clôture de Bourse de l'action BNP à la Bourse de Paris, au cours des 20 jours de Bourse précédant le 1<sup>er</sup> juillet 2002 au cours desquels l'action BNP aura été cotée.

La BNP a, au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 1999, acquis 425 100 actions Paribas au titre de l'engagement de garantie de parité d'échange pris lors de l'opération publique d'échange à l'égard des salariés de Paribas titulaires de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions Paribas, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 96,48 % au 31 décembre 1999.

Au 31 décembre 1999, la BNP avait racheté sur le marché 1 004 894 CVG au prix moyen de 4,37 euros.

Le montant de l'engagement maximum potentiel relatif aux CVG en circulation au 31 décembre 1999 s'établit, sur la base d'un montant unitaire de 20 euros, à 1 362 millions d'euros. Leur valeur de marché à cette date s'élevait à 312 millions d'euros (soit 4,58 euros pour CVG).

### Traitement des titres résultant du rapprochement entre la Banque Nationale de Paris et Paribas

Les titres de Paribas reçus par la Banque Nationale de Paris sont consolidés selon les dispositions prévues par l'article 215 du

règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable. Au coût d'acquisition des titres de Paribas a été substituée la valeur des actifs et des passifs constitutifs des capitaux propres de cette société telle qu'elle résulte au 30 septembre 1999 de ses comptes retraités aux normes comptables du groupe BNP.

Les retraitements d'harmonisation de normes comptables opérés ont conduit à réduire les capitaux propres de Paribas au 30 septembre 1999 de 694 millions d'euros nets d'impôts. Ces retraitements portent principalement sur les méthodes de valorisation des contrats d'échange de taux d'intérêt en position isolée gérés dans une perspective de moyen et long terme et des portefeuilles de transactions (détermination des risques de contreparties et des coûts administratifs attachés aux contrats d'échange de taux d'intérêt ; valorisation des risques attachés aux instruments dérivés de taux d'intérêt, d'actions, d'indices, de change et de crédit et aux positions sur obligations convertibles).

En outre, certains engagements sociaux et de prévoyance, en particulier liés aux engagements de retraite existant tant en France qu'à l'étranger, ont été provisionnés conformément aux règles appliquées par la BNP.

Enfin, les règles applicables, au sein du groupe BNP, au provisionnement des risques pays et des risques de crédit aux États-Unis ont été étendues aux encours correspondants du groupe Paribas.

L'écart résultant de la première consolidation du groupe Paribas corrigé des retraitements des opérations d'harmonisation de normes comptables a été imputé à hauteur de 8 712 millions d'euros sur la prime d'émission attachée aux actions créées en rémunération des titres apportés à l'échange par les actionnaires de Paribas.

## **ACTIONS ÉMISES PAR LA BNP DÉTENUES PAR LE GROUPE**

Les actions émises par la BNP et détenues par Paribas et ses filiales (8 532 062 actions) à la suite de l'apport des titres Paribas précédemment autodétenus par le groupe

Paribas ont été portées en réduction des capitaux propres du groupe BNP pour leur valeur d'échange ; ces titres n'auraient-ils pas été éliminés en consolidation, le cours de l'action BNP au 31 décembre 1999 n'aurait pas conduit à la constitution d'une provision.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 1999, la BNP a été autorisée à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Au 31 décembre 1999, la BNP détenait 45 000 actions acquises dans le cadre des opérations de régularisation de cours (note 7) classées dans le portefeuille de placement et évaluées en conséquence, et 13 605 actions acquises au prix moyen unitaire de 90,97 euros portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'acquisition.

## NOTE 22 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS ET REÇUS</b>			
<b>Engagements de financement donnés</b>			
• Aux établissements de crédit	8 394	5 162	3 411
• À la clientèle			
- Ouverture de crédits confirmés			
<i>Ouvertures de crédits documentaires</i> .....	10 050	4 038	3 944
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i> .....	60 399	45 084	38 399
- Autres engagements en faveur de la clientèle .....	42 948	13 406	14 786
	<b>113 397</b>	<b>62 528</b>	<b>57 129</b>
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>121 791</b>	<b>67 690</b>	<b>60 540</b>
<b>Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus</b>			
• Des établissements de crédit .....	11 121	3 601	1 117
• De la clientèle .....	112	190	394
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>11 233</b>	<b>3 791</b>	<b>1 511</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS ET REÇUS</b>			
<b>Engagements de garantie donnés</b>			
• D'ordre d'établissements de crédit			
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires .....	1 622	796	759
- Autres garanties .....	3 621	1 908	1 424
	<b>5 243</b>	<b>2 704</b>	<b>2 183</b>
• D'ordre de la clientèle			
- Cautions, avals et autres garanties			
<i>Cautions immobilières</i> .....	945	795	645
<i>Cautions administratives et fiscales</i> .....	3 961	3 840	3 640
<i>Autres garanties</i> .....	8 039	7 921	6 408
- Autres garanties d'ordre de la clientèle .....	38 775	16 343	16 068
	<b>51 720</b>	<b>28 899</b>	<b>26 761</b>
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>56 963</b>	<b>31 603</b>	<b>28 944</b>
<b>Engagements de garantie reçus</b>			
• Des établissements de crédit .....	20 492	6 263	6 265
• De la clientèle			
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées .....	7 018	6 294	5 683
- Garanties reçues de la clientèle financière .....	272	794	687
- Autres garanties reçues .....	12 252	9 997	11 575
	<b>19 542</b>	<b>17 085</b>	<b>17 945</b>
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>40 034</b>	<b>23 348</b>	<b>24 210</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN</b>			
Titres à recevoir .....	10 156	5 933	9 695
Titres vendus à réméré à recevoir <sup>(1)</sup> .....	80	23	-
<b>Total des titres à recevoir</b> .....	<b>10 236</b>	<b>5 956</b>	<b>9 695</b>
<b>Total des titres à livrer</b> .....	<b>12 725</b>	<b>8 604</b>	<b>7 954</b>

(1) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.



## NOTE 23 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de

couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros, au 31 décembre	1999			1998		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>480 204</b>	<b>5 205 568</b>	<b>5 685 772</b>	<b>708 286</b>	<b>1 539 687</b>	<b>2 247 973</b>
• Opérations sur marchés organisés ..	103 595	1 424 448	1 528 043	39 699	814 441	854 140
- Contrats de taux .....	81 657	1 220 253	1 301 910	39 022	780 106	819 128
- Contrats de change .....	20 530	189 671	210 201	0	25 376	25 376
- Actifs financiers .....	1 408	14 524	15 932	677	8 959	9 636
• Opérations de gré à gré .....	376 609	3 781 120	4 157 729	668 587	725 246	1 393 833
- Accords de taux futurs .....	15 507	241 661	257 168	16 919	62 484	79 403
- Swaps de taux .....	101 587	3 022 479	3 124 066	52 548	635 254	687 802
- Swaps de devises .....	72 056	470 226	542 282	382 305	9 353	391 658
- Swaps cambistes .....	185 825	37 773	223 598	215 961	14 949	230 910
- Autres contrats à terme .....	1 634	8 981	10 615	854	3 206	4 060
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>34 048</b>	<b>1 658 020</b>	<b>1 692 068</b>	<b>19 394</b>	<b>307 666</b>	<b>327 060</b>
• Opérations sur marchés organisés ..	6 362	686 027	692 389	1 213	192 222	193 435
• Options de taux .....	24	98 504	98 528		41 795	41 795
- Achetées .....	12	35 097	35 109		14 263	14 263
- Vendues .....	12	63 407	63 419		27 532	27 532
• Options de change .....		24 510	24 510		42 600	42 600
- Achetées .....		11 889	11 889		21 186	21 186
- Vendues .....		12 621	12 621		21 414	21 414
• Autres options .....	6 338	563 013	569 351	1 213	107 827	109 040
- Achetées .....	2 067	264 194	266 261	28	54 489	54 517
- Vendues .....	4 271	298 819	303 090	1 185	53 338	54 523
• Opérations de gré à gré .....	27 686	971 993	999 679	18 181	115 444	133 625
• Contrats de taux plafonds et planchers	11 295	419 945	431 240	4 378	63 814	68 192
- Achetés .....	6 266	202 166	208 432	1 677	27 708	29 385
- Vendus .....	5 029	217 779	222 808	2 701	36 106	38 807
• Swaptions et options (taux, change et autres) .....	16 391	552 048	568 439	13 803	51 630	65 433
- Achetés .....	8 871	257 205	266 076	7 561	27 189	34 750
- Vendus .....	7 520	294 843	302 363	6 242	24 441	30 683
<b>Total des opérations sur instruments financiers à terme</b>	<b>514 252</b>	<b>6 863 588</b>	<b>7 377 840</b>	<b>727 680</b>	<b>1 847 353</b>	<b>2 575 033</b>

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du

groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marchés attachés à ces instruments.

## ÉVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le groupe BNP est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 1998. À ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date. La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde "close-out netting" peut faire l'objet d'une garantie "collateralisation" consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). La BNP participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme En millions d'euros	1999		1998	
	Coût de remplacement positif	Équivalent risques pondérés	Coût de remplacement positif	Équivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	1 704	-	225	
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A <sup>(1)</sup>	27 395	9 921	21 612	6 133
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B <sup>(1)</sup> et sur la clientèle	10 936	7 744	3 649	2 627
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>40 035</b>	<b>17 665</b>	<b>25 486</b>	<b>8 760</b>
<b>Incidence des accords de compensation (collatéraux)</b>	<b>(21 604)</b>	<b>(6 107)</b>	<b>(13 946)</b>	<b>(3 627)</b>
<b>Total après effet des accords de compensation</b>	<b>18 431</b>	<b>11 558</b>	<b>11 540</b>	<b>5 133</b>

(1) La zone A est constituée des États membres de la Communauté Européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 31 décembre 1999, l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,25 % de la somme

des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) contre 0,35 % au 31 décembre 1998.

La ventilation selon les cotations de crédit (Standard & Poor's) et les contreparties des instruments financiers à terme

de gré à gré et donnant lieu au calcul d'un équivalent risques pondérés au 31 décembre 1999 s'analyse comme suit :

Par cotation de crédit	Équivalent risques pondérés (en %)
AAA – AA .....	47,2
A .....	18,2
BBB BB ou inférieur .....	34,6
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>

Par contrepartie	Équivalent risques pondérés (en %)
États OCDE .....	-
Banques OCDE .....	43,0
Autres .....	57,0
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>

## NOTE 24 - EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 1999 DU GROUPE BNP AUX RISQUES DE MARCHÉ LIÉS AUX OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

La prise de contrôle du groupe Paribas ayant eu lieu au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 1999, les systèmes de suivi des risques de marché de la BNP n'étaient pas unifiés au 31 décembre 1999. L'analyse des risques liés aux opérations sur instruments financiers est donc présentée pour chacun des deux sous-ensembles.

### A. Dans le périmètre de la BNP SA et de ses filiales (hors Paribas)

La gestion de l'exposition aux risques de marché du groupe BNP sur les positions opérationnelles repose sur un dispositif de mesure, de suivi et de contrôle qui concerne principalement les risques de taux d'intérêt et de change ainsi que ceux liés à la variation des cours des instruments négociés sur la Bourse des valeurs.

#### *Ces risques sont mesurés :*

- soit sur la base d'une valeur en risque (dénommée risque notionnel de perte) obtenue à partir d'un jeu limité de coefficients de risque permettant d'évaluer la perte maximale subie dans 95 % des mouvements constatés dans le passé sur une période de détention de cinq jours ;
- soit, pour la grande majorité des positions de taux et change non conditionnelles enregistrées à Paris, par l'utilisation d'un modèle d'évaluation de la VaR (Value at Risk) de chaque portefeuille concerné (dénommé VaR limite). La VaR limite est calculée sur la base d'un quantile à 99,75 %

et d'une durée de détention de un jour. Cette nouvelle approche a été mise en place à partir de début 1999.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations de taux d'intérêt sur les instruments financiers non conditionnels est déterminé en simulant une variation de 1 % des taux pour les positions ouvertes inférieures à un an et de 0,35 % pour celles supérieures à un an. L'hypothèse de variation retenue pour les positions résultant d'opérations d'arbitrage (ou opérations assimilées) est limitée à 0,15 % ou 0,20 % selon leur nature. Pour les positions conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé sur la base de scénarii en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison de fluctuations de taux d'intérêt comprises entre 0,25 % et 1 % et de variations de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations des cours de change sur les instruments financiers non conditionnels est déterminé en simulant une variation des cours, résultant d'analyses statistiques, appliquée sur la position globale nette d'ensembles de devises fortement corrélées et ayant des bandes de fluctuations proches. Quatre zones ont ainsi été déterminées, pour lesquelles les variations appliquées vont de 1,50 % à 20 %. Pour les positions conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison des fluctuations de cours de

change retenues pour les positions non optionnelles et de variation de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques, en fonction notamment de l'échéance des options.

Pour les pays dont la devise est considérée comme administrée, des coefficients plus élevés, déterminés sur la base d'analyses historiques, sont appliqués tant pour le risque notionnel de perte attaché aux taux d'intérêt que pour celui attaché aux cours de change.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations de cours de valeurs mobilières cotées représentatives de parts de capital est déterminé en simulant une variation des cours de 4 % à 40 % différenciée selon les marchés de cotation. Cette simulation s'applique aux positions ouvertes liées aux portefeuilles de transaction et de placement ainsi qu'aux encours d'engagements de souscriptions d'émissions d'actions. Les coefficients appliqués aux positions d'arbitrage varient en règle générale de 0,25 % à 1,25 % en fonction de la nature de ces positions. Pour les positions

conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé sur la base de scénarii en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison de fluctuations du prix du sous-jacent (action ou indice) comprises entre 4 % et 33 % et de variations de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques.

Les risques notionnels de perte sont déterminés par devise, par livre et par entité. Leur sommation en valeur absolue, reprise ci-dessous, conduit à des estimations de pertes théoriques très supérieures aux risques effectivement encourus ; en effet, des positions contraires prises par différentes salles sur la même devise ou le même marché ne font pas l'objet de compensation. En outre, il n'est pas tenu compte des corrélations existant entre les mouvements de prix de certains marchés.

Les risques notionnels de perte supportés par les entités du périmètre de consolidation, à l'exclusion de Paribas et de ses filiales, s'établissent comme suit :

En millions d'euros, au 31 décembre	1999		1998	
	Groupe BNP	Dont BNP métropole	Groupe BNP	Dont BNP métropole
<b>Au titre du risque de taux d'intérêt</b> .....	<b>223 dont 100 en VaR limite</b>	<b>89</b>	<b>264</b>	<b>100</b>
Opérations de trésorerie et obligataires .....		16		18
Opérations sur produits dérivés .....		73		82
<b>Au titre du risque de change</b> .....	<b>10 dont 1 en VaR limite</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>13</b>
Position de change sur opérations fermes .....		1		4
Position de change sur opérations conditionnelles ..		8		9
<b>Au titre des actions</b> .....	<b>271</b>	<b>2</b>	<b>208</b>	<b>15</b>

Par ligne de métier mondiale, les risques notionnels de perte auxquels sont exposées les entités du périmètre de consoli-

ation, à l'exclusion de Paribas et de ses filiales, s'analysent comme suit :

En millions d'euros, au 31 décembre	1999			1998		
	Groupe BNP	Dont BNP métropole	Dont options	Groupe BNP	Dont BNP métropole	Dont options
Trésorerie change	96 dont 10 en VaR limite	23	8	122	49	9
Obligations	67 dont 37 en VaR limite	5		96	-	
Swaps et dérivés	70 dont 54 en VaR limite	70	15	53	53	8
Actions	269		216	193	-	159
Autres activités	2	2		26	26	

## B. Dans le périmètre de Paribas SA et de ses filiales

Le groupe Paribas utilise un système interne de valeurs en risque pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché. L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou "Gross Earnings at Risk" (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les prix de différents titres et leurs volatilités, ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ou convexes, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Des mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.

Les *valeurs en risque du métier "Activités de marché"* ont été établies sur la base du modèle GEaR, avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de dix jours de transactions ;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de dix jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GEaR correspondantes).
- données historiques prises en compte sur 260 jours de transactions.

Pour l'année 1999, le total des valeurs en risque moyennes du métier "Activités de marché" ressort à 99 millions d'euros (avec un minimum de 82 millions d'euros et un maximum de 140 millions d'euros). Il s'analyse comme suit :

### Valeurs en risque (10 jours - 99 %) : analyse par nature de risque

En millions d'euros	Année 1999			31 décembre 1999	31 décembre 1998
	Moyenne	Minimum	Maximum		
Risque de taux d'intérêt .....	40	25	57	38	40
Actions .....	34	14	69	37	33
Marchés émergents .....	20	11	38	24	13
Change .....	5	1	17	2	3
<b>Total</b>	<b>99</b>			<b>101</b>	<b>89</b>

Le modèle GEaR ne tient pas compte à ce stade des corrélations entre les différentes natures de risques. Dans une présentation par secteur d'activité, la compensation intervenant

pour une nature de risque n'est prise en compte que pour les opérations relevant du secteur d'activité concerné. Par secteur d'activité, les valeurs en risque s'analysent comme suit :

### Valeurs en risque (10 jours - 99 %) : analyse par principaux secteurs d'activité

En millions d'euros	Année 1999			31 décembre 1999	31 décembre 1998
	Moyenne	Minimum	Maximum		
Obligations .....	41	26	64	42	28
Produits dérivés .....	65	42	101	65	67
Change .....	6	2	16	3	5
Actions .....	40	22	74	42	40
Swaps .....	24	15	40	25	26

La valeur en risque moyenne totale pour l'année 1998 du métier Activités de marché était de 96 millions d'euros (avec un minimum de 76 millions d'euros et un maximum de 114 millions d'euros).

Les *valeurs en risque de la Gestion Actif-Passif*, déterminées pour les positions évaluées comptablement par référence au prix de marché, s'établissent au 31 décembre

1999 à 57 millions d'euros (48 millions d'euros en moyenne pour 1999, avec un minimum de 35 millions d'euros et un maximum de 60 millions d'euros). Au 31 décembre 1998, elles s'établissaient à 43 millions d'euros (37 millions d'euros en moyenne pour 1998, avec un minimum de 26 millions d'euros et un maximum de 54 millions d'euros).

## NOTE 25 - RÉGIMES DE RETRAITE ET DE PRÉVOYANCE

### Régimes de retraite

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, le groupe BNP cotise en France à plusieurs organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

**Les caisses de retraite de la BNP et de Paribas versent** un complément de pension bancaire au titre des droits acquis au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des

assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Les taux d'actualisation et d'érosion monétaire utilisés au 31 décembre 1999 laissent un différentiel de l'ordre de 3,0 %, conforme à la différence observée de manière constante sur une longue période entre les taux long terme et l'inflation.

Les ressources de la caisse de retraite de la BNP sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la caisse (95 millions d'euros environ au 31 décembre 1999) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP en France et plafonnées à 4 % de la masse salariale. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte du risque démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 20). La caisse de retraite de Paribas dispose de réserves

(142 millions d'euros environ au 31 décembre 1999) excédant les engagements de la caisse.

Paribas SA et BNP SA ont signé respectivement en 1994 et en 1997 des accords mettant en place des retraites par capitalisation. Au moment de leur départ en retraite, les salariés de BNP SA et de Paribas SA bénéficieront ainsi d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

#### **Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité et autres avantages liés à la retraite**

Le personnel des différentes sociétés du groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes telles que des indemnités de départ à la retraite ou des gratifications pour ancienneté de service. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Enfin, diverses sociétés du groupe ont mis en place des plans de retraite supplémentaires à prestations définies. En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de cré-

dit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et à celles acquises par les salariés. Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 31 décembre 1999, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux départs en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions constituées au titre de ces engagements s'analysent comme suit :

En millions d'euros, au 31 décembre 1999	Au titre des personnels		
	En activité	En préretraite ou assimilés à des retraités	Total
Indemnités de départ à la retraite .....	438	-	438
Préretraites et départs anticipés .....	123	94	217
Gratifications pour ancienneté de service .....	98	-	98
Plan d'Adaptation de l'Emploi .....	37	-	37
Autres engagements sociaux .....	250	114	364
<b>Total (note 18) .....</b>	<b>946</b>	<b>208</b>	<b>1 154</b>

## NOTE 26 - ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros, au 31 décembre 1999	Durée restant à courir				Élimination des comptes réciproques	Total
	Opérations à vue et au jour le jour	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans		
<b>EMPLOIS (montant brut)</b>						
<b>Opérations interbancaires et assimilées (note 4)</b>						
Caisse, banques centrales, CCP .....	6 032	-	-	-	-	6 032
Effets publics et valeurs assimilées .....		38 057	6 655	14 106	3 011	61 829
Créances sur les établissements de crédit .....	24 367	378 275	56 584	37 081	11 937	(347 903) 160 341
<b>Opérations avec la clientèle (note 5)</b>						
Créances sur la clientèle .....	22 532	105 512	18 531	45 059	31 856	(16 905) 206 605
Opérations de crédit-bail et assimilées .....	-	2 441	2 913	8 555	2 773	(19) 16 663
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe (note 7)<sup>(1)</sup></b>						
Titres de transaction .....	-	31 899	-	-	-	31 899
Titres de placement .....	-	6 457	2 340	2 570	2 158	(1 620) 11 905
Titres d'investissement .....	-	2 748	2 949	6 209	3 931	(2 102) 13 735
<b>RESSOURCES</b>						
<b>Opérations interbancaires et assimilées (note 13)</b>						
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés .....	62 159	419 142	58 083	36 514	12 560	(357 385) 231 073
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre .....	74	264	217	68	-	- 623
<b>Dépôts de la clientèle (note 14)</b>						
- Comptes créditeurs de la clientèle .....	62 568	69 209	13 006	7 124	2 152	(5 056) 149 003
- Dettes envers la clientèle représentées par un titre .....	466	33 992	14 430	12 095	4 361	(4 546) 60 798

(1) Hors créances rattachées (500 millions d'euros).

La gestion de la liquidité du groupe BNP s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées par le Comité de Direction Générale :

- une impasse maximum sur les opérations d'une durée résiduelle supérieure à un an (bilan et hors-bilan pondérés) en effectuant un échéancement des opérations sans échéance ; la limite est fixée à 25 % des ressources à plus d'un an ;
- une impasse maximum sur les opérations échéancées d'une durée résiduelle supérieure à un an. La limite est

fixée à 150 % des ressources stables non échéancées (ressources à vue et d'épargne de la clientèle nettes des comptes débiteurs, fonds propres nets d'immobilisation).

En outre, la BNP veille à respecter en permanence le coefficient de liquidité (à un mois) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à cinq ans). Ce fut le cas, pour ces deux ratios, tout au long de l'année 1999.

Les échéanciers des emprunts obligataires remboursables et des emprunts subordonnés remboursables sont présentés en notes 15 et 19.

## NOTE 27 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
1999	1998	1997	1999	1998	1997		1999	1998	1997
(10 834)	(8 592)	(7 186)	9 424	7 885	6 987	Établissements de crédit (note 28)	(1 410)	(707)	(199)
(4 065)	(4 158)	(3 847)	9 454	8 354	7 727	Clientèle (note 29)	5 389	4 196	3 880
(2 459)	(1 719)	(1 587)	3 235	2 380	2 227	Crédit-bail	776	661	640
(3 270)	(2 687)	(2 670)				Dettes représentées par un titre	(3 270)	(2 687)	(2 670)
			2 300	2 067	1 769	Obligations et autres titres à revenu fixe (note 30)	2 300	2 067	1 769
<b>(20 628)</b>	<b>(17 156)</b>	<b>(15 290)</b>	<b>24 413</b>	<b>20 686</b>	<b>18 710</b>		<b>3 785</b>	<b>3 530</b>	<b>3 420</b>

## NOTE 28 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
1999	1998	1997	1999	1998	1997		1999	1998	1997
(8 240)	(7 393)	(6 340)	6 922	6 791	6 089	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(1 318)	(602)	(251)
(2 594)	(1 199)	(846)	2 495	1 080	893	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(99)	(119)	47
			7	14	5	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	7	14	5
<b>(10 834)</b>	<b>(8 592)</b>	<b>(7 186)</b>	<b>9 424</b>	<b>7 885</b>	<b>6 987</b>	<b>Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>(1 410)</b>	<b>(707)</b>	<b>(199)</b>

## NOTE 29 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
1999	1998	1997	1999	1998	1997		1999	1998	1997
(3 800)	(3 742)	(3 628)	9 128	7 873	7 562	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	5 328	4 131	3 934
(265)	(416)	(219)	319	477	158	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	54	61	(61)
			7	4	7	Intérêts sur prêts subordonnés	7	4	7
<b>(4 065)</b>	<b>(4 158)</b>	<b>(3 847)</b>	<b>9 454</b>	<b>8 354</b>	<b>7 727</b>	<b>Produits (charges) sur opérations avec la clientèle</b>	<b>5 389</b>	<b>4 196</b>	<b>3 880</b>

## NOTE 30 - REVENUS DES PORTEFEUILLES - TITRES

En millions d'euros	1999	1998	1997
<b>Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>			
Titres de placement .....	592	420	497
Titres d'investissement .....	1 348	1 311	958
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi .....	204	204	204
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers ...	156	132	110
<b>Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>2 300</b>	<b>2 067</b>	<b>1 769</b>
<b>Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable</b>			
Titres de placement .....	32	5	4
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille .....	74	72	37
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées .....	69	51	95
<b>Total des revenus des portefeuilles-titres à revenu variable</b>	<b>175</b>	<b>128</b>	<b>136</b>
<b>Total des revenus des portefeuilles-titres</b>	<b>2 475</b>	<b>2 195</b>	<b>1 905</b>

## NOTE 31 - COMMISSIONS NETTES

En millions d'euros	Net		
	1999	1998	1997
Sur opérations de trésorerie et interbancaires .....	125	128	103
Sur opérations avec la clientèle .....	933	689	630
Sur opérations sur titres .....	(57)	(45)	(95)
Sur opérations de change et d'arbitrage .....	214	249	209
Sur engagements sur titres .....	86	96	68
Sur instruments financiers à terme .....	(71)	(51)	(63)
Sur titres gérés ou en dépôt :			
- Droits de garde .....	123	96	85
- Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières .....	307	228	200
- Gestion des portefeuilles-titres clientèle .....	62	35	43
- Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt .....	13	9	9
<b>Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt</b>	<b>505</b>	<b>368</b>	<b>337</b>
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :			
- Pour l'achat ou la vente de titres .....	397	211	175
- Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières .....	116	64	58
- Autres commissions sur titres .....	127	42	47
<b>Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle</b>	<b>640</b>	<b>317</b>	<b>280</b>
Sur autres commissions :			
- Sur activité d'assistance et de conseil .....	215	86	81
- Sur moyens de paiement .....	382	355	319
- Sur autres services financiers .....	(145)	25	17
- Sur récupérations de frais .....	83	78	84
- Sur produits accessoires .....	92	96	107
- Sur produits sur opérations diverses de banque .....	196	166	149
<b>Total des autres commissions</b>	<b>823</b>	<b>806</b>	<b>757</b>
<b>Total des commissions perçues sur prestations de services financiers</b>	<b>1 968</b>	<b>1 491</b>	<b>1 374</b>
<b>Total des commissions</b>	<b>3 198</b>	<b>2 557</b>	<b>2 226</b>

L'ensemble des commissions représente 31,3 % du produit net bancaire en 1999, contre 33,8 % en 1998 et 32,2 % en 1997.

## NOTE 32 - MARGE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
Primes .....	4 842	2 997	4 500
Produits nets des placements financiers .....	2 300	1 473	1 189
Charges de prestations (y compris variation de provisions) .....	(6 601)	(4 379)	(5 521)
Autres produits (charges) nets techniques .....	21	(18)	17
<b>Marge technique et financière des entreprises d'assurance<sup>(1)</sup></b>	<b>562</b>	<b>73</b>	<b>185</b>

Les éléments de la marge technique et financière sont présentés ci-dessus après élimination des éléments internes au groupe et net de réassurance.

Les primes brutes se sont élevées pour l'exercice 1999 à 4 988 millions d'euros (3 007 millions d'euros en 1998 et 4 516 millions d'euros en 1997).

(1) Conformément à la nomenclature des entreprises d'assurance, la contribution des filiales d'assurance du groupe à la marge technique et financière est la suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
Contribution de Natio-Vie			
Résultat technique net d'Assurance-Vie .....	60	58	55
Résultat technique net d'Assurance non-Vie .....	(2)	(2)	-
Réintégration des frais de gestion .....	217	157	160
Reclassement financier .....	98	60	92
Sous-total .....	373	273	307
Élimination des opérations internes .....	(74)	(229)	(167)
Contribution nette de Natio-Vie .....	299	44	140
Contribution nette des autres entreprises d'assurance .....	263	29	45
<b>Marge technique et financière des entreprises d'assurance</b>	<b>562</b>	<b>73</b>	<b>185</b>

## NOTE 33 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	1999	1998	1997
<b>Salaires et traitements</b>	2 670	2 044	1 910
<b>Charges sociales</b>			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite .....	362	197	166
Autres charges sociales .....	655	586	570
<b>Total des charges sociales</b>	<b>1 017</b>	<b>783</b>	<b>736</b>
<b>Intéressement et participation des salariés</b>			
Intéressement des salariés .....	48	31	40
Participation des salariés .....	126	94	66
<b>Total de l'intéressement et de la participation des salariés</b>	<b>174</b>	<b>125</b>	<b>106</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations</b>	<b>179</b>	<b>161</b>	<b>166</b>
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>4 040</b>	<b>3 113</b>	<b>2 918</b>

L'ensemble des rémunérations allouées en 1999 aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions dans la société consolidante et dans les sociétés intégrées s'élève à 8,5 millions d'euros (7,1 millions d'euros en 1998 et 5,8 millions d'euros en 1997).

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration de la BNP s'élève à 0,4 million d'euros.

La rémunération brute du Président-Directeur Général due au titre de l'exercice 1999 s'élève, pour son montant fixe, à

686 020 euros. Sa rémunération variable déterminée, pour la même année, selon une formule multicritère en fonction de la réalisation des objectifs de rentabilité du groupe s'élève, après plafonnement à 990 919 euros. Il dispose d'une voiture de fonction.

Le Président-Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exception du mandat d'administrateur de BNP SA.

## NOTE 34 - PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONN

### 1) Options de souscription d'actions attribuées par la BNP

Entre 1990 et 1999, l'Assemblée Générale de la BNP a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options de sous-

cription d'actions émises par la BNP SA selon différents plans dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre total d'actions susceptibles d'être souscrites <sup>(1)</sup>	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31 déc. 1999
1994	14 déc. 1993	23 mars 1994	135	803 000	24 mars 1996	23 mars 2001	32,32	631 545
1995	14 déc. 1993	22 mars 1995	128	215 500	23 mars 1997	22 mars 2002	33,23	30 370
1996	14 déc. 1993	21 mai 1996	140	1 031 000	22 mai 1998	21 mai 2003	29,73	66 500
1997	14 déc. 1993	22 mai 1997	64	238 000	23 mai 2002	22 mai 2007	36,89	-
1998	14 déc. 1993	13 mai 1998	259	1 037 000	14 mai 2003	13 mai 2008	74,55	-
1999	13 mai 1998	3 mai 1999	112	335 000	4 mai 2004	3 mai 2009	75,28	-
	13 mai 1998	22 déc. 1999	642	2 532 000	23 déc. 2004	22 déc. 2009	90,32	-

(1) Le Conseil d'administration de la Banque Nationale de Paris a attribué au Comité de Direction Générale, dans sa composition au 31 décembre 1999, des options de souscription d'actions émises par la Banque Nationale de Paris à hauteur de 334 000 en 1994, 532 000 en 1996, 105 000 en 1997, 341 500 en 1998 et 55 000 en mai 1999. En outre, le Comité de Direction Générale de la Banque Nationale de Paris et le Comité Exécutif de Paribas dans leur composition au 31 décembre 1999 ont été attributaires en décembre 1999 de plans d'options de souscription d'actions représentant 593 000 actions.

## 2) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par Paribas et ses filiales

Le tableau suivant ne reprend que les plans d'options d'achat et de souscription d'actions attribuées aux salariés des sociétés du groupe Paribas qui n'ont pas encore été exercés au 31 décembre 1999.

Année du plan	Société d'origine	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Directoire fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions susceptibles d'être achetées ou souscrites <sup>(1)</sup>	Date de départ d'exercice des options <sup>(2)</sup>	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) <sup>(1)</sup>	Nombre d'options levées ou caduques au 31 déc. 1999
<b>Paribas</b>									
1993	CB	17 mars 1993	30 nov. 1993	109	454 406	1 <sup>er</sup> déc. 1998	29 nov. 2001	36,68	454 405
1994	CFP <sup>(3)</sup>	27 mai 1992	11 juill. 1994	97	1 273 500	11 juill. 1998	11 juill. 2002	51,99	1 273 496
	Banque Paribas	19 mai 1994	18 juill. 1994	73	599 841	1 <sup>er</sup> avril 1997	18 juill. 2002	61,89	599 840
	Banque Paribas	19 mai 1994	2 déc. 1994	186	286 626	1 <sup>er</sup> avril 1997	2 déc. 2002	61,89	226 794
	CB	17 mars 1993	11 oct. 1994	105	413 558	12 oct. 1999	10 oct. 2002	35,18	305 572
	CB	26 avril 1993	17 nov. 1994	20	71 280	18 nov. 1999	16 nov. 2002	44,71	28 488
1995	CFP <sup>(3)</sup>	27 mai 1992	29 mars 1995	29	117 000	29 mars 1998	29 mars 2003	41,31	29 250
	CFP <sup>(3)</sup>	27 mai 1992	28 déc. 1995	341	1 050 700	28 déc. 1999	28 déc. 2003	41,77	446 450
	CFP	27 mai 1992	30 oct. 1995	12	161 000	30 oct. 1999	30 oct. 2003	41,47	42 000
	CFP	27 mai 1992	16 nov. 1995	5	42 000	16 nov. 1999	16 nov. 2003	41,47	14 000
	CB	17 mars 1993	31 oct. 1995	104	161 377	1 <sup>er</sup> nov. 2000	30 oct. 2003	38,04	9 235
	CB	17 mars 1993	5 nov. 1996	100	201 375	6 nov. 2001	4 nov. 2004	42,83	9 964
	CB	26 avril 1993	16 nov. 1995	36	84 942	17 nov. 2000	15 nov. 2003	29,69	5 940
	CB	26 avril 1993	21 nov. 1996	35	64 449	22 nov. 2001	20 nov. 2004	53,97	4 158
1997	CFP <sup>(3)</sup>	27 mai 1992	20 janv. 1997	526	1 678 500	20 janv. 2002	20 janv. 2005	53,36	677 552
	CFP	27 mai 1992	7 juill. 1997	4	25 000	7 juill. 2002	7 juill. 2005	60,06	17 000
	CB	26 avril 1997	30 sept. 1997	149	199 530	1 <sup>er</sup> oct. 2002	29 sept. 2005	60,81	3 870
	CFP <sup>(3)</sup>	25 avril 1997	26 déc. 1997	319	2 065 000	26 déc. 2002	26 déc. 2005	72,41	714 500
1998	Paribas <sup>(3)</sup>	11 mai 1998	17 nov. 1998	975	2 351 800	17 nov. 2003	17 nov. 2006	62,96	933 471
	Paribas	11 mai 1998	4 mai 1999	1	10 000	4 mai 2004	4 mai 2007	98,35	-
<b>Filiales de Paribas consolidées par intégration globale</b>									
1994	Cetelem	24 mars 1994	23 nov. 1994	34	36 750	24 nov. 1999	22 nov. 2002	48,53	22 647
	UFB	18 mars 1993	19 oct. 1994	44	48 100	20 oct. 1999	18 oct. 2002	53,81	39 650
	Safadeco	5 sept. 1994	9 sept. 1994	19	55 998	1 <sup>er</sup> avril 1997	9 sept. 2002	30,49	53 748
1995	Cetelem	24 mars 1994	7 nov. 1995	79	79 380	8 nov. 2000	6 nov. 2003	57,55	7 300
	UFB	18 mars 1993	18 oct. 1995	32	28 100	19 oct. 2000	17 oct. 2003	56,71	1 500
1996	Cetelem	24 mars 1994	4 nov. 1996	95	87 400	5 nov. 2001	3 nov. 2004	85,68	700
	Safadeco	5 sept. 1994	4 janv. 1996	21	108 000	1 <sup>er</sup> avril 1999	4 janv. 2004	30,64	10 000
	UFB	18 mars 1993	16 oct. 1996	37	40 200	17 oct. 2001	15 oct. 2004	68,60	-
1997	Cetelem	27 mars 1997	22 sept. 1997	117	60 250	23 sept. 2002	21 sept. 2005	94,98	500

CB : Compagnie Bancaire    CFP : Compagnie Financière de Paribas

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimé en actions Paribas : pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas en fonction des coefficients de conversion suivants : 9 Paribas pour 5 Compagnie Bancaire, 1 Paribas pour 1 Compagnie Financière Paribas, 1 Paribas pour 1 Banque Paribas. Le nombre d'options et le prix d'exercice se rapportant aux plans des filiales de Paribas consolidées par intégration globale sont exprimés en titre de ces mêmes filiales.

(2) Date de départ exceptionnellement anticipée le 26 juillet 1999 pendant l'OPE pour les options Paribas, Compagnie Bancaire, Compagnie Financière Paribas et Banque Paribas.

(3) Nombre d'options attribuées respectivement au Comité Exécutif : 25 000, 25 000, 35 000, 50 000, 150 000 et 150 000.



## NOTE 35 - GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	1999	1998	1997
<b>Titres d'investissement</b>			
Plus-values de cessions .....	2	-	2
Moins-values de cessions .....		(1)	(8)
(Dotations) reprises de provisions .....	(4)	4	8
<b>Gains sur titres d'investissement</b>	<b>(2)</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</b>			
Plus-values de cessions .....	920	338	211
Moins-values de cessions .....	(195)	(65)	(11)
Dotations aux provisions .....	(103)	(24)	(48)
Reprises de provisions .....	216	87	77
<b>Gains nets sur titres immobilisés de l'activité de portefeuille</b>	<b>838</b>	<b>336</b>	<b>229</b>
<b>Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées</b>			
Plus-values de cessions .....	97	179	176
Moins-values de cessions .....	(119)	(48)	(488)
Dotations aux provisions .....	(60)	(23)	(49)
Reprises de provisions .....	157	31	487
Gains nets sur titres de participations et parts dans les entreprises liées non consolidées .....	75	139	126
<b>Total des gains nets sur actifs immobilisés</b>	<b>911</b>	<b>478</b>	<b>357</b>

Les moins-values de cession sur participations et parts dans les entreprises liées non consolidées comprennent une perte de 373 millions d'euros réalisée sur les titres UAP lors de leur échange contre des titres AXA-UAP en janvier 1997.

Cette moins-value est compensée par une reprise de même montant de la provision pour dépréciation des titres UAP constituée au 31 décembre 1996.

## NOTE 36 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	1999	1998	1997
Provision et cotisation aux fonds de garantie des dépôts .....	(56)	-	-
Dotation aux provisions pour engagements sociaux .....	(53)	(3)	(93)
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne et à l'an 2000 .....	(32)	(62)	(43)
Provision pour restructuration et cessation d'activités .....	-	(25)	(13)
Restructuration de la participation dans les groupe BancWest Corp .....	-	43	-
Provision pour dépréciation monétaire des titres de participation .....	-	(40)	(22)
Autres charges exceptionnelles nettes .....	(15)	(40)	(38)
<b>Total du résultat exceptionnel</b>	<b>(156)</b>	<b>(127)</b>	<b>(209)</b>

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

La loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière ayant modifié le système de garantie des titres et des dépôts auquel les entreprises exerçant une activité bancaire ou de service d'investissement sont assujetties, le groupe a enregistré une charge de 56 millions d'euros couvrant les cotisations exceptionnelles dues au fonds de garantie au cours des exercices 1999 à 2002.

Les suppressions de postes de travail provenant d'une part des investissements informatiques engagés, notamment à l'occasion de l'adaptation des applications à la monnaie unique européenne, et d'autre part de la mise en œuvre de nouveaux principes d'organisation des centres d'appui technique et des activités de service clientèle dans le réseau sur la période couvrant les exercices 1998 et 1999 avaient conduit la banque à constituer en 1997 une provision de 73 millions d'euros en couverture de la charge exceptionnelle correspondante ; en outre, une provision de 20 millions d'euros avait été dotée dans cet exercice afin de compléter la couverture des engagements de retraites et de prévoyance à la charge des entités des réseaux extérieurs en la portant

au niveau requis par application des principes comptables du groupe. Une provision de 53 millions d'euros, essentiellement destinée à couvrir le coût induit par un prolongement du plan de réorganisation des centres d'appui technique et des activités de service clientèle dans les réseaux durant le 1<sup>er</sup> semestre 2000, a été constituée au cours de l'exercice 1999.

La BNP a procédé à l'évaluation des coûts liés à l'adaptation de ses systèmes de production et d'information à la monnaie unique européenne et au passage à l'an 2000. Le coût global, réestimé à fin 1999, est évalué à environ 367 millions d'euros répartis sur la période comprise entre 1996 et 2002. En application de la doctrine comptable relative au provisionnement des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables et nettement précisées quant à leur objet, le groupe BNP a constitué au 31 décembre 1996 une provision de 92 millions d'euros, complétée sur les exercices suivants. Cette provision est destinée à couvrir les coûts d'assistance extérieure non immobilisables engagés dans la perspective d'adapter l'entreprise aux conséquences directes de l'événement exceptionnel que constitue le passage à la monnaie unique européenne. Les charges faisant l'objet d'une provision recouvrent à hauteur de 158 millions d'euros l'adaptation des systèmes d'information et les contributions aux systèmes interbancaires, et à hauteur de 71 millions d'euros les coûts de communication et d'aménagement des relations

avec la clientèle. Ces coûts, déterminés selon la méthodologie de projet habituellement utilisée par le groupe BNP, ont été encourus pour plus de 60 % au 31 décembre 1999. L'arrêt de l'activité du groupe de la Banque Arabe et Internationale d'Investissement et de ses filiales ayant été définitivement engagé, une provision complémentaire de 25 millions d'euros a été constituée en 1998 afin de faire face aux coûts liés à la poursuite des opérations de liquidation sur les exercices futurs.

Au cours de l'exercice 1998, la banque a procédé à une restructuration de sa participation dans BancWest Corp, en réalisant une opération d'échange des titres de sa filiale contre 45 % des titres émis par la nouvelle entité, BancWest Corp, regroupant les activités de Bank of the West et de First Hawaiian Bank. Conformément aux règles applicables

en France aux établissements de crédit, le groupe BNP détenant 45 % du nouvel ensemble, aucun autre actionnaire ne possédant directement ou indirectement une fraction supérieure et, exerçant un contrôle exclusif, BancWest Corp a été consolidée par la méthode de l'intégration globale. L'opération d'échange a conduit à constater en 1998 une plus-value de 43 millions d'euros après constatation des charges liées à la restructuration des deux sous-groupes et à l'harmonisation de leurs principes comptables avec ceux du groupe BNP.

La dépréciation jugée irréversible des monnaies dans lesquelles certaines participations sont investies a conduit la banque à constater en charge un montant de 22 millions d'euros en 1997 et 40 millions d'euros en 1998 pour couvrir le risque de change lié à ces investissements.

## NOTE 37 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le produit net bancaire ainsi que le résultat brut d'exploitation du groupe BNP font ci-après l'objet d'une décomposition par pôles d'activités, à l'exception des résultats du 4<sup>e</sup> trimestre 1999 de Paribas identifiés sur une ligne spécifique.

La Banque Domestique regroupe les activités de détail réalisées par le réseau métropolitain et les filiales françaises. La Banque de Proximité hors espace euro recouvre pour l'essentiel les activités des groupes BancWest Corp et BNPI. La Banque de Grandes Clientèles et de Marchés rassemble les activités financières, la gestion d'actifs, les financements spécialisés, les activités de Banque de Grandes Clientèles exercées tant au sein des filiales et succursales que par la BNP en métropole.

Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activités sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et des succursales étrangères par la BNP ; les activités exercées au sein de la BNP en métropole ne font pas l'objet d'une allocation de fonds propres, repris sous la rubrique "Autres activités". Cette présentation a été maintenue en 1999 afin d'assurer la continuité des informations produites en 1998 et leur comparabilité. La contribution de Paribas aux résultats du groupe BNP pour le seul 4<sup>e</sup> trimestre 1999 a été isolée, les conditions d'exercice des activités de Paribas s'étant inscrites pendant l'exercice 1999 dans le cadre des axes stratégiques de ce groupe et non dans le cadre des axes stratégiques définis après sa prise de contrôle pour le nouvel ensemble.

En millions d'euros	Produit net bancaire		Résultat brut d'exploitation	
	Exercice 1999	Exercice 1998	Exercice 1999	Exercice 1998
Banque Domestique	4 277	4 018	1 135	980
Banque de Proximité hors espace euro	1 217	732	511	279
Banque de Grandes Clientèles et de Marchés	3 468	2 554	1 508	898
Autres activités	127	371	86	337
Paribas	1 191	-	224	-
Opérations réciproques	(74)	(100)	-	-
<b>Total</b>	<b>10 206</b>	<b>7 575</b>	<b>3 464</b>	<b>2 494</b>
France	6 362	5 373	1 909	1 642
Autres pays de l'espace euro	1 459	709	612	218
Pays des zones Amérique et Asie	2 131	1 277	821	524
Autres pays	254	216	122	110

### Activité du groupe par zones géographiques

En millions d'euros, au 31 décembre 1999	Opérations interbancaires et assimilées	Opérations avec la clientèle	Total
<b>Emplois</b>			
France	109 668	123 152	232 820
Autres pays de l'espace économique européen	47 900	35 086	82 986
Pays des zones Amériques et Asie	67 260	51 165	118 425
Autres pays	2 778	3 992	6 770
<b>Total des emplois (notes 4 et 5)</b>	<b>227 606</b>	<b>213 395</b>	<b>441 001</b>
<b>Ressources</b>			
France	100 609	77 671	178 280
Autres pays de l'espace économique européen	67 869	32 383	100 252
Pays des zones Amériques et Asie	59 488	34 633	94 121
Autres pays	3 107	4 316	7 423
<b>Total des ressources (notes 13 et 14)</b>	<b>231 073</b>	<b>149 003</b>	<b>380 076</b>

## NOTE 38 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	1999	1998	1997
Charge des impôts courants de l'exercice .....	1 147	298	361
Charge nette des impôts différés de l'exercice .....	54	184	(2)
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>1 201</b>	<b>482</b>	<b>359</b>
Sur activités courantes .....	1 227	530	435
Sur éléments exceptionnels .....	(26)	(48)	(76)

En application des règles internationales généralement admises, le groupe comptabilise les actifs d'impôts différés en tenant compte de leur probabilité de récupération sans les limiter aux impôts différés passifs constatés. L'économie d'impôt résultant en 1999 de la comptabilisation de pertes

reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 43 millions d'euros au sein du groupe. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 20 millions d'euros au 31 décembre 1999.

### Analyse du taux effectif de l'impôt :

En pourcentage	1999	1998	1997
Taux de droit commun de l'impôt en France .....	33,3	33,3	33,3
Effet du taux réduit sur les plus-values à long terme en France .....	(1,9)	(1,1)	(5,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence .....	-	(2,6)	(3,3)
Différences permanentes faisant l'objet, en France, de réintégrations fiscales .....	(0,7)	(8,1)	(2,3)
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères .....	(1,4)	(3,3)	(4,8)
Effets des éléments de résultats négatifs .....	2,0	5,6	3,5
Divers .....	3,6	3,1	3,0
<b>Taux effectif de l'impôt</b>	<b>34,9<sup>(1)</sup></b>	<b>26,9</b>	<b>24,3</b>

(1) Avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP Paribas.

L'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre	1999			1998	1997
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif <sup>(1)</sup> .....	610	978	1 588	432	537
Impôts différés passif .....	939	1 141	2 080	962	775
<b>Impôts différés passif nets</b>	<b>329</b>	<b>163</b>	<b>492</b>	<b>530</b>	<b>238</b>

(1) Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 40 millions d'euros en 1999 (53 millions d'euros en 1998 et 45 millions d'euros en 1997) au total des impôts différés actif.

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier, et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 31 décembre 1999 à 196 millions d'euros, compte tenu d'une reprise de 105 millions d'euros consécutive à l'opération de réestimation des actifs immobiliers effectuée en 1997 et d'un complément de 87 millions d'euros relatif aux terrains, constaté en 1999 en application de la

nouvelle réglementation sur les comptes consolidés (note 1). L'application du CRC n° 99-07 a également conduit à constater une dette d'un impôt différé sur la totalité des réserves latentes de crédit-bail s'élevant à 181 millions d'euros.

La contrepartie des ajustements effectués en application de la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés a été portée en diminution des réserves consolidées (note 21) conformément à la directive relative aux changements réglementaires de méthodes comptables.

## NOTE 39 - CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS

Le rapprochement de BNP et de Paribas engagé en 1999 a conduit à constater, dans les comptes de la BNP, des charges de restructuration pour un montant de 595 millions

d'euros, indépendamment de celles constituées par Paribas en 1998, qui s'analysent comme suit :

En millions d'euros	
Systèmes d'information et logistique .....	350
Ressources humaines .....	249
Autres charges .....	212
<b>Total des charges de restructuration avant impôt</b>	<b>811</b>
Imposition différée .....	(216)
<b>Total des charges de restructuration après impôt</b>	<b>595</b>

Les coûts relatifs aux systèmes d'information portent sur des projets d'intégration informatiques et sur l'amortissement d'équipements ou d'applications rendus obsolètes par le regroupement du traitement de certaines opérations sur des plates-formes communes. Les coûts de redistribution et de réaménagement de l'immobilier d'exploitation (logistique) sont également repris dans cette rubrique.

Les coûts relatifs aux ressources humaines incluent les charges induites par l'adaptation des postes de travail et des effectifs liée au rapprochement des métiers communs aux deux groupes et à la réorganisation des fonctions communes.

Les autres charges recouvrent l'amortissement exceptionnel d'actifs incorporels liés à des acquisitions récentes dont les

activités sont devenues redondantes et marginales du fait du rapprochement avec certains des métiers exercés par le groupe Paribas, notamment sur les marchés et la banque privée internationale. Ce poste recouvre également le recours à des conseils extérieurs pour la réorganisation opérationnelle, juridique et administrative du nouvel ensemble. Au 31 décembre 1999, les charges de restructuration (811 millions d'euros avant impôt) avaient fait l'objet d'une utilisation à hauteur de 25 millions d'euros en complément des 160 millions d'euros d'amortissement d'actifs incorporels compris dans les autres charges, et 626 millions d'euros restaient inscrits au bilan en provision pour risques et charges (note 18).

## NOTE 40 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen des sociétés intégrées globalement se répartit de la façon suivante :

	1999		1998		1997	
	Effectif moyen	Dont cadres	Effectif moyen	Dont cadres	Effectif moyen	Dont cadres
<b>Sous-groupe BNP</b>						
BNP métropole .....	34 071	8 334	34 592	7 795	35 575	7 563
Succursales hors métropole .....	5 203	1 512	5 005	1 437	4 644	1 331
Filiales métropole .....	3 749	1 464	3 341	1 279	3 163	1 159
Filiales hors métropole .....	13 019	1 401	13 118	1 447	9 320	1 311
<b>Total sous-groupe BNP</b>	<b>56 042</b>	<b>12 711</b>	-	-	-	-
<b>Sous-groupe Paribas</b>						
Paribas métropole .....	4 668	1 394				
Succursales hors métropole .....	3 845	1 145				
Filiales métropole .....	7 386	2 201				
Filiales hors métropole .....	5 531	1 648				
<b>Total sous-groupe Paribas</b>	<b>21 430</b>	<b>6 388</b>				
<b>Total groupe BNP</b> .....	<b>77 472</b>	<b>19 099</b>	<b>56 056</b>	<b>11 958</b>	<b>52 702</b>	<b>11 364</b>
Métropole .....	49 874	13 393	37 933	9 074	38 738	8 722
Hors métropole .....	27 598	5 706	18 123	2 884	13 964	2 642
<b>Total groupe BNP</b>	<b>77 472</b>	<b>19 099</b>	<b>56 056</b>	<b>11 958</b>	<b>52 702</b>	<b>11 364</b>

## NOTE 41 - ÉLÉMENTS DE COMPARAISON ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PUBLIÉS AUX 31 DÉCEMBRE 1997 ET 1998 ET LES ÉTATS FINANCIERS RETRAITÉS

L'application des nouveaux textes relatifs aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière a conduit à consolider dès le 31 décembre 1999 par intégration globale les entités à activités dissemblables, antérieurement consoli-

dées par mise en équivalence. Les états financiers consolidés publiés aux 31 décembre 1997 et 1998 ont été retraités suivant les nouvelles règles de consolidation en intégrant globalement les filiales Natio-Vie, BNP Ré et Meunier Promotion.

### Bilan consolidé du groupe BNP en 1997 et 1998

En millions d'euros	1998			1997		
	Données publiées	Retraitements	Données retraitées	Données publiées	Retraitements	Données retraitées
<b>Actif</b>						
Opérations interbancaires et assimilées	115 343	15	115 358	114 682	49	114 731
Opérations avec la clientèle	148 673	(1 132)	147 541	135 387	(57)	135 330
Placements financiers des activités d'assurance	-	23 127	23 127	-	19 721	19 721
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 614	-	16 614	17 295	-	17 295
Actions et autres titres à revenu variable	6 570	-	6 570	4 976	-	4 976
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	3 470	6	3 476	3 308	8	3 316
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	990	(759)	231	816	(608)	208
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 397	14	2 411	2 117	10	2 127
Comptes de régularisation et autres actifs	30 560	779	31 339	31 554	887	32 441
Écarts d'acquisition	215	-	215	79	-	79
<b>Total de l'actif</b>	<b>324 832</b>	<b>22 050</b>	<b>346 882</b>	<b>310 214</b>	<b>20 010</b>	<b>330 224</b>
<b>Passif</b>						
Opérations interbancaires et assimilées	108 094	(991)	107 103	101 873	(525)	101 348
Comptes créditeurs de la clientèle	117 965	(482)	117 483	109 419	(455)	108 964
Dettes représentées par un titre	36 753	(1 116)	35 637	36 626	(1 126)	35 500
Provisions techniques et autres passifs des sociétés d'assurance	-	24 020	24 020	-	20 937	20 937
Compte de régularisation et autres passifs	38 503	606	39 109	40 953	1 169	42 122
Provisions pour risques et charges	2 853	13	2 866	2 117	10	2 127
Dettes subordonnées	8 258	-	8 258	8 212	-	8 212
Fonds pour risques bancaires généraux	1 038	-	1 038	1 024	-	1 024
Capitaux propres	10 201	-	10 201	9 042	-	9 042
Résultat net de l'exercice	1 167	-	1 167	948	-	948
- Part du groupe	1 114	-	1 114	909	-	909
- Part des minoritaires	53	-	53	39	-	39
<b>Total du passif</b>	<b>324 832</b>	<b>22 050</b>	<b>346 882</b>	<b>310 214</b>	<b>20 010</b>	<b>330 224</b>
<b>Hors-bilan</b>						
Engagements de financements donnés	67 682	18	67 690	60 529	11	60 540
Engagements de financements reçus	3 791	-	3 791	1 511	-	1 511
Engagements de garanties données	31 562	41	31 603	28 861	83	28 944
Engagements de garanties reçues	23 340	8	23 348	24 203	-	24 210
Titres à recevoir	5 956	-	5 956	9 695	-	9 695
Titres à livrer	8 604	-	8 604	7 954	-	7 954
Opérations sur instruments financiers à terme	2 572 897	2 136	2 575 033	2 209 008	556	2 209 564



## Compte de résultat consolidé du groupe BNP en 1997 et 1998

En millions d'euros	1998			1997		
	Données publiées	Retraitements	Données retraitées	Données publiées	Retraitements	Données retraitées
Produit net bancaire	7 366	209	7 575	6 718	200	6 918
Résultat brut d'exploitation	2 347	147	2 494	2 048	146	2 194
Résultat d'exploitation	1 144	144	1 288	1 014	146	1 160
Résultat courant avant impôt	1 746	49	1 795	1 501	52	1 553
Résultat net, part du groupe	1 114	-	1 114	909	-	909

## NOTE 42 - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU FORMAT RÉGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

En milliers d'euros	1999	1998	1997
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>24 842 132</b>	<b>21 026 328</b>	<b>19 009 998</b>
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit .....	9 539 515	8 019 191	7 089 978
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle .....	9 767 900	8 560 177	7 924 308
- Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe .....	2 288 751	2 066 579	1 769 038
- Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés .....	3 235 246	2 379 794	2 226 557
- Autres intérêts et produits assimilés .....	10 720	587	117
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(20 665 073)</b>	<b>(17 191 595)</b>	<b>(15 304 623)</b>
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit .....	(10 840 682)	(8 615 204)	(7 196 293)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle .....	(4 095 661)	(4 170 366)	(3 851 158)
- Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe .....	(3 270 299)	(2 687 496)	(2 670 359)
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées .....	(2 458 431)	(1 718 529)	(1 586 813)
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>175 279</b>	<b>128 239</b>	<b>136 421</b>
<b>Commissions (produits)</b>	<b>3 012 886</b>	<b>2 243 571</b>	<b>2 034 238</b>
<b>Commissions (charges)</b>	<b>(785 943)</b>	<b>(568 303)</b>	<b>(628 984)</b>
<b>Gains sur opérations financières</b>	<b>2 875 560</b>	<b>2 834 860</b>	<b>1 329 093</b>
- Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction .....	36 320	2 539 178	1 233 984
- Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement .....	67 375	19 981	95 109
- Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers .....	2 771 865	275 701	-
- Solde en bénéfice des opérations de change .....	-	-	-
<b>Pertes sur opérations financières</b>	<b>(135 889)</b>	<b>(1 205 972)</b>	<b>(34 689)</b>
- Solde en perte des opérations de change .....	(135 889)	-	(32 994)
- Solde en perte des opérations sur instruments financiers .....	-	(1 205 972)	(1 695)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES</b>			
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>8 577 434</b>	<b>5 503 746</b>	<b>6 681 042</b>
- Autres produits d'exploitation bancaire .....	619 016	484 783	448 655
- Autres produits d'exploitation non bancaire .....	7 958 418	5 018 963	6 232 387
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(6 317 730)</b>	<b>(4 745 428)</b>	<b>(4 399 862)</b>
- Frais de personnel .....	(4 039 929)	(3 112 618)	(2 917 684)
- Autres frais administratifs .....	(2 277 801)	(1 632 810)	(1 482 178)
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>(424 130)</b>	<b>(334 656)</b>	<b>(323 770)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(7 792 983)</b>	<b>(5 213 650)</b>	<b>(6 322 259)</b>
- Autres charges d'exploitation bancaire .....	(569 817)	(395 243)	(347 372)
- Autres charges d'exploitation non bancaire .....	(7 223 166)	(4 818 407)	(5 974 887)

En milliers d'euros	1999	1998	1997
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES</b>			
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et hors-bilan	(701 375)	(1 206 120)	(1 034 426)
Solde en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	-	-	-
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	910 834	477 751	357 089
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-	(2 288)	(19 231)
Excédent des reprises sur les dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	9 002	-	-
<b>Résultat ordinaire avant impôt</b>	<b>3 580 004</b>	<b>1 746 483</b>	<b>1 480 037</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>			
Résultat exceptionnel avant impôt	(750 239)	(126 500)	(208 776)
- Produits exceptionnels	508 119	176 218	49 382
- Charges exceptionnelles	(1 258 358)	(302 718)	(258 158)
Impôts sur les bénéfices	(1 201 343)	(481 746)	(358 682)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	19 059	29 052	35 452
- Non financières	13 957	16 801	14 428
- Financières	5 102	12 251	21 024
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 647 481</b>	<b>1 167 289</b>	<b>948 031</b>
- Part du groupe	1 484 008	1 114 303	908 860
- Part des intérêts minoritaires	163 473	52 986	39 171

Le compte de résultat consolidé au format réglementairement publiable aux 31 décembre 1997 et 1998 a été retraité suivant les nouvelles règles de consolidation en intégrant globalement les filiales Natio-Vie, BNP RE et Meunier Promotion ; la marge technique et financière des entreprises d'assurance et les produits et charges des autres activités ont été regroupés dans les postes "Autres produits d'exploitation non bancaire" et "Autres charges d'exploitation non bancaire".

Comparée à la présentation du compte de résultat présenté en tête des notes annexes, la présentation réglementairement publiable en France du compte de résultat reprend les particularités suivantes :

- les commissions non définies réglementairement sont reprises respectivement dans les "Intérêts et produits assimilés" et les "Intérêts et charges assimilées" (392 millions d'euros en 1999, 304 millions d'euros en 1998 et 286 millions d'euros en 1997), dans les "Gains et pertes

sur opérations financières" (208 millions d'euros en 1999, 245 millions d'euros en 1998 et 205 millions d'euros en 1997) et dans les "Autres produits d'exploitation bancaire" (370 millions d'euros en 1999, 332 millions d'euros en 1998 et 327 millions d'euros en 1997) ;

- les dotations aux provisions constituées ou les reprises de provisions pour risques divers sont reprises respectivement sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" (9 millions d'euros en 1999, 1 million d'euros en 1998 et 1 million d'euros en 1997) et non sous l'intitulé "Excédent des reprises sur les dotations aux fonds pour risques bancaires généraux" ;

- la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition est reprise sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" au lieu d'être individualisée sous l'intitulé "Amortissements des écarts d'acquisitions" (111 millions d'euros en 1999, 16 millions d'euros en 1998 et 16 millions d'euros en 1997).



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

## Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs, les actionnaires de la Banque Nationale de Paris,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Banque Nationale de Paris établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables

suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les Notes 1 et 21 de l'annexe qui exposent le changement de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le CRC 99-07 du 24 novembre 1999.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2000

### Les Commissaires aux comptes

---

BARBIER FRINAULT & AUTRES

BEFEC-PRICE WATERHOUSE

RSM SALUSTRO REYDEL

ARTHUR ANDERSEN

Membre de PricewaterhouseCoopers

Christian Chiarasini

Étienne Boris

Édouard Salustro

Radwan Hoteit

Michel Savioz

# COMPTES SOCIAUX

- ▶ Bilan de la BNP SA page 170
- ▶ Compte de résultat de la BNP SA page 172
- ▶ Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers de la BNP SA page 173
- ▶ Compte de résultat de la BNP SA réglementairement publiable page 179
- ▶ Résultats des cinq derniers exercices de la BNP SA page 181
- ▶ Informations relatives aux filiales et participations page 182
- ▶ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées page 186



# BILAN DE LA BNP SA

## ACTIF

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>			
• Caisse, banques centrales, CCP .....	1 743	2 354	1 024
• Effets publics et valeurs assimilées .....	32 466	21 713	18 940
• Créances sur les établissements de crédit .....	96 701	77 220	77 841
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>130 910</b>	<b>101 287</b>	<b>97 805</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>			
• Créances sur la clientèle .....	111 604	105 197	104 125
• Opérations de crédit-bail et opérations assimilées .....	305	230	244
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>111 909</b>	<b>105 427</b>	<b>104 369</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>18 030</b>	<b>12 611</b>	<b>11 874</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>951</b>	<b>849</b>	<b>851</b>
• Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées			
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille .....	932	704	719
- Participations et parts dans les entreprises liées .....	25 062	6 196	5 271
<b>Total des titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées</b>	<b>25 994</b>	<b>6 900</b>	<b>5 990</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>2 247</b>	<b>2 176</b>	<b>2 180</b>
<b>Comptes de régularisation et autres actifs</b>	<b>40 843</b>	<b>25 518</b>	<b>27 739</b>
<b>Total de l'actif</b> .....	<b>330 884</b>	<b>254 768</b>	<b>250 808</b>
<b>HORS BILAN</b>			
Engagements de financement donnés .....	73 640	55 914	54 120
Engagements de garantie donnés .....	52 490	36 153	33 679
Engagements sur titres .....	106	576	1 032
Opérations sur instruments financiers à terme .....	4 106 466	2 629 970	2 221 693



## PASSIF

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>			
• Banques centrales, CCP .....	242	3 366	3 618
• Dettes envers les établissements de crédit .....	110 972	87 350	86 481
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>111 214</b>	<b>90 716</b>	<b>90 099</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>93 248</b>	<b>87 991</b>	<b>85 438</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>			
• Bons de caisse .....	507	646	853
• Titres du marché interbancaire .....	72	105	117
• Titres de créances négociables .....	30 060	22 629	22 612
• Emprunts obligataires .....	7 029	6 921	7 511
• Autres dettes représentées par un titre .....	-	-	3
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>37 668</b>	<b>30 301</b>	<b>31 096</b>
<b>Comptes de régularisation et autres passifs</b>	<b>49 253</b>	<b>26 195</b>	<b>26 187</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 591</b>	<b>3 031</b>	<b>2 442</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>8 667</b>	<b>7 855</b>	<b>8 072</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>914</b>	<b>913</b>	<b>916</b>
<b>Capitaux propres</b>			
• Capital souscrit .....	1 799	832	813
• Primes d'émission et d'apport .....	20 435	3 512	3 197
• Réserves .....	3 123	2 344	2 228
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>25 357</b>	<b>6 688</b>	<b>6 238</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>972</b>	<b>1 078</b>	<b>320</b>
<b>Total du passif</b>	<b>330 884</b>	<b>254 768</b>	<b>250 808</b>
<b>HORS BILAN</b>			
Engagements de financement reçus .....	3 219	1 529	1 508
Engagements de garantie reçus .....	35 428	23 026	23 450
Engagements sur titres .....	481	462	979



# COMPTE DE RÉSULTAT DE LA BNP SA

En millions d'euros, au 31 décembre	1999	1998	1997
<b>Produits (charges) d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et produits assimilés .....	15 644	16 227	14 605
Intérêts et charges assimilés .....	(13 192)	(13 668)	(12 168)
Net des intérêts et produits assimilés .....	2 452	2 559	2 437
Revenus des titres à revenu variable .....	628	572	535
Commissions nettes .....	2 250	2 117	1 912
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation .....	610	408	472
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés .....	(5)	-	5
Autres produits nets d'exploitation bancaire .....	(151)	(173)	(155)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 784</b>	<b>5 483</b>	<b>5 206</b>
Charges générales d'exploitation :			
- Frais de personnel .....	(2 468)	(2 347)	(2 306)
- Autres frais administratifs .....	(1 212)	(1 189)	(1 131)
<b>Total des charges générales d'exploitation</b>	<b>(3 680)</b>	<b>(3 536)</b>	<b>(3 437)</b>
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	(238)	(246)	(251)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 866</b>	<b>1 701</b>	<b>1 518</b>
Coût du risque .....	(507)	(973)	(840)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 359</b>	<b>728</b>	<b>678</b>
Gains nets sur actifs immobilisés .....	624	516	257
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>1 983</b>	<b>1 244</b>	<b>935</b>
Résultat exceptionnel .....	(107)	(149)	(670)
Impôt sur les bénéfices .....	(323)	(17)	50
Reprise (dotation) des fonds pour risques bancaires généraux .....	13	-	5
<b>Résultat net avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas</b>	<b>1 566</b>	<b>1 078</b>	<b>320</b>
Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas .....	(594)	-	-
<b>Résultat net après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas</b>	<b>972</b>	<b>1 078</b>	<b>320</b>



# PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA BNP SA

***Les comptes sociaux de BNP SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.***

## PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

La présentation du compte de résultat de BNP SA se conforme aux dispositions de la recommandation professionnelle bancaire sur la présentation des soldes intermédiaires de gestion diffusée en décembre 1999. Les états financiers relatifs aux exercices 1997 et 1998 ont été retraités en conséquence.

## CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quels que soient le support de l'opération et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois

en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité, la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

## OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail financées par la BNP SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et opérations assimilées", déduction faite de l'amortissement pratiqué sur le bien financé.

## TITRES

Le terme “titres” recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c’est-à-dire à rendement non aléatoire, qu’il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables –, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d’investissement, titres de l’activité de portefeuille et titres de participation non consolidés.

### • Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d’une activité de négociation rapide, c’est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique “Titres de transaction” et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

### • Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d’acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique “Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe”.

L’écart éventuel entre le prix d’acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l’objet d’une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d’acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est générale-

ment déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d’actif net revenant à la BNP, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique “Revenus des titres à revenu variable”. Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode “premier entré, premier sorti”. Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique “Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés” du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

### • Titres d’investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en “Titres d’investissement” lorsqu’il existe l’intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l’objet d’un financement adossé ou d’une couverture en taux d’intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L’écart éventuel entre le prix d’acquisition et le prix de remboursement des titres d’investissement fait l’objet d’une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique “Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe”.

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

### • Titres immobilisés de l’activité de portefeuille

Les titres de l’activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que la BNP SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l’intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l’entreprise émettrice.



Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt-quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

#### • Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles la BNP SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de la BNP SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt-quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé. Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'assemblée générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

#### ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR BNP SA

Les actions propres détenues par BNP SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours sont enregistrées en titres de placement et évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou du prix de marché et celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbi-

trage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.

- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en titres de participation. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

#### IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital. Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique "provisions réglementées ; amortissements dérogatoires" au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires. Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de cinq ans.

#### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature :

dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

## PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat sous l'intitulé "Coût du risque".

## PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

La BNP SA constitue des provisions pour risques sectoriels

et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

## FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

La BNP SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

## INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

### • Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis*, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.



Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

• **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-déports, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

• **Instruments de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

• **Instruments composites**

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspond un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat.

• **Détermination de la valeur de marché**

**des instruments financiers**

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

## IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 10 % du capital ou lorsque le montant de la participation est supérieur à 150 millions de francs.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 dont la durée d'application est indéterminée et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997 ramenée à 10 % pour l'exercice 1999, dernière année d'application. Une nouvelle contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, la BNP SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

## PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, la BNP enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

## RÉGIMES DES PENSIONS DE RETRAITE ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIÉS

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de la

BNP SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels la BNP SA exerce son activité.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association française des banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités de la BNP SA est défini de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les caisses de retraite de la BNP SA versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des caisses de retraite et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

### ENGAGEMENTS SOCIAUX

La BNP SA est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service. Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

### ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

### OPÉRATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

### CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

# COMPTE DE RÉSULTAT DE LA BNP SA RÉGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

En milliers d'euros	1999	1998	1997
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>15 896 993</b>	<b>16 445 133</b>	<b>14 803 826</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit .....	7 823 264	8 113 309	6 876 985
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle .....	6 479 205	6 814 435	6 629 804
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe .....	1 591 933	1 517 148	1 297 037
Autres intérêts et produits assimilés .....	2 591	241	-
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(13 221 806)</b>	<b>(13 697 732)</b>	<b>(12 175 529)</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit .....	(7 934 208)	(7 966 853)	(6 553 981)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle .....	(2 840 350)	(3 233 083)	(3 088 767)
Intérêts et charges assimilées sur obligations autres titres à revenu fixe .....	(2 447 248)	(2 493 051)	(2 532 781)
<b>Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés</b>	<b>24 101</b>	<b>21 105</b>	<b>18 274</b>
<b>Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés</b>	<b>(1)</b>	<b>(12)</b>	<b>(2 331)</b>
<b>Produits sur opérations de location simple</b>	<b>5 011</b>	<b>3 069</b>	<b>3 175</b>
<b>Charges sur opérations de location simple</b>	<b>(5 011)</b>	<b>(3 044)</b>	<b>(2 748)</b>
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>627 709</b>	<b>572 161</b>	<b>534 413</b>
<b>Commissions (Produits)</b>	<b>1 851 890</b>	<b>1 714 870</b>	<b>1 627 330</b>
<b>Commissions (Charges)</b>	<b>(298 142)</b>	<b>(322 380)</b>	<b>(365 701)</b>
<b>Gains sur opérations financières</b>	<b>884 270</b>	<b>614 898</b>	<b>716 620</b>
Solde en bénéfice des opérations sur titre de transaction .....	358 702	315 282	260 682
Solde en bénéfice des opérations sur titre de placement .....	-	101	5 377
Solde en bénéfice des opérations de change .....	-	238 404	-
Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers .....	525 568	61 111	450 561
<b>Pertes sur opérations financières</b>	<b>(150 832)</b>		<b>(90 508)</b>
Solde en perte des opérations sur titre de transaction .....	-	-	-
Solde en perte des opérations sur titre de placement .....	(4 697)	-	-
Solde en perte des opérations de change .....	(146 135)	-	(90 508)
Solde en perte des opérations sur instruments financiers .....	-	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES</b>			
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>564 655</b>	<b>521 044</b>	<b>483 520</b>
Autres produits d'exploitation bancaire .....	436 859	396 895	372 312
Autres produits d'exploitation non bancaire .....	127 796	124 149	111 208
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(3 680 856)</b>	<b>(3 536 656)</b>	<b>(3 437 057)</b>
Frais de personnel .....	(2 468 358)	(2 347 610)	(2 306 362)
Autres frais administratifs .....	(1 212 498)	(1 189 046)	(1 130 695)

# COMPTE DE RÉSULTAT DE LA BNP SA RÉGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

En milliers d'euros	1999	1998	1997
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES (suite)</b>			
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(237 966)	(245 907)	(251 309)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(385 642)</b>	<b>(391 878)</b>	<b>(345 420)</b>
Autres charges d'exploitation bancaire	(308 966)	(319 085)	(304 371)
Autres charges d'exploitation non bancaire	(76 676)	(72 793)	(41 049)
Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	(506 494)	(972 980)	(839 355)
Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	-	-	-
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	624 490	515 930	257 232
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-
Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux	3 776	996	5 763
<b>Résultat ordinaire avant impôt</b>	<b>1 996 145</b>	<b>1 243 362</b>	<b>940 195</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>			
<b>Résultat exceptionnel avant impôt</b>	<b>(700 899)</b>	<b>(148 726)</b>	<b>(670 475)</b>
Produits exceptionnels	452 896	192 497	35 119
Charges exceptionnelles	(1 153 795)	(341 223)	(705 594)
Impôts sur les bénéfices	(323 727)	(16 714)	50 403
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>971 519</b>	<b>1 077 922</b>	<b>320 123</b>

Comparée à la présentation du compte de résultats présenté en tête des notes annexes, la présentation réglementairement publiable en France du compte de résultats reprend les particularités suivantes : les dotations aux provisions constituées ou les reprises de provisions pour risques divers

reprises respectivement sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" (- 9 millions d'euros en 1999, 1 million d'euros en 1998, 1 million d'euros en 1997) et non sous l'intitulé "Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux".

# RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA BNP SA

	1995 (francs)	1996 (francs)	1997 (francs) <sup>(1)</sup>	1998 (francs)	1998 (euros)	1999 (euros)
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>						
a) Capital social	4 804 598 450 <sup>(1)</sup>	5 185 874 825 <sup>(2)</sup>	5 331 104 700 <sup>(3)</sup>	5 460 266 775 <sup>(4)</sup>	832 412 304	1 798 666 976 <sup>(5)</sup>
b) Nombre d'actions	192 183 938 <sup>(1)</sup>	207 434 993 <sup>(2)</sup>	213 244 188 <sup>(3)</sup>	218 410 671 <sup>(4)</sup>	218 410 671	449 666 744 <sup>(5)</sup>
c) Nombre de parts au 31 décembre :						
- ex-BNCI	22 100	-	-	-	-	-
- ex-CNEP	16 840	-	-	-	-	-
<b>Résultat global des opérations effectives</b>						
a) Chiffre d'affaires hors taxes	102 628 056 297	102 036 211 395	118 564 568 666	130 356 249 306	19 872 682 097	19 665 467 407
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 672 714 814	9 237 139 910	13 243 961 291	16 269 190 329	2 480 222 077	2 664 362 859
c) Impôts sur les bénéfices	162 465 361	(321 442 607)	(330 618 810)	109 636 483	16 713 974	323 726 730
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	164 380 906	397 090 649	484 840 467	73 913 453	109 000 000 <sup>(6)</sup>
e) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 777 301 169	2 375 026 870	2 099 873 373	7 070 703 732	1 077 921 835	971 519 141
f) Montant des bénéfices distribués	694 513 727	1 120 148 962	1 492 719 116	2 149 788 867	327 733 200	787 726 615
<b>Résultats des opérations réduits à une seule action</b>						
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	43,86	46,08	62,89	72,17	11,00	5,04
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,25	11,45	9,85	32,37	4,93	2,16
c) Dividende versé à chaque action	3,60 <sup>(7)</sup>	5,40	7,00 <sup>(8)</sup>	9,84 <sup>(9)</sup>	1,50	1,75 <sup>(10)</sup>
<b>Personnel</b>						
a) Nombre de salariés au 31 décembre <sup>(11)</sup>	41 364	40 705	40 002	39 554	39 554	39 115
b) Montant de la masse salariale	8 715 581 128	8 955 840 550	9 577 822 860	9 667 865 889	1 473 856 654	1 538 010 765
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 947 409 654	4 350 229 752	3 954 666 310	4 099 021 977	624 891 872	647 434 031

(1) Le capital a été porté de 4 751 153 975 FRF à 4 804 598 450 FRF par le paiement du dividende en actions. (2) Le capital a été porté de 4 804 598 450 FRF à 5 185 874 825 FRF par l'OPE des titres BNP España contre des actions émises pour 18 007 000 FRF, par l'OPE des titres CIP contre des actions émises pour 305 058 400 FRF, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 16 311 100 FRF et par le paiement du dividende en actions pour 41 899 875 FRF. (3) Le capital a été porté de 5 185 874 825 FRF à 5 331 104 700 FRF par l'OPE des titres BNPI contre des actions émises pour 32 878 050 FRF, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 23 000 000 FRF et par le paiement du dividende en actions pour 89 351 825 FRF. (4) Le capital a été porté de 5 331 104 700 FRF à 5 460 266 775 FRF par l'OPE des titres BNPI contre des actions émises pour 42 560 250 FRF, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 32 000 000 FRF, par le paiement du dividende en actions pour 54 423 300 FRF, et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 178 525 FRF.

(5) Le capital a été converti en euros le 5 janvier 1999 et le nominal de l'action déterminé à 4 euros portant le montant à 873 642 684 €. Puis le capital a été porté de 873 642 684 € à 1 798 666 976 € par l'OPE des titres Paribas contre des actions émises pour 917 960 200 €, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 6 029 996 € et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 034 096 €. (6) Provision constituée au titre de l'exercice. (7) Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'OPE sur les actions BNP España. (8) Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1997, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 29 janvier 1998. (9) Sur la base de 218 488 800 actions, compte tenu des 75 900 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001 et des 2 229 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 6 janvier 1999. (10) Sur la base de 450 129 494 actions, compte tenu des 389 250 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001, des 18 000 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002 et des 55 500 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1996-2003, comptabilisées le 26 janvier 2000. (11) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.



# INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA BNP SA

(en application des articles 247 et 299 du décret sur les sociétés commerciales)

Sociétés ou groupes de sociétés	Dev.	Cours de change	Capital <sup>(1)</sup>	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats <sup>(1)</sup>	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé <sup>(1)</sup>
---------------------------------	------	-----------------	------------------------	---	--

Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la BNP.

## A) Filiales (plus de 50% du capital détenu par la BNP)

Financière BNP	EUR	1,00000	1 158 268	161 783	123 877
BNPI	EUR	1,00000	30 523	364 723	18
Banexi (Paris)	EUR	1,00000	95 775	175 468	50 975
BNP Finance	EUR	1,00000	112 500	(69 709)	1 996 013
Natiocrédit	EUR	1,00000	156 589	82 656	2 496
Banque de Bretagne	EUR	1,00000	52 921	14 145	95 150
BNP Equities France	EUR	1,00000	3 852	20 305	141 047
SFA	EUR	1,00000	5 849	637 249	202 315
Natioinformatique	EUR	1,00000	29 391	13 493	1 610
CIP (Paris)	EUR	1,00000	394 504	397 755	49 826
BNP Immobilier	EUR	1,00000	79 500	(5 700)	19 209
BNP Gestions	EUR	1,00000	10 413	128 580	117 584
Paribas <sup>(3)</sup>	EUR	1,00000	2 509 841	5 105 441	13 231 953
BNP Suisse	CHF	1,60500	85 000	136 959	557 992
BNP Canada	CAD	1,46000	180 637	12 035	151 243
BNP UK Holding	GBP	0,62000	130 000	(13 035)	6 962
BNP Luxembourg	EUR	1,00000	32 226	120 902	292 866
BNP Irlande	EUR	1,00000	38 454	5 571	241 217
BNP Equities Asia	USD	1,00400	48 559	157	22
BNP España	EUR	1,00000	125 950	(57 328)	108 905
BNP Private Bank and Trust (Bahamas)	USD	1,00400	4 900	0	7 405
Banco BNP Brasil	BRL	1,81300	62 450	5 932	224 896
BNP Securities	USD	1,00400	5	22 330	122 100
BNP PP South East Asia	USD	1,00400	25 200	(951)	262
Cipango	JPY	102,73000	9 400 000	961 624	1 748 161
BNP Andes (Pérou)	USD	1,00400	50 000	0	2 358
BNP Capital Market LLC	USD	1,00400	50 000	742	195 526
BNP Finans (Norvège)	NOK	8,07600	200 000	63 333	20 337
Charter Atlantic Corp (FFTW)	USD	1,00400	19 035	(2 155)	
Financière pour les Pays d'Outre-Mer - SFOM (Suisse)	CHF	1,60500	39 892	19 672	11 404

**TOTAL**

## B) Participations (10 à 50% du capital détenu par la BNP)

Crédit Logement <sup>(3)</sup>	EUR	1,00000	2 166 000	379 861	452 163
Natio-Vie <sup>(2)</sup>	EUR	1,00000	125 698	390 426	6 039 146
BNP Development	EUR	1,00000	68 000	11 926	4 059
Dongwon ITMC <sup>(4)</sup>	KRW	1 143,23000			
Creation Financial Services	GBP	0,62000	10 000	10 771	37 819
Inversiones Dresdner BNP Chile (Chili)	CLP	532,51000	48 841	47	3 592
BNP Dresdner Bank (Polska) SA	PLN	4,15800	193 400	61 578	167 272
BancWest Corp (EU)	USD	1,00400	127 048	1 000 453	1 090 487
International Bank of Paris and Shanghai (République populaire de Chine)	USD	1,00400	63 641	1 699	9 444

**TOTAL**

(1) Montant en milliers de devises locales ; les autres informations sont exprimées en milliers d'euros.

(2) Chiffres Natio-Vie seule.

(3) Chiffres de l'exercice clos en 1997.

(4) Investissement de 1999.



Bénéfice ou perte(-) du dernier exercice clos <sup>(1)</sup>	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dont écart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société
		brute	nette				
253 050	99,99%	1 638 242	1 423 626		116 715		556
58 305	97,85%	255 061	255 061	22 021	2 986	19 147	
40 818	100,00%	267 844	267 844	5 996	65 845	311 470	
(43 567)	99,99%	119 980	24 495			17 339 677	15 245
2 210	66,55%	172 641	172 641		17 477		
10 015	99,99%	71 021	71 021		11 791	136 596	
32 797	99,80%	24 714	24 714		19 221		
202 621	100,00%	360 000	360 000		146 344		
6 493	65,00%	34 569	28 333				
75 592	100,00%	597 981	597 981		92 844		
14 843	100,00%	261 602	87 333				
31 060	100,00%	118 445	118 445	13			
1 784 611	96,48 %	17 914 782	17 914 782				
51 318	85,76%	473 254	473 254	6 572	6 642	411 944	
11 112	88,89%	136 992	106 706	190			1 800 783
4 403	100,00%	172 525	172 525	16 180			
27 211	54,50%	38 062	38 062	341	11 996	3 670 178	10 229 806
15 739	84,72%	51 161	51 161		6 289		
(953)	100,00%	48 337	48 337				
(3 845)	99,14%	149 541	85 788				
2 475	100,00%	21 800	20 307		2 495		
30 041	98,99%	50 499	50 499				
3 507	100,00%	22 651	22 651				
498	100,00%	28 802	28 802				
(35 034)	100,00%	92 859	92 859				
(896)	99,99%	50 667	50 667				
(3 328)	99,00%	49 273	46 725				
15 179	100,00%	31 450	31 450		423		
(1 930)	60,00%	91 472	91 472				
14 788	74,17%	42 500	39 487	4 240	1 394		
.....		<b>23 388 727</b>	<b>22 797 028</b>	<b>55 553</b>	<b>502 462</b>	<b>21 889 012</b>	<b>12 046 390</b>

81 170	16,50%	73 020	73 020				
84 562	20,00%	71 599	71 599		13 035		
11 182	45,23%	29 586	29 586		841		
	30,00%	21 623	21 623				
(110)	50,00%	31 424	31 424				
3 720	50,00%	19 300	19 300				
25 828	50,00%	28 857	28 857			20 731	
185 622	42,90%	853 239	853 239		28 647		
686	50,00%	31 674	31 674			39 247	
.....		<b>1 160 322</b>	<b>1 160 322</b>	<b>0</b>	<b>42 523</b>	<b>59 978</b>	

## RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Valeur comptable		
	Brute	Nette	Dont écart de réévaluation
<b>1) Filiales non reprises au paragraphe A)</b>			
Sociétés françaises .....	258 135	94 979	1 107
Sociétés étrangères .....	180 834	122 726	121
<b>2) Participations non reprises au paragraphe B)</b>			
Sociétés françaises .....	201 326	154 365	65
Sociétés étrangères .....	143 953	124 876	3 142

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATION DE LA BNP SA

### FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (sociétés françaises uniquement)

#### Supérieur à 10 %

- Crédit Logement

#### Supérieur à 20 %

- S.E.M.E. (Société Européenne de Monnaie Électronique)

#### Supérieur à 33,33 %

- Natio Assurances SA

#### Supérieur à 50 %

- Between
- Protection 24

#### Supérieur à 66,66 %

- Paribas
- Octonaise de Participations
- Olmétoise de Participations
- Orbaisienne de Participations
- Orbanaise de Participations
- Orionaise de Participations
- Oristoise de Participations
- Oudalienne de Participations
- Ozonaise de Participations
- Cite Gestion

## PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

### Acquisitions en France

#### Prises de participation nouvelles

Natio Assurances SA  
Paribas  
Crédit Logement (fusion absorption de Crédit Logement DVPT)  
TotalFina (suite OPE sur Elf Aquitaine)  
Between  
SEME

#### Renforcement des participations (acquisitions)

Crédit Logement DVPT<sup>(1)</sup>

#### Renforcement des participations (souscriptions)

Bouygues Telecom  
Cyber Comm  
Crédit Logement DVPT<sup>(1)</sup>

### Cessions en France

#### Totales

Crédit Logement DVPT  
(fusion absorption par Crédit Logement)  
Air France  
Elf Aquitaine (suite OPE de TotalFina)  
Pechiney (cession à une filiale BN)  
Frantour  
GOBTP  
Lucia

#### Partielles

Aventis (ex Rhône-Poulenc)  
Caisse Refinancement Hypothécaire

### Acquisitions à l'étranger

#### Prises de participation nouvelles

Creation Financial Services (Royaume-Uni)  
Charter Atlantic Corp (États-Unis)  
Buena Vista Home (États-Unis)  
  
Dongwon ITMC (Corée du Sud)  
BNP PP Holding PTE LTD (Singapour)  
BNP Asset MGT Amasa (Argentine)  
BNP Equities Mauritius (Île Maurice)

#### Renforcement des participations (acquisitions)

BanWest Corp (États-Unis)  
C.I.B.C. Inc.(Canada)  
BICI Côte d'Ivoire  
BNP Prime East Labuan (Malaisie)  
SFOM (Suisse)

#### Renforcement des participations (souscriptions)

BNP Finans (absorption BNP Norvège)  
BNP Suisse (absorption UEB holding)  
Cipango (Japon)  
BNP Leasing SPA (Italie)  
CLS Services LTD (Royaume-Uni)

### Cessions à l'étranger

#### Totales

UEB Holding (fusion-absorption par BNP Suisse)  
BNP Norvège (fusion-absorption par BNP Finans)  
Promonegocios y Servicios SA (Espagne)  
Saudi International Bank (Royaume-Uni)  
SFE Luxembourg  
Echo Netting apport à CLS (Royaume-Uni)  
Elf Oil Deutschland (Allemagne)

#### Partielles

BNP Private Bank and Trust (Bahamas)

(1) Opérations intervenues avant la fusion absorption du Crédit Logement Développement par le Crédit Logement.

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

## Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs, les actionnaires de la Banque Nationale de Paris,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

### Création de GIE

Deux GIE ont été créés au cours de l'exercice :

- avec les sociétés SFA (Société Française Auxiliaire) et Natioinformatique dont la BNP est administrateur : le **GIE "BNP Expertise"**.

Ce groupement d'intérêt économique est destiné à rassembler, au sein d'une structure commune, les moyens et les compétences comptables et administratives de ses membres ;

- avec la société CIF (Compagnie Immobilière de France) dont la BNP est administrateur : le **GIE "du Domaine de Voisins"**.

Ce groupement d'intérêt économique a pour but de rassembler des services communs, en moyens et en personnel, nécessaires d'une part à l'exploitation du centre de formation de Louveciennes et, d'autre part, à la préservation, l'utilisation et l'entretien du Domaine de Voisins (dont la CIF est propriétaire).

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Système de garantie des dépôts en banque

Dans le cadre du mécanisme de solidarité professionnelle mis en place par l'Association Française de Banques en 1980, la Banque Nationale de Paris a garanti, dans le groupe, les dépôts de la clientèle des établissements suivants : Banque Nationale de Paris Intercontinentale "BNPI", Banque pour l'Expansion Industrielle "Banexi", BNP Guyane, BNP Finance, BNP Lease, Banque de Bretagne, Banque de la Cité, BNP Martinique, BNP Guadeloupe.

En fin d'exercice 1999, un système de fonds de garantie légal a été mis en place et se substitue au système de l'AFB précité.

### Prêts subordonnés ou participatifs

Les prêts subordonnés précédemment accordés aux filiales du groupe, et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 1999, concernent : BNP Suisse, UEB Genève, BancWest Corporation, BNP Dresdner Bank Rt (Hongrie), BNP España, BNP Dresdner Bank (Polska).

### Garanties en faveur des filiales

Les garanties données antérieurement ont été maintenues en faveur des sociétés suivantes : Natiobail, Natiocrédimurs, Natioénergie, Natiolocation (fusionné en cours d'exercice avec BNP Lease), Natiocrédibail, BNP Lease, BNP Plc Londres, BNP PP Singapore Ltd, BNP IFS Hong Kong Ltd (sous forme de lettre de confort), BNP Finance HK Ltd (sous forme de lettre de confort).

En outre, les garanties accordées aux filiales sur les opérations suivantes ont continué à produire leurs effets :

#### BNP (Canada) :

- émissions ou négociations de billets à ordre jusqu'à un plafond de 1,5 milliard de dollars canadiens ;
- émissions de "Commercial Papers Notes" jusqu'à un plafond de 750 millions de dollars US ;
- émission d'un emprunt obligataire de 40 millions de dollars canadiens.

#### BNP Pacific Ltd (Australie) :

- émission d'un emprunt obligataire de 100 millions de dollars australiens ;
- émissions de "Commercial Papers Notes" jusqu'à un plafond de 1,5 milliard de dollars australiens.

### Garantie des administrateurs

• La Banque Nationale de Paris a souscrit auprès de la compagnie Chubb des contrats d'assurance visant à prémunir les dirigeants et administrateurs de ses filiales et succursales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Le montant de la garantie a été fixé à 200 millions de francs.

• Votre Conseil d'administration a délivré la garantie de votre société en faveur d'un administrateur concernant d'éventuelles conséquences financières qui pourraient résulter de sa fonction passée d'administrateur du groupe Eurotunnel.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2000

### Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ARTHUR ANDERSEN  
Christian Chiarasini  
Radwan Hoteit

BEFEC-PRICE WATERHOUSE  
Membre de PricewaterhouseCoopers  
Étienne Boris

RSM SALUSTRO REYDEL  
Édouard Salustro  
Michel Savioz

# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

## LE CADRE JURIDIQUE DE LA BNP

### DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Banque Nationale de Paris  
16, boulevard des Italiens  
75009 PARIS

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

ET CODE APE  
Paris B 662 042 449  
Code APE 651 C

### DURÉE ET EXERCICE SOCIAL

Sa durée est de 99 ans à compter du 17 septembre 1993. Son exercice social s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

### FORME, LÉGISLATION ET OBJET SOCIAL

La BNP est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions de la loi n° 84-646 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966.

La BNP est régie par les dispositions de la loi modifiée n° 66-537 du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts et par les règles particulières liées à sa qualité d'établissement de crédit. Elle a pour objet de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement au sens de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- tous services connexes aux services d'investissement ;
- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations de banque ;
- toutes prises de participations.

La banque peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, la BNP peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

### SITUATION DE DÉPENDANCE

La Banque Nationale de Paris n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

### FAITS EXCEPTIONNELS

Au 31 décembre 1999, il n'existe aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de la Banque Nationale de Paris et du groupe BNP.

# RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

## Personne qui assume la responsabilité du document de référence

M. Michel Pébereau, Président-Directeur Général

## Attestation du responsable du document de référence

À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président-Directeur Général  
Michel Pébereau

## Attestation des Commissaires aux comptes

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent docu-

ment de référence en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession. Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices 1997, 1998 et 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

## Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ARTHUR ANDERSEN

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

BEFEC-PRICE WATERHOUSE  
Membre de PricewaterhouseCoopers  
Étienne Boris

RSM SALUSTRO REYDEL  
Michel Savioz Édouard Salustro

## Responsables du contrôle des comptes

### Titulaires

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ARTHUR ANDERSEN  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
représenté par  
M. Christian Chiarasini  
et M. Radwan Hoteit

BEFEC-PRICE WATERHOUSE  
Membre de PricewaterhouseCoopers  
32, rue Guersant  
75017 Paris  
représenté par  
par M. Étienne Boris

RSM SALUSTRO REYDEL  
8, avenue Delcassé  
75008 Paris  
représenté par  
M. Michel Savioz  
et M. Édouard Salustro

### Suppléants

GUÉRARD-VIALA  
125, rue de Montreuil  
75011 Paris

M. ALAIN GROSMANN  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

M. FRANÇOIS CHEVREUX  
8, avenue Delcassé  
75008 Paris

## Responsable de l'information

CONTRÔLE & FINANCES  
M. Philippe Bordenave

# TABLE DE CONCORDANCE COB

Sections	Rubriques
1.1	Noms et fonctions des responsables du document ..... p. 188
1.2	Attestations des responsables ..... p. 188
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux ..... p. 188
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur ..... p. 187
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital ..... p. 77
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote ..... p. 26
3.4	Marché des titres de l'émetteur ..... p. 26
3.5	Dividendes ..... p. 28
4.1	Présentation de la société et du groupe ..... p. 2 à 61
4.3	Faits exceptionnels et litiges ..... p. 187
4.4	Effectifs ..... p. 163
4.5	Politique d'investissement ..... p. 9 et p. 66 à 72
5.1	Comptes de l'émetteur ..... p. 90 à 186
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital ..... p. 155 et 156
7.1	Évolution récente ..... p. 66 à 77
7.2	Perspectives d'avenir ..... p. 6 à 9 et p. 74 et 75

## COB

Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 19 avril 2000 sous le numéro R00-165.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une note financière que s'il est complété par une note d'information visée par la Commission.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE du 23 mai 2000 - Projet de résolutions

### PARTIE ORDINAIRE

#### **Première résolution** (*Approbaton du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1999*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1999, approuve le bilan au 31 décembre 1999 et le compte de résultat de l'exercice 1999. Elle arrête le résultat net après impôts à € 971 519 140,76.

#### **Deuxième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1999 et mise en distribution du dividende*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide en application de l'article 20 des statuts la répartition du solde bénéficiaire du compte de résultat s'élevant à € 971 519 140,76 comme suit :

- 1 • Dotation à la réserve légale de € 96 625 467,22 pour atteindre 10 % du capital, laquelle dotation aura également dans son intégralité le caractère de dotation à la réserve spéciale de plus-values à long terme.

Après cette affectation, le solde disponible s'établit à

€ 874 893 673,54. Ce montant complété du report à nouveau de l'exercice précédent, soit € 428 341 286,21, forme un total distribuable de € 1 303 234 959,75 ainsi réparti :

- 2 • Dotation à la réserve spéciale de plus-values à long terme de € 15 853 548,20 portant ainsi le montant total de la réserve spéciale de plus-values à long terme à € 895 402 458,05 ;
- 3 • Répartition d'une somme de € 787 726 614,50 à titre de dividende aux actionnaires de la BNP correspondant à une distribution de € 1,75 par action au nominal de € 4 assortie d'un avoir fiscal au titre d'un impôt déjà payé au Trésor de € 0,875 pour les actionnaires personnes physiques et les sociétés bénéficiant du régime des sociétés mères, portant le montant global à € 2,625 étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte "report à nouveau" la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par la BNP.

Le dividende de l'exercice 1999 sera détaché de l'action le 26 mai 2000 et payable en espèces à partir de cette date.

Le Conseil d'administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi 65-566 du 12 juillet 1965, qu'au titre de 1996 il a été distribué un dividende de 5,40 francs par action au nominal de 25 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 2,70 francs portant le montant global à 8,10 francs ; qu'au titre de 1997 il a été distribué un dividende de 7,00 francs par action au nominal de 25 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 3,50 francs portant le montant global à 10,50 francs ; et qu'au titre de 1998 il a été distribué un dividende de € 1,50 (9,84 francs) par action au nominal de € 4 assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de € 0,75 (4,92 francs) portant le montant global à € 2,25 (14,76 francs).

- 4 • Affectation au report à nouveau d'une somme de € 499 654 797,05.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration

à prélever sur le compte "Report à nouveau" les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

### **Troisième résolution** (*Approbaton des opérations et conventions visées par les articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

### **Quatrième résolution** (*Émission de titres de créance, notamment obligations et titres assimilés*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, autorise le Conseil d'administration à procéder sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger de titres de créance (notamment obligations et titres assimilés tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée et hormis les titres de créance négociables au sens de la loi du 26 juillet 1991), libellés soit en euro, soit en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au

Président ou à un administrateur, en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des titres, étant entendu que les obligations ou titres assimilés pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum ci-dessus fixé. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée. Conformément à la loi, cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente décision.

#### **Cinquième résolution** (*Achat d'actions de la société*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à l'issue de la présente assemblée, soit un achat maximal de 44 307 588 actions.

L'Assemblée Générale décide que les acquisitions d'actions pourront notamment être effectuées en vue de la régularisation des cours, du service des options d'achat d'actions, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'attribution d'actions aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel dans le cadre d'options d'achat d'actions, de leur conservation, de leur transfert par tout moyen notamment par échange de titres, par cession sur un

marché réglementé ou de gré à gré, de l'annulation ultérieure des actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, y compris par cession de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder € 120 par action, soit un montant maximal d'achat de € 5 316 910 560.

Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à € 50 par action.

Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation. La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois. Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés. Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

#### **Sixième résolution** (*Ratification de la cooptation d'un administrateur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de M. Baudouin Prot qui a été coopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 7 mars 2000 en remplacement de M. Jacques Henri Wahl pour la durée

restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

#### **Septième résolution** (*Nomination d'un administrateur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme en qualité d'administrateur M. Claude Bébéar, pour la durée prévue par les statuts qui sera de trois ans, sous réserve de l'adoption de la vingt-troisième résolution. Le mandat de M. Claude Bébéar prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2003 sur les comptes de l'exercice 2002.

#### **Huitième résolution** (*Nomination d'un administrateur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme en qualité d'administrateur M. Michel François-Poncet, pour la durée prévue par les statuts qui sera de trois ans, sous réserve de l'adoption de la vingt-troisième résolution. Le mandat de M. Michel François-Poncet prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2003 sur les comptes de l'exercice 2002.

#### **Neuvième résolution** (*Nomination d'un administrateur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme en qualité d'administrateur M. Paul-Louis Halley, pour la durée prévue par les statuts qui sera de trois ans, sous réserve de l'adoption de la vingt-troisième résolution. Le mandat de M. Paul-Louis Halley prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2003 sur les comptes de l'exercice 2002.

#### **Dixième résolution** (*Nomination d'un administrateur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales

Ordinaires, nomme en qualité d'administrateur M. Denis Kessler, pour la durée prévue par les statuts qui sera de trois ans, sous réserve de l'adoption de la vingt-troisième résolution. Le mandat de M. Denis Kessler prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2003 sur les comptes de l'exercice 2002.

#### **Onzième résolution** (*Fixation du montant des jetons de présence*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, fixe à € 600 000 le montant maximum de la somme annuelle à verser au Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

#### **Douzième résolution** (*Désignation de Commissaires aux comptes titulaires et suppléants*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité de Commissaires aux comptes :

- titulaire : Mazars & Guérard, 125, rue de Montreuil, Paris (11<sup>e</sup>), RCS B 784 824 153 ;
- suppléant : M. Michel Barbet-Massin, 125, rue de Montreuil, Paris (11<sup>e</sup>) ;
- suppléant : M. Richard Olivier, 41, rue Ybry, Neuilly-sur-Seine (92) ;
- suppléant : M. Pierre Coll, 32, rue Guersant, Paris (17<sup>e</sup>), pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

#### **Treizième résolution** (*Renouvellement du mandat de Commissaires aux comptes titulaires venant à expiration*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales

Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, renouvelle les fonctions de Commissaires aux comptes titulaires de Barbier Frinault et Autres et, Befec-Pricewaterhouse, pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

## **PARTIE EXTRAORDINAIRE**

### **Quatorzième résolution** (*Approbaton de la fusion BNP-Paribas*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- d'un acte sous signatures privées en date à Paris du 7 avril 2000 aux termes duquel la société Paribas fait apport à titre de fusion, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000, à la BNP de la totalité de son actif au 31 décembre 1999 contre l'engagement par la BNP de prendre en charge la totalité du passif de Paribas à la date du 31 décembre 1999 après prise en compte des événements significatifs intervenus depuis cette date et mentionnés audit traité ;
- du rapport des Commissaires aux apports désignés conformément à la loi :
- approuve la fusion objet du traité visé ci-dessus aux conditions et suivant les modalités qui y sont stipulées ;
- constate que la BNP étant propriétaire de la totalité des actions Paribas, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital en rémunération de cet apport ;
- approuve le montant des apports effectués par Paribas, la valeur qui en a été retenue ainsi que le montant de l'écart de fusion et son affectation prévus dans le traité de fusion ;
- autorise le conseil à prélever sur le poste "Primes d'émission" les sommes nécessaires à la reconstitution dans les capitaux propres de la BNP de la réserve spéciale des plus-values à long terme figurant au bilan de Paribas ;
- décide que la BNP se substitue à Paribas au regard de ses

obligations vis-à-vis des titulaires d'options d'achat et de souscription d'actions Paribas dans les conditions indiquées dans le traité de fusion ;

- autorise en conséquence le Conseil d'administration à émettre les actions BNP destinées à servir les levées d'options de souscription ;
- décide, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, de renoncer au droit préférentiel de souscription attaché aux actions à émettre à l'occasion des levées desdites options de souscription, au profit de leurs titulaires ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour constater le nombre d'actions émises lors des levées d'options de souscription, pour procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications correspondantes, ainsi que plus généralement pour passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à ces opérations ;
- constate en conséquence de ce qui précède que la société Paribas, en raison de son absorption par la BNP, se trouve dissoute à compter de ce jour, sans liquidation, la BNP lui étant purement et simplement substituée dans l'ensemble de ses droits et obligations.

### **Quinzième résolution** (*Annulation, dans le cadre de la fusion, d'actions BNP détenues par Paribas*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, en conséquence de l'adoption de la quatorzième résolution :

- constate que la société reçoit au titre de la fusion 7 053 612 actions BNP que Paribas détenait en portefeuille ;
- décide d'annuler ces 7 053 612 actions et en conséquence de réduire le capital de la société de € 28 214 448, correspondant à la valeur nominale desdites actions, lequel capital

est ainsi ramené de € 1 800 517 976 à € 1 772 303 528 ;

- décide que les dividendes attachés à ces actions au titre de l'exercice 1999 seront affectés au compte "Report à nouveau" ;

- autorise le Conseil à imputer sur le poste "Primes d'émission" la différence entre la valeur d'apport et la valeur nominale des actions BNP ainsi annulées.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts, relatif au capital social :

" Le capital social est fixé à € 1 772 303 528. Il est divisé en € 443 075 882 actions de 4 euros de nominal chacune entièrement libérée ".

#### **Seizième résolution** (*Approbation de la fusion BNP-BNP Finance*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- d'un acte sous signatures privées en date à Paris du 7 avril 2000 aux termes duquel la société BNP Finance fait apport à titre de fusion, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000, à la BNP de la totalité de son actif au 31 décembre 1999 contre l'engagement par la BNP de prendre en charge la totalité du passif de BNP Finance à la date du 31 décembre 1999 ;

- du rapport des Commissaires aux apports désignés conformément à la loi ;

- approuve la fusion objet du traité visé ci-dessus aux conditions et suivant les modalités qui y sont stipulées ;
- constate que, la BNP étant propriétaire de la totalité des actions BNP Finance, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital en rémunération de cet apport ;
- approuve le montant des apports effectués par BNP Finance, la valeur qui en a été retenue ainsi que le montant de l'écart de fusion et son affectation prévus dans le traité de fusion ;
- constate en conséquence de ce qui précède que la société

BNP Finance, en raison de son absorption par la BNP, se trouve dissoute à compter de ce jour, sans liquidation, la BNP lui étant purement et simplement substituée dans l'ensemble de ses droits et obligations.

#### **Dix-septième résolution** (*Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital*).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article 339-3 de la loi du 24 juillet 1966 précitée ;

- décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

- décide, en outre, que le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 10 milliards d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas

d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;

- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

- décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société en application de l'article 339-5 de la loi du 24 juillet 1966, entrant dans le plafond du troisième alinéa ci-dessus, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

- constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la

société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le Conseil ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

- en cas d'émission de titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt,

leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

- décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

**Dix-huitième résolution** (*Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article 339-3 de la loi du 24 juillet 1966 précitée ;

- décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

- décide, en outre, que le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 10 milliards d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible ;

- décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;

- constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale le cas échéant à la limite inférieure prévue par la loi ;

- décide que le Conseil d'administration aura tous

pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le Conseil ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

- plus particulièrement en cas d'émissions d'actions ou valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la société, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet notamment de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ; de constater le nombre de titres apportés à l'échange ainsi que le nombre d'actions ou valeurs mobilières à créer en rémunération ; de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement et/ou à

terme à une quotité du capital de la société ; d'inscrire au passif du bilan à un compte "Prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ; de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite "Prime d'apport", de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée.

En cas d'émission de titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société :

- décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

**Dix-neuvième résolution** (*Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport*)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, délègue audit Conseil les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et

attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. L'Assemblée Générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet le cas échéant de déterminer les dates et modalités des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

L'Assemblée Générale décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La présente délégation est valable, à compter de la présente Assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

**Vingtième résolution** (*Augmentation de capital en période d'offre publique d'achat – OPA – ou d'offre publique d'échange – OPE – sur les titres de la société, pour les opérations approuvées dans leur principe antérieurement au dépôt des offres*).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article 180-IV de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966, décide expressément que les délégations données au Conseil d'administration dans les trois résolutions précédentes, à l'effet de réaliser l'augmentation du capital de la société, ne sont pas maintenues en période d'offre

publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sauf pour les opérations dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration préalablement au dépôt d'une offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.

La présente résolution est valable à compter de ce jour et jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000.

**Vingt et unième résolution** (*Autorisation de consentir aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux et des membres du personnel – ou de certains d'entre eux – de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle.

Le Conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de cinq ans à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation et non encore levées ne pourra donner droit de souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social de la société à l'issue de la présente Assemblée.

Le délai d'exercice des options ne peut excéder dix ans à compter de la date d'attribution des options par le Conseil d'administration. La présente décision comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur

droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sous options sera fixé par le Conseil d'administration le jour de l'attribution des actions, sans que ce prix soit inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales alors en vigueur et étant précisé qu'aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si la société venait à réaliser une opération financière pendant la période d'exercice des options. Dans ce cas, la société procédera à un ajustement du nombre et du prix des actions selon les dispositions prévues par la loi.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration agissant dans les conditions ci-dessus à l'effet de consentir les options de souscription ou d'achat d'actions sus-indiquées, d'en fixer les conditions et les modalités en se conformant à la loi et aux statuts, d'en désigner les bénéficiaires, d'accomplir à ce titre toutes les formalités nécessaires et de procéder à la modification corrélative de l'article 4 des statuts qui fixe le montant du capital. Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour procéder à la mise en œuvre de ces options d'achat ou de souscription, conformément aux prescriptions légales et, d'une façon générale, décider et effectuer toutes opérations et formalités nécessaires.

**Vingt-deuxième résolution** (*Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des

Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la cinquième résolution de la présente Assemblée Générale statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, pour modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-six mois.

**Vingt-troisième résolution** (*Modification des statuts à l'effet de réduire la durée du mandat des administrateurs*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier ainsi qu'il suit l'alinéa 3 et l'alinéa 4 du paragraphe 1 et l'alinéa 4 du paragraphe 2 de l'article 9 des statuts, relatif à la durée du mandat des administrateurs :

- alinéa 3 du paragraphe 1 de l'article 9 nouveau :  
"La durée de leurs fonctions est de trois années".
- alinéa 4 du paragraphe 1 de l'article 9 nouveau :  
supprimé ;
- alinéa 4 du paragraphe 2 de l'article 9 nouveau :  
"La durée de leurs fonctions est de trois années".

Décide, à titre de mesure transitoire, que cette modification de la durée du mandat des administrateurs ne concernera que les administrateurs nommés à compter de la présente Assemblée.

**Vingt-quatrième résolution** (*Modification des statuts à l'effet d'augmenter le nombre maximal d'administrateurs*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier ainsi qu'il suit l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 9 des statuts, relatif au nombre statutaire d'administrateurs :

Alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 9 nouveau : "Leur nombre est de neuf au moins et de vingt-quatre au plus".

**Vingt-cinquième résolution** (*Modification des statuts à l'effet de modifier la dénomination sociale*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier ainsi qu'il suit l'alinéa 1 de l'article 1 des statuts, relatif à la dénomination sociale :

"La société dénommée BNP Paribas est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions de la loi n°84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit".

L'Assemblée Générale décide de modifier en conséquence l'ensemble des autres articles des statuts en substituant la nouvelle dénomination sociale à l'ancienne.

**Vingt-sixième résolution** (*Modification des statuts à l'effet de supprimer les articles 7 et 8 et l'alinéa 4 de l'article 20 et de modifier l'article 22 relatifs aux parts bénéficiaires de la BNCI et du CNEP*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum

et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration :

- décide de supprimer les articles 7 et 8 ainsi que l'alinéa 4 de l'article 20 des statuts, relatifs aux parts bénéficiaires de la BNCI et du CNEP et devenus caducs en raison de l'amortissement desdites parts ;
- décide de modifier en conséquence la numérotation des articles des statuts et les renvois qui y sont faits ;
- décide de modifier l'article 22 des statuts qui devient : "Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP Paribas ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP Paribas, à raison des présents statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents".

**Vingt-septième résolution** (*Modification des statuts à l'effet d'instituer la fonction de Vice-Président*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de compléter ainsi qu'il suit l'article 10 des statuts :

Ajout d'un second alinéa à l'article 10 :

"Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs Vice-Présidents".

**Vingt-huitième résolution** (*Pouvoirs pour formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.